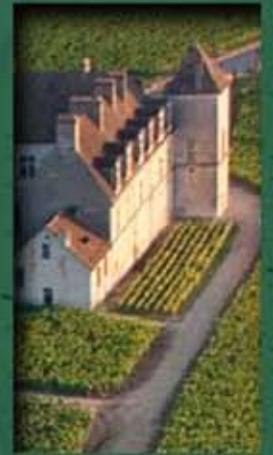


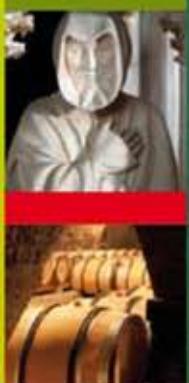
# LES CLIMATS



# DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE



TOME (1)



MEURSAULT



# LES CLIMATS

## DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE

---

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**À L'INSCRIPTION  
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL  
DE L'UNESCO**

---

**TOME (1)**

Par l'Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne  
en collaboration avec GRAHAL Sarl



## TOME (1)

<b>1. IDENTIFICATION DU BIEN</b>	<b>7</b>
1.a. Pays	7
1.b. État, province ou région	7
1.c. Nom du bien	7
1.d. Coordonnées géographiques à la seconde près	9
1.e. Cartes et plans indiquant les limites de la zone proposée pour l'inscription et celles de la zone tampon	9
1.f. Surface du Bien proposé à l'inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée (en hectares)	9
<b>2. DESCRIPTION</b>	<b>13</b>
2.a. Description du bien	13
2.b. Historique et développement	285

## TOME (2)

<b>3. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION</b>	
3.1.a. Brève synthèse	
3.1.b. Critères selon lesquels l'inscription est proposée et justification de l'inscription selon ces critères	
3.1.c. Déclaration d'intégrité	
3.1.d. Déclaration d'authenticité	
3.1.e. Mesures de protection et de gestion requises	
3.2. Analyse comparative	
3.3. Projet de déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle	
<b>4. ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN ET FACTEURS AFFECTANT LE BIEN</b>	
4.a. État actuel de conservation	
4.b. Facteurs affectant le Bien	
(I) Pressions dues au développement	
(II) Contraintes liées à l'environnement	
(III) Catastrophes naturelles et planification préalable	
(IV) Visite responsable des sites du Patrimoine mondial	
(V) Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon	

**5. PROTECTION ET GESTION DU BIEN**

- 5.a. Droit de propriété
- 5.b. Classement de protection
- 5.c. Moyens d'application des mesures de protection
- 5.d. Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le Bien proposé
- 5.e. Plan de gestion du Bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le Bien proposé
- 5.f. Sources et niveaux de financement
- 5.g. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion
- 5.h. Aménagements et infrastructures pour les visiteurs
- 5.i. Politiques et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du Bien
- 5.j. Niveau de qualification des employés

**6. SUIVI**

- 6.a. Indicateurs-clés pour mesurer l'état de conservation
- 6.b. Dispositions administratives pour le suivi du Bien
- 6.c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapport

**7. DOCUMENTATION**

- 7.a. Inventaire des images photographiques / audiovisuelles et le formulaire d'autorisation de reproduction
- 7.b. Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le Bien
- 7.c. Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le Bien
- 7.d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives
- 7.e. Bibliographie

**8. COORDONNÉES DES AUTORITÉS RESPONSABLES**

- 8.a. Responsable de la préparation de la proposition
- 8.b. Institution / agence officielle locale
- 8.c. Autres institutions locales
- 8.d. Adresse Internet officielle

**9. SIGNATURE AU NOM DE L'ÉTAT PARTIE**

- 9.a. Signature au nom de l'État partie



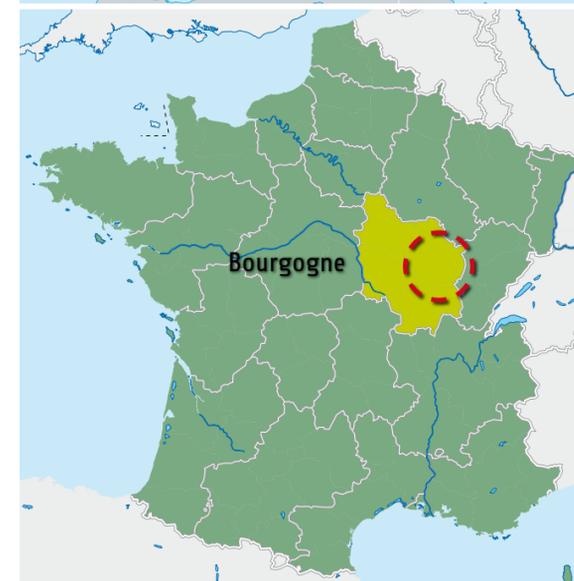
**1.A. PAYS**

**FRANCE**

**1.B. ÉTAT, PROVINCE OU RÉGION**

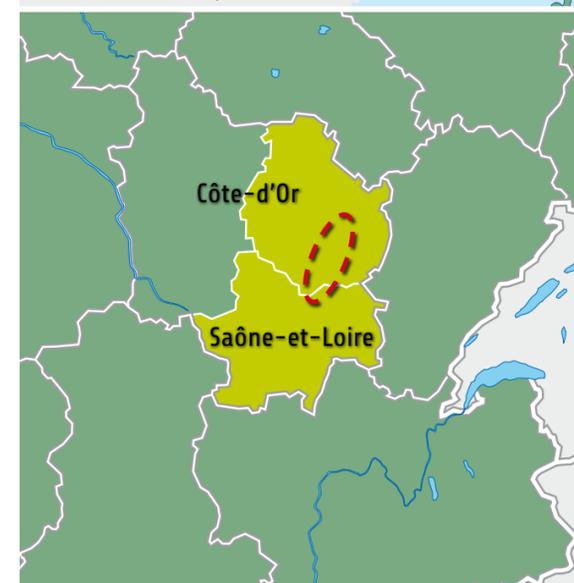
**RÉGION BOURGOGNE**

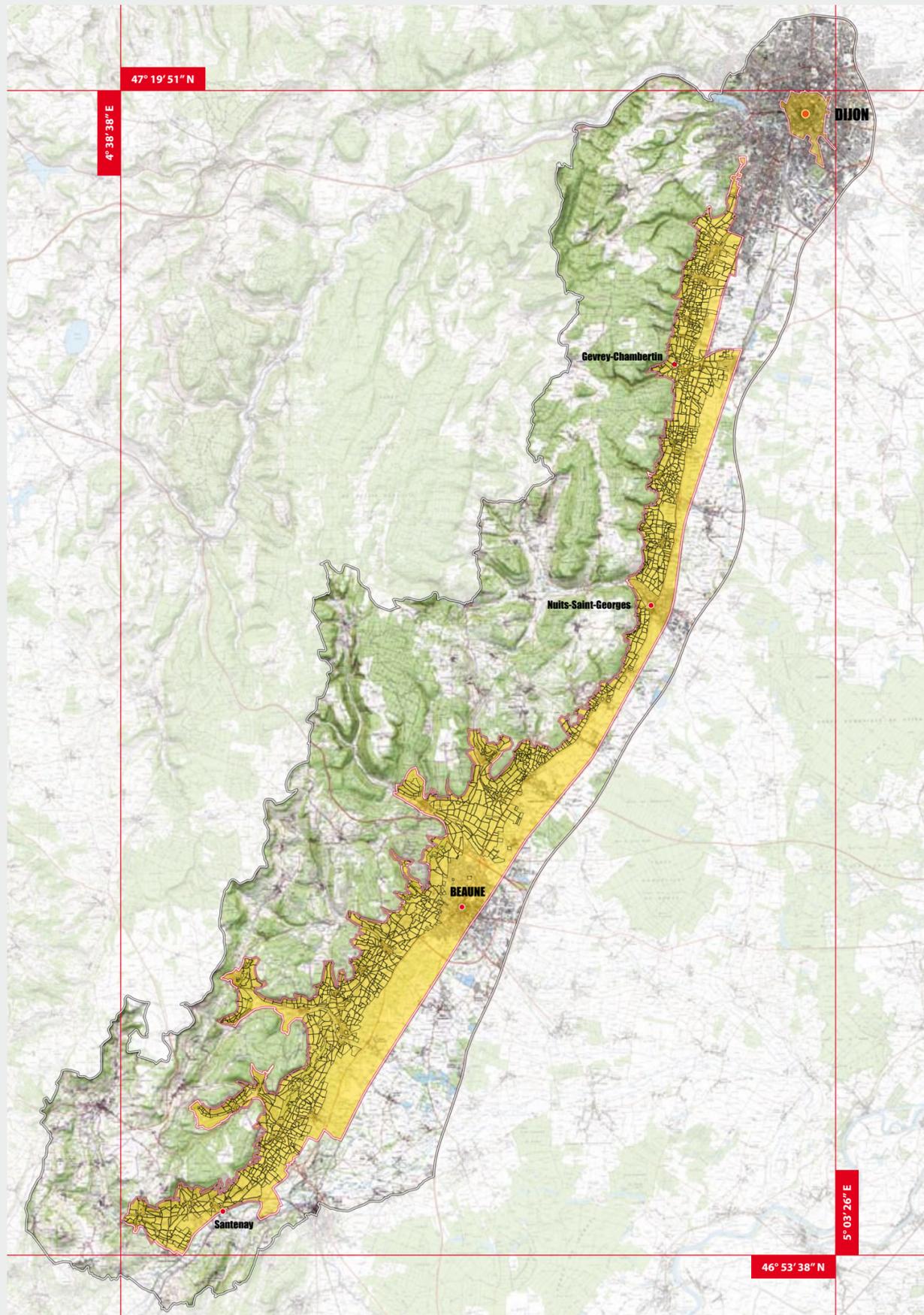
**DÉPARTEMENTS  
DE LA CÔTE-D'OR  
ET DE SAÔNE-ET-LOIRE**



**1.C. NOM DU BIEN**

**LES CLIMATS DU VIGNOBLE  
DE BOURGOGNE**





Carte n°1

Carte du Bien proposé

1.D COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES À LA SECONDE PRÈS

LONGITUDES :  
4° 38' 38" E / 5° 03' 26" E

LATITUDES :  
47° 19' 51" N / 46° 53' 38" N

1.E CARTES INDIQUANT LES LIMITES PRÉCISES DE LA ZONE PROPOSÉE POUR L'INSCRIPTION ET CELLES DE LA ZONE TAMPON

IGN TOP 25  
N°s 3022E, 3122O, 3123O, 3024E, 3024O, 3025E ET 3025O

1.F SURFACE DU SITE PROPOSÉ À L'INSCRIPTION (EN HECTARES) ET DE LA ZONE TAMPON (EN HECTARES)

SURFACE DU BIEN :  
13 475 HA

SURFACE DE LA ZONE TAMPON :  
49 755 HA

Légende

-  Bien proposé à l'inscription
-  Limites du Bien
-  Limites de la zone tampon



Échelle 1:200 000

Source : IGN / Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud

## LISTE DES COMMUNES SITUÉES DANS LE PERIMETRE DU BIEN

## ZONE CENTRALE

**Côte d'Or**

Dijon  
Chenôve  
Marsannay-La-Côte  
Couchey  
Fixin  
Brochon  
Gevrey-Chambertin  
Morey-Saint-Denis  
Chambolle-Musigny  
Vougeot  
Gilly-Lès-Citeaux  
Flagey-Echézeaux  
Vosne-Romanée  
Boncourt-Le-Bois  
Nuits-Saint-Georges  
Premeaux-Prissey  
Comblanchien  
Corgoloin  
Ladoix-Serrigny  
Aloxe-Corton  
Pernand-Vergelesses  
Savigny-Lès-Beaune  
Chorey-Lès-Beaune  
Beaune  
Bligny-Lès-Beaune  
Corcelles-Les-Arts  
Pommard  
Volnay  
Monthelie  
Meursault  
Auxey-Duresses  
Saint-Romain  
Puligny-Montrachet  
Chassagne-Montrachet  
Saint-Aubin  
Santenay

**Saône-et-Loire**

Rémigny  
Dezize-Lès-Maranges  
Cheilly-Lès-Maranges  
Sampigny-Lès-Maranges

## ZONE TAMPON

**Côte d'Or**

Dijon  
Ahuy  
Fontaine-lès-Dijon  
Talant  
Ruffey-Lès-Echirey  
Saint-Apollinaire  
Longvic  
Marsannay-La-Côte  
Perrigny-Lès-Dijon  
Chenôve  
Couchey  
Fixin  
Brochon  
Gevrey-Chambertin  
Saint-Philibert  
Morey-Saint-Denis  
Gilly-Lès-Citeaux  
Flagey-Echézeaux  
Vosne-Romanée  
Vougeot  
Boncourt-Le-Bois  
Quincey  
Premeaux-Prissey  
Comblanchien  
Corgoloin  
Ladoix-Serrigny  
Chorey-Lès-Beaune  
Vignoles  
Beaune  
Levernois  
Montagny-Lès-Beaune  
Bligny-Lès-Beaune  
Tailly  
Merceuil  
Corcelles-Les-Arts  
Meursault  
Puligny-Montrachet  
Corpeau  
Santenay  
Nolay  
Cormot-Le-Grand  
Vauchignon

La Rochepot  
Baubigny  
Saint-Romain  
Saint-Aubin  
Chassagne-Montrachet  
Auxey-Duresses  
Monthelie  
Volnay  
Pommard  
Meloisey  
Mavilly-Mandelot  
Bessey-en-Chaume  
Bouze-Lès-Beaune  
Nantoux  
Savigny-Lès-Beaune  
Bouilland  
Fussey  
Arcenant  
Pernand-Vergelesses  
Magny-Lès-Villers  
Villers-La-Faye  
Echevronne  
Marey-Lès-Fussey  
Chaux  
Nuits-Saint-Georges  
Meuilley  
Villars-Fontaine  
Segrois  
Messanges  
Bévy  
Collonges-Lès-Bévy  
Chevannes  
L'Étang-Vergy  
Curtil-Vergy  
Reulle-Vergy  
Chambolle-Musigny  
Curley  
Chamboeuf  
Clémencey  
Flavignerot  
Velars-sur-Ouche  
Corcelles-Les-Monts  
Plombières-Lès-Dijon

**Saône-et-Loire**

Rémigny  
Chagny  
Cheilly-Lès-Maranges  
Dezize-Lès-Maranges  
Chassey-Le-Camp  
Sampigny-Lès-Maranges  
Bouzeron  
Chaudenay  
Créot  
Demigny  
Chamilly  
Saint-Gilles  
Saint-Sernin-du-Plain  
Saint-Gervais-sur-Couches  
Epertully  
Paris-L'Hôpital  
Change

BRÈVE DESCRIPTION  
DE LA DÉLIMITATION DU BIEN

La zone centrale du Bien proposé à l'inscription a été déterminée par un ensemble de critères géomorphologiques, physiques et culturels qui manifestent de manière tangible la Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats du vignoble de Bourgogne.

La délimitation du périmètre de la zone centrale traduit :

- **l'étendue du géosystème des Climats** reposant sur les délimitations physiques du site naturel (délimitations du coteau), l'ensemble du parcellaire viticole clairement identifié et progressivement nommé depuis l'époque moderne, les centres urbains des villes et villages de la Côte viticole pleinement liés au développement politique, économique, social et culturel de la viticulture de terroir, les voies de

communication majeures (ancienne route médiévale actuelle « route des Grands Crus », ancienne route royale actuelle RD 974 et enfin voie de chemin de fer) qui structurent le site culturel et témoignent de sa construction progressive ;

- **la concentration géographique des attributs recensés**, c'est-à-dire les éléments de matérialité, le bâti spécifique lié à la mise en place et à l'exploitation du parcellaire des Climats.
- **les limites d'un patrimoine dans sa réalité historique la plus aboutie**, c'est-à-dire tel qu'il se définit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle.

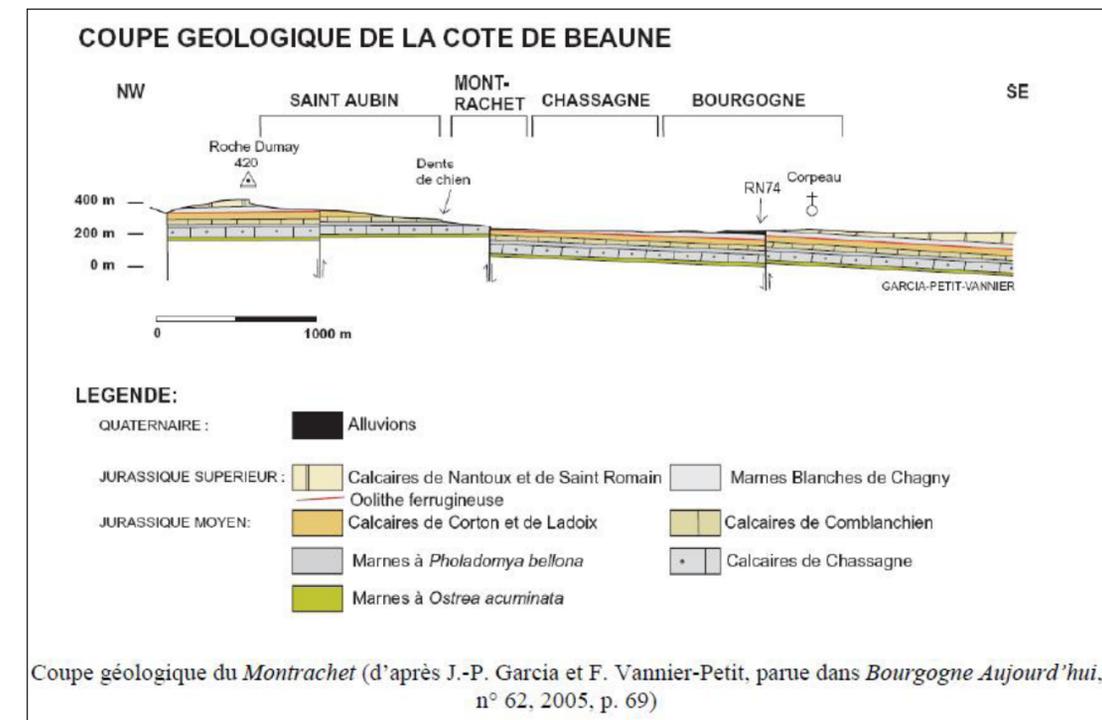
La zone centrale proposée a donc été déterminée en retenant les territoires les plus significatifs du géosystème (critères géomorphologiques, présence de climats, sites urbains, etc.) qui détenaient une forte identité historique et bénéficiaient déjà d'un ensemble très complet de mesures de protections et de gestion. Les limites du périmètre reposent sur des éléments physiques du territoire et/ou les réalités foncières permanentes des Climats.

Le tracé continu de la zone tampon, définie au regard des enjeux de gestion, repose :

- à l'ouest, dans les Hautes-Côtes, sur la courbe de niveaux la plus haute et tient compte des covisibilités sur ou depuis la zone centrale (enjeux paysagers) ;
- au sud, sur des délimitations physiques permettant de prendre en compte les enjeux paysagers perceptibles depuis le pied de Côte ;
- à l'est, sur le tracé de l'autoroute A 31 qui apparaît comme la limite d'extension du site au XX<sup>e</sup> siècle, permettant ainsi la prise en compte des points de vue sur et depuis la plaine de Saône ;
- au nord, sur le tracé du contournement autoroutier de Dijon exprimant l'étendue de l'agglomération.

## 2.A – DESCRIPTION DU BIEN

### A – Une faille salutaire



Les Côtes de Nuits et de Beaune s'étirent sur près de soixante kilomètres de Dijon aux Maranges, au sud de Beaune, sur un à deux kilomètres de large au maximum. Il s'agit d'une succession de coteaux entre 200 et 450 mètres d'altitude, exposés est/nord-est et orientés vers le sud-est, entre le fossé d'effondrement que constitue la plaine de la rivière de Saône et un plateau calcaire occupé par des friches, des boisements et des pelouses calcicoles.

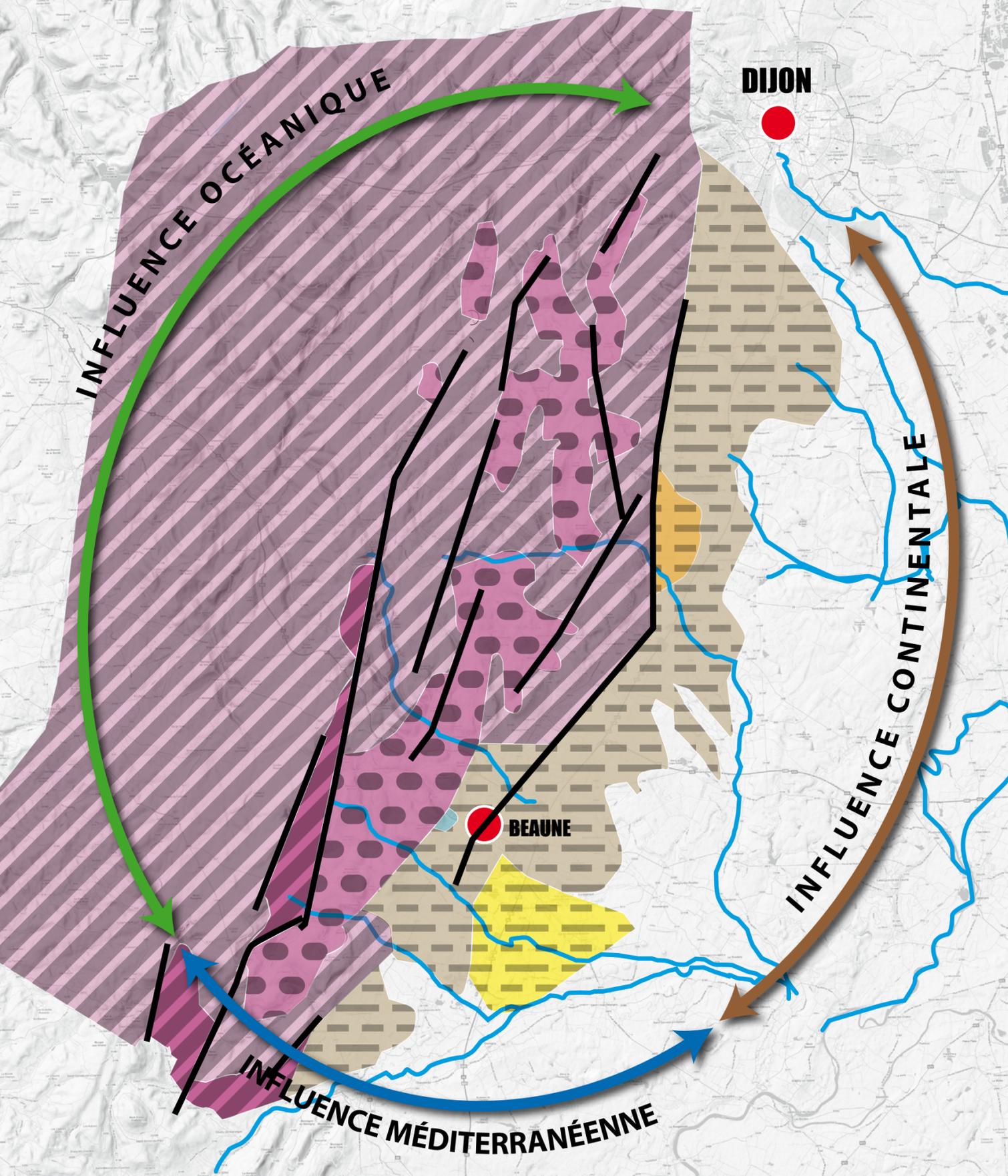
Ce territoire a une identité marquée qui traduit une évolution géomorphologique mouvementée. C'est l'effondrement et la fracture, il y a trente millions d'années, du socle granitique et de sa couverture sédimentaire d'origine marine qui ont conduit à la formation d'une grande faille, avec la présence de nombreuses failles satellites qui découpent et juxtaposent des couches géologiques d'âges ou

de natures différents, créant une mosaïque de sols diversifiés.

Cette cassure a remonté vers la surface des couches de terrains calcaires et argileux fort anciens (environ 160 millions d'années) créant un escarpement dont témoigne le relief de la Côte qui surplombe la plaine humide à ses pieds.

La lente érosion de l'ère quaternaire, pendant la période glaciaire, a par la suite façonné cet escarpement et l'a structuré en deux espaces longitudinaux : la Côte de Nuits, au nord, dont la structure géologique relève les affleurements du Jurassique et celle de Beaune, au sud, qui les abaisse. Elle a également creusé les vallées transversales, appelées combes, aujourd'hui sans écoulement pérenne.

Au contact des deux Côtes, mais intégrée à la Côte de Nuits, on appelle « Côte des pierres » un secteur de quelques kilomètres de longueur où la couche maîtresse du jurassique, dite « Comblanchien »,



Carte n° 2

## Géologie, pédologie et climatologie

### Légende

#### PÉRIODES GÉOLOGIQUES

- Failles
- Pliocène et Pleistocène inférieur
- Pliocène
- Oligocène
- Jurassique supérieur
- Jurassique moyen
- Jurassique inférieur

#### TYPLOGIE DES SOLS

- Sols argileux
- Sols calcaires
- Sols marneux

#### RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Principaux cours d'eau



0 2 4 5 km

Échelle 1:200 000

Source : BRGM

affleure au niveau de la base du talus en une pierre marbrière. Cet affleurement est toujours exploité aujourd'hui en carrières de grande ampleur sur les communes de Comblanchien et de Corgoloin.

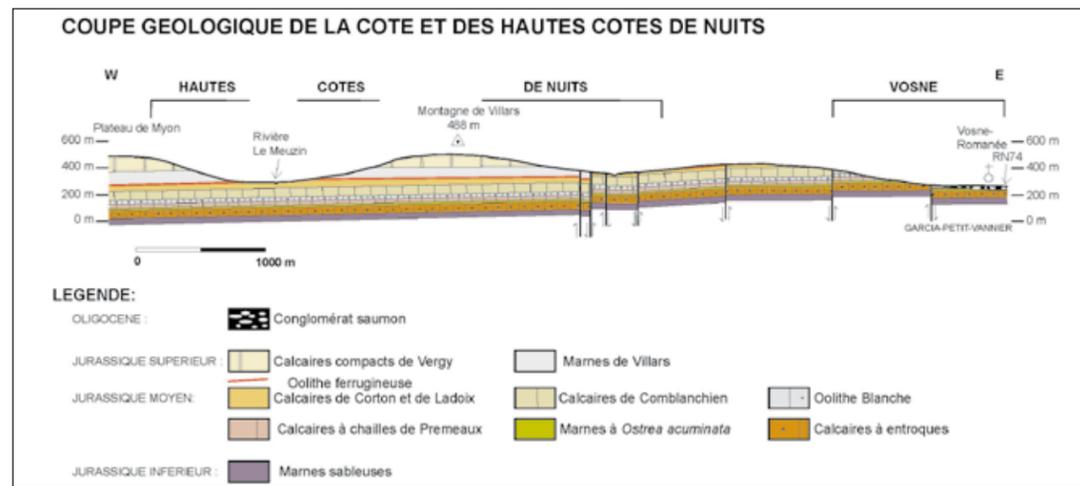
Les caractères des sols viticoles de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune, où le calcaire et l'argile sont toujours présents, proviennent en grande partie des formations superficielles complexes et variées qui recouvrent les couches géologiques et qui en sont héritées : grès lités formés et déposés lors des dernières périodes glaciaires, éboulis variés, colluvions entraînés sur les pentes, apports de limons par le vent et alluvions déposées en cônes alluviaux au débouché des combes. Ainsi, au contact de la plaine de la Saône, la vigne n'est plus cultivée lorsque les dépôts issus de l'érosion et de la pédogenèse des roches calcaires disparaissent sous les argiles humides de la plaine.

En première approche, les conditions climatiques rencontrées sur les Côtes de Nuits et de Beaune ne semblent pas idéales pour la vigne. L'homme va pourtant y cultiver un vignoble d'excellence.

La latitude (+/- 47° N) garantit des conditions thermiques générales tempérées, entre les excès du sud et les risques accentués du nord. En même temps, la longitude (+/- 4,5° E) est suffisamment continentale pour limiter les excès de l'océanité (fraîcheur et humidité) sans générer ceux de l'ultra continentalité (coups de froid trop forts, sécheresse), tout en favorisant les influences méditerranéennes. Ces dernières sont canalisées par le sillon rhodanien et la plaine de Saône, au moins jusqu'à la latitude de Dijon. Le climat moyen est donc un climat tempéré, à nuance chaude et sèche.

De plus, il existe, à cette latitude, un effet d'abri maximal vis-à-vis des vents d'ouest. Sous l'effet du vent traversant le Morvan puis la Montagne bourguignonne, les précipitations descendent à 700-800 mm par an sur la Côte, contre 1000 mm sur les sommets des Hautes-Côtes, situées à moins d'un kilomètre. Le climat est donc plus chaud, plus sec et plus ensoleillé qu'à l'ouest de la région, en Nivernais. L'effet de foehn, asséchant et réchauffant l'air, est donc maximal par rapport aux autres sites de cette bordure du fossé de la Saône.

En outre, la succession des types de temps révèle une grande variabilité, caractéristique du carrefour climatique bourguignon. Cette variabilité, due au conflit permanent des masses d'air d'origines différentes, est un trait commun à tous les climats des latitudes moyennes. Mais, sur cette longitude saôno-rhodanienne, les épisodes méridionaux/



méditerranéens prennent de l'importance : épisodes chauds plus fréquents, mais également fortes précipitations, par remontées de sud-ouest ou de sud, sous forme d'orages estivaux ou d'averses torrentielles en automne. Cependant, leur occurrence diminue du sud vers le nord, si bien que la Côte en subit les effets atténués par rapport au Mâconnais. D'autre part, replacée dans le long terme, cette variabilité climatique interannuelle, qui établit un partage entre bonnes et mauvaises années, n'a jamais remis en question la culture de la vigne au cours des mille dernières années.

Le système viticole qui résulte de cet équilibre a la particularité d'avoir une grande homogénéité, associant les diverses composantes du milieu physique : vigne, pente, calcaire, terrain chaud et sec.

Les conditions physiques de la Côte imposent donc des contraintes fortes liées notamment à la climatologie, mais cette Côte constitue aussi un écosystème privilégié, situé à la limite extrême de mûrissement du Pinot noir et du Chardonnay. On constate une unité globale de sols argilo-calcaires orientés à l'est ou est-sud-est, mais également une grande diversité de sols et de micro-climats qui jouissent de conditions physiques différentes et plus ou moins favorables suivant leur position, altitude, exposition. C'est là une des origines fondamentales de la différenciation et de la hiérarchisation qui caractérisent le vignoble bourguignon qui se présente sous la forme d'une immense mosaïque composée de plus d'un millier de terroirs, spécifiquement dénommés Climats en Bourgogne.



Carrière de Comblanchien  
(© Photo GRAHAL)

## B – L'empreinte de l'homme : une culture exceptionnelle

Sur ces sols et ce sous-sol se sont imprimées toutes les actions de l'homme comme acteur et révélateur des potentiels viticoles des Climats de la Côte, à différentes échelles de temps et d'espace. Son intervention sur le site, porteuse de sens géo-historique, fut la mise en place progressive d'un parcellaire et, finalement, par son exploitation, d'un géo-système cohérent.

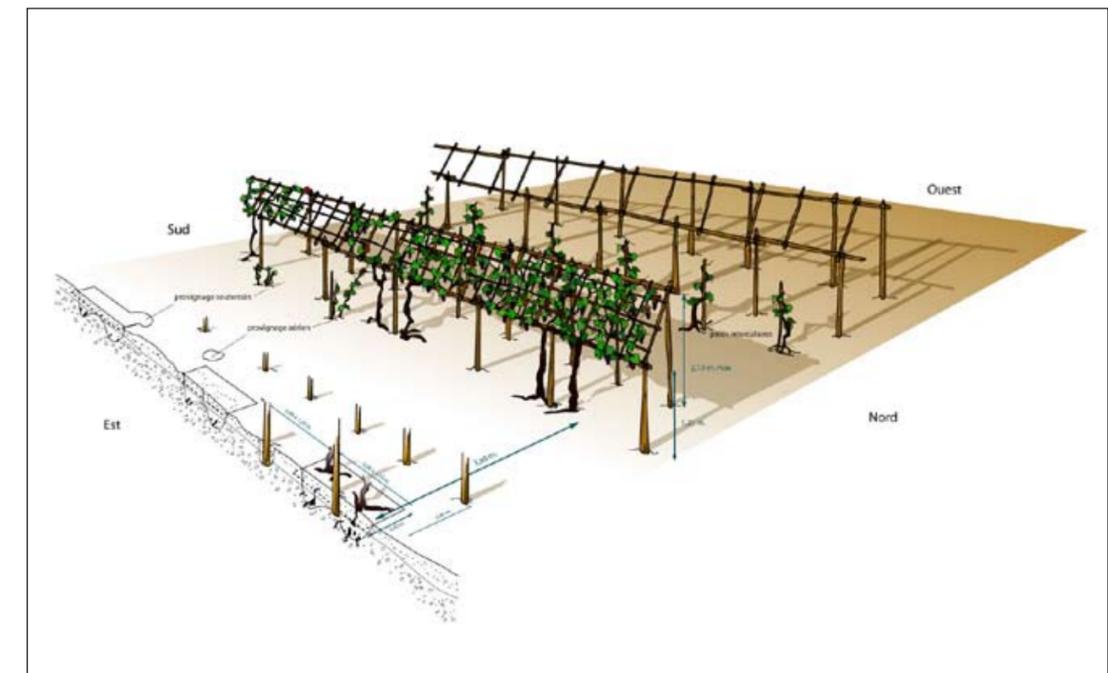
La lente construction des Climats s'est peu à peu révélée dans une histoire discontinue et s'inscrit dans une dynamique d'évolutions complexes mettant en jeu différentes échelles et acteurs, différents contextes historiques, diverses rencontres d'espaces géographiques, sur lesquelles le rôle influent des villes de Dijon et de Beaune, sièges du pouvoir politique et économique, est particulièrement prégnant. Le vignoble de Bourgogne apparaît à ce point comme une construction anthropique et multiscale, dont les « climats » sont la manifestation la plus évidente, exceptionnelle et unique.

### L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE : L'ÉMERGENCE D'UN PARCELLAIRE

La mention écrite la plus ancienne du vignoble sur les Côtes de Nuits et de Beaune apparaît en 312 dans un discours attribué à un rhéteur d'Autun,



Traces archéologiques d'une vigne gallo-romaine à Gevrey-Chambertin (2008)  
(© Photo CZL)



Restitution de principe d'une vigne gallo-romaine à Gevrey-Chambertin  
(Conception J.-P. Garcia  
DAO M. Foucher)

Manoir de la Perrière  
à Fixin  
(© Photo GRAHAL)



Ancien vendangeoir  
des moines clunisiens  
de Saint-Vivant à  
Vosne-Romanée  
(© Photo GRAHAL)



Eumène, en l'honneur de l'empereur Constantin. Cette viticulture antique est également attestée par la découverte récente des traces archéologiques d'une vigne gallo-romaine datant de la fin du 1<sup>er</sup> siècle située dans la plaine à Gevrey-Chambertin, la viticulture ne semblant pas alors localisée sur les coteaux. Au 6<sup>e</sup> siècle cependant, la loi burgonde, dite loi Gombette, favorise indirectement l'implantation du vignoble sur les pentes qui n'étaient pas de premier choix pour l'agriculture. Elle apporte également les premiers éléments juridiques de protection de la vigne et démontre l'importance de la viticulture au sein de la société burgonde.

### L'ÉPOQUE MÉDIÉVALE : PROTECTION ET PROMOTION DU VIGNOBLE DE CRU

Mais l'histoire et le rayonnement du vin de Bourgogne restent incontestablement, pour une grande part, liés à la naissance puis à l'expansion des ordres clunisien et cistercien. Nées toutes deux en Bourgogne, les abbayes de Cluny (fondée en 910) et de Cîteaux (fondée en 1098) exercèrent une influence déterminante sur le vignoble, la mise en place progressive d'un parcellaire, l'édification d'un patrimoine bâti spécifique, les méthodes de vinification, la qualité du vin et sa diffusion sur les marchés. Les

investissements financiers et humains ainsi affectés par le pouvoir religieux modelèrent incontestablement les paysages et les activités viti-vinicoles. Le Clos de Vougeot et son cellier marquent ainsi



Les Ducs de  
Bourgogne :

© Musée des Beaux-Arts de Dijon

Philippe le Hardi  
(© Photo F. Jay)

Philippe le Bon  
(© Photo H. Martens)

Jean sans Peur  
(© Photo F. Jay)

Charles le Téméraire  
(© Photo F. Jay)



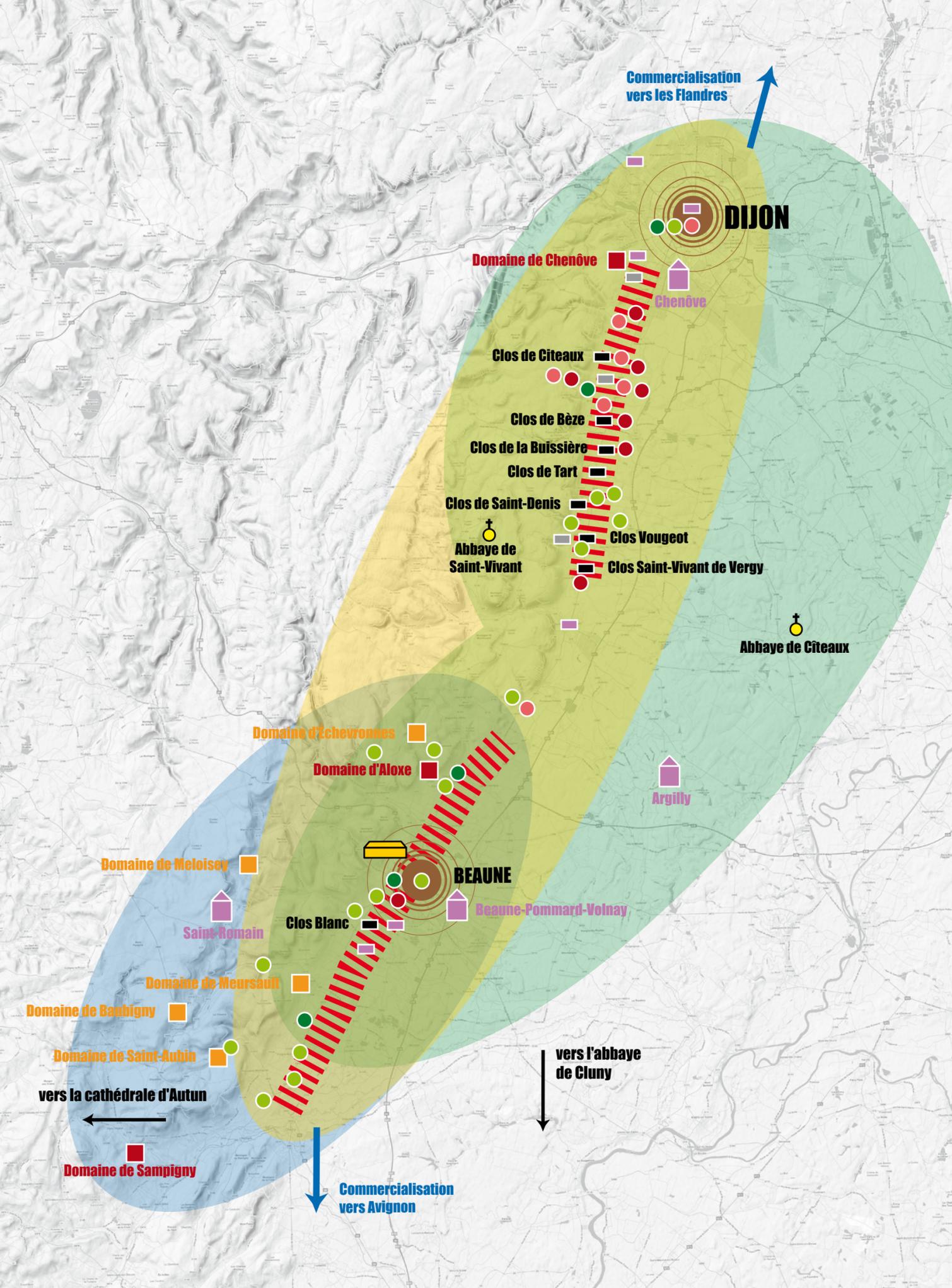
chant l'élaboration de vins de haute qualité. Cette démarche s'illustra particulièrement dans une chartre du duc Philippe Le Hardi qui, en 1395, interdit strictement, au profit du seul cépage Pinot noir, la plantation ou la conservation du cépage Gamay plus commun et à haut rendement quantitatif. C'est là un acte politique majeur qui oriente définitivement la production viticole bourguignonne dans la nécessaire et subtile recherche de l'excellence et de la hiérarchisation.

### L'ÉPOQUE MODERNE : EXPANSION COMMERCIALE, CLASSIFICATION ÉCRITE ET HIÉRARCHISATION SYSTÉMATIQUE

l'emprise cistercienne sur le vignoble bourguignon dès le 12<sup>e</sup> siècle.

À leur suite, les puissants ducs Valois de Bourgogne, établis à Dijon et dont la domination s'étendait jusqu'aux Pays-Bas, offrirent au vignoble un considérable rayonnement économique et culturel dans une grande partie de l'Europe. En effet, l'orientation vers un vignoble de qualité apparaît comme une de leurs préoccupations constantes. L'absence de lien routier et fluvial évident avec les grands marchés du Nord obligèrent par conséquent les Bourguignons à surmonter les obstacles géographiques en recher-

Au 17<sup>e</sup> siècle, les parlementaires dijonnais et la bourgeoisie beaunoise cherchèrent progressivement à acquérir les propriétés viticoles monastiques dont l'entretien des clos apparaissait alors comme une lourde charge aux communautés religieuses. Peu à peu, une viticulture noble attachée aux meilleurs crus et dominée par les parlementaires émergea dans la Côte de Nuits parallèlement à une viticulture réalisée en marge par de plus modestes vigneron. Il en fut de même dans la Côte de Beaune avec la montée des grands propriétaires bourgeois. Si bien que la crise révolutionnaire ne perturba pas fondamentalement la répartition globale de la propriété : la vente des biens nationaux à partir de 1790 acheva de transmettre le patrimoine ecclésiastique et noble



Carte n° 3

## La dynamique historique de l'époque médiévale

### Légende

#### VII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> SIÈCLES : LA PRÉSENCE RELIGIEUSE FAÇONNE LE TERRITOIRE

**Le clergé séculier : le chapitre de la cathédrale d'Autun et ses exploitations viticoles au VII<sup>e</sup> siècle**

- Domaines majeurs organisés autour de clos
- Domaines secondaires composés de vignes dispersées
- Zone d'influence du chapitre de la cathédrale d'Autun

**Le clergé régulier : une implantation de la vigne parallèle à l'arrivée des ordres bénédictins aux X<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles**

- ⦿ Abbayes / Clos monastiques
- Zones d'influence des abbayes de Cluny et de Cîteaux sur les exploitations viticoles
- Vignes de l'abbaye de Cîteaux
- Vignes des abbayes de Maizières et de la Buisnière
- Vignes de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon
- Vignes de l'abbaye de Bèze
- Pressoirs présents dans les clos dès le Moyen Âge

#### XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES : L'INFLUENCE DES DUCS DE BOURGOGNE ET DES ÉLITES POLITIQUES DE BEAUNE ET DE DIJON

**L'administration ducale**

- Châtellenies
- Clos ducaux
- Création de l'Hôtel-Dieu de Beaune en 1443

**L'élite urbaine de Dijon, Nuits-Saint-Georges et Beaune**

- ⦿ Présence de citoyens aisés investissant dans les exploitations viticoles
- Zone d'influence des élites urbaines sur l'exploitation viticole
- ▨ Émergence d'un parcellaire ordonné du vignoble à la fin du Moyen Âge



à la bourgeoisie et aux vigneronns aisés. Néanmoins, avec le code civil napoléonien sur la transmission des propriétés, la vente des biens nationaux eut surtout pour effet d'émettre la propriété viticole.

C'est aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles que le discours normatif commença à fixer la notion de « climat » dans la sémantique et dans la cartographie.

Cette distinction dans l'appellation des différents climats, clairement identifiés géographiquement, va s'intégrer progressivement dès le XVII<sup>e</sup> siècle et plus spécifiquement au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'affichage commercial de la qualité des vins produits sur ces mêmes climats, en faveur duquel l'émergence du rôle prépondérant des négociants et une libéralisation de la circulation du vin dans tout le Royaume de France à partir de 1776 permirent la réelle expansion. Ainsi, la reconnaissance des vignes selon leur qualité, manifestée indirectement depuis l'époque médiévale, fut confortée en 1728 par l'ouvrage publié à Londres par Claude Arnoux sur la Situation des vins de Bourgogne et mentionnant les « climats » les plus réputés. Cet ouvrage révélait une première distinction entre les vins dits « primeurs » de Beaune à consommer dans l'année et les vins « de garde » que sont les vins de Nuits, du Clos Vougeot et du Chambertin.

De même, la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle constitua une phase d'expansion économique, notamment en raison des larges possibilités de commercialisation offertes par les conquêtes du Premier Empire. La création de nouvelles voies commerciales permit alors une plus large distribution des produits viticoles et une réelle démocratisation de la consommation des vins qui, avec un ajustement des méthodes œnologiques vers toujours plus d'exigence, définirent peu à peu le vin fin de Bourgogne comme un vin complexe et de longue garde.

De plus, le développement et la structuration progressive des réseaux de transport permirent encore de renforcer les stratégies commerciales du marché viticole : l'ouverture à la navigation du canal de Bourgogne en 1832 compléta les voies de distribution, puis l'établissement du chemin de fer à partir de 1851 vint bouleverser les conditions d'acheminement à la fois en désenclavant définitivement la Côte mais également en diminuant considérablement les coûts de transport en regard du roulage. Les bouleversements provoqués par la crise du phylloxéra à la fin du siècle induisirent de nouvelles pratiques comme la vente directe par le producteur

Vente des vins des Hospices de Beaune (1911)

(© Archives municipales de Beaune)



au consommateur ou à des négociants parisiens, illustrées par l'ouverture des premiers caveaux de dégustation, notamment à Puligny dès 1898.

Aussi, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le développement progressif des moyens de communication imposait-il l'image du vin de Bourgogne au consommateur, renforçant ainsi les orientations commerciales et, finalement, la position dominante des négociants.

De ce double mouvement d'expansion et de hiérarchisation vont naître au cours du XIX<sup>e</sup> siècle les premières classifications écrites des climats (classification Morelot, 1831 puis Lavalley, 1855) qui s'appuyèrent sur les délimitations des crus et de la hiérarchie des vins dans l'espace géographique.

Au final, les villes de Dijon et de Beaune, édifiées au débouché des plus importantes vallées et au carrefour des principales voies de communication, apparaissent clairement, à l'exemple du bourg viticole de Nuits-Saint-Georges, comme les véritables lieux historiques du pouvoir politique et de la force économique, ayant toujours influencé et orienté l'ensemble du vignoble de la Côte qui en dépendait.

Ainsi, Beaune a fondé son économie sur le vin comme en témoigne encore aujourd'hui la Vente des Vins des Hospices de Beaune, événement au rayonnement mondial qui, depuis 1859, associe en un seul vocable la richesse patrimoniale de la ville et la noto-

riété du vignoble. Dijon participe également de près à cette renommée : elle en prolonge depuis l'origine les traditions qu'elle a institutionnalisées par une recherche scientifique et technique de pointe, symbolisée aujourd'hui par l'Institut universitaire de la Vigne et du Vin Jules-Guyot et par la chaire UNESCO « Culture et Tradition du Vin » implantée au sein même de l'Université de Bourgogne.

### L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE : RECONNAISSANCE DE LA HIÉRARCHIE DES CLIMATS, LA RÉGLEMENTATION SUR LES APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉE (AOC)

Face à la recrudescence de fraudes dans la qualité de certains vins, apparues à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle en réaction à la crise du phylloxéra qui avait considérablement et dramatiquement réduit la production de vin, la loi du 6 mai 1919 marqua une étape importante en permettant à tous les viticulteurs propriétaires de crus ou de sols encore peu reconnus de bénéficier d'une normalisation dans le cadre d'une labellisation collective. Dans une moindre mesure, ce texte eut un second



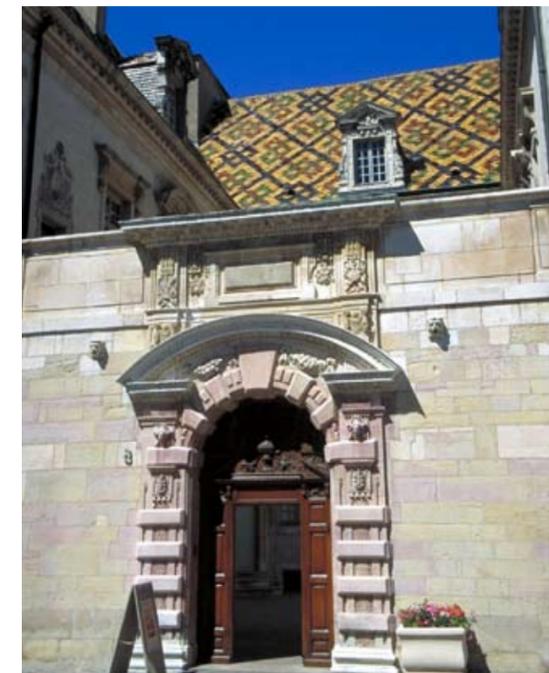
Vue de Dijon

(© Photo Mairie de Dijon)

effet indirect : en favorisant la mise en bouteille à la propriété, les viticulteurs purent tirer profit des appellations comme noms vendeurs et légaux pour leur productions. Cette loi consacra aussi et surtout l'autonomie des syndicats régionaux et incita les professionnels à prendre en main le destin de leurs vignobles.

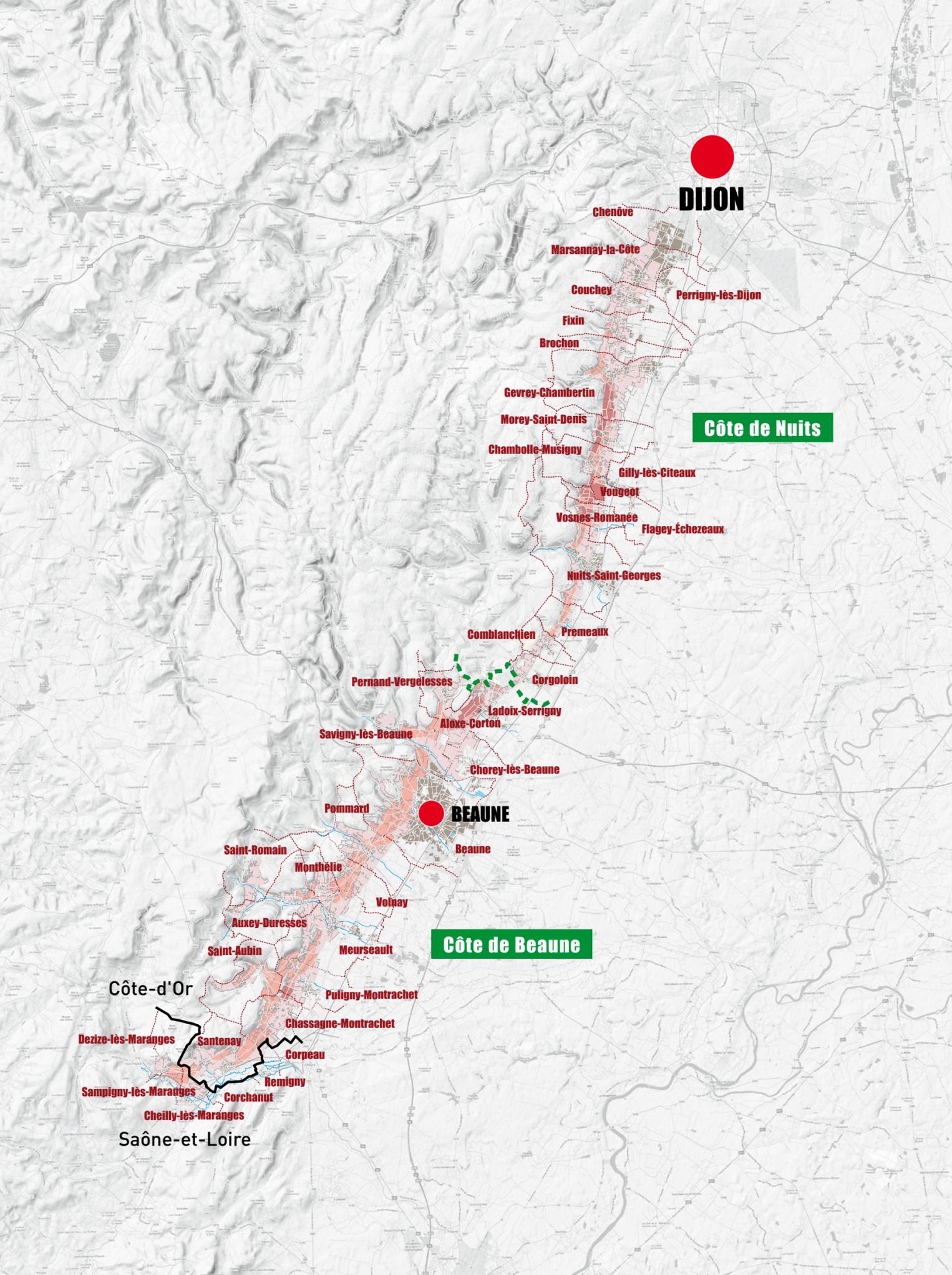
La notion d'appellation fut surtout confirmée avec le décret loi du 30 juillet 1935 créant les « appellations d'origine contrôlée » (AOC), consacrée par l'Institut National des Appellations d'Origine et de la qualité (INAO) en 1936. Celui-ci privilégia les caractères pédoclimatiques (sol, climat, exposition) et reconnut le savoir-faire des hommes. Les AOC apparaissent en cela comme une reconnaissance évidente et aboutie des climats et comme leur protection la plus efficace.

Les propriétaires viticulteurs des villages réputés de la Côte-d'Or proposèrent donc au cours du XX<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à la mise en place des décrets créant les appellations contrôlées, un modèle économique novateur en imposant une vision très hiérarchisée des terroirs de la Côte et en revendiquant une délimitation et une protection de leurs crus.



Hôtel de Vogüé à Dijon

(© Photo A. Doire)



Carte n° 4

## Les appellations d'origine contrôlée

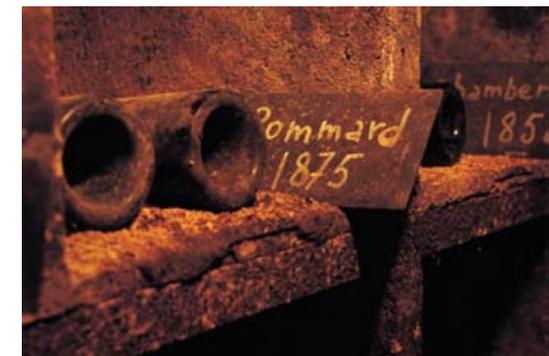
### Légende

- Premiers crus
- Grands crus
- Appellations communales



Échelle 1:200 000

Source : S. Pitiot et P. Poupon, *Nouvel Atlaqs des grands vignobles de Bourgogne*



Maison Champy à Beaune  
(© Photo R. Guiton)



Caves de la Maison Champy à Beaune  
(© Photo Thierry Gaudillère)



## C – Les caractéristiques du site des climats



Corton  
(© Photo J.-L. Bernuy)

La Bourgogne a fait le choix de la hiérarchie des « climats » comme principe de son organisation viticole. Chacun des « climats » est lié à l'interaction entre divers facteurs biophysiques (géologie, sol, pente, exposition, conditions météorologiques, cépage, etc.) et humains (culture viticole, taille, parcellaire, vinification, etc.) qui fait de cette classification viticole un fait unique dans la grande diversité des vignobles à l'échelle du monde. La mosaïque des Climats constitue avant tout un parcellaire géométrique ancien, dessiné par les limites cadastrales, les clos et les chemins, parfaitement lisible dans le paysage. Mais, loin de se réduire à un paysage viticole, le patrimoine visible s'étend également à l'ensemble des sites urbains, monuments ou éléments structurants ayant participé à l'émergence, au maintien et à l'exploitation des 1247 Climats.

En effet, l'organisation du site des « climats » résulte directement de la dynamique territoriale structurante progressivement impulsée par les villes de Dijon et de Beaune. Villes des parlementaires

édicant les règles, des propriétaires intervenants sur le territoire et des bourgeois négociants, Dijon et Beaune apparaissent clairement comme les véritables lieux historiques du pouvoir politique, culturel, religieux et de la force économique et commerciale, ayant toujours influé et orienté l'ensemble du vignoble de la Côte qui en dépendait et leur était intimement lié.

Ainsi, les différents temps historiques ont abouti à la mise en place progressive d'un géo-système cohérent qui se définit par au moins trois éléments complémentaires et indissociables :

- un élément productif : la zone des climats (y compris les villages viticoles) ;
- un élément d'impulsion politique et de pouvoir réglementaire, et par la suite scientifique et technique : principalement Dijon, capitale de la province de Bourgogne ;
- un élément de commerce et de négoce : principalement Beaune.

< Mur du Clos-Saint-Jacques, Gevrey-Chambertin  
(© Photo Thierry Gaudillère)



Chassagne-Montrachet  
(© Photo H. Lamy)

Le site est structuré par un certain nombre d'éléments naturels qui influent sur l'organisation territoriale et l'implantation humaine, laquelle s'est développée au fil des siècles sous la forme d'une succession dense et étirée des territoires de trente-six communes le long de la Côte entre Dijon et Beaune, jusqu'aux Maranges. Les centres urbains se succèdent à intervalles réguliers tous les 1,5 à 3 kilomètres, souvent au débouché d'une combe, et sont construits perpendiculairement au talus, le territoire communal s'étendant d'est en ouest. L'armature territoriale prend également appui sur les différentes voies de communication successivement développées et principalement orientées du nord au sud : voie médiévale (dite « des Grands Crus »), actuelle RD 974 (ancienne route royale), chemin de fer (xix<sup>e</sup> siècle), autoroutes A 31 et A 6.

L'ensemble forme un géo-système d'interrelations, topographiquement délimité, constitué de diverses combinaisons de l'intervention humaine et de l'œuvre de la nature. En ce sens, le géo-système des Climats du vignoble de Bourgogne se définit comme un site, porteur de réelles valeurs de reconnaissance sociale et culturelle.

< Photographie  
aérienne du vignoble  
à Corton  
(© Photo H. Lamy)



### 1 – UN PARCELLAIRE : LES CLIMATS

Les « climats » bourguignons – le Montrachet, la Romanée-Conti, le Chambertin, les Cailles... il y en a 1 247 au total – sont des portions du vignoble, précisément délimitées et de superficie réduite, nées des conditions naturelles de sols, d'exposition au soleil ou aux vents, et héritières du travail humain qui les a façonnées, révélées et hiérarchisées au cours d'une longue histoire qui remonte à l'époque romaine.

Le climat (terrain) et le climat (conditions météorologiques) ont la même origine : le *Klima* grec qui désigne l'inclinaison d'un lieu sur la terre. Olivier de Serres l'emploie en 1600 dans son acception de « région, contrée ». C'était aussi une unité romaine d'environ 324 m<sup>2</sup>, utilisée pour mesurer la surface de terrains à cultiver. Et justement, c'est en Bourgogne que l'on a conservé ce terme de climat, pour désigner, au moins depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, une parcelle de vignes délimitée et dénommée, associée au vin qu'elle produit.

Occupant le talus oriental de la Côte qui s'étire du nord-est au sud-est sur plus de soixante kilomètres entre Dijon et le pays des Maranges au sud, les

parcelles de vignes sont implantées sur des pentes, pour certaines très escarpées à l'instar de la falaise de Saint-Romain. D'une superficie de plus de 8 000 hectares, le vignoble atteint en moyenne une largeur d'environ 1 kilomètre (600/700 mètres au minimum et 2 000/3 000 mètres au maximum). L'emprise de la vigne sur le territoire communal varie sensiblement d'un village à l'autre : parfois très concentré au nord du village, comme à Corgoloin, Comblanchien, Vougeot ou Ladoix-Serrigny, le vignoble vient, la plupart du temps, encercler l'espace urbanisé du village (Vosne-Romanée, Gevrey-Chambertin, Aloxe-Corton, Puligny-Montrachet, Chassagne-Montrachet). À l'est de la route départementale 974, des bois, des pâtures ou d'autres cultures, succèdent aux parcelles de vignes qui toutefois peuvent pénétrer jusqu'au chemin de fer (Puissey, Morey-Saint-Denis, Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges, entre Beaune et Chorey-lès-Beaune, à Meursault ou à Chassagne-Montrachet) grâce aux cônes alluviaux situés au droit des combes et dus aux phénomènes d'érosion et de dépôts quaternaires.



Parcelles de vignes à Beaune  
(© Photo T. Gaudillère)

Vignobles à Meursault  
(© Photo BIVB)

## Liste exhaustive des climats

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHENOVE</b>	Clos du Roy		AB
	Clos du Roy		AC
	Le Village		AB
	Les Chenevary		AB
	Bas du Clos		AB
<b>MARSANNAY</b>	La Combe du Pré		A3
	Les Echézeaux		A3
	Les Crais		BN
			A3
	Les Finottes		A3
	En La Montagne		A4
	Dessus des Longeroies		BU
	En Monchevoy		BU
	Bas des Longeroies		BU
	Les Vignes Marie		BN
	En Dienay		BN
	Les Grandes Vignes		BN
	Les Favières		BN

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
321A, 323 à 335, 336A, 337, 338	1986	3	46	69
1 à 104	1986	20	87	97
237 à 245, 251, 252 : 4/7, 280A, 281, 282, 288A, 291 à 293	1986	3	60	9
1, 3, 5 à 7	1986		54	72
267A, 269 à 277, 279A, 280A, 281, 282, 283A, 284P, 286, 290 à 295, 298 à 358	1986	11	47	14
646 à 650, 653, 656, 666, 667P, 668, 669, 672 à 675, 678, 1476, 1478, 1481, 1486 à 1489, 1549, 1550	1988	3	55	40
687 à 690, 692 à 698, 702 à 715, 719 à 729, 731 à 738, 740, 743, 747, 750, 753, 758 à 787, 1331 à 1333, 1346, 1347, 1349, 1352 à 1358, 1387, 1448, 1481, 1483 à 1489, 1546 à 1548	1988	13	51	50
85P, 86 à 89	1988	2	3	62
788 à 795, 797 à 800, 803, 804 à 806, 809, 810, 812 à 823, 1359 à 1361, 1412, 1413	1988	3	84	39
824 à 827	1988	1	89	40
1262 à 1274, 1276 à 1282, 1283 P, 1396, 1397	1988	4	73	7
8 à 73, 74, 75, 77 à 81, 84 à 93, 662, 631 à 633, 1946, 1990 à 1992, 1999, 2000, 2001	1988	15	60	25
94, 95, 1950, 1951	1988	1	58	17
97, 98, 110, 111, 114 à 123, 126 à 138, 140, 142 à 146, 148 à 194, 665, 666, 787, 788, 835 à 841, 1993 à 1995	1988	18	51	78
33 à 46, 215	1988	2	67	18
53, 66, 216, 217	1988		30	85
68 à 84	1988	3	49	29
90 à 137	1988	4	78	83

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MARSANNAY</b>	<b>La Combe Pevenelle</b>		BN
	<b>Le Parterre</b>		BN
	<b>Saint-Jacques</b>		BN
	<b>Le Clos du Jeu</b>		BN
	<b>Les Rosey</b>		BO
	<b>Plante Pitois</b>		BO
	<b>Le Poiset</b>		BO
	<b>Les Grasses Têtes</b>		BN BO
	<b>Le Boivin</b>		BO
	<b>Vignes Blanches</b>		BP
	<b>En Champy</b>		BP
	<b>Le Village</b>		BP BM
	<b>Les Recilles</b>		BS BP
	<b>En Champberot</b>		BP
	<b>Les Ouzeloy</b>		BR
	<b>Le Petit Puits</b>		BR
	<b>Les Portes</b>		BR
	<b>Les Creux Banots</b>		BR
	<b>Les Vaudenelles</b>		BR
	<b>La Champagne Haute</b>		BS
<b>Les Etalles</b>		BS	
<b>COUCHEY</b>	<b>Au Champ Salomon</b>		AA
	<b>En Clemongeot</b>		AA

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
139 à 145	1988	72	81	
148P, 149 à 166	1988	1	87	49
167 à 184	1988	1	73	95
185, 186, 188 à 193, 195 à 213, 218, 219	1988	3	63	17
14 à 20, 22 à 67	1988	7	85	37
68 à 78	1988	1	37	77
79 à 101	1988	2	93	48
1 à 32 103 à 124	1988 1988	7	99	22
126 à 187, 189 à 207, 213, 214, 218, 219, 223, 227, 228	1988	7	41	90
1 à 8	1988		90	48
9 à 29, 30P, 31	1988	3	88	92
41A, 49P, 50 à 56, 65, 66P, 67 à 69, 133, 134, 136 47P, 474	1988 1988	2	44	47
120 à 131, 133 à 145 70 à 107	1988	9	91	68
234, 237 à 253	1988	2	22	66
40 à 53, 55 à 70, 72 à 80, 82A, 83 à 85, 86A, 87 à 93, 232, 233	1988	5	28	17
104 à 134	1988	5	41	4
145, 146, 222 à 231, 234, 235	1988	1	60	59
158, 163, 164	1988		71	50
165 à 176, 181 à 191, 215	1988	2	66	8
45 à 48	1988		68	11
49 à 119, 146, 147, 148	1988	9	97	56
1 à 39	1988	5	53	20
40 à 44	1988	1	15	46

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>COUCHEY</b>	<b>Au Ravry</b>		AA
	<b>En Grand Bois</b>		AA
	<b>En La Croix Saint-Germain</b>		AA
	<b>En Blungey</b>		AA
	<b>La Pucine</b>		AA
	<b>En Momain</b>		AA
	<b>En Pilleul</b>		AA
	<b>En Verdot</b>		AA
	<b>Aux Herbues</b>		AA
	<b>En Charriere</b>		AO AB
	<b>Aux Journaux</b>		AB
	<b>La Croix de Bois</b>		AB AN
	<b>Le Village</b>		AB
	<b>Es Clos</b>		AB
	<b>Les Clos</b>		AB
	<b>En Batayard</b>		AB AN
	<b>Le Désert</b>		AM
	<b>Le Moisereau</b>		AM
	<b>Le Dixme</b>		AM
	<b>Le Grand Poirier</b>		AM
<b>La Morisotte</b>		AM	
<b>La Bretignière</b>		AM	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
45 à 55	1988	1	87	95
56 à 62	1988	1	15	75
226, 227, 229, 230	1988		52	15
233 à 251	1988	2	20	50
252 à 261	1988	1	49	85
262 à 275	1988	1	28	36
276 à 286	1988	1	42	41
287 à 316	1988	2	84	60
317 à 332	1988	2	28	2
125 à 136 1A, 1B, 2 à 7	1988 1988	1	85	52
14, 15, 16A, 17A, 18A, 19A, 24P, 25, 27, 33, 37A, 38 à 40, 579, 598, 599	1988	1	50	14
576, 577 74P	1988		31	94
65, 67, 70 à 74, 80A, 106, 120, 122A, 133A, 134, 135, 137 à 141	1988	3	96	13
485, 486, 488 à 491	1988	1	67	55
499, 500, 502, 504, 505 à 508, 510, 512 à 515, 525, 526, 529A, 530P, 531 à 534, 537, 541, 554, 568, 587 à 592	1988	2	58	16
571 à 575 78 à 81	1988 1988	1	20	77
1 à 13	1988	1	2	12
14 à 36	1988	2	78	72
37 à 45, 47, 48, 240, 241	1988		91	98
49 à 55, 78 à 90	1988	3	90	50
56 à 62	1988	1	20	59
63 à 65	1988		93	84

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>COUCHEY</b>	En Varangée		AM
	En Sampagny		AM
	Au Potey		AM
	Les Mogottes		AM
	La Plantelle		AM
	Au Quartier		AM
	La Friche		AB AN
	Aux Nagelottes		AN AB
	Au Lamey		AO
	En Combereau		AO
	En La Malcuite		AO
	Aux Grands Bandeaux		AO
	Au Ronsoy		AO
	Au Champ Saint-Etienne		AO
	En La Poulotte		AB AO
	Aux Genelières		AO
	La Quenicrière		AO
La Chaire à Dieu		AO	
Champs Perdrix		ZD	
<b>FIXIN</b>	En Chenaille		AB
	Champs Perdrix		AB
	Les Mogottes		AB
	Pommier Rougeot		AB

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
108 à 132	1988	3	45	74
133 à 139, 141 à 166, 235, 236	1988	6	74	49
167 à 177	1988	1	88	25
178	1988		57	54
179 à 201	1988	4	82	75
202 à 234	1988	2	78	92
8 à 13 52 à 73	1988 1988	2	59	36
82, 83, 85 à 97 569, 570	1988 1988	4	1	89
21 à 43	1988	3	84	68
58 à 70	1988	3	36	46
71 à 82	1988	1	48	53
83 à 91	1988	1	10	65
94 à 98	1988	1	90	80
99 à 102	1988		81	91
41 à 48 103 à 124	1988 1988	2	80	15
137 à 148	1988	2	42	67
149 à 178	1988	3	11	93
179 à 184	1988		62	76
1 à 75	1988	24	88	90
12 à 19	1977		84	51
20 à 22, 24 à 28, 173, 200, 201	1977	1	63	4
29 à 35	1977	1	50	57
36, 38 à 40	1977		81	85

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>FIXIN</b>	<b>Le Clos</b>		AB
	<b>Les Clos</b>		AB
	<b>Champs Pennebaut</b>		AB
	<b>Les Germets</b>		AB
	<b>En Tabeillon</b>		AB
	<b>Le Rozier</b>		AB
	<b>Meix Trouhant</b>		AB
	<b>Les Herbues</b>		AB
	<b>En L'Olivier</b>		AB
	<b>Les Foussottes</b>		AB
	<b>Fixey</b>		AB
	<b>Fixey</b>		AO
	<b>Les Crais de Chêne</b>		AC
	<b>Les Treuilles</b>		AC
	<b>Aux Brûlées</b>		AC
	<b>Aux Petits Crais</b>		AC
	<b>Les Echalais</b>		AC
	<b>Aux Cheminots</b>		AK
	<b>La Cocarde</b>		AL
	<b>La Place</b>		AL
	<b>Le Poirier Gaillard</b>		AL
	<b>Les Gibassier</b>		AL
	<b>Les Chenevières</b>		AL
	<b>Les Basses Chenevières</b>		AL
	<b>Champs de Vosger</b>		AL

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
53, 55, 56, 181, 182	1977	89	4	
57, 58, 60 à 66, 174, 175	1977	1	49	74
67 à 72	1977	74	47	
73 à 75, 77, 78, 170, 171	1977	99	71	
81 à 85	1977	58	77	
86 à 92	1977	1	54	6
96 à 99	1977	1	84	34
102 à 122, 124, 125, 180, 223, 224	1977	3	21	98
153, 154, 156 à 158	1977	1	71	38
159, 160, 162, 165 à 167, 169, 185 à 188, 197, 211, 212	1977	2	79	40
132 à 134, 140, 144, 147, 148, 150, 152	1977	1	38	92
26? 31 0 35? 45	1977	1	90	45
1 à 48	1977	5	69	57
113 à 138	1977	3	4	68
139 à 141	1977	64	54	
142 à 149	1977	1	54	29
150 à 164	1977	2	67	69
75 à 78, 80 à 84, 101 à 108	1977	1	48	85
1 à 3, 5 à 7, 143 à 146	1977	2	0	5
8, 9, 165, 166	1977	1	13	88
11 à 20	1977	93	45	
36 à 42	1977	1	46	16
51 à 70	1977	2	74	44
71 à 77, 79	1977	1	7	58
82 à 84, 87 à 89, 91 à 97, 100 à 103, 155 à 158, 174, 175	1977	3	93	12

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>FIXIN</b>	<b>La Croix Blanche</b>		AL
	<b>Clémenfert</b>		AL
	<b>La Mazière</b>		AL
	<b>Le Village</b>		AL
	<b>Le Village</b>		AM
	<b>Le Village</b>		AN
	<b>Le Village</b>		AO
	<b>Les Petites Crais</b>		AM
	<b>La Sorgentière</b>		AM
	<b>La Vionne</b>		AM
	<b>Les Ormeaux</b>		AM
	<b>Aux Vignois</b>		AM
	<b>Les Fondemens</b>		AM
	<b>Les Crais</b>		AM
	<b>En Cloméé</b>		AM
	<b>Les Champs Tions</b>		AM
	<b>Les Tellières</b>		AM
	<b>Les Champs des Charmes</b>		AM
	<b>Aux Boutoillottes</b>		AM
	<b>En Crèchelin</b>		AM
	<b>En Coton</b>		AM
	<b>Les Portes Feuilles</b>		AM
	<b>Les Vignes aux Grands</b>		AM
	<b>La Réchaux</b>		AN

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE	
		ha	ca
104	1977	87	92
132 à 136, 159 à 164	1977	94	71
137 à 142	1977	2	21
105, 106, 123 à 128	1977	5	62
5, 10, 12, 200, 201, 206, 207	1977	1	4
30, 40, 76, 166, 245A, 246, 269, 270	1977	68	95
64, 69, 71, 87, 88, 101 à 103, 108, 109, 111, 139, 140	1977	2	60
16A, 19A	1977	20	35
21, 22	1977	67	44
23, 24, 26 à 28	1977	56	28
29, 30, 32, 213	1977	51	97
44 à 46, 47A, 48, 49, 51A, 52, 53, 184A, 185	1977	91	98
54, 56 à 61, 204, 205	1977	1	33
62 à 67, 189, 214, 215	1977	1	72
71 à 73, 76 à 85, 87, 88, 203, 216 à 218, 231 à 234	1977	4	22
89 à 109	1977	2	42
110 à 116	1977	1	55
117 à 130	1977	2	30
131 à 138	1977	63	65
139 à 153	1977	1	79
154 à 165	1977	1	63
166 à 170	1977	1	11
171, 172, 174 à 178, 180A, 181 à 183	1977	1	10
7, 8, 198, 199	1977	31	67

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>FIXIN</b>	Aux Herbues		AN
	Aux Prés		AN
	Les Entre Deux Velles		AO
	Les Boudières		AO
	En Combes Roy	Clos Napoléon	AO
	Le Village	Clos Napoléon	AN
	Aux Cheusots		AN
	Clos du Chapitre	Clos de la Perrière	AN
	La Perrière	Clos de la Perrière	AN
	En Suchot	Hervelets	AN
	Les Arvelets	Hervelets	AO
	Les Hervelets	Hervelets	AO
	Le Meix Bas		AO
<b>BROCHON</b>	Queue de Hareng	Clos de la Perrière	AB
	Queue de Hareng		AB
	Préau		AB
	Créole		AC
	Les Carrés		AC
	La Mouille		AC
	Vignois		AC
	Le Meix au Maire		AC
	Crévent		AC
	La Croix Violette		AC

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
110, 11, 113, 114, 115A, 116, 117, 120 à 125, 127 à 134, 136 à 138, 168, 169	1977	3	39	37
142, 144 à 146, 174	1977		89	50
46 à 62	1977	7	56	0
112, 113	1977		70	71
128, 129	1977		74	91
40	1977		7	65
149	1977	1	75	47
148	1977	4	78	80
150 à 153, 156 à 159	1977	4	90	31
160	1977		17	42
	1977			
116, 118 à 127, 132, 133, 136	1977	3	82	63
114, 115	1977		49	40
284, 286	1960	1	62	33
2, 3, 5 à 37, 39 à 52, 59 à 70, 284 à 287, 292, 293, 335 à 342	1979	10	77	14
73, 87, 88, 89P, 93 à 123, 135 à 142, 144 à 149, 152 à 155, 157, 160, 161, 168P, 169, 193 à 195, 197, 265, 304 à 309, 311, 312 à 315, 317, 318, 321, 322, 327, 333, 343, 345 à 347	1979	11	0	88
1 à 3, 6 à 21	1979	3	46	33
23 à 28, 30, 32 à 37, 216 à 219	1979	1	77	49
38 à 56	1979	2	13	64
57, 58, 61 à 72, 74, 76 à 106, 109 à 111, 115 à 130, 188A, 191A, 195, 197, 199	1979	6	27	64
131 à 134, 146A, 200, 201	1979		71	81
150, 151, 153, 157, 198	1979		82	12
166, 167, 172 à 179, 181	1979	3	26	76

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>BROCHON</b>	La Mazière		AL
	Le Meix Fringuet		AL
	Billard		AK
	Les Jeunes Rois		AL
	Le Créot		AL
	Les Journaux		AL
	Les Gueulepines		AL
	Le Carré Rougeaud		AL
	Les Champs Perriers		AL
	Les Croisettes		AL
	Les Evocelles		AM
	Meix-Bas		AM
	Champ		AM
<b>GEVREY-CHAMBERTIN</b>	La Bossière		AB
	La Romanée		AB
	Combe de Lavaut		AB
	Chéseaux		AC
	Combe du Dessus		AC
	La Marie		AC
	En Motrot		AC
	Village		AC AH
	Les Evosselles		AD

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
54, 56P, 57	1979	42	57	
58, 63, 64	1979	65	82	
80 à 114	1963	9	18	30
1 à 28	1960	4	31	70
29 à 47, 49, 50	1960	4	84	13
80 à 90	1960	2	65	65
91 à 102	1960	1	74	45
103 à 118	1960	1	79	18
119 à 148	1960	2	97	84
149 à 162	1960	2	15	95
1 à 109	1960	10	44	12
110 à 124, 127 à 129, 133, 139 à 162	1960	4	44	83
163 à 187, 201 à 207	1960	6	3	5
1 à 18	1959	1	44	28
20 à 24	1959		23	42
143 à 173	1959	3	87	65
42, 45 à 48	1976	1	20	21
50, 52, 56 à 68, 69A, 70 à 76, 78 à 82, 85, 86, 88, 90 à 108, 110 à 112, 253 à 257, 266	1976	5	56	81
114, 115, 116P, 117, 118, 119A, 120, 239, 240	1976		95	12
125, 126A, 126B, 128, 130, 131, 134 à 136, 243, 244	1976		72	11
162, 174, 182 à 185, 258, 259	1976	2	0	75
1 à 5, 22, 23, 33, 65, 66, 94, 96, 116, 117, 119, 120, 130P, 131, 135 à 137, 140, 144, 162, 164, 165, 170, 174, 175, 187, 188, 194, 196 à 198, 214, 379, 380, 401, 410 à 414, 421, 422, 435 à 437	1976	11	89	86
1 à 7	1959		92	80

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>GEVREY-CHAMBERTIN</b>	<b>En Champs</b>		AD
	<b>En Vosne</b>		AD
	<b>En Songe</b>		AD
	<b>Au Vellé</b>		AD
	<b>En Dérée</b>		AE
	<b>Chazière</b>		AE
	<b>Champerrier du Dessus</b>		AE
	<b>Champerrier du Bas</b>		AE
	<b>Sylvie</b>		AE
	<b>Pince-Vin</b>		AE
	<b>Charreux</b>		AE
	<b>Tamisot</b>		AE
	<b>Combe du Bas</b>		AE
	<b>Baraques</b>		AE AH AI
	<b>La Brunelle</b>		AH
	<b>Aux Corvées</b>		AH
	<b>La Justice</b>		AI AO
<b>Les Crais</b>		AI  AK AM AN	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
58 à 134	1959	7	89	53
135 à 162	1959	2	75	30
164 à 202	1959	2	77	38
204 à 209, 214 à 216	1959	2	60	69
1 à 25	1976	2	77	53
26 à 45	1976	1	49	87
46 à 59, 319, 320	1976	2	49	48
61 à 80, 82 : 2/5, 83, 328	1976	2	56	97
84 à 100, 108 à 114	1976	2	19	35
115 à 148	1976	2	80	52
146 à 164, 166, 171, 172, 182 à 184, 189, 193 à 202	1976	3	78	97
290 : 1/5, 291 : 3/5, 292 : 2/3, 293, 295	1976	1	64	3
297, 298, 300, 303, 306, 326	1976	4	38	13
206, 212, 213, 216, 229, 272	1976		55	14
377A, 377B, 393, 396	1976		99	22
129, 132 : 2/3, 135 : 1/2, 165 à 167	1974		31	74
227, 228, 232, 233, 238, 239P, 240, 244, 245, 248, 249, 251, 399, 400, 431	1976	3	89	43
259, 260, 264 à 272, 276 à 293, 297 à 303, 206 à 352, 355, 357 à 363, 370, 372, 373, 375, 376, 403, 404 à 406, 432	1976	11	81	31
1, 5 à 8, 14, 251 à 253, 257, 258, 261, 262, 267 à 271, 273 à 275, 277, 278	1974	9	19	27
1 à 18, 21 à 24, 39, 42, 43, 46, 49P, 50P, 53, 55 à 79, 147, 159, 160, 161 : 1/2, 162 : 1/2, 166 à 171, 178, 179 : 1/2	1976	9	8	52
37 à 39, 41, 44, 60, 62, 67, 68, 78, 79, 83, 84, 88, 107, 110 à 113, 115 à 125, 178 à 181, 183 à 201, 203 à 208, 212 à 222, 224 à 238, 240, 241, 255, 256, 281	1974	9	5	21
153 à 158, 160, 166P, 172 à 192, 194 à 207, 213 à 216, 224, 225	1974	7	36	24
1 à 36	1959	5	10	84
1, 2, 14 à 16, 19, 20, 114 à 116, 127, 128, 148, 156 à 159, 162, 165P, 166, 169, 170, 182, 183	1976	4	69	56

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>GEVREY-CHAMBERTIN</b>	<b>La Burie</b>		AK
	<b>Croix des Champs</b>		AK
	<b>Creux Brouillard</b>		AK
	<b>Grands Champs</b>		AL
	<b>Au Prunier</b>		AL
	<b>La Platière</b>		AL
	<b>Puits de la Baraque</b>		AM
	<b>Es Murot</b>		AM
	<b>Champ-Franc</b>		AM
	<b>Grandes Rayes</b>		AN
	<b>Craite-Paille</b>		AO
	<b>La Nouroy</b>		AZ
	<b>Pressonnier</b>		BI
	<b>Le Fourneau</b>		BI
	<b>Reniard</b>		BK
	<b>Roncevie</b>		BK
	<b>Les Seuvrées</b>		BL
	<b>Aux Echézeaux</b>		BM
<b>Champs-Chenys</b>		BN	
<b>Bel-Air</b>		BO	
<b>Clos Prieur-Bas</b>		BP	
<b>Les Epointures</b>		BP	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
1 à 29	1974	4	74	88
30 à 66, 70, 71, 222, 223, 231 à 234, 72 à 95, 97 à 120, 122 à 146, 149, 218 à 221, 229, 230, 235, 236	1974	9	31	88
72 à 95, 97 à 120, 122 à 146, 149, 218 à 221, 229, 230, 235, 236	1974	12	24	36
23 à 25	1959	1	42	84
72 à 74	1959		56	91
75 à 144	1959	12	70	77
37 à 58	1959	4	14	57
59 à 117	1959	12	43	65
118 p, 119 p, 120 p, 121 p, 122, 123, 125 p, 126 p, 127 p, 128 p, 129 p, 131, 132, 135, 136, 139, 141 à 144, 147 à 149, 151, 152	1959	3	68	78
25, 56, 68, 79, 82 à 84, 90, 91, 117, 118, 120, 121, 130, 132, 138 à 143, 160, 171 à 173, 175, 176, 178 à 180, 184, 185	1976	7	41	68
80 à 82, 85 à 91, 98 à 103, 126, 128, 129, 131, 132, 134, 135, 137, 139, 140, 148 à 151	1976	11	31	11
343 p, 344 à 346	1959		33	33
1 à 31, 40 à 48	1959	7	41	1
130 à 156	1959	5	91	37
1 à 74	1959	11	38	31
93 à 119	1959	4	28	43
1 à 93	1959	14	28	98
91 à 111	1959	3	39	88
98 à 136	1959	5	64	92
4 à 9	1959		83	88
40 à 78	1959	3	66	10
79 à 100	1959	3	83	50

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>GEVREY-CHAMBERTIN</b>	<b>Vignes Belles</b>		BP
	<b>Aux Etelois</b>		BP
	<b>En Pallud</b>		BR
	<b>Carougeot</b>		BR
	<b>Jouise</b>		BR
	<b>Les Cercueils</b>		BR
	<b>Les Marchais</b>		BT
	<b>Mévelles</b>		BT
	<b>Meix des Ouches</b>		BT
	<b>La Bossière</b>		AB
	<b>La Romanée</b>	Poissenot	AB
	<b>Poissenot</b>		AB
	<b>Etournelles</b>		AB
	<b>Etournelles</b>	Clos des Varoilles	AB
	<b>Les Verroilles</b>	Clos des Varoilles	AB
	<b>Lavaut</b>	Lavaut Saint-Jacques	AB
	<b>Clos du Chapitre</b>		AC
	<b>Le Clos Saint-Jacques</b>		AC
	<b>Les Cazetiers</b>		AC
	<b>Petits Cazetiers</b>		AD
<b>Champeaux</b>		AD	
<b>Combe au Moine</b>		AD	
<b>Les Goulots</b>		AD	
<b>Aux Combottes</b>		BM	
<b>Bel-Air</b>		BO	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
101 à 120	1959	3	57	5
156 à 208	1959	7	30	77
1 à 109	1959	1	40	16
11 à 64	1959	4	44	39
65 à 146	1959	7	5	96
147 à 157	1959	1	82	19
1 à 61, 64, 67 à 115, 118 p	1959	8	73	34
155, 156	1959	1	83	70
191 bis, 192	1959	1	4	67
19	1959		44	90
25 à 30	1959	1	6	30
31 à 52	1959	2	20	17
53, 56 à 64, 202, 203	1959	2	3	52
55	1959		5	68
175	1959	5	97	35
65 à 142	1959	9	53	3
230	1976		98	20
231 à 233, 238	1976	6	70	49
1 à 41	1976	9	11	90
217, 218, 219 : 1/2, 220, 221	1959		94	87
8 à 57	1959	6	67	85
222 à 256	1959	4	76	86
257 à 264	1959	1	81	9
9 à 11, 13 à 28	1959	4	57	20
13 à 42	1959	2	65	23

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>GEVREY-CHAMBERTIN</b>	<b>Cherbaudes</b>		BP
	<b>Champitenois ou Petite Chapelle</b>	Petite Chapelle	BP
	<b>En Ergot</b>		BP
	<b>Clos Prieur-Haut</b>	Clos Prieur	BR
	<b>La Perrière</b>		BR
	<b>Au Closeau</b>		BR
	<b>Plantigone ou Issart</b>	Issarts	BS
	<b>Les Corbeaux</b>		BS
	<b>Craipillot</b>		BT
	<b>Fonteny</b>		BT
	<b>Champonnet</b>		BT
	<b>Chambertin</b>		BN
	<b>Clos de Bèze</b>		BO
	<b>En la Chapelle</b>		BP
	<b>Les Gémeaux</b>		BP
	<b>Mazoyères ou Charmes</b>		BM
	<b>Aux Charmes</b>		BN
	<b>En Griotte</b>		BP
	<b>Latricières</b>		BM
	<b>Aux Combottes</b>		BM
<b>Les Mazis-Bas</b>		BS	
<b>Les Mazis-Haut</b>		BS	
<b>Ruchottes du Bas</b>		BS	
<b>Ruchottes du Dessus</b>		BS	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
24 à 39	1959	2	18	70
121 à 148	1959	4	0	34
149 à 155	1959	1	16	67
158 à 175	1959	1	97	86
176 à 201	1959	2	47	6
202, 203	1959		52	85
12	1959		62	37
13 à 36	1959	3	21	0
124 à 154	1959	2	75	94
193 à 217, 223, 224	1959	3	73	35
225 à 251	1959	3	31	77
1 à 37	1959	12	90	31
43 à 71	1959	15	38	87
11 à 15	1959	3	69	24
16 à 23	1959	1	79	29
29 à 42, 44 p, 45 p, 46 à 49, 49 bis, 50 à 62, 64 à 90	1959	18	58	68
38 à 97	1959	12	24	56
1 à 10	1959	2	69	18
1 à 8	1959	6	90	66
12	1959		44	78
37 à 60	1959	4	56	11
61 à 82	1959	4	54	23
83 à 90, 111	1959	1	31	14
91 à 100	1959	1	99	23

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MOREY-SAINT-DENIS</b>	Pierre Virant		AB
	Monts Luisants		AB
	Clos des Ormes		AC
	Aux Cheseaux		AC
	Les Herbuottes		AC
	Les Chenevery		AC
	Bas Chenevery		AC
	Clos Solon		AC
	Les Cognées		AD
	Les Crais Gillon		AD
	Corvée Creunille		AD
	Les Brâs		AD
	En Seuvrey		AD
	Les Champs de la Vigne		AD
	Les Crais		AN
	Très Girard		AO
	Les Sionnières		AO
	Les Porroux		AO
	La Bussière		AO
	Le Village		AO
Le Village		AP	
Côte Rotie		AP	
Les Larrets		AP	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
1 à 33	1957	2	83	67
137 à 169	1957	2	19	3
106 à 112, 112 bis, 113 à 116	1957	1	30	33
136, 149 à 153	1957	1	11	41
154 à 175	1957	1	85	44
176, 186 à 193	1957	1	30	97
194 à 206	1957	2	8	11
207 à 255	1957	5	57	91
1 à 25, 25 bis, 26 à 32	1957	4	17	50
33 à 61	1957	3	21	4
71 à 73, 75, 78, 79, 83, 84 : 1/3, 85 à 93, 94 : 1/10, 95 : 1/4, 106 : 1/3	1957	1	83	13
107 à 122	1957	1	22	93
123 à 142, 151 à 155	1957	2	43	38
156 à 163, 169	1957	1	38	44
1 à 10, 12 à 19, 21, 23 à 34, 322, 323, 340 à 343	1977	3	33	28
179 à 196, 199, 200, 202, 204 à 209, 211 à 220, 287, 318, 326, 327, 336 à 343	1977	4	2	36
221 à 223, 225, 329 à 332, 335	1977	2	14	28
228 à 258, 297, 298	1977	4	84	2
260 à 265	1977		62	75
6 p, 59, 60 p, 63 p, 64 à 70, 72 à 76, 83 à 85, 87 à 91, 97, 103, 104 p, 105 à 111, 117, 120, 121 p, 123 p, 124 p, 125, 128, 138, 139, 305 à 307, 310 à 313	1977	4	10	1
31, 35, 36, 88, 89, 90 p, 94 p, 96, 97, 180, 183 p	1977		74	74
18	1977		10	83
110 à 115	1977	1	45	26

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MOREY-SAINT-DENIS</b>	<b>La Bidaude</b>		AP
	<b>Larrey Froid</b>		AP
	<b>En la rue de Vergy</b>		AR
	<b>Rue de Vergy</b>		A2
	<b>Les Genavrières</b>		AB
	<b>Monts Luisants</b>		AB
	<b>Les Chaffots</b>		AB
	<b>Clos Baulet</b>		AC
	<b>Les Blanchards</b>		AC
	<b>Les Gruenchers</b>		AC
	<b>Les Millandes</b>		AC
	<b>Les Faconnières</b>		AC
	<b>Les Charrières</b>		AC
	<b>Clos des Ormes</b>		AC
	<b>Aux Charmes</b>		AC
	<b>Aux Cheseaux</b>		AC
	<b>Les Chenevery</b>		AC
	<b>Les Sorbès</b>		AO
	<b>Clos Sorbé</b>		AO
	<b>La Bussière</b>		AO
	<b>Les Ruchots</b>		AO
	<b>Le Village</b>		AO
	<b>Le Village</b>		AP
	<b>Côte Rotie</b>		AP

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
116 à 135, 137 à 140, 168, 169	1977	2	63	49
141 à 150, 152 à 159, 166, 167, 172 à 174	1957	1	90	54
1 à 59	1957	4	80	70
103p, 104 p, 110 p	1957		80	0
34 à 47, 50 p	1957	1	19	10
70 à 136, 170 à 172	1957	5	38	89
264 à 268, 269 : 9/10, 270 272, 273, 275 : 1/2, 276 à 278, 279 p, 280 à 299	1957	2	61	86
1 à 5	1957		87	3
6 à 25	1957	1	99	23
26 à 28	1957		50	82
44 à 70	1957	4	21	23
71 à 78	1957	1	66	51
79 à 97	1957	2	26	76
98 à 105, 117 à 120	1957	3	15	22
121 à 134	1957	1	17	31
135, 137 à 148	1957	1	49	47
177 à 185	1977	1	90	9
158 à 160, 162 à 164, 344, 345	1977	2	67	58
165 à 178, 299	1977	3	32	63
259, 266	1977	2	59	25
267 à 273, 275 à 286, 300, 301	1977	2	57	74
358	1977		21	92
183 p, 184			68	44
1 à 8, 10, 14 à 16, 170, 171, 176, 177	1977	1	22	98

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MOREY-SAINT-DENIS</b>	La Riotte		AP
	La Riotte		AC
	Clos Saint-Denis		AB
	Calouère		AB
	Les Chaffots		AB
	Maison Brûlée		AP
	Les Genavrières		AB
	Monts Luisants		AB
	Clos de la Roche		AB
	Les Mochamps		AB
	Les Froichots		AB
	Les Fremières		AB
	Les Chabiots		AB
	Les Chaffots		AB
	Meix-Rentier		AP
	Les Larrets ou Clos des Lambrays		AP
	Les Bouchots		AP
Clos de Tart		AR	
Les Bonnes Mares		AR	
Les Bonnes Mares		AR	
<b>CHAMBOLLE-MUSIGNY</b>	Les Véroilles		AB
	Les Cras		AB
	Les Cras		AK
	Aux Beaux Bruns		AC

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
30	1977	37	79	
29 à 43	1957	2	8	80
241 à 250	1957	2	14	89
300, 301	1957	1	30	85
251 à 263, 269 : 1/10, 271, 274, 275 : 1/2	1957	1	33	92
19 à 29	1957	1	82	94
49, 50 p, 51	1957		88	17
52 à 55, 57 à 69, 173 à 199	1957	3	74	18
200 à 209	1957	4	56	93
210 à 216	1957	2	56	72
217 à 219	1957		64	23
220 à 230	1957	2	28	40
231 à 240	1957	2	14	64
279 p	1957		7	0
99 à 105	1957	1	13	5
106, 107	1957	5	71	87
108	1957	1	99	10
60	1957	7	25	48
64	1957		27	80
65 à 69	1957	1	51	55
1 à 19, 20 p, 21 p, 22p, 23 à 38, 41 à 54, 56 à 65, 326, 327, 415	1981	5	17	31
240 à 251, 253 à 265, 301, 302	1981	1	46	76
245 à 263, 270 à 275, 346	1981	1	31	29
6 à 11	1981		91	53

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHAMBOLLE-MUSIGNY</b>	<b>Les Fremières</b>		AC
	<b>Les Drazey</b>		AC
	<b>Les Bussières</b>		AC
	<b>Les Gamaires</b>		AC
	<b>Les Herbues</b>		AC
	<b>Les Chardannes</b>		AC
	<b>Aux Echanges</b>		AE
	<b>Les Athets</b>		AE
	<b>Aux Croix</b>		AE
	<b>Les Maladières</b>		AE
	<b>Les Mombies</b>		AE
	<b>Les Mal Carrées</b>		AE
	<b>Les Clos de l'Orme</b>		AE
	<b>Aux Combottes</b>		AE
	<b>Les Combottes</b>		AH
	<b>Le Village</b>		AK
	<b>Les Clos</b>		AK
	<b>Les Jutruots</b>		AL
<b>Les Echésaux</b>		AL	
<b>Derrière le Four</b>		AL	
<b>Les Pas de Chat</b>		AL	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
12 à 19, 22 à 27, 29 à 33, 35 à 49, 250 à 253, 262 à 265, 275, 276, 289, 290	1981	4	69	72
52 à 55, 57 à 72, 75, 225, 226, 247 à 249, 272, 273, 301 à 307	1981	3	89	47
77 à 81, 84, 86 à 96, 223, 224, 267 à 271, 274, 291, 292, 297, 298, 310, 311	1981	4	10	29
98 à 100, 102 à 115, 295, 296	1981	3	50	83
116 à 119, 129, 131, à 134, 137 à 141, 143 à 148, 150, 151, 157 à 171, 221, 229 à 239, 243, 244, 278, 279, 282, 283, 286, 287, 293, 308, 309	1981	5	96	30
172 à 178, 180 à 184, 186 à 191, 193 à 197, 199 à 220, 227, 228, 245, 246, 260, 261, 312	1981	3	44	97
2, 4, 6 à 12, 215 à 218	1981	1	59	1
13 à 17, 25, 26, 30 à 54, 247, 249, 251, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 271	1981	4	69	99
55 à 57, 60 à 72, 243 à 246	1981	2	53	84
73, 74, 76, 78 à 94, 213, 223 à 226	1981	2	51	53
95 à 103, 105 à 111, 194 à 196	1981	2	23	3
112 à 129	1981	2	13	53
130 à 140, 214, 236, 237	1981	1	74	39
159 à 161, 163 à 166, 169 à 173, 175, 177, 178, 219 à 222, 238 à 241, 269, 270	1981	1	19	34
72	1981		3	54
42, 48, 49, 154, 155, 167 p, 193, 195, 204 à 206, 211, 219, 345, 395, 397, 398, 418	1981	1	78	53
295 à 299, 303 à 307, 309, 316 a, 409, 410	1981	1	99	94
9, 13 à 17, 18 p, 19	1981		72	27
20 à 35	1981	1	77	39
36, 37, 39, 40, 42 à 60, 62 à 72, 267 à 269, 300 à 304	1981	3	46	83
73 à 89	1981	1	75	61

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHAMBOLLE-MUSIGNY</b>	<b>Les Barottes</b>		AL
	<b>Les Fouchères</b>		AL
	<b>Les Guérippes</b>		AL
	<b>Les Danguerrins</b>		AL
	<b>Les Creux Baissants</b>		AL
	<b>Les Porlottes</b>		AL
	<b>Les Sordes</b>		AM
	<b>Les Condemennes</b>		AM
	<b>Les Babillères</b>		AM
	<b>Les Nazoires</b>		AM
	<b>Les Bas Doix</b>		AM
	<b>La Combe d'Orveau</b>		AN
	<b>Les Argillières</b>		AN
	<b>Les Argillières</b>		AL
	<b>La Taupe</b>		AN
	<b>La Taupe</b>		A
	<b>Les Véroilles</b>		AB
	<b>Les Sentiers</b>		AB
	<b>Les Baudes</b>		AB
	<b>Les Noirots</b>		AB
<b>Les Noirots</b>		AH	
<b>Les Lavrottes</b>		AB	
<b>Les Fuées</b>		AB	
<b>Aux Beaux Bruns</b>		AC	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
90, 292 à 298	1981	89	76	
120, 122 à 130, 132 à 137, 270 à 273	1981	2	74	14
138 à 144, 146, 147, 149, 284 à 287	1981	1	70	89
168, 169 : 1/5, 171 à 178, 180 à 182	1981	1	79	19
183 à 218, 220 à 235, 274, 275	1981	3	78	45
237 p, 238 à 240, 242, 243, 245 à 248, 259 à 264, 305 à 308	1981		53	3
35 à 37	1981		39	21
38 à 49, 51 à 71, 215, 216, 269, 270	1981	5	3	32
74 à 82, 84 à 102, 261, 262	1981	3	74	56
103, 105, 106, 108 à 126, 128 à 139, 147, 232, 233	1981	2	50	90
151 à 159	1981	1	75	11
1 à 7	1981	2	5	84
46 : 2/3, 47 : 2/3, 48 : 1/2, 49 à 53	1981		80	68
150 à 154, 156 à 162, 164 à 166, 282, 283	1981	1	37	63
62, 63	1981		40	90
139 p, 201	1981		47	81
20 p, 21 p, 22 p, 40, 269, 270	1981		60	26
138 à 146, 149 à 158, 160, 161, 271, 272, 299, 300	1981	4	89	45
163 à 178, 180, 182, 183, 273, 307 à 310	1981	3	41	61
184 à 190	1981		63	96
31 à 49	1981	2	20	83
191 à 196	1981		91	95
197 à 199, 201, 202 : 1/2, 203 à 231, 233 à 239, 268, 295, 296	1981	4	38	41
1 à 5	1981	1	53	86

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE	
<b>CHAMBOLLE-MUSIGNY</b>	Aux échanges		AE	
	Les Charmes		AE	
	Les Charmes		AH	
	Les Charmes		AM	
	Les Plantes		AE	
	Les Plantes		AH	
	Aux Combottes	Les Combottes		AE
	Derrière la Grange			AH
	Les Gruenchers			AH
	Les Groseilles			AH
	Les Chatelots			AH
	Les Grands Murs	Les Feusselottes ou les Feusselotes		AH
	Les Feusselottes	ou Les Feusselotes		AH
	Les Feusselotes	ou Les Feusselottes		AK
	Les Cras			AK
	Les Carrières			AK
	Les Chabiots			AL
	Les Borniques			AL
	Les Amoureuses			AL
	Les Amoureuses			AM
Les Hauts Doix			AM	
La Combe d'Orveau			AN	
La Combe d'Orveau			AN	
Le Petit Musigny			AN	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
1	1981	92	60	
143 à 149, 234, 235	1981	80	61	
81, 84 à 102, 104, 105, 210 à 217, 224, 225	1981	2	72	89
1 à 5, 7 à 21, 23, 25 à 28, 30 à 34, 213, 214, 226, 227, 263 à 266	1981	5	78	43
150 à 155, 157, 158, 267, 268	1981	1	77	95
106 à 110	1981	78	64	
179 à 185, 187, 189 à 193, 227, 228, 242	1981	82	92	
1	1981	47	0	
3, 6, 8, 12 à 27, 29, 30, 197, 220 : 1/3, 232, 233, 239, 240	1981	2	82	36
50 à 62, 199 à 202, 222, 223	1981	1	33	86
137 à 173, 175, 176, 218, 219	1981	2	96	39
111 à 114	1981	76	83	
115, 117 à 136	1981	2	49	68
285 à 289, 291 à 293, 326, 327, 381, 382	1981	1	13	7
237 à 240, 243, 277, 332 à 335, 338	1981	3	44	62
280, 281, 283, 376	1981	52	56	
94, 96 à 98, 100 à 103, 276 à 280	1981	1	50	31
109 à 119, 281, 299	1981	1	42	84
104 à 108	1981	50	99	
165 à 171, 176 à 179, 181 à 188, 190 à 199, 203, 204, 207, 234 à 243	1981	4	89	14
200, 201, 211, 212, 267, 268	1981	1	73	75
10 à 14, 15 : 1/5, 16, 64, 65	1981	2	38	28
15 : 4/5	1981	61	28	
17	1981	4	19	25

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHAMBOLLE-MUSIGNY</b>	<b>Les Musigny</b>		AN
	<b>Les Bonnes Mares</b>		AB
<b>VOUGEOT</b>	<b>Le Village</b>		A2
	<b>Les Petits Vougeots</b>		A2
	<b>Les Crâs</b>		A2
	<b>La Vigne Blanche</b>	Le Clos Blanc	A2
	<b>Les Petits Vougeots</b>		A2
	<b>Les Petits Vougeots</b>	Clos de la Perrière	A2
	<b>Clos Vougeot</b>		A1
<b>FLAGEY-ECHÉZEUX</b>	<b>Les Treux</b>		D2
	<b>Clos Saint-Denis</b>		D2
	<b>Les Cruots ou Vignes Blanches</b>		D2
	<b>Les Loächausses</b>		D2
	<b>Echézeaux du Dessus</b>		D2
	<b>Les Rouges du Bas</b>		D2
	<b>Les Beaux Monts Bas</b>		D2
	<b>Les Champs Traversins</b>		D2
	<b>Les Poulaillères</b>		D2
	<b>En Orveaux</b>		D2
	<b>Les Quartiers de Nuits</b>		D3
	<b>Les Grands Echézeaux</b>		D2
	<b>Beaux Monts Hauts Rougeots</b>		D1

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
18 à 20, 22 à 35, 37, 39 à 45, 55 à 61	1981	5	89	60
66 à 72, 74 à 87, 89 à 102, 104 à 106, 110, 111, 114 à 116, 119 à 124, 126 à 130, 132 à 136, 266, 267, 275 à 288, 290 à 294, 297, 298, 303 à 306, 320 à 323, 328	1981	13	54	17
83 à 85, 122 à 124, 168, 169, 171	1975	3	1	63
236, 238	1975		20	65
197 à 199, 202, 205, 207 à 216, 247, 263, 321 à 324, 353	1975	3	74	71
217	1975	2	28	89
218 à 220, 225 à 228, 230 à 235, 237	1975	3	48	52
222 à 224	1975	2	15	80
1 à 26, 29 à 58, 60 à 76, 239 à 246, 252 à 257, 261, 262, 264 à 266, 268 à 275, 280 à 282, 319, 320	1965	50	96	54
113, 114, 117 à 124, 128 à 146, 504, 508, 536 à 539, 594, 595, 622 à 630	1979	4	89	50
147, 149 à 158, 518 à 520	1979	1	80	25
160 à 169, 172, 174 à 177, 511, 512, 599	1979	3	28	95
181, 183, 184, 556 à 559	1979	2	48	55
186, 188 à 192, 194, 206, 501, 510, 620, 621, 631, 632	1979	3	55	30
195, 199 à 203, 208, 503, 533, 637, 638, 645 à 647, 649 à 652	1979	3	99	55
178, 180, 514, 515, 516 : 1/5	1979	1	26	90
292 à 306, 509, 513, 590 à 593	1979	3	58	55
307, 308, 310, 313, 505, 530, 531, 566 à 569, 610, 611	1979	5	21	20
315, 316, 319, 323, 326 à 329, 331 à 333, 335, 337 à 353, 354 : 4/5, 355, 562 à 565, 578 à 589, 633 à 636, 653, 354	1979	5	4	29
360 à 362, 364 : 1/2	1979	1	12	79
89 à 97, 102 à 107, 111, 112, 500, 506, 507, 534, 535, 612 à 619	1979	9	14	45
74, 75 : 2/3, 664	1979		58	53

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>FLAGEY-ECHÉZEUX</b>	<b>Les Rouges du Dessus</b>		D1
	<b>Maizières Basses</b>		D3
	<b>Maizières Hautes</b>		D3
	<b>Les Chalindins</b>		D3
	<b>Les Violettes</b>		D3
	<b>Porte Feuilles ou Murailles du Clos</b>		D3
	<b>Les Baux Mont Bas</b>	Les Beaux Monts	D2
	<b>Les Baux Monts Hauts</b>	Les Beaux Monts	D2
	<b>Les Rouges du Dessus</b>	Les Rouges	D2
	<b>En Orveaux</b>		
<b>VOSNE-ROMANEE</b>	<b>La Combe Brûlée</b>		AB
	<b>Les Hauts Beaux Monts</b>		AB
	<b>Hautes Mazières</b>		AC
	<b>Basses Mazières</b>		AC
	<b>Vigneux</b>		AC
	<b>Aux Ormes</b>		AC
	<b>Aux Jachées</b>		AC
	<b>Bossières</b>		AC
	<b>Les Chalandins</b>		AC
	<b>Aux Ravioles</b>		AK
	<b>Les Jacquines</b>		AK
	<b>Aux Réas</b>		AK
	<b>Aux Genaivrières</b>		AK
	<b>La Fontaine de Vosne</b>		AK

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
53 à 65	1979	89	0	
458 à 478, 481 à 487, 655 à 658	1979	2	49	45
488 à 499, 598	1979	1	44	67
417 à 425, 427, 428, 430 à 453, 455 à 457, 560, 561, 605 à 609	1979	3	13	96
372 à 391, 642 à 644	1979	1	36	25
392 à 416, 597, 598	1979	1	99	13
209 à 212, 214 à 239, 516 : 4/5, 517, 659 à 662	1979	5	44	4
242 à 254	1979	1	57	50
255 à 267, 270 à 289, 521 à 524	1979	2	61	95
354 : 1/5, 356 à 359	1979	1	78	55
99 à 104, 108, 109	1960	77	2	
1 à 6, 21 à 44	1960	1	78	60
19 à 27	1960	2	34	36
28 à 37	1960	2	46	94
38 à 42, 44 à 58	1960	2	63	35
104 à 138, 141, 142, 145	1960	4	62	85
146 à 149, 152, 153	1960	1	33	3
154 à 169	1960	1	79	88
59 à 103	1960	4	39	95
1 à 49	1960	5	56	52
50 à 76	1960	3	49	54
77 à 120	1960	9	78	36
135 à 137, 141 à 145, 148, 152	1960	2	3	66
195, 196, 197, 288, 289	1960	65	18	

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE	
<b>VOSNE-ROMANEE</b>	<b>Au-dessus de la Rivière</b>		AK	
	<b>La Croix Blanche</b>		AK	
	<b>Aux Communes</b>		AK	
	<b>Aux Communes</b>		AL	
	<b>Derrière le Four</b>		AL	
	<b>Village</b>		AL	
	<b>La Colombière</b>		AL	
	<b>Champs Goudins</b>		AL	
	<b>Le Pré de la Folie</b>		AL	
	<b>Aux Saules</b>		AL	
	<b>Les Gaudichots</b>		AM	
	<b>Les Damaudes</b>		AM	
	<b>Les Barreaux</b>		AN	
	<b>Aux Champs Perdrix</b>		AN	
	<b>La Montagne</b>		C	
	<b>Les Hauts Beaux Monts</b>	Les Beaux Monts		AB
	<b>Les Beaux Monts</b>			AB
	<b>Aux Brûlées</b>			AB
	<b>La Combe Brûlée</b>	Aux Brûlées		AB
	<b>Les Suchots</b>			AB
<b>Les Suchots</b>			AC	
<b>La Croix Rameau</b>			AC	
<b>Clos des Réas</b>			AK	
<b>Les Gaudichots</b>			AM	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
198 à 218, 220 à 231	1960	4	26	52
232 à 262	1960	3	91	58
124 à 129, 132, 134	1960	1	83	59
169 à 171, 175 : 11/12, 176 à 181	1960	4	27	79
4, 6, 7, 8, 55	1960		69	38
77 : 1/2, 78, 89 : 2/3, 90 : 4/5, 91 : 1/2, 104 à 106	1960	2	79	80
125 à 152	1960	3	80	34
153 à 168	1960	2	33	13
182 à 202	1960	3	81	44
203 à 216, 218, 219	1960	2	19	15
3	1960		5	26
75 à 103	1960	2	57	6
1 à 49	1960	4	73	22
91 à 128	1960	4	1	22
6	1960		28	66
7 à 20, 45 à 57	1960	2	1	67
58	1960	2	35	50
71 à 92	1960	3	76	54
93 à 98, 105 à 107	1960		76	75
59 à 70	1960	5	21	65
1 à 17	1960	7	85	95
224 à 228	1960		59	87
121	1960	2	12	45
7, 10 à 15	1960		79	65

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>VOSNE-ROMANEE</b>	Les Chaumes		AM
	Aux Malconsorts		AM
	Au-dessus des Malconsorts		AM
	Cros Parantoux		AN
	Aux Raignots		AN
	Les Petits Monts		AN
	La Romanée		AN
	La Romanée Conti		AN
	Romanée Saint-Vivant		AC
	Romanée Saint-Vivant		AL
	Les Verroilles ou Richebourg		AN
	Les Richebourgs		AN
	Les Gaudichots ou La Tâche		AM
	La Tâche		AM
	La Grande Rue		AM
Les Gaudichots		AM	
<b>NUITS-SAINT-GEORGES</b>	Aux Champs Perdrix		A2
	En La Perrière Noblot		A2
	Les Damodes		A2
	Au Bas de Combe		A2
	Aux Barrières		A2
	Aux Lavières		A2
	Aux Allots		A2
	Aux Torey		A3

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
17, 18, 33 à 37, 39 à 59	1960	6	45	55
60 à 68	1960	5	85	83
69 à 74	1960	1	7	64
50 à 52	1960	1	1	27
75 à 83, 83 bis, 84 à 90	1960	1	61	80
130 à 159	1960	3	66	81
74	1960		84	52
72, 73	1960	1	80	50
229 à 232	1960	7	25	48
1 à 3	1960	2	18	26
53 à 56	1960	2	98	27
57 à 71	1960	5	5	18
9	1960	4	62	75
16	1960	1	43	45
1	1960	1	42	7
2, 8	1960		23	18
10, 10 bis : 1/3, 16 à 19,21	1949		55	56
26, 27, 28 p, 30 à 38, 40, 42 : 1/2, 44, 1123 à 1126	1949	2	6	36
54, 56 p, 57 p, 68 à 72, 74 à 87, 92, 114 à 118, 120 à 138, 139 : 8/9, 140 à 145	1949	4	27	25
201 à 222	1949	5	42	56
257 à 261	1949	2	68	30
262 à 291	1949	5	97	17
292 à 336	1949	7	96	39
363 à 368	1975	1	1	29

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>NUITS-SAINT-GEORGES</b>	Aux Pertuis Maréchaux		A3
	La Petite Charmotte		A3
	La Charmotte		A3
	Aux Saints Juliens		A3
	Au Chouillet		A3
	Aux Saints Jacques		A3
	Aux Herbues		A3
	Aux Croix Rouges		A3
	Aux Tuyaux		A3
	Aux Athées		A3
	Les Hauts Poirets		E1
	Les Hauts Pruliers		E1
	Les Crots		E1
	Les Maladières		E2
	Les Brûlées		E2
	Les Chaliots		E2
	Les Poisets		E2
	Les Longecourts		E2
	Les Vallerots		E3
	Les Poulettes		E3
Les Perrières		E3	
Les Charmois		F1	
Le Coteau des Bois		F1	
Les Argillats		F2	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
396, 397, 1057	1975	63	85	
412 à 418, 420 à 424, 1117, 1118	1975	4	23	31
425 à 444	1975	5	42	30
528 à 569	1975	5	66	78
570 à 582, 584 à 587	1975	3	19	12
588 à 648	1975	5	4	12
649 à 669, 670 à 752, 754 à 779	1975	8	91	23
780 à 791	1975	1	10	34
792 à 845, 848 à 890, 892 à 928, 930 à 942, 944 à 957	1975	11	96	76
959, 962 à 1009	1975	7	15	95
3 : 1/6, 6 à 18, 19 p, 682	1949		96	97
28 à 53, 58, 59, 62 à 66, 66 bis, 67 à 91	1949	3	53	3
115 à 124, 128 à 132	1949	1	66	83
193 à 204	1949	2	39	52
206 à 209, 211 à 228	1949	3	84	40
229 à 298	1949	7	70	61
300 à 318	1949	4	84	59
319 à 348	1949	5	89	60
349 à 374, 374 bis, 375 à 412, 415 à 428, 436 : 1/10, 438, 439 : 1/2	1949	8	26	23
440 : 2/3, 444, 450	1949		12	83
463	1949		21	95
61 à 64, 68 à 70, 75 à 90, 90 bis, 91 à 151, 171 à 200	1949	9	53	97
201 à 250, 252 à 262	1949	4	62	21
333 à 382, 382 bis, 383 à 402, 404, 406 : 1/2	1949	7	79	56

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE	
<b>NUITS-SAINT-GEORGES</b>	<b>Les Plateaux</b>		F2	
	<b>Les Fleurières</b>		G3	
	<b>Belle Croix</b>		G3	
	<b>Tribourg</b>		G3	
	<b>Rue de Chaux</b>		G3	
	<b>Aux Champs Perdrix</b>		A2	
	<b>En La Perrière Noblot</b>		A2	
	<b>Les Damodes</b>		A2	
	<b>Aux Boudots</b>		A2	
	<b>Aux Cras</b>		A2	
	<b>La Richemone</b>		A2	
	<b>Aux Murgers</b>		A2	
	<b>Aux Vignerondes</b>		A2	
	<b>Aux Chaignots</b>		A2	
	<b>Aux Torey</b>	Aux Thorey		A3
	<b>Aux Argillas</b>			A3
	<b>Aux Bouselots</b>			A3
	<b>Les Perrières</b>			E1
	<b>Les Crots</b>	Château Gris		E1
	<b>Les Crots</b>			E1
<b>Rue de Chaux</b>			E1	
<b>Les Hauts Pruliers</b>			E1	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
567 à 595, 598 à 607, 610 à 624, 626 à 629, 1606, 1696, 2003, 2004, 2161 à 2164	1949	6	45	18
1395 à 1424, 1424 bis, 1425 à 1436, 1439, 1441 à 1445, 1567, 1568, 1601, 1623, 1754, 2338	1975	3	85	32
1448 à 1452, 1457 à 1470, 1475 à 1481, 1484 à 1487, 1493, 1495 à 1498, 1503, 1602, 1687, 1688, 2022, 2037, 2080, 2277, 2278	1975	5	15	92
1506 à 1513, 1517, 1521 à 1524, 1629 p	1975	2	96	34
1555, 1556, 1559, 1560, 1563, 2339	1975		38	83
10 bis : 2/3, 11 à 15, 20	1949		73	57
42 : 1/2, 43	1949		29	87
45 à 53, 56 p, 57 : 3/4, 58 à 67, 73, 88 à 91, 93 à 113, 146 à 170, 170 bis, 171 à 179	1949	8	54	56
180 à 200	1949	6	30	18
223 à 233	1949	2	99	93
234, 236, 237 : 4/5, 238 à 241	1949	1	96	91
242 à 256	1949	4	89	11
337 à 346	1949	3	84	55
347 à 362	1949	5	85	85
369 à 379, 1026 à 1028	1975	4	99	62
384 à 389, 391 à 395, 1029, 1030, 1031	1975	1	88	69
399 à 411	1975	4	24	33
21, 21 bis, 22, 23, 25 à 27	1949		86	96
108 à 11, 112, 135	1949	2	85	61
125, 126, 134	1949	1	16	72
136 à 144	1949	2	12	71
54, 57	1949		20	60

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>NUITS-SAINT-GEORGES</b>	<b>Les Procès</b>		E1
	<b>Les Procès</b>	Les Pruliers	E1
	<b>Les Pruliers</b>		E1
	<b>Roncière</b>		E1
	<b>Les Saint-Georges</b>		E2
	<b>Les Cailles</b>		E2
	<b>Les Poirets</b>	Porrets Saint-Georges	E2
	<b>Les Poirets</b>	Clos des Porrets Saint-Georges	E2
	<b>Les Vallerots</b>		E3
	<b>Les Poulettes</b>		E3
	<b>Les Perrières</b>		E3
	<b>Les Chaboeufs</b>		E3
	<b>Les Vaucrains</b>		E3
	<b>Chaînes Carteaux</b>		E3
<b>PREMEAUX-PRISSEY</b>	<b>Les Grandes Vignes</b>		B1
	<b>Les Charbonnières</b>		B1
	<b>Les Topons</b>		B1
	<b>Plantes aux Barons</b>		B4
	<b>Les Grandes Vignes</b>	Clos des Grandes Vignes	E3
	<b>Clos de la Maréchale</b>		B3
	<b>Clos Arlot</b>		B3
	<b>Les Didiers</b>		B4
	<b>Les Terres Blanches</b>		B4
	<b>Les Forêts</b>	Clos des Forêts Saint-Georges	B4

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
145, 146	1949	1	34	98
147	1949		56	76
148 à 159	1949	7	11	73
160 à 165	1949	2	18	95
166 à 178	1949	7	52	12
179 à 183	1949	3	80	63
184, 186 à 191	1949	3	55	8
192	1949	3	59	93
413, 435, 436 : 9/10, 437	1949		86	79
439 bis, 441, 442, 445 à 449, 452, 456 à 462	1949	2	13	50
464, 475	1949	2	47	92
476 à 483	1949	2	80	90
484 à 500	1949	6	20	99
501 à 525	1949	2	53	23
2, 3, 5 à 8	1976	1	62	10
9, 10, 12 à 15, 17 à 24, 1029	1976	5	5	32
25 à 37, 1018, 2202, 2203	1976	2	13	74
593 à 599, 602 à 613, 1006, 2007 à 2010	1976	2	98	22
1	1976	2	21	26
550	1976	9	55	0
552 à 558, 562, 563, 1043, 1044, 1076	1976	5	44	20
591, 592	1976	2	45	20
567 à 569, 572 p, 573 à 577, 579 à 590	1976	4	48	50
626	1976	7	11	17

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>PREMEAUX-PRISSEY</b>	<b>Aux Perdrix</b>		B4
	<b>Aux corvées</b>	Clos des Corvées	B4
	<b>Aux Corvées</b>	Clos des Corvées Pagets	B4
	<b>Aux Corvées</b>	Clos Saint-Marc	B4
	<b>Les Argillières</b>	Clos des Argillières	B4
	<b>Les Argillières</b>		B4
	<b>Les Vignottes</b>		A1
	<b>Au Leurey</b>		A1
<b>COMBLANCHIEN</b>	<b>La Prétière</b>		A1
	<b>Le Village</b>		A1
	<b>Aux Boulardes</b>		A1
	<b>Es Bonnemaïnes</b>		A1
	<b>Les Ruisseaux</b>		A1
	<b>Au Chapeau</b>		A1
	<b>Aux Cases</b>		B2
	<b>Au Clos Bardot</b>		B2
	<b>La Platterre</b>		B2
	<b>La Toppe Citeau</b>		B2
	<b>Ez Polleuses</b>		C1
	<b>Les Essards</b>		C1
	<b>Les Plantes du Bois</b>		C1
	<b>La Julbigne</b>		C1
	<b>La Dominode</b>		C1
<b>La Damoda</b>		C1	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
617, 619 à 622, 624	1976	3	49	73
625	1976	5	13	22
626 à 629	1976	1	48	28
630	1976		92	79
632, 641			21	90
1023 à 1025, 1085 à 1087, 2208	1976	4	22	27
174 à 184, 186 à 203, 206, 208, 211	1978	5	83	53
212 à 214, 220, 222, 447, 448, 527, 528, 539	1978	6	15	86
5, 11 à 12, 13, 405 p	1976	1	43	63
30 p, 104, 105, 446, 532, 554 a	1976		93	89
118 à 120, 124 p, 127 à 130, 134, 137, 140, 141, 143 à 146, 148, 149, 151, 152, 406, 407, 430 à 432, 434, 504, 510 à 515	1976	4	14	70
158, 159, 163 à 167, 170, 424, 537	1976	1	2	0
171 à 179, 181 bis, 184, 518a	1976	1	22	73
186	1975	1	55	60
111, 114 à 119, 373, 374, 459, 460	1976	1	16	46
326, 329, 330, 331 a, 400, 401, 403	1976		67	44
335 à 337, 341, 342, 380 à 383, 418, 419, 475 à 480, 489 à 494	1976	2	91	14
355, 384, 385, 390 à 392, 417, 472	1976	1	5	48
3 à 7, 12 à 17	1976	1	38	80
18 à 25, 27 à 34, 36, 37, 39 à 42, 50 à 53, 57 à 59, 330 331	1976	1	57	53
70 à 72	1976	1	57	53
73, 74, 77 à 79, 379 a	1976	1	68	89
80 à 82, 84 a, 86, 87, 92, 294, 304 à 307, 321, 322	1976		90	79
95 à 98	1976	1	98	96

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>COMBLANCHIEN</b>	La Combe de la Damoda		C1
	Le Vaucrain		C2
	Les Fourches		C2
	Les Retraits		C2
	Saint-Seine		C2
	Les Loges		C2
	La Berchère		C2
	Les Grandes Vignes		C2
	Aux Fauques		C2
	Aux Montagnes		C2
	Belle -Vue		C2
<b>CORGOLOIN</b>	Le Clos de Magny		A1
	Le Creux de Sobron		A1
	La Montagne		A1
	La Montagne		A2
	Les Grands Terreaux		A1
	La Robignotte		A1
	Le Fourneau		A1
	Au Clou		A1
	Eb Chantemerle		A1
	Aux Langres		A1
	Le Clos des Langres		A1
	Les Perrières		A1
	En Beauregard		A1

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
103 à 109, 297, 298	1976	1	5	89
111 à 129, 131, 134, 136 à 151, 356 à 363	1976	5	26	96
152 à 163, 393	1976		62	80
164 à 169	1976	1	98	70
170 à 174	1976	2	67	60
176, 185 à 187	1976	1	31	81
197 à 199, 203, 302, 332 à 336	1976		98	72
206 à 211	1976	2	34	62
212, 215	1976	2	83	32
217, 219, 225 à 234, 311, 312	1976	3	86	66
241 à 244, 247, 248	1976	3	23	19
1 à 8, 10 à 28, 556, 557, 616	1978	7	44	18
84 à 106	1978	3	5	83
29 à 64, 67 à 69, 71 à 83, 567, 570, 571, 572, 573 a	1978	8	30	43
514 à 541	1978	1	33	89
107 à 112	1978		80	43
113	1978		59	93
115 à 117, 119 à 125, 128 à 134, 555, 565, 578	1978	3	15	88
135 à 151	1978	3	22	54
152 à 159	1978	1	44	78
160 à 162	1978	1	95	50
163 p, 165 p	1978	3	1	24
168 à 182, 185, 186, 189 à 193, 549	1978	4	79	90
194 à 204	1978	1	36	86

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CORGOLOIN</b>	En Fontenelle		A2
	Bois de Laranche		A2
	Aux Courottes		A2
	La Combe au Renard		A2
	Aux Cloux Virey		A2
	Les Monts de Boncourt		A2
	Le Bas du Mont de Boncourt		A2
	La Combe Assole		A2
	Les Chazots		A2
	Aux Quartiers		A2
	En Vireville		A2
	En La Botte		A2
	Les Chaillots		A2
	Aux Guillandes		A2
Le Creux Sobron		A2	
<b>LADOIX-SERRIGNY</b>	Les Barres		AC
	Les Issards		AC
	Les Ranches		AC
	La Micaude		AC
	Champs Pussuet		AC
	Les Madonnes		AC
	La Mort		AC
	Vigne Adaim		AC
Les Buis		AD	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
206, 207, 215 à 220	1978	1	44	76
257 p, 258 p, 261 p, 262 p, 265 p, 266 p, 270 p, 271 p, 274 p, 275 p, 278 p, 279, 543 p	1978	1	47	8
284, 285, 288, 289, 293, 294, 297 à 299, 302, 303	1978		69	40
313, 314, 317, 318, 321, 324, 325	1978		23	44
333, 334, 336 à 338, 560, 658, 569, 576, 577	1978	1	40	9
340 à 379, 381 à 411, 558, 591, 592, 617	1978	11	28	13
412 à 418	1978	2	21	22
419, 420, 423, 424	1978	1	0	0
428 à 432, 435 à 438	1978	4	34	64
439 à 448, 451, 544, 587 à 590	1978	4	23	49
453 à 465	1978	3	60	85
466, 467	1978	3	7	61
468 à 472, 474 à 486, 551, 552	1978	4	79	36
487, 488, 491, 492, 496 a, 503, 504, 574, 575	1978	1	78	12
505 à 513	1978	5	68	65
1 à 9	1955		78	62
10 à 31	1955	3	20	99
32 à 44	1955	2	38	45
49	1955		3	28
50 à 73	1955	5	4	87
74 à 79	1955	2	23	16
80 à 98	1955	3	20	21
99 à 108	1955	1	95	17
1 à 16	1955	5	45	43

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>LADOIX-SERRIGNY</b>	<b>La Corvée</b>		AD
	<b>La Corvée Basse</b>		AD
	<b>La Toppe d'Avignon</b>		AD
	<b>Le Clou d'Orge</b>		AD
	<b>La Combe</b>		AD
	<b>Bois de Gréchon</b>		AE
	<b>Le Bois d'Herbues</b>		AE
	<b>Les Vris</b>		AE
	<b>La Blancharde</b>		AE
	<b>Les Marnées</b>		AE
	<b>Les Lièvrères</b>		AE
	<b>Les Briquottes</b>		AE
	<b>Sur les Vris</b>		AE
	<b>Les Gréchons et Foutrières</b>		AE
	<b>En Naget</b>		AE
	<b>Bois des Toppes</b>		AE
	<b>Bois des Toppes</b>		AH
	<b>Bas de Naget</b>		AH
	<b>Le Clou</b>		AH
	<b>La Rangie</b>		AH
	<b>Les Joyeuses</b>		AH
	<b>Les Carrières</b>		AH
	<b>Basses Mourottes</b>		AH
	<b>Hautes Mourottes</b>		AH

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
21 : 1/3, 22	1955	1	72	85
29 à 35	1955	1	35	58
36 à 43	1955	2	6	96
44 à 46, 55	1955	2	51	86
56 à 59	1955		90	88
1 à 17	1955	2	11	82
18 à 24	1955	2	40	2
25 à 47	1955	4	12	8
48 à 55	1955	4	19	55
56 à 73	1955	1	53	75
74 à 81	1955		62	95
93 à 100	1955	2	85	27
101 à 126	1955	3	72	42
127 à 158	1955	5	88	20
159 à 174	1955	2	67	49
82 à 92	1955		76	52
28 à 34	1955	1	96	95
1 à 27	1955	1	18	80
34 bis à 36	1955	4	20	40
37 à 47	1955	1	20	85
53	1955		20	10
80 : 7/8, 81 à 99	1955	3	47	74
100	1955		11	8
112, 113, 116 à 121, 124, 125, 132 à 136	1955	2	58	84

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>LADOIX-SERRIGNY</b>	<b>Bois de Naget</b>		AH
	<b>Bois Roussot</b>		AH
	<b>Bois Roussot</b>		AK
	<b>Le Rognet et Corton</b>		AK
	<b>Les Chaillots</b>		AK
	<b>Les Combottes</b>		AL
	<b>Le Seuriat</b>		AL
	<b>Les Toppes Coiffées</b>		AL
	<b>Sur les Forêts</b>		AL
	<b>Les Forêts</b>		AL
	<b>La Huchotte</b>		AL
	<b>Hameau de Buisson</b>		AL
	<b>La Butte</b>		AL
	<b>Les Chagnots</b>		AL
	<b>Clos des Chagnots</b>		AL
	<b>Clos Royer</b>		AS
	<b>Les Champs Rammés</b>		AS
	<b>Hameau de Ladoix</b>		AS
	<b>La Micaude</b>		AC
	<b>La Corvée</b>		AD
<b>Le Clou d'Orge</b>		AD	
<b>Les Joyeuses</b>		AH	
<b>Bois Roussot</b>		AH	
<b>Basses Mourottes</b>	Mourottes		AH

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
137 à 139	1955	1	79	23
54 à 63, 64 : 2/5, 65 : 2/5, 69 à 71, 74 à 76				
66 à 71	1955		70	93
1, 2	1955		79	75
72 à 93	1955	8	11	39
1 à 8	1955	2	34	20
9 à 32	1955	2	62	31
33 à 44	1955	2	40	35
45 à 55	1955		88	31
56 à 73	1955	2	13	15
74 à 77	1955		43	51
85, 86, 96, 98 à 100, 101 : 1/6, 109, 110, 124 à 126, 130, 132, 165, 172 p, 173 à 181	1955	3	80	63
182 à 192	1955	1	54	85
193 à 195, 197	1955	2	8	22
240, 241	1955	2	36	45
25, 26	1955	1	50	58
33, 35, 36, 38, 41 à 45, 47 à 59	1955	3	8	19
107, 111, 112	1955		19	40
45 à 48	1955	1	63	82
17 à 20, 21 : 2/3, 23 à 28	1955	7	14	4
47 à 54	1955	1	58	40
48 à 52	1955		75	99
64 : 3/5, 65 : 3/5, 66 à 68, 72, 73	1955	1	78	45
101 à 104, 106 : 14/15	1955		92	80

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>LADOIX-SERRIGNY</b>	<b>Hautes Mourottes</b>	Mourottes	AH
	<b>Les Maréchaudes</b>	Clos des Maréchaudes	AS
	<b>La Maréchaudes</b>		AS
	<b>La Toppe au Vert</b>		AS
	<b>Les Petites Lolières</b>		AK
	<b>Les Moutottes</b>		AK
	<b>La Coulière</b>		AK
	<b>Les Carrières</b>		AH
	<b>La Toppe au Vert</b>		AS
	<b>Les Vergennes</b>		AS
	<b>Les Vergennes</b>		AK
	<b>Les Grandes Lolières</b>		AK
	<b>Les Moutottes</b>		AK
	<b>Le Rognet et Corton</b>		AK
	<b>Le Rognet et Corton</b>		AK
	<b>Le Rognet et Corton</b>	Clos des Cortons Faively	AK
	<b>Le Rognet et Corton</b>		AK
	<b>Basses Mourottes</b>		AH
	<b>Hautes Mourottes</b>		AH
	<b>Basses Mourottes</b>		AH
	<b>Hautes Mourottes</b>		AH
	<b>Le Rognet et Corton</b>		AH
	<b>Le Rognet et Corton</b>	Clos des Cortons Faively	AH

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
129 à 131	1955	54	56	
5, 6	1955	59	24	
1 à 4, 7 à 11, 359 : 2/3, 360	1955	1	3	83
14, 18 à 21, 22 : 3/4, 23	1955	1	72	99
49 à 56	1955	1	64	25
58 : 1/4, 60 à 65	1955		94	25
94 à 105	1955	2	51	54
77, 80 : 1/8, 142, 156	1955		50	53
22 : 1/4	1955		10	80
13	1955	1	42	50
35, 37	1955	2	2	67
38 à 48, 48 bis	1955	3	4	40
57, 58 : 3/4	1955		84	59
9 : 3/5, 10 : 3/5, 12 à 20, 25 à 34	1955	6	35	70
1 bis, 3 à 8, 9 : 2/5, 10 : 2/5, 22	1955	2	22	26
21 : 2/3, 23, 24	1955	2	6	25
21 : 1/3	1955		95	40
105, 106 : 1/15, 107 à 110	1955		94	81
111, 114, 115, 121 à 128	1955	1	92	92
105, 106 : 1/15, 107 à 110	1955		94	81
111, 114, 115, 121 à 128	1955	1	92	92
1 bis, 3 à 8, 9 : 2/5, 10 : 2/5, 22	1955	2	22	26
21 : 1/3	1955		95	40

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>ALOXE-CORTON</b>	Les Valozières		E
	Les Paulands		E
	Les Chaillots		H
	Les Morais		H
	Les Bruyères		H
	Le Village		I
	Boulmeau		I
	Les Caillettes		I
	La Boulotte		I
	La Boulotte	Clos de la Boulotte	I
	Les Genevrières et le Suchot		I
	Les Petits Vercots		I
	Les Combes		I
	Les Combes		N
	Les Brunettes et Planchots		K
	Les Crapousuets		K
	Les Cras		K
	Les Boutières		L
	Les Citernes		M
	La Toppe Marteneau		N
Les Chaillots		H	
Les Fournières		H	
Les Meix	Clos du Chapitre	I	
Les Guérets		M	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
21 à 23, 25 à 33, 37 à 44, 48 à 54, 57 à 79	1953	7	80	88
80 à 92	1953	2	47	78
13 à 15	1953	1	89	75
16 à 40	1953	4	6	86
41 à 62, 65 : 3/4, 66 à 72, 74 : 2/3, 74 bis, 75, 76	1953	5	4	64
32, 35, 62 à 64, 66, 68	1953	1	2	47
81, 82, 86 à 88	1953	1	84	36
89 à 97, 99, 101 à 119	1953	5	97	1
121, 122, 157	1953		20	6
180, 181	1953	1	12	78
131 : 2/3, 132, 133	1953	2	2	46
134 à 138	1953	1	8	44
139 à 146	1953	1	17	11
13 à 35	1953	5	44	81
1 à 5	1953	4	84	61
6 à 32	1953	6	85	29
33 à 66	1953	8	35	56
1 à 23, 31 à 51, 62 à 83	1953	19	44	56
19 à 40	1953	7	47	26
36 à 41	1953	1	54	60
1 à 12	1953	4	63	12
77 à 98	1953	5	56	97
14	1953	1	90	42
1 à 12	1953	2	55	90

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>ALOXE-CORTON</b>	<b>Les Vercots</b>		M
	<b>Les Valozières</b>		E
	<b>Les Paulands</b>		E
	<b>Les Maréchaudes</b>	Clos des Maréchaudes	E
	<b>Les Maréchaudes</b>		E
	<b>Le Charlemagne</b>		A
	<b>Les Pougets</b>		A
	<b>Les Languettes</b>		B
	<b>Le Corton</b>		C
	<b>Les Renardes</b>		C
	<b>Les Renardes</b>		C
	<b>Les Chaumes et La Voierosse</b>	Les Chaumes	A
	<b>Les chaumes</b>		N
	<b>Les Perrières</b>		B
	<b>Le Village</b>	Les Perrières	I
	<b>Les Grèves</b>		B
	<b>Le Clos du roi</b>		D
	<b>Les Bressandes</b>		D
	<b>Les Paulands</b>		E
	<b>Les Maréchaudes</b>		E
<b>Les Fiètres</b>		I	
<b>Le Meix Lallemand</b>	Clos des Meix	I	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
13 à 17, 25, 26, 30 à 54, 247, 249, 251, 255, 257,259,261, 263,265, 271	1953	4	19	3
1 à 20, 24, 34 à 36, 45 à 47, 55, 56	1953	6	58	99
93, 94	1953	1	59	97
102, 103, 104 : 1/3, 106 : 1/6, 107 : 1/2, 108 : 1/2, 111 : 1/4, 113 : 2/7, 119 p, 120 p	1953	1	26	9
118 : 3/5	1953		82	2
1 à 47	1953	16	94	72
48 à 69	1953	9	82	40
1 à 10	1953	7	23	75
1 à 25	1953	11	67	27
26 à 31, 34, 35 : 3/5, 36 : 2/5, 37 : 2/3, 42 : 1/4, 45, 54, 56, 57 : 1/2	1953	2	88	92
32, 33, 35 : 2/5, 36 : 3/5, 37 : 1/3, 38 à 41, 42 : 3/4, 43, 44, 46 à 53, 57 : 1/2, 58 à 70	1953	11	46	47
70 à 87	1953	3	87	80
1 à 10	1953	2	76	98
11 à 27	1953	9	55	17
38 : 1/2	1953		32	54
29 à 32	1953	2	31	69
1 à 22	1953	10	72	70
23 à 63	1953	17	41	81
95, 96	1953	1	5	13
97 à 101, 104 : 2/3, 105, 106 : 5/6, 107 : 1/2, 108 : 1/2, 109, 110, 111 : 3/4, 112, 113 : 5/7, 114 à 117, 118 : 2/5	1953	4	45	97
1 à 3	1953	1	10	53
	1953		55	0

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>ALOXE-CORTON</b>	Les Meix	Clos des Meix	I
	Les Combes		I
	Les Combes		N
	La Vigne du Saint		N
	Le Charlemagne		A
	Les Pougets		A
	Les Languettes		B
	Le Corton		C
	Les Renardes		C
<b>PERNAND-VERGELESSES</b>	En Charlemagne		AL
	Sous le Bois de Noël et Belles Filles		AD
	Es Larret et Vignes Blanches		AE
	Les Pins		AH
	Les Plantes des Champs et Combottes		AH
	Le Devant des Cloux		AI
	Sous les Cloux		AI
	Clos de Bully		AI
	Sur Herbeux		AI
	Clos Berthet		AK
	Les Quartiers de Nuits		AK
	Sous Frétille		AK
	Derrière Frétille		AK
La Morand		AK	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
7 à 11	1953	2	16	43
147 à 149	1953	1	16	93
12	1953		52	24
11	1953	2	46	22
1 à 47	1953	16	94	72
48 à 69	1953	9	82	40
1 à 10	1953	7	23	75
1 à 25	1953	11	67	27
26 à 31, 34, 35 : 3/5, 36 : 2/5, 37 : 2/3, 42 : 1/4, 44, 54, 56, 57 : 1/2	1953	2	88	92
66 à 71, 80 à 84, 86 à 136, 138 à 153, 159 à 169, 171 à 181	1970	17	25	89
30 à 34, 36 à 54, 81, 82, 94 à 100,, 103 à 111, 112 : 2/5, 113 à 127, 129 à 206, 209, 211, 212, 214, 215 à 248	1970	20	35	90
1 à 3, 5 à 90, 92 à 108, 110 à 202, 257, 258	1970	17	67	62
36 à 101, 292, 293	1970	9	35	78
102 à 105, 116 à 289, 294 à 296	1970	19	74	52
157 à 221, 351	1970	9	27	1
256 à 291	1970	6	68	81
292, 293 : 2/3, 294 : 3/5, 296 : 1/2, 297, 298	1970	3	10	93
299 à 350	1970	7	39	12
458 p	1970	1	80	0
4 à 41, 43 à 49, 448	1970	3	73	16
50 à 54, 57 à 96, 453	1970	6	5	66
151 : 1/2, 155, 164 à 177 <sup>2</sup>	1970		89	73
180 à 223, 227 à 238, 244	1970	5	25	93

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE	
<b>PERNAND-VERGELESSES</b>	<b>Village de Pernand</b>		AK	
	<b>Les Noirets</b>		AL	
	<b>En Charlemagne</b>		AL	
	<b>Creux de la Net</b>		AM	
	<b>En Caradeux</b>		AM	
	<b>Les Boutières</b>		AO	
	<b>Creux de la Net</b>		AM	
	<b>En Caradeux</b>		AM	
	<b>Les Fichots</b>		AN	
	<b>Ile des Hautes Vergelesses</b>	Ile des Vergelesses		AN
	<b>Les Basses Vergelesses</b>			AN
<b>Les Basses Vergelesses</b>	Vergelesses		AO	
<b>SAVIGNY-LES-BEAUNE</b>	<b>Lezs Pimentiers</b>		A1	
	<b>Grands Picotins</b>		A1	
	<b>Les Petits Picotins</b>		A1	
	<b>Les Ratausses</b>		A1	
	<b>Les Planchots du Nord</b>		A1	
	<b>Les Planchots de la Champagne</b>		A1	
	<b>Les Bourgeots</b>		A1	
	<b>Les Prévaux</b>		A1	
	<b>Les Godeaux</b>		B	
<b>Aux Fournaux</b>		B		

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
245, 246	1970	79	75	
2 à 31, 33 à 48, 51 à 54, 182	1970	4	83	58
55 à 58, 72 à 79	1970	88	76	
2 à 10	1970	1	55	64
28 : 1/3, 29 à 65	1970	5	23	78
1 à 50	1970	12	97	69
11 à 15, 17 à 27, 104	1970	3	44	29
28 : 2/3, 66 à 68, 70 à 103, 105	1970	14	38	4
15 à 55	1970	11	22	52
1 à 14	1970	9	40	65
1 à 14	1970	9	40	65
51 à 94	1970	18	5	59
1 à 4, 6 à 21, 23 à 38, 40 à 43, 43, 47 à 82, 438, 442, 443, 446 à 449, 462, 463	1974	16	50	47
83 à 121	1974	11	30	19
145 à 172, 174 à 199, 440, 441	1974	11	52	51
122 à 125, 127 à 136, 138 à 144, 552	1974	4	60	18
200 à 205, 207 à 244, 450 à 454, 516	1974	10	8	10
255 à 312, 436, 437, 439, 548 à 551, 586 à 589	1974	13	40	38
375 à 379, 381 à 397, 467 à 470	1974	6	19	77
399, 400 : 1/5, 403, 406 à 409, 411 à 414, 420, 424, 425, 428, 432, 433	1974	2	26	66
20 à 23, 25, 27 à 29, 31 à 47	1937	7	57	25
120, 121, 122 : 1/2, 123 : 1/2, 124 à 126, 130 à 133, 134 : 1/2, 135, 136, 139 : 1/2, 140 : 1/2, 141 : 1/2, 142 : 1/2, 143 : 1/2, 144 : 1/2, 145 : 1/2, 146 : 1/2,	1937	7	16	85

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>SAVIGNY-LES-BEAUNE</b>			
	Aux Champs des Pruniers		B
	Aux Champs Chardons		B
	Aux Fourches		B
	Ez Connardises		B
	Aux Pointes		B
	Aux Guettes		B
	Roichottes		B
	Aux Grands Liards		B
	Aux Petits Liards		B
	Les Bas Liards		H1
	Guelottes		C1
	Guelottes		ZE
	Dessus les Vermots		ZE
	Dessus les Vermots		C1
	Les Vermots		C1
	Moulier Amet		H1
	Moulin Gombaut		H1
	Les Rouvrettes		H1
	Les Saucours		H1
	Les Peuillets		H3
	Le Village		I

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
147 : 1/2, 148 : 1/3, 149, 150 : 1/2, 151 : 1/2, 152 : 1/2, 153 : 4/5, 154 : 2/5, 155 : 3/5, 156 : 2/3, 157 : 2/3, 158 à 160				
218 à 244	1937	6	76	90
245 à 280	1937	9	35	20
281 à 309	1937	7	25	19
310 à 344	1937	10	72	71
450 à 457, 459 à 462	1937	2	50	60
484, 487	1937		93	60
517 à 522	1937	2	6	14
381 à 389	1937	6	57	5
390 à 397	1937	5	82	63
41 à 55, 57, 58, 60, 62 à 65, 67 à 77, 863, 864, 1090, 1091, 1098 à 1101	1974	6	99	13
88 à 92	1976		60	75
137, 138, 140, 141	1976	1	19	80
209, 210	1976		29	60
899 à 982, 1295, 1316	1976	12	81	54
986 à 990, 994 à 997, 999 à 1015, 1019 à 1021, 1025 à 1031, 1033, 1036, 1314, 1315, 1337, 1342 à 1347, 1360 à 1364	1976	7	66	94
88 à 90, 92, 1045, 1063, 1067 à 1074	1974	2	27	10
1066	1974		8	95
105, 108 à 110, 111 : 2/3, 112, 114 : 1/2, 117 : 1/3, 118 : 2/3, 119 : 1/2, 121 : 2/3, 123 : 2/3, 124 : 1/2, 834 : 1/2	1974	2	76	14
275 à 287, 289 à 294, 297, 298, 1082 à 1084	1974	5	82	60
153, 161, 162, 169, 170 : 2/3, 173 : 1/3, 174 : 1/3, 178, 181 : 1/3, 186 : 2/3, 187, 188 : 1/4, 189, 191 : 2/3, 192 : 1/4, 201, 202, 207 à 210, 837, 838 : 1/3, 843 : 1/3, 1009 : 2/5, 1012, 1013, 1016, 1017, 1019, 1037 : 2/5	1974	5	98	90
1, 4, 142, 704, 742	1976	6	86	79

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
SAVIGNY-LES-BEAUNE	Dessus de Montchevevoy		ZE
	Les Goudelettes		ZE
	Dessus les Gollardes		ZE
	Les Gollardes		ZE
	Les Charnières		B
	Les Talmettes		B
	Aux Vergelesses	Les Vergelesses	B
	Basses Vergelesses		B
	Aux Vergelesses	Bataillère	B
	Aux Fournaux		B
	Aux Fournaux	Champ Chevrey	B
	Les Lavières		B
	Aux Gravains		B
	Petits Godeaux		B
	Aux Serpentières		B
	Aux Clous		B
	Aux Guettes		B
	Les Rouvrettes		H1
	Les Narbantons		H1
	Les Jarrons	La Dominode	H1
Les Jarrons		H1	
Hauts Jarrons	Les Hauts Jarrons	H1	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
118, 120 à 122, 134, 135 p, 136	1976	3	95	44
148 à 155, 157, 158, 160 à 164, 166 à 181, 183	1976	10	45	10
185, 186, 188, 189, 191 à 194, 196 à 208	1976	11	41	95
211 à 236	1976	11	58	15
48 à 53	1937	2	7	20
54 à 66	1937	3	7	84
67 à 109	1937	15	37	67
113, 114	1937	1	68	0
110 à 112	1937	1	81	38
116, 119, 122 : 1/2, 123 : 1/12, 127 à 129, 134 : 1/2, 136, 137, 139 : 1/2, 140 : 1/2, 141 : 1/3, 142 : 2/3, 143 : 1/2, 144 : 1/2, 145 : 1/2, 146 : 1/2, 147 : 1/2, 148 : 2/3, 150 : 1/2, 151 : 1/2, 152 : 1/2, 153 : 1/5, 154 : 3/5, 155 : 2/5, 156 : 1/3, 157 : 1/3,	1937	6	42	24
118	1937	1	47	64
345 à 360, 363 à 365, 369 à 371, 373 à 378, 380	1937	17	66	34
398 à 405, 407 à 414	1937	6	14	90
415 à 418	1937		71	15
419 à 439, 442 à 445, 447 à 449	1937	12	33	71
464 à 470	1937	9	92	40
471, 472, 475, 477, 478 p, 479 p, 480 p, 481, 482, 490, 491, 495, 496, 502, 503, 505, 507, 510, 511, 514 à 516	1937	13	53	92
106, 107, 111 : 1/3, 114 : 1/2, 115, 116, 117 : 2/3, 118 : 1/3, 119 : 1/2, 121 : 1/3, 122, 123 : 1/3, 124 : 1/2, 834 : 1/2, 835	1974	2	79	81
125 à 141, 143 à 151	1974	9	48	65
243 à 245, 247, 248, 844, 845	1974	6	71	93
249 à 251	1974	1	46	40
252 à 256, 265 à 268, 974, 978 à 980, 983, 984	1974	4	44	7

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>SAVIGNY-LES-BEAUNE</b>	<b>Redrescut</b>	Redrescul	H1
	<b>Les Peuillets</b>		H3
	<b>Bas Marconnets</b>	Les Marconnets	H3
	<b>Les Hauts Marconnets</b>	Les Marconnets	H3
<b>CHOREY-LES-BEAUNE</b>	<b>Poirier Malchaussé</b>		C1
	<b>Champ Piétant</b>		C1
	<b>Clos Margot</b>		C1
	<b>Plantes des Plantes</b>		C1
	<b>Les Crais</b>		C1
	<b>Aux Cloux</b>		C1
	<b>Contrelin</b>		C1
	<b>Contrelin</b>		C2
	<b>Les Beaumonts</b>		D
	<b>Les Ratosses</b>		D
	<b>Les Champs Longs</b>		E
	<b>Pièce du Chapitre</b>		E
	<b>Le Grand Saussy</b>		E
	<b>La Maladérotte</b>		E
	<b>Les Petites Rêpes</b>		E
	<b>Les Grandes Rêpes</b>		E
<b>Tue-Bœuf</b>		E	
<b>Petits Champs Longs</b>		E	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
269	1974	59	95	
152, 154 à 160, 163 à 168, 170 : 1/3, 171, 172 : 2/3, 173 : 2/3, 174 : 2/3, 176, 177, 179, 181 : 2/3, 182 à 185, 186 : 1/3, 188 : 3/4, 191 : 1/3, 192 : 3/4, 193 à 198, 211 à 221, 826, 827, 840, 841, 842 : 2/3, 843 : 2/3, 1006, 1007, 1009 : 3/5, 1037 : 3/5	1974	16	16	85
237 à 240	1974	2	99	45
987, 988, 991, 992, 995, 996, 999, 1000, 1004	1974	5	33	74
1 à 3, 5 à 78, 320, 321, 406	1974	16	29	50
79 à 102	1974	5	25	90
158 à 166	1974	2	87	82
244 à 256	1974	1	62	23
257 à 261, 263, 264	1974	3	38	18
311 à 314, 315 : 2/3, 421 : 5/6	1974	3	58	36
196 à 204, 207, 208, 227 à 229, 231 à 238, 328, 329, 388, 390, 412 à 417	1974	3	99	84
210 à 231, 215 à 219, 221, 223 à 226, 389	1974	3	39	42
1 à 193, 120 bis, 166 bis	1935	40	97	87
194 à 215	1935	4	53	3
8, 9, 11 à 34, 36 à 67, 71, 72, 75 à 88, 90 à 137, 699, 700, 731, 732, 774, 805 à 816, 826 à 829	1976	25	17	81
138, 139	1976	1	62	75
152, 153, 157, 158, 164, 165, 168 à 170	1976	3	97	6
478 à 491, 494 à 500, 660, 773	1976	6	66	5
501 à 511, 694	1976	3	0	30
513, 521 à 544, 546 à 551, 713, 714	1976	6	64	20
552 à 568, 570 : 1/2, (571 à 574) : 1/3, 575, 577 : 1/3, 796 : 1/3	1976	6	77	25
579, 580, 584 à 620, 783 à 785	1976	4	47	99

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHOREY-LES-BEAUNE</b>	Les Bons Ores		E
	Les Pertuisotes		E
<b>BEAUNE</b>	Les Maladières		AE
	Les Sceaux		AS
	Faubourg de Saint-Martin		AT
	Faubourg de Bouze		AT
	Les Paules		BL
	Les Vérottes		BL
	Les Chardonneraux		BL
	Les Levée et les Piroles		BL
	Les Levée et les Piroles		BM
	Les Prévoles		BL
	Les Prévoles		BM
	Les Bons Feuvres		BM
	Les Pointes de Tuvilains		BM
	Les Epenotes		BM
	Les Beaux Fougets		BN
	Les Montrevenots		BP
	Lulunne		BP
Montagne Saint-Désiré		BP	
Montagne Saint-Désiré		BR	
Les Aigrots		BR	
Siserpe		BR	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
661, 663 à 683, 782, 786 à 795	1976	7	37	46
695, 701, 702, 821, 822	1976	2	78	85
81 p, 82 p, 83 p, 90 p, 142, 151	1973	5	85	47
156 à 158	1973		42	55
75 : 5/6	1973		27	40
276 a, b	1973		58	76
47 à 51	1973	2	3	19
53, 55, 59, 63, 64, 178, 179, 181, 182, 183 : 1/2, 205 à 207, 234, 235, 238 à 240, 242 à 246	1973	2	16	38
106 à 113, 232, 233	1973	2	46	25
127, 131, 133, 134, 136, 137, 140, 142 à 144, 147, 148, 213, 215, 230, 231, 236, 237	1973	2	80	52
83, 84, 86 à 89, 92, 97	1973		94	40
1 à 18, 19 a, 20 à 46, 175	1973	10	40	31
69 à 82	1973	5	37	47
18 à 30, 33, 34 : 2/3, 35, 36, 37 a, 38 à 51, 53 à 61, 63 à 65, 100 à 103	1973	12	78	77
66 à 68	1973	1	7	51
1 à 12, 14 à 17, 99	1973	6	6	29
38 à 87, 59 à 61	1973	5	24	0
55 à 57, 60, 51	1973		63	38
62 à 78	1973	4	30	25
4 à 6, 10, 11, 13, 15 à 22, 24 à 27,82	1973	7	3	6
90 à 95	1973	1	85	18
74, 76 p	1973	1	70	63
46 à 49, 57	1973	1	51	83

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>BEAUNE</b>	<b>La Blanchisserie</b>		BW
	<b>Le Foulot</b>		BW
	<b>La Creusotte</b>		BW
	<b>Les Mariages</b>		BX
	<b>Les Rôles</b>		BX
	<b>Les Chilènes</b>		BY
	<b>Blanche Fleur</b>		CE
	<b>Champagne de Savigny</b>		CE
	<b>Clos du Roi</b>		CE
	<b>Dessus des Marconnets</b>		CI
	<b>Les Bressandes</b>		CL
	<b>Montée Rouge</b>		CT
	<b>Montée Rouge</b>		CX
	<b>Les Monsnières</b>		CX
	<b>Chaume Gaufriot</b>		CX
	<b>Longbois</b>		CV
	<b>Au Renard</b>		CV
	<b>Les Longes</b>		CV
	<b>Les Longes</b>		CW
	<b>Les Boucherottes</b>		BN
<b>Les Chouacheux</b>		BN	
<b>Les Beaux Fougets</b>	Les Epenotes		BN
<b>Les Epenotes</b>			BN
<b>Les Boucherottes</b>	Le Clos des Mouches		BN

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
17 à 23, 31, 32	1973	2	17	30
49 à 52	1973	1	80	54
68, 70 à 73, 77, 79	1973	2	75	37
1 à 4, 6 à 10, 14, 17, 18, 20, 23, 32, 33, 36, 37, 244, 343, 344	1973	4	43	97
249, 251	1973		89	40
1 : 1/3	1973	5	55	88
14 à 17, 22 à 25, 106, 107, 110, 111, 114, 131 à 134	1974	3	29	78
44	1974		47	68
90	1974		31	30
13, 16, 21 à 31, 33 à 36, 41, 83, 86, 90, 103, 105, 116	1974	9	87	14
33, 35	1973	1	1	33
1, 2, 6 : 3/5	1973	2	93	78
192 à 202	1980	7	27	5
98 à 108, 110 à 112	1981	6	14	45
203, 204, 206 à 216	1981	3	78	58
46 à 49, 51 à 58	1973	4	12	0
61 à 64	1973	2	61	50
6 p, 15, 18 à 22, 24, 34 : 3/4, 35 à 37	1973	3	0	33
33	1973		19	68
1 à 21	1973	8	54	28
33 à 37, 73, 74	1973	5	3	79
58	1973		27	5
62 à 68, 70, 71, 77, 78	1973	7	69	7
72	1973		5	10

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>BEAUNE</b>	<b>Le Clos des Mouches</b>		BO
	<b>Les Montrevenots</b>		BP
	<b>Les Vignes Franches</b>		BN
	<b>Les Vignes Franches</b>		BS
	<b>Les Vignes Franches</b>	Clos des Ursules	BS
	<b>Pertuisots</b>		BS
	<b>Les Aigrots</b>		BS
	<b>Les Aigrots</b>		BR
	<b>Les Sizies</b>		BS
	<b>Les Sizies</b>		BT
	<b>Les Sizies</b>		BV
	<b>Clos Landry</b>	Clos Saint-Landry	BT
	<b>Les Tuvilains</b>		BT
	<b>Belissand</b>		BT
	<b>Les Avaux</b>		BT
	<b>Les Avaux</b>		BV
	<b>Les Avaux</b>	Clos des Avaux	BV
	<b>Champs Pimont</b>	Clos des Avaux	CT
	<b>Les Seurey</b>		BV
	<b>Le Clos de la Mousse</b>	Clos de la Mousse	BV
	<b>Les Reversées</b>		BV
	<b>Les Sceaux</b>		BV
	<b>Blanche Fleur</b>	Blanches Fleurs	CE
	<b>Clos du Roi</b>		CE

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
1 à 17, 19 à 32, 34 à 63	1973	25	13	37
28 à 54, 58, 59, 79 à 81	1973	8	42	40
22 à 28, 32, 75, 76	1973	6	36	96
45 à 51	1973	2	13	55
44	1973	1	26	23
29 à 43	1973	5	27	32
1 à 8, 10, 11, 14 à 22, 57 à 59	1973	14	7	58
71, 72, 73, 80 à 82, 83 : 1/8, 84, 87, 101 à 105	1973	4	63	71
23 à 28	1973	4	15	94
3 à 5, 8, 9, 38, 39	1973	2	33	87
59 à 64, 80 à 82	1973	2	8	41
1, 2	1973	1	97	69
13 à 30, 42	1973	8	93	52
31 à 37	1973	4	88	43
11, 43 à 45	1973	1	67	8
39, 40, 42 à 45, 47, 52 à 57, 73, 83 à 88	1973	10	25	15
51	1973	1	87	48
22	1973	1	82	80
1, 2	1973	1	23	25
3,4	1973	3	36	50
5 à 8, 10 à 15, 18, 20 à 22, 24, 25, 76 à 78	1973	4	78	14
26, 29, 32, 36, 37, 38 à 71	1973	3	37	34
5 à 8, 89, 97, 99, 102, 103	1973	3	14	1
45 à 82, 84, 85, 87,88, 96, 142, 143	1974	13	24	72

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>BEAUNE</b>	<b>Les Fèves</b>		CH
	<b>Les Cents Vignes</b>		CH
	<b>A l'Ecu</b>		CH
	<b>A l'Ecu</b>	Clos de l'Ecu	CL
	<b>Les Bressandes</b>		CL
	<b>Les Bressandes</b>		CN
	<b>Les Toussaints</b>		CN
	<b>Les Marconnets</b>		CI
	<b>En Genet</b>		CI
	<b>En l'Orme</b>		CI
	<b>Les Perrières</b>		CI
	<b>Les Grèves</b>		CO
	<b>Sur les Grèves</b>		CP
	<b>Sur les Grèves</b>		CP
	<b>Sur les Grèves</b>		CS
	<b>Sur les Grèves</b>	Clos Sainte-Anne	CS
	<b>Aux Coucheries</b>		CS
	<b>Aux Coucheries</b>	Clos de la Féguine	CS
	<b>Aux Cras</b>		CR
	<b>Le Bas des Teurons</b>		CR
<b>Les Teurons</b>		CR	
<b>Les Teurons</b>		BW	
<b>Montée Rouge</b>		CT	
<b>La Mignotte</b>		CT	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
9 à 12	1973	4	41	65
13, 15 à 31, 33 à 38, 40 à 54, 56 à 61; 63, 64, 67 à 73	1973	23	50	4
1 à 8, 65	1973	2	64	70
30, 32	1973	2	37	3
34, 36 à 40, 42, 43, 60, 95, 96	1973	2	46	71
1, 3 à 34, 39, 40, 42 à 44, 62, 63	1973	14	61	96
45 à 58, 60, 64 à 67	1973	6	41	79
50 à 56, 92, 93, 96, 97	1974	9	39	11
57 à 66	1974	4	34	89
67 à 80	1974	2	2	20
68 à 79	1974	3	20	1
3 à 22, 24 à 31, 33 à 64, 66 à 73, 82, 88, 90 à 97	1973	31	33	30
159	1973		37	35
161	1973		4	32
69, 97, 102 à 107, 109	1973	2	85	25
99	1973		35	25
6, 7, 10, 12 à 21, 28, 30 à 34, 39, 46 à 50, 54 à 56, 58, 59, 119, 121 à 124, 129 à 133	1973	9	15	71
51, 114, 125 à 128	1973	1	86	23
1 à 12	1973	4	99	61
41 à 48, 50, 57 à 66	1973	6	31	67
13 à 18, 20, 22, 25 à 40	1973	14	98	98
1 à 4, 6 à 16, 83, 84	1973	6	5	6
3, 6 : 2/5, 7 à 10, 12 à 15	1973	4	74	64
16, 17	1973	2	40	58

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>BEAUNE</b>	Champs Pimont		CT
	Les Champs Pimont		CV
	Les Longes	Champs Pimont	CV
	Montbatois		CK
	Dessus des Marconnets		CK
	Les Topoes Bizot		CL
	Les Pierres Blanches		CL
	Les Pierres Blanches		CM
	Les Monsnières		CX
	La Grande Chatelaine		CX
	Ma grande Chatelaine		CZ
	Les Mondes Rondes		CX
	Les Mondes Rondes		CY
<b>POMMARD</b>	Les Vignots		AD
	La Chanière		AD
	La Platière		AE
	Les Petits Noizons		AE
	Les Noizons		AH
	Le Bas des Saussilles		AH
	En Brescul		AH
	Les Petits Epenots		AK
	La Croix Blanche		AL
	Les Tavannes		AL

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
18 à 27, 29 à 33	1973	14	36	19
38 à 45	1973	3	71	67
33	1973		10	95
1, 3 à 9, 11, 13 à 25, 27 à 30, 33 à 39, 42 à 45	1980	4	80	28
62 à 66, 68 à 76	1980	12	82	68
9 à 13	1973	4	66	2
67 à 89	1973	4	62	48
6, 7, 12, 15, 19 à 21, 24 à 28, 29 : 7/8, 31, 33, 34, 64, 65, 67, 69 à 71, 79 à 81, 90, 96, 100, 104 à 107, 114, 115, 156, 160, 161, 171, 172, 175 à 182, 188	1973	10	53	58
113 à 117, 119 à 129, 131, 138, 141 à 144, 148 à 150, 153 à 161, 348, 350, 356, 357, 369, 393 à 395	1981	11	69	61
330, 332 à 337, 338 p, 339, 341, 345 à 347, 355	1981	5	45	71
483 à 485, 510 à 512, 598	1981	6	3	54
13, 14, 16, 17, 21 à 23	1981	4	40	63
2	1973	1	9	75
1 à 41, 44 à 68, 70 à 76, 141, 142, 148 à 150	1973	15	44	40
90, 91, 98 à 105, 108 à 132, 143 à 147, 151	1973	6	97	66
104, 105, 109, 110 : 5/6, 111, 115, 116	1959	3	32	29
1 à 64	1959	13	72	66
54, 54 bis, 55 à 85	1959	9	6	18
1 à 21	1959	4	12	0
86 à 116	1959	5	40	49
9 à 12	1959		56	58
2 à 12, 14	1959	2	29	31
15 à 27, 29, 30	1959	3	63	96

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>POMMARD</b>	<b>Les Perrières</b>		AL
	<b>La Levrière</b>		AL
	<b>Les Riotes</b>		AL
	<b>Les Cras</b>		AZ
	<b>La Croix Planet</b>		AZ
	<b>Le Poisot</b>		AZ
	<b>Les Combes-Dessous</b>		AZ
	<b>Chaffaud</b>		BC
	<b>Rue au Porc</b>		BC
	<b>Village</b>		BC
	<b>Village</b>		BD
	<b>Village</b>		BE
	<b>Clos de Verger</b>		BE
	<b>Derrière Saint-Jean</b>		BE
	<b>Clos Beauder</b>		BE
	<b>Les Vaumuriens-Hauts</b>		BI B
	<b>Les Vaumuriens-Bas</b>		M
	<b>Les Rugiens-Hauts</b>		BI
	<b>Les Chanlins-Bas</b>		BI
	<b>Les Chanlins-Hauts</b>		BI
	<b>Les Lambots</b>		BI
	<b>La Vache</b>		BK
	<b>Trois Follots</b>		BK
	<b>En Moigelot</b>		BK

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
32 à 58, 40 à 42, 44 à 49, 56 bis, 57 bis	1959	10	14	0
60 à 72	1959	3	98	96
73 à 85	1959	3	96	1
6 à 44, 39 bis	1959	10	70	38
45 à 65	1959	3	79	13
66 à 91	1959	3	14	35
92 à 116	1959	3	99	45
55 à 57, 103, 106	1974		73	52
58 à 68, 70 à 93, 95 à 100, 102	1974	8	73	4
40, 41, 46	1974	4	21	39
1, 2, 4, 5, 13, 14, 20	1959	19	42	35
54, 55, 76, 77, 175, 177, 255, 256, 260, 296, 303, 304, 391	1959	2	73	61
433	1959		12	22
397, 398, 405, 407, 408	1959		39	34
412 à 423	1959	1	48	5
1 à 24, 26 à 87	1959	11	37	57
139 à 185	1959	6	53	36
88 à 90	1959		77	28
133 à 153, 201	1959	2	68	9
154 à 178	1959	3	27	84
179 à 200	1959	2	90	99
1, 2, 2 bis, 3 à 15, 15 bis, 16 à 52	1959	8	51	96
52 bis, 53 à 71	1959	3	71	74
72, 73	1959		40	33

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>POMMARD</b>	<b>La Combotte</b>		BK
	<b>En Chiveau</b>		BL
	<b>En Mareau</b>		BL
	<b>En Bœuf</b>		BR
	<b>La Plante aux Chèvres</b>		BR
	<b>La Chanière</b>		AD
	<b>Les Charmots</b>		AE
	<b>Les Charmots</b>		AI
	<b>La Platière</b>		AE
	<b>Les Arvelets</b>		AE
	<b>Les Saussilles</b>		AH
	<b>Les Pézerolles</b>		AH
	<b>En Largillère</b>		AI
	<b>Les Grands Epenots</b>		AI
	<b>Les Petits Epenots</b>	Clos des Epeneaux	AK
	<b>Les Grands Epenots</b>	Clos des Epeneaux	AK
	<b>Les Petits Epenots</b>		AK
	<b>Les Boucherottes</b>		AK
	<b>Clos Micot</b>		AZ
	<b>Les Combes Dessus</b>		AZ
<b>Clos de Verger</b>		BE	
<b>Clos de la Commaraine</b>		BE	
<b>La Refène</b>		BE	
<b>Clos Blanc</b>		BE	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
74 à 95	1959	3	81	83
168 : 1/2, 169 à 197	1959	3	64	14
198 à 229, 231 à 238	1959	5	19	58
36 à 124	1959	14	85	89
125 à 137	1959	1	80	83
77 à 89, 92 à 97	1959	2	78	32
65 à 101	1959	5	84	76
1 à 21	1959	3	80	22
102, 103, 106 à 108, 110 : 1/6, 112 à 114, 117	1959	2	52	74
118 à 137	1959	8	45	77
22 à 28	1959	3	83	84
29 à 53	1959	5	91	18
22 à 30	1959	3	99	32
31 à 43	1959	10	14	78
29	1959	4	62	15
30	1959		60	93
2 à 8, 13 à 28	1959	15	14	28
1	1959	1	84	83
1 à 5	1959	2	82	88
117 à 139	1959	2	78	82
23, 26	1959	2	11	11
28	1959	3	74	50
30 à 43	1959	2	30	57
44 à 53	1959	4	17	60

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>POMMARD</b>	Village		BE
	Derrière Saint-Jean		BE
	Les Chaponnières		BH
	Les Croix Noires		BH
	Les Poutures		BH
	Les Bertins		BH
	Les Fermiers		BH
	Les Jarolières		BH
	Les Rugiens-Bas	Les Rugiens	BH
	Les Rugiens-Hauts	Les Rugiens	BI
	Les Chanlins-Bas	Les Chanlins	BI
<b>VOLNAY</b>	Paux Bois		AB
	La Bouchère		AB
	En Vaut		AB
	Sur Roches		AB
	Chanlin		AB
	Lassolle		AC
	La Cave		AC
	Le Village		AC
	Le Village		AX
	Les Brouillards		AD
	La Gigotte		AE
	Les Grands Champs		AE
	Les Buttes		AE

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
316	1959	15	34	
402, 411	1959	27	59	
23, 24, 33 à 35	1959	2	86	70
36 à 39	1959	1	27	76
49, 53 à 57	1959	4	12	74
58 à 65	1959	3	54	12
66 à 77	1959	5	12	92
78 à 85	1959	3	23	69
1 à 22	1959	5	83	20
91 à 107	1959	6	83	25
108 à 132	1959	4	43	37
1	1957	1	28	64
18 à 38	1957	2	47	39
39 à 80	1957	4	40	53
81 à 106	1957	3	35	39
107 : 2/3, 114, 120, 126 à 130, 130 bis	1957	1	1	54
1, 2, 4, 5, 7, 8, 11 à 13	1957		79	92
20 à 48, 22 bis, 25 bis, 50 à 53, 56, 58 à 67, 70, 72 à 79, 81 à 83, 83 bis, 84, 85	1957	5	48	59
97, 98	1957		86	0
33 à 36	1957	1	72	22
1, 4 à 6, 9, 10, 13 à 15	1957	1	16	35
2 à 24	1957	2	93	56
25 à 43, 45 à 70	1957	6	74	50
71 à 90	1957	2	3	83

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>VOLNAY</b>	<b>Les Serpens</b>		AE
	<b>Les Combes</b>		AE
	<b>Les Grands Poisots</b>		AE
	<b>Les Famines</b>		AE
	<b>Les Jouères</b>		AT
	<b>Cros Martin</b>		AT
	<b>Les Lurets</b>		AT
	<b>Robardelle</b>		AT
	<b>Carells Dessous</b>		AV
	<b>Les Pluchots</b>		AV
	<b>Les Pasquiers</b>		AV
	<b>Les Petits gamets</b>		AV
	<b>Ez Echards</b>		AV
	<b>Les aussy</b>		AV
	<b>Ez Blanches</b>		AX
	<b>Beau Regard</b>		AX
	<b>Clos des Chênes</b>		AX
	<b>Chanlin</b>		AB
	<b>Pitures Dessus</b>		AB
	<b>Lassolle</b>		AC
	<b>Clos des Ducs</b>		AC
	<b>Le Village</b>	Clos de la Cave des Ducs	AC
	<b>Le Village</b>	Clos du Chateau des Ducs	AC
	<b>Le Village</b>	Clos de l'Audignac	AC

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
91 à 101	1957	1	69	0
102 à 113	1957	1	79	31
114 à 172	1957	12	71	52
201 à 240	1957	9	16	59
1 à 64	1957	1	18	50
7 à 32	1957	3	96	83
42 à 57, 60 à 64, 68, 69, 72, 73, 76 à 80, 83, 84, 87, 88, 91, 92	1957	6	64	74
94 à 102	1957	1	33	83
24, 25, 28, 29, 32, 33, 36, 37	1957		67	27
39 à 62	1957	3	42	44
63 à 82	1957	3	7	88
83 à 101	1957	2	89	9
102 à 152, 214	1957	5	26	47
164, 165, 168	1957	1	55	68
1 à 19	1957	3	32	83
20 à 32	1957	1	17	9
60, 72, 72 bis	1957		67	36
107 : 1/3, 108 à 113, 115 à 119, 121 à 125, 131 à 134	1957	2	85	98
135 à 138, 140 à 155	1957	4	7	97
14	1957		21	55
17, 18	1957	2	40	99
133	1957		63	98
263	1957		56	92
248, 251, 252	1957	1	10	55

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>VOLNAY</b>	<b>Le Village</b>	Clos de la Chapelle	AC
	<b>Le Village</b>	Clos de la Chapelle	AC
	<b>La Barre</b>	Clos de la Barre	AC
	<b>Bousse d'Or</b>	Clos de la Bousse d'Or	AC
	<b>Le Village</b>	Clos de la Bousse d'Or	AC
	<b>Les Brouillards</b>		AD
	<b>Mes Mitans</b>		AD
	<b>En l'Ormeau</b>		AD
	<b>Les Angles</b>		AD
	<b>Pointes d'Angles</b>		AD
	<b>Frémiets</b>		AD
	<b>Frémiets</b>	Frémiets - Clos de la Rougeotte	AD
	<b>Le Village</b>	Clos de la Rougeotte	AC
	<b>La Gigotte</b>		AE
	<b>Les Grands Champs</b>		AE
	<b>Les Lurets</b>		AT
	<b>Robardelle</b>		AT
	<b>Carelle sous la Chapelle</b>		AV
	<b>Carells Dessous</b>	Carells	AV
	<b>Le Ronceret</b>		AV
	<b>Les Aussy</b>		AV
	<b>En Champans</b>	Champans	AV
	<b>Cailleret Dessus</b>	Les Caillerets-Clos des 60 Ouvrées	AW

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
253	1957	55	57	
96, 139, 140, 158, 163, 180, 255, 261, 262, 265 bis p, 293, 294, 300, 301, 303	1957	2	84	82
304	1957	1	31	60
305	1957	1	95	32
265 bis p	1957		18	50
2, 3, 7, 8, 11, 12, 16 à 18, 18 bis, 19 ) 23	1957	5	63	14
24 à 41	1957	3	97	99
42 à 66	1957	4	32	60
67 à 72	1957	3	34	23
73 à 75	1957	1	22	83
76 à 90	1957	5	87	64
91	1957	1	52	37
295	1957		51	85
1	1957		54	25
44	1957		24	11
58, 59, 65 à 67, 70, 71, 74, 75, 81, 82, 85, 86, 89, 90, 93	1957	2	7	15
103 à 115	1957	2	93	79
1, 2, 5 à 21	1957	3	73	15
22, 23, 26, 27, 30, 31, 35, 38	1957	1	46	13
153 à 161	1957	1	90	0
162, 163, 166, 167, 169	1957	1	70	19
1700 à 186	1957	11	19	34
22	1957	2	39	25

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>VOLNAY</b>	<b>Cailleret Dessus</b>	Les Caillerets	AW
	<b>En Cailleret</b>	Les Caillerets	AW
	<b>En Chevret</b>		AW
	<b>Taille pieds</b>		AX
	<b>En Verseuil</b>		AX
	<b>Clos des Chênes</b>		AX
<b>MONTHELIE</b>	<b>Les Hauts Brins</b>		A1
	<b>Les Mandènes</b>		A1
	<b>La Pièce Fitte</b>		A1
	<b>Les Barbières</b>		A1
	<b>Le Clou des Chênes</b>		A1
	<b>Les Champs Fulliot</b>		A1
	<b>Le Village</b>		A1
	<b>Monthélie</b>		A2
	<b>Monthélie</b>		B1
	<b>Les Longères</b>		A2
	<b>Sous le Cellier</b>		A2
	<b>Le Meix Garnier</b>		A2
	<b>Les Toisières</b>		A2
	<b>Le Meix de Ressie</b>		A3
	<b>Les Plantes</b>		A3
<b>Les Duresses</b>		B1	
<b>Les Sous Courts</b>		B1	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
1 à 21, 23 à 27	1957	9	7	85
32, 33	1957	2	86	75
28 à 31	1957	6	35	35
37 à 55	1957	7	16	98
56	1957		68	7
57 à 59, 61 à 71, 73 à 100	1957	15	40	85
4 à 86	1932	10	12	90
87 à 145, 145 bis	1932	3	6	60
147 à 162	1932	2	39	30
163 à 168	1932	1	23	5
169 à 177	1932	1	60	90
294 : 2/3, 295 : 2/3, 301 à 305	1932		60	0
210	1932		23	84
357, 363, 364, 370, 386, 393	1932	1	40	84
95, 96, 101 à 104, 106, 107, 109, 120, 121	1932	1	3	33
322 à 339	1932	3	18	91
340 à 356	1932	3	31	26
442 bis, 443	1932	1	71	70
445 à 447, 450 à 458, 458 bis, 459 à 482 484 à 486, 486 bis, 487 à 502, 504	1932	7	25	69
536, 537	1932		63	15
538 à 614	1932	9	54	95
1 à 5, 6 : 2/5, 7 à 9, 10 : 1/5, 11 : 1/5, 12 : 1/5, 13 à 37, 39, 40, 44, 45, 47 : 1/2, 48 : 2/3	1932	3	24	99
59 à 73	1932	3	19	80

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MONTHELIE</b>	Les Damées		B1
	Le Meix de Mypont		B1
	Les Crays		B1
	Les Gamets		B1
	Les Jouènes		B1
	La Goulotte		B2
	Les Clous		B2
	Les Rivaux		B2
	Les Sous Roches		B2
	Les Sous Roches		B3
	Les Romagniens		B2
	Les Champs Ronds		B2
	Aux Fournereaux		B2
	La Combe Danay		B2
	La Combe Danay		B3
	Danguy		B3
	Les Riottes		A1
	Sur la Velle		A1
	Le Meix Bataille		A1
	Le Clos Gauthy		A1
Les Vignes Rondes		A1	
Le Cas Rougeot		A1	
La Taupine		A1	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
74 à 94	1932	1	63	78
137 à 139	1932	2	61	30
140 à 174	1932	4	22	88
178 à 181, 182 : 1/2, 185 : 4/5, 186 : 4/5, 187 : 4/5, 190, 191 : 1/2, 195 : 3/4, 196 : 1/2, 197, 198 : 7/8, 199 : 3/4, 200, 201, 202 : 1/4, 208 à 210, 213	1932	1	59	1
245 à 290	1932	6	30	20
291 à 308	1932	1	97	98
309 à 338	1932	4	81	48
339 à 359	1932	2	40	76
360 à 437	1932	7	75	37
546 à 560	1932	1	36	53
476 à 498	1932	4	71	55
499 à 524	1932	1	59	25
525 à 545	1932	1	92	42
438 à 475	1932	5	3	62
567 à 605	1932	4	13	39
561 à 656, 566 : 5/6	1932	2	81	28
1 à 3	1932		74	50
178 à 199	1932	6	3	1
200 à 209	1932	2	27	75
224, 226, 227	1932	1	80	15
228 à 236	1932	2	72	0
237 à 240	1932		56	50
241, 243 bis, 245 à 255	1932	1	49	80

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MONTHELIE</b>	Les Champs Fulliot		A1
	Le Village de Monthélie		A2
	Le Château Gaillard		A2
	Les Duressees		B1
<b>AUXEY-DURESSES</b>	La Montagne du Bourdon		A2
	Le Larrey de Nampoillon		AB
	La Jonchère		AB
	Les Crais		AB
	Nampoillon		AB
	Creux de Borgey		AC
	Les Heptures		AC
	Les Clous		AC
	Creux de Tillet		AD
	Largillas		AD
	En Saussois		AD
	Derrière le Four		AD
	Les Ecusseaux		AH
	Le Moulin Moine		AH
	Les Fosses		AI
	Les Boutonniers		AI
	La Macabrée		AI
La Canée		AI	
Les Grandes Vignes		AI	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
256 à 293, 294 : 1/3, 295 : 1/3, 296 à 300, 306 à 321	1932	8	11	22
432, 433	1932		22	40
434 à 437	1932		48	57
6 : 3/5, 10 : 4/5, 11 : 4/5, 12 : 4/5, 18/, 19, 23, 24, 28, 32, 33, 38, 41 à 43, 46, 47 : 1/2, 48 : 1/3, 49 à 58	1932	6	72	34
507	1961		57	0
20 à 32	1961	2	9	18
33 à 60	1961	4	29	33
61 à 83	1961	5	33	75
84 à 123	1961	5	83	79
65 à 89, 91 à 95	1961	3	83	79
114 à 130	1961	3	49	70
131 à 148	1961	6	54	6
16 à 25, 34 à 58	1961	6	47	93
59 à 75	1961	2	89	26
76 à 82	1961	3	28	47
83 à 94	1961	5	53	23
1 : 1/2, 2 : 1/2, 3 : 1/2, 4 : 1/2, 5 : 1/2, 6 : 1/2, 7 : 1/2, 8 : 1/2, 9 : 1/2, 10 : 1/2, 14, 15, 19, 20 : 3/5, 21 : 1/2, 29, 30	1961	1	72	54
43	1961	2	80	47
24 à 39	1961	4	80	47
40 à 67, 68 : 1/4	1961	4	90	57
69 à 71, 72 : 35, 73 à 88	1961	5	65	80
89, 90	1961		85	40
91 à 103	1961	2	76	59

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>AUXEY-DURESSES</b>	<b>Les Lavières</b>		AK
	<b>Les Hautés</b>		AK
	<b>Les Vireux</b>		AK
	<b>Les Closeaux</b>		AK
	<b>Auxey-Diresses</b>		AL
	<b>Sous la Velle</b>		AL
	<b>Le Pain Haut</b>		E
	<b>La Ruchotte</b>		E
	<b>Le Larrey des Hoz</b>		E
	<b>Pain Perdu</b>		E
	<b>Les Riames</b>		E
	<b>Le Pain de Lugny</b>		E
	<b>Sous le Marsain</b>		E
	<b>En Polianges</b>		E
	<b>Sur Melin</b>		E
	<b>Les Rondidères</b>		E
	<b>La Chateille</b>		E
	<b>Le Porolley</b>		E
	<b>Les Hoz</b>		E A
	<b>Climat du Val</b>		D
	<b>Climat du Val</b>	Clos du Val	AD
	<b>Les Bréterins</b>		AE
	<b>Les Bréterins</b>	La Chapelle	AE
	<b>Reugne</b>	La Chapelle	AE

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
11 à 27	1961	2	30	50
28 à 69	1961	8	2	89
70 à 83	1961	3	85	34
84 à 132	1961	6	76	69
1, 21, 22	1961		54	80
189	1961		42	0
4 à 6	1961		68	50
7 à 11	1961		55	30
12 à 26	1961	1	81	25
27 à 58	1961	3	22	65
59 à 64, 80 à 82	1961		88	59
65 à 103	1961	6	45	28
104, 104 bis, 105, 105 bis, 106 à 110, 110 bis, 111 à 126	1961	3	15	75
127 à 148	1961	3	79	50
149 à 176	1961	4	83	15
177 à 224	1961	4	88	86
233 à 257	1961	2	52	50
258 à 264	1961	2	81	35
265 à 273	1961	6	60	75
2 à 15	1961	8	37	40
98, 99	1961		92	72
1 à 4, 6	1961	1	68	75
7	1961		23	90
10, 11	1961	1	4	25

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>AUXEY-DURESSES</b>	Reugne		AE
	Les DuresSES		AE
	Bas des DuresSES		AE
	Les Grands-Champs		AE
	Les Ecussaux		AH
<b>SAINT-ROMAIN</b>	Le Dos d'Ane		D1
	Sous Roche		D1
	L'Argillat		D1
	La Croix Neuve		D1
	En Chevrot		D2
	En Gollot		D4
	Combe Bazin		D5
	Le Jarron		D5
	Sous le Château		D6
	Sous la Velle		D6
	Le Village Bas		D7
	Le Village Haut		D7
	La Perrière		E1
	Au Bas de Poillange		E2
En Poillange		E2	
Le Marsain		E2	
<b>MEURSAULT</b>	Au Village		AB
	Au Village		AC

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
14 à 19	1961	1	97	59
20 à 24, 26, 27, 29 à 35, 38 à 43	1961	7	91	83
44 à 55	1961	2	39	3
56 à 58, 60 à 71, 74 à 76, 79		4	3	14
1 : 1/2, 2 : 1/2, 3 : 1/2, 4 : 1/2, 5 : 1/2, 6 : 1/2, 7 : 1/2, 8 : 1/2, 9 : 1/2, 10 : 1/2, 11 à 13, 16 à 18, 20 : 2/5, 21 : 1/2, 22 à 28	1961	3	17	52
1 à 3, 5, 6	1940		62	20
9 à 41, 43 à 117, 119, 120	1940	15	77	96
121, 122, 126 à 135, 137 à 140, 142 à 148, 151, 152, 154, 155	1940	2	64	96
156, 160 p, 166, 179, 181, 182 : 1/2, 183 à 186, 187 : 1/2, 188 à 193, 194 : 1/8, 195 à 206, 2028	1940	4	20	66
336, 337, 340 à 365, 368 à 372, 376 à 378, 381 à 397, 401 à 403, 406 à 408, 410 à 416	1940	8	66	54
542 à 559	1940	3	25	15
774 à 802, 804 à 809, 812 à 847, 849 à 851, 857 à 860	1940	13	55	62
937 à 945, 950 à 954, 956, 957, 959, 962 à 966, 967 : 1/2, 970 à 1011	1940	12	9	10
1013 à 1029, 1031 à 1142, 1144 à 1157, 1159	1940	23	85	48
1161 à 1164, 1166 à 1242	1940	11	97	57
1419	1940		82	92
1676, 1691, 1692, 1693 : 1/4, 1892, 1894, 1896, 1905, 1906	1940	2	4	12
85 à 205	1940	14	11	39
206 à 245, 253 à 257, 259 à 265, 290, 291, 295 à 305, 308, 309	1940	10	36	20
141 à 152, 154 à 156, 160 à 162, 163 : 2/3, 165 à 176, 182 à 186	1940	6	56	9
298, 299, 301 à 317	1940	4	44	10
61, 70, 102, 105, 106, 113	1971	2	87	59
11	1971		20	80

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MEURSAULT</b>	<b>Au Village</b>		AD
	<b>Au Village</b>		AE
	<b>Au Village</b>		AH
	<b>Au Village</b>		AL
	<b>Au Village</b>		AM
	<b>Clos des Mouches</b>		AC
	<b>Les Corbins</b>		AC
	<b>Les Perchots</b>		AC
	<b>La Barre-Dessus</b>		AC
	<b>En la Barre</b>		AC
	<b>Clos de la Barre</b>		AC
	<b>Le Meix sous le Château</b>		AD
	<b>Clos de Mazeray</b>		AE
	<b>Mes Meix Gagnes</b>		AE
	<b>Sous la Velle</b>		AH
	<b>Les Millerands</b>		AH
	<b>Les Petits Charrons</b>		AI
	<b>Les Grands Charrons</b>		AI
	<b>Au Moulin Landin</b>		AI
	<b>Les Vireuils-Dessus</b>		AK
	<b>Les Vireuils-Dessous</b>		AK
	<b>Les Luchets</b>		AL

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
3 à 5, 16, 22, 27 à 29, 112 : 3/5	1971	76	26	
7, 8, 15, 92, 117, 120, 122, 125 à 128, 150, 151, 152 p, 221, 251 à 253, 255	1971	7	60	67
3, 4, 9, 14 à 16, 18, 19, 26, 27, 30, 31, 35, 36, 39, 40, 46, 47, 54, 55	1971	4	40	68
53	1971	8	61	
105, 106	1971	8	2	
75	1971	50	80	
37 à 42, 51 à 74	1971	8	71	92
43 à 50	1971	2	74	83
25, 27, 31 à 36	1971	2	67	57
76 à 90, 98, 99	1971	3	22	86
100, 101	1971	2	12	37
236 à 249	1971	1	41	54
1	1971	3	12	5
262 à 268	1971	2	45	19
60 à 64, 66, 68, 69 : 2/3, 70 : 1/2, 71 à 78, 79 2/3, 80 : 3/4, 81 : 3/4, 82 : 2/3, 83, 84 : 1/2, 85 : 1/4, 86 à 89, 94 : 1/5, 65, 96, 98 : 1/6, 99 : 1/5, 100 à 102, 104 : 1/3, 105 : 1/4, 106 : 1/3, 107, 108, 109 : 1/4, 111 : 14/15, 112 : 2/5, 114 : 1/2, 115 : 4/5, 121, 122 : 1/3, 123 : 2/5, 125 : 1/5, 126, 127, 128 : 2/5, 185	1971	10	30	62
156 à 184	1971	4	12	31
3 à 15, 17, 96	1971	3	63	87
60 à 71, 73 à 95	1971	13	81	61
18 à 25, 28 à 32, 38 à 42, 50 à 54, 56 à 59	1971	4	74	61
1 à 39	1971	6	76	48
40 à 42, 43, 45 à 66, 68 à 85	1971	9	28	84
3 à 16, 117, 121, 122	1971	3	37	79

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MEURSAULT</b>	<b>Les Meix Chavaux</b>		AL
	<b>Au Moulin Judas</b>		AL
	<b>Les Chevallières</b>		AL
	<b>Les Rougeots</b>		AL
	<b>Le Tesson</b>		AL
	<b>Au Murger de Monthélie</b>		AM
	<b>Les Forges</b>		AM
	<b>Les Meix Tavaux</b>		AM
	<b>Le Pré de Manche</b>		AN
	<b>Le Pré de Manche</b>		AB
	<b>Le Cromin</b>		AB
	<b>Les Peutes Vignes</b>		AO
	<b>En Gargouillot</b>		AO
	<b>Les Vignes Blanches</b>		AO
	<b>Les Vignes Blanches</b>		AO
	<b>Les Santenots-Dessous</b>		AO
	<b>En Marcausse</b>		AO
	<b>Les Criots</b>		AO
	<b>Les Durots</b>		AP
	<b>Les Malpoiriers</b>		AS
	<b>Les Dressoles</b>		AS
	<b>Les Malpoiriers</b>		As
	<b>Les Dressoles</b>		AS
	<b>Les Magny</b>		AV

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
17 à 35	1971	10	25	58
61 à 63	1971		43	50
64 à 87, 88 : 4/9	1971	8	78	21
89 à 95	1971	3	13	25
98 à 104, 106 à 113, 115	1971	4	16	91
1 à 14, 16, 17, 204 p	1971	6	93	99
18 à 34, 36, 38 à 43, 46, 47, 49, 51 à 54, 56 à 59, 81, 63, 206, 207	1971	7	23	60
65 à 72	1971	1	70	72
31, 32 : 1/3, 33 à 47, 49 à 58, 129	1971	4	11	71
117 à 122	1971	1	73	16
123 à 141	1971	9	26	90
1 à 10	1971	2	55	32
40 à 49	1971	2	57	70
51 : 6/7, 52 à 58	1971	2	84	79
51 : 1/7	1971		5	44
22 à 39	1971	7	64	29
59 à 65	1971	1	45	90
66 à 80	1971	4	49	46
1 à 17, 92	1971	5	21	20
45 : 3/4, 46 à 49, 71 à 80	1971	4	25	63
81 à 92	1971	4	57	78
45 : 1/4, 50 à 53, 58, 59, 62, 63, 68 à 70	1971	3	18	33
93 à 103, 105, 125	1971	3	89	97
127, 129, 130	1971			

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MEURSAULT</b>	<b>En l'Ormeau</b>		AW
	<b>En la Monatine</b>		AX
	<b>Les Pellans</b>		BD
	<b>Les Gruyaches</b>		BE
	<b>Les Perrières Dessus</b>		BI
	<b>Les Chaumes des Perrières</b>		BI
	<b>Les Narvaux Dessus</b>		BK
	<b>Les Gorges de Narvaux</b>		BK
	<b>Les Tillets</b>		BK
	<b>Les Narvaux Dessous</b>		BK
	<b>Les Chaumes de Narvaux</b>		BL
	<b>Le Limozin</b>		BM
	<b>Le Buisson Certaut</b>		BM
	<b>Les Crotots</b>		BN
	<b>Les Pelles Dessus</b>		BN
	<b>Les Pelles Dessous</b>		BN
	<b>En Luraule</b>		BO
	<b>Les Terres Blanches</b>		BO
	<b>Chaumes de Narvaux</b>		BO
<b>Les Clous Dessus</b>		BP	
<b>Les Clous Dessous</b>		BP	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
29 à 34, 38 à 40, 42, 45, 48 à 50	1971	7	35	62
64 : 2/5, 65, 77	1971		52	40
1 à 7, 9 à 18, 20 à 25	1971	6	84	48
92 à 102	1971	1	70	95
17, 103 à 106, 109	1988		44	90
78 p, 97, 107, 108 p	1988		97	85
1, 2 p, 3, 5, 6, 9, 12 à 20	1988	2	78	48
21, 22 : 3/8, 25, 26, 28 à 31, 33 à 36, 185, 186, 228, 283, 284, 285 : 1/3, 286 : 4/5	1988	3	25	38
37 à 48, 50, 51, 53 à 57, 64, 65, 69 à 72, 76, 79 à 83, 86 à 90, 91 : 2/3, 92 : 2/5, 93 : 3/5, 94, 95, 97, 98, 198, 199, 219 à 221, 252 à 255, 262, 263, 265, 266, 269, 270, 299 à 301	1988	11	98	81
100 : 5/6, 101 : 4/5, 102 p, 103 p, 104 p, 105 p, 107 p, 108 p, 109 : 3/5, 110, 111 : 2/5, 112 à 120, 124 à 128, 130, 131, 134, 137 à 139, 141 à 143, 145 à 152, 155, 156, 158 à 162, 165, 167 à 174, 179 à 191, 188 à 197, 200 à 216, 222, 223, 226, 227, 240 à 251, 271, 273 à 276, 281	1988	13	44	3
62, 64 à 66	1971		31	77
14 à 57	1971	10	83	63
58 à 65	1971	1	54	48
7 à 26	1971			
27 à 32	1971	1	53	91
33 à 42, 43 : 1/4, 44 à 87	1971	9	84	89
42, 43, 45, 46, 81, 82, 104, 105	1988	3	32	56
48, 49, 52, 53	1988	1	75	75
73, 88, 95 : 1/3	1988	3	48	58
1 à 11, 13 à 25, 69	1971	9	76	36
26 à 53	1971	8	58	28

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MEURSAULT</b>	<b>Les Casse-Têtes</b>		BP
	<b>Les Chaumes</b>		G
	<b>Les Ravelles</b>		G
	<b>Le Bois de Blagny</b>		G
	<b>Les Cras</b>		AN
	<b>Les Cras</b>	Clos Richemont	AN
	<b>Les Caillerets</b>		AN
	<b>Les Plures</b>	Santenots	AN
	<b>Les Santenots Blancs</b>	Santenots	AN
	<b>Les Santenots du Milieu</b>	Santenots	AO
	<b>Les Charmes-Dessus</b>	Charmes	BE
	<b>Les Charmes-Dessous</b>	Charmes	BE
	<b>Aux Perrières</b>		BI
	<b>Les Perrières-Dessus</b>	Perrières	BI
	<b>Les Perrières-Dessous</b>	Perrières	BI
	<b>Les Perrières Dessous</b>	Clos des Perrières	BI
	<b>Les Chaumes des Perrières</b>	Genevrières	BI
	<b>Les Genevrières-Dessus</b>	Genevrières	BL
	<b>Les Chaumes de Narvaux</b>	Genevrières	BL
	<b>Les Genevrières-Dessous</b>	Genevrières	BM
<b>Le Porusot-Dessus</b>	Porusot	BL	
<b>Les Porusots-Dessous</b>	Porusot	BN	
<b>Le Porusot</b>		BO	
<b>Les Bouchères</b>		BO	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
54 p, 55 à 66, 88	1971	4	64	22
62, 63 p	1971	3	3	2
1 à 11, 13 à 25, 69	1971	1	30	10
12 à 15, 25, 29, 30	1971	1	13	83
60, 61 : 1/4, 62, 63, 65 à 67, 69 à 72, 76	1971	2	91	62
74, 75	1971		63	42
80 à 88	1971	1	3	19
101 à 105, 107 à 124	1971	10	45	1
89 à 100	1971	2	92	3
11 à 21, 81	1971	8	0	54
1 à 36, 104, 105	1971	14	27	97
37 à 91	1971	16	83	82
31 à 34	1971		79	90
1 à 3, 6, 7, 9, 11 à 14, 18, 19, 22, 24	1971	3	31	39
35 à 45, 47, 48, 54, 59 à 71	1971	8	64	98
53	1971		94	52
75	1971		30	11
1 à 32	1971	10	65	13
33	1971		13	0
1 à 13	1971	5	39	70
36 à 60	1971	5	29	96
1 à 64	1971	1	79	33
54 à 56, 58 à 61, 63, 65 à 71	1971	4	34	49
7 à 20	1971	4	41	16

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>MEURSAULT</b>	Les Gouttes d'Or		BO
	La Jeunelotte		BH
	La Pièce sous el Bois		BH
	Sous le Dos d'Ane		BH
	Sous Blagny		BH
	Les Plures	Les Pelures	AN
	Les Santenots du Milieu	Clos des Santenots	AO
	Les Santenots-Dessous		AO
	Les Vignes Blanches		AO
<b>PULIGNY-MONTRACHET</b>	Le Trézin		AB
	Les Chalumaux		AD
	Ez Folatières		AE
	En la Richarde		AH
	Rue Rousseau		AI
	Les Enseignères		AI
	Les Qaubues		AI
	La Rue aux Vaches		AK
	Les Meix		AK
	Brelance		AL
	Les Grands Champs		AL
	Les Petits Grands Champs		AL
	Les Boudrières		AL
	Voitte		AL
	La Rousselle		AM

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
21 à 41, 72	1971	5	32	60
1 à 7, 9 à 18, 20 à 25	1971	5	4	55
8 à 18, 20	1971	11	14	72
25, 26 28, 30 à 33	1971	5	3	44
34 à 40	1971	2	21	9
101 à 105, 107 à 124	1971	10	45	1
21	1971	1	19	23
22 à 39	1971	7	64	29
51 : 1/7	1971		5	44
4 à 17, 19 à 36	1963	7	96	13
22	1963	1	8	58
69, 101	1963		40	80
36 à 38	1963		47	70
28 à 34, 37 à 48	1963	2	39	18
49 à 92	1963			
93 à 101	1963	2	70	96
19 à 58, 60 à 66, 68, 69, 73 à 76	1963	7	31	5
77 à 99	1963	4	95	99
3 à 9	1963	2	62	61
10 à 21	1963	3	65	40
22 à 34	1963	2	57	49
36 à 52	1963	1	83	97
54, 55, 57 à 61	1963	2	40	90
55 à 59	1963	1	51	91

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE	
<b>PULIGNY-MONTRACHET</b>	<b>Les Nosroyes</b>		AM	
	<b>Les Petites Nosroyes</b>		AM	
	<b>Au papillot</b>		AN	
	<b>Champ Croyon</b>		AN	
	<b>Les Levrons</b>		AN	
	<b>Les Charmes</b>		AN	
	<b>Corvée des Vignes</b>		AN	
	<b>Les Reuçaux</b>		AN	
	<b>Derrière La Velle</b>		AN	
	<b>Meix Pelletier</b>		AO	
	<b>Le Village</b>		AO	
	<b>Noyer Bret</b>		AP	
	<b>Les Houlières</b>		AP	
	<b>Les Tremblots</b>		AP	
	<b>Sous le Courthil</b>	Les Chalumaux		AD
	<b>Les Chalumaux</b>	Les Chalumaux		AD
	<b>Champ Canet</b>	Champ Canet		AD
	<b>La Jaquelotte ou Champ Canet</b>	Champ Canet		AD
	<b>Clos de la Garenne ou Champ Canet</b>	Clos de la Garenne		AD
	<b>La Garenne ou Sur la Garenne</b>	La Garenne		AB
<b>Sous le Puits</b>			AB	
<b>Hameau de Blagny</b>			AC	
<b>La Truffière</b>			AC	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
60 à 83	1963	5	51	81
84 à 94	1963	1	77	64
1 à 29	1963	3	29	56
30 à 32	1963		96	95
33 à 50	1963	6	56	16
51 à 63	1963	3	74	16
64 à 99	1963	7	57	43
100 à 142	1963	9	3	5
143 à 171	1963	3	98	5
12 à 17	1963		62	74
147, 148, 319, 320, 323, 324	1963	1	3	1
1, 4 à 27	1963	5	77	34
54 à 65, 66 p, 67 : 9/10, 69 : 9/10, 70 à 78	1963	7	64	62
79 à 94	1963	5	65	11
1 à 14, 16, 17, 204 p	1963	1	63	20
15, 17 à 21, 23 à 33	1963	4	16	10
38 à 49, 83	1963	3	25	66
59 à 64	1963		80	11
54, 55, 57, 58	1963	1	53	23
71 à 129	1963	9	86	88
37 à 68	1963	6	79	83
1 à 5, 16 à 19, 24 à 27, 30 à 41	1963	4	27	68
43 à 45, 47, 48, 50 à 52	1963	2	48	22

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>PULIGNY-MONTRACHET</b>	<b>Champ Gain</b>		AC
	<b>Champ Gain</b>		AE
	<b>Ez Folatières</b>	Les Folatières	AE
	<b>En La Richarde</b>	Les Folatières	AH
	<b>Peux Bois</b>	Les Folatières	AH
	<b>Au Chariot</b>	Les Folatières	AH
	<b>Le Cailleret</b>		AH
	<b>Le Cailleret</b>	Les Demoiselles	AH
	<b>Les Pucelles</b>	Les Pucelles	AK
	<b>Clos des Meix</b>	Les Pucelles	AK
	<b>Clavaillon</b>		AL
	<b>Les Perrières</b>		AM
	<b>Les Perrières</b>	Clos de la Mouchère	AM
	<b>Les Referts</b>		AM
	<b>Les Combettes</b>		AM
	<b>Montrachet</b>		AH
	<b>Chevalier-Montrachet</b>		AH
	<b>Chevalier-Montrachet</b>	Les Demoiselles	AH
	<b>Le Cailleret</b>		AH
	<b>Bâtard-Montrachet</b>		AI
<b>Bienvenues-Bâtard-Montrachet</b>		AI	
<b>CHASSAGNE-MONTRACHET</b>	<b>Le Montrachet</b>		AE
	<b>Bâtard-Montrachet</b>		AE
	<b>Pot Bois</b>		AB

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
53 à 83	1963	5	2	6
1 à 31	1963	5	67	71
34 à 68, 70 à 74, 74 bis, 75 à 100, 102, 104 à 111, 111 bis, 112 à 123	1963	13	63	91
39, 40	1963		54	20
41 à 48	1963	1	49	2
49 à 55	1963	1	96	63
56, 57	1963	3	33	2
61 à 63	1963		60	21
1 à 14, 16, 17, 204 p	1963	5	13	31
15 à 18	1963	1	63	3
1, 2	1963	5	58	55
4 à 9, 11 à 14	1963	4	48	84
2	1963	3	91	98
34 à 54	1963	5	52	47
15 à 33	1963	6	76	14
64 à 67	1963	4	1	7
1 à 30	1963	6	30	91
32, 92, 93	1963	1	2	75
58	1963		25	23
1 à 16	1963	6	2	21
17 à 27	1963	3	68	60
24, 25, 27 à 34, 37, 129 à 134, 161, 162	1985	3	98	73
38 à 43, 45 à 55, 57 à 63, 65, 66, 68 à 76, 135 à 138, 147 à 150, 157 à 160	1985	5	84	42
1 à 43	1966	4	1	70

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHASSAGNE-MONTRACHET</b>	<b>Le Parterre</b>		AB
	<b>En Pimont</b>		AC
	<b>Les meix Goudard</b>		AD
	<b>Les Encégnières</b>		AE
	<b>Blanchot Dessous</b>		AE
	<b>Les Houillères</b>		AH
	<b>Plante Saint-Aubin</b>		AH
	<b>Fontaine Sot</b>		AH
	<b>Les Charrières</b>		AH
	<b>En Journoblot</b>		AH
	<b>Les Beutttes</b>		AH
	<b>Les Perclos</b>		AH
	<b>La Canotte</b>		AI
	<b>Les Pierres Blanches</b>		AI
	<b>La Têtière</b>		AI
	<b>Sur Matronge</b>		AI
	<b>Bouchon de Corvéee</b>		AI
	<b>Dessous les Mues</b>		AI
	<b>Chassagne</b>		AK
	<b>La Bergerie</b>		AK
<b>Plante du Gaie</b>		AK	
<b>Champ Derrière</b>		AK	
<b>Clos Devant</b>		AK	
<b>Les Mouchottes</b>		AL	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
50 à 54	1966	3	22	25
43 à 104	1966	6	99	92
86 à 88, 90 à 99, 101 ) 104, 106, 107	1966	2	74	54
78 à 83	1966	2	3	20
98 à 111, 113, 114	1966	1	85	58
1 à 50	1966	8	40	29
51 à 59	1966	3	46	77
83 : 2/3, 86, 88 bis, 89 à 97	1966	2	28	86
120 à 155	1966	4	2	95
156 à 177	1966	2	50	55
178 à 190	1966	1	23	88
191 à 219	1966	3	43	33
1 à 5	1966		95	98
6 à 32, 123 à 131	1966	4	73	32
193 à 215	1966	1	66	47
158 bis à 170	1966	1	90	63
171 à 192	1966	3	64	42
132 à 135, 216 à 245	1966	3	6	19
50, 60, 61, 67, 69 à 71, 75, 76, 78 à 82, 223, 224, 261 à 264, 271 à 273	1966	1	56	54
2 à 9, 11 à 13, 16 à 20, 22, 23	1966	3	2	65
24, 25	1966		65	20
26 à 31, 37	1966	7	21	32
42 à 46, 48	1966	2	1	47
51 à 58	1966		94	45

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHASSAGNE-MONTRACHET</b>	<b>Puits Merdreux</b>		AL
	<b>Les Chênes</b>		AL
	<b>Les Voillenots-Dessus</b>		AL
	<b>Voillenot-Dessous</b>		AM
	<b>Les Chambres</b>		AM
	<b>La Corvée</b>		AM
	<b>Le Poirier du Clos</b>		AM
	<b>Le Concis du Champs</b>		AM
	<b>Les Morichots</b>		AO
	<b>Les Lombardes</b>		AO
	<b>La Goujonne</b>		AO
	<b>La Platière</b>		AO
	<b>Les Platière</b>		AP
	<b>En L'Ormeau</b>		AP
	<b>Champs de Morjot</b>		AP
	<b>Les Benoites</b>		AR
	<b>Les Battaudes</b>		AR
	<b>Les Chaumes</b>		AV
	<b>Les Masures</b>		AV
	<b>La Canière</b>		AV
<b>Clos Bernot</b>		AV	
<b>Les Essards</b>		AV	
<b>Le Clos Reland</b>		AV	
<b>Clos Saint-Jean</b>		AB	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
59 à 75	1966	1	76	56
76 à 110	1966	4	73	48
23 à 45, 47 à 50	1966	4	46	76
1 à 21, 23 à 27	1966	3	83	88
22 à 49	1966	5	75	36
50 à 65	1966	2	15	60
96 à 116	1966	3	43	14
117 à 174	1966	6	58	83
1 à 20	1966	3	89	74
21 à 60	1966	6	54	69
153 à 164	1966	3	87	20
140 à 152	1966	2	40	28
15 à 24, 27, 32, 36 à 39, 45 : 2/5, 46	1966	2	30	30
1 à 14, 16, 17, 204 p	1966	1	86	70
50, 51, 54 à 56, 58 à 75	1966	7	7	60
1, 2 : 3/4, 5, 6, 7 : 2/5, 8 à 25	1966	9	7	58
26 à 36	1966	3	47	68
12 à 27	1966	4	22	43
29 à 71	1966	5	7	51
72 à 79, 82 à 85	1966	4	21	70
86 à 113	1966	3	18	40
114 à 128	1966	2	43	72
129 à 138	1966	2	74	1
72 à 89	1966	5	7	80

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHASSAGNE-MONTRACHET</b>	<b>Les Rebichets</b>	Clos Saint-Jean	AB
	<b>Les Murées</b>	Clos Saint-Jean	AB
	<b>Chassagne du Clos Saint-Jean</b>	Clos Saint-Jean	AB
	<b>Chassagne</b>	Cailleret	AB
	<b>Les Combarbs</b>	Cailleret	AB
	<b>En Cailleret</b>	Cailleret	AW
	<b>Vigne Derrière</b>	Cailleret	AW
	<b>Les Chaumées</b>		AC
	<b>Petingeret</b>	Les Vergers	AD
	<b>Les Pasquelles</b>	Les Vergers	AD
	<b>Les Vergers</b>		AD
	<b>Les Commes</b>	Les Chevenottes	AD
	<b>Les Chevenottes</b>		AD
	<b>Les Bondues</b>	Les Chevenottes	AD
	<b>Les Macherelles</b>		AD
	<b>En Remilly</b>		AE
	<b>Dent de Chien</b>		AE
	<b>Vide Bourse</b>		AE
	<b>Blanchot Dessus</b>		AE
	<b>Chassagne</b>	La Maltroie	AK
<b>Les Places</b>	La Maltroie	AL	
<b>La Maltroie</b>		AL	
<b>Ez Crets</b>	La Maltroie	AL	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
91 à 127, 129	1966	5	45	7
130 à 134, 137 à 144	1966	1	60	93
258 à 260	1966	2	2	21
201 à 203, 206, 207, 213, 223, 224, 228 à 230, 232, 233, 241 à 245	1966	1	14	47
261 à 264	1966		65	33En
24 à 49	1966	5	11	31
51 à 60	1966	3	76	45
1 à 37	1966	7	43	36
1	1966	1	75	37
2 à 11	1966	2	44	83
149 à 189	1966	5	21	2
12 à 18	1966	1	5	94
19 à 75	1966	8	19	97
76 à 84	1966	1	73	10
108 à 148	1966	5	18	96
1 à 14, 16, 17, 204 p	1966	1	56	42
17 à 19, 21 à 23	1966		63	76
84 à 89	1966	1	32	43
119 à 128	1966	1	17	15
95, 96, 103, 104, 114 à 119, 121 bis, 122, 123, 128, 133 à 136, 139, 141 à 143, 146 à 150, 171 à 174, 183, 187, 188, 210, 213, 222	1966	1	17	15
1 à 4, 6 à 16, 18, 19	1966	2	40	87
112 à 115	1966	4	0	18
116, 118 à 128	1966	2	30	22

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHASSAGNE-MONTRACHET</b>	<b>La Grande Borne</b>	Les Brussonnes ou Morgeot	AS
	<b>La Cardeuse</b>	Les Brussonne ou Morgeot	AS
	<b>Les Brussonnes</b>	Les Brussonnes ou Morgeot	AS
	<b>Les Boirettes</b>	Les Brussonnes ou Morgeot	AS
	<b>Clos Chareau</b>	Les Brussonnes ou Morgeot	AS
	<b>Francemont</b>	Les Brussonnes ou Morgeot	AT
	<b>Clos Pitois</b>	Les Brussonnes ou Morgeot	AT
	<b>Morgeot</b>	Abbaye de Morgeot ou Morgeot	AS
	<b>La Chapelle</b>	Abbaye de Morgeot ou Morgeot	AS
	<b>Vigne Blanche</b>	Morgeot	AS
	<b>Ez Crottes</b>	Morgeot	AS
	<b>Guerchère</b>	Morgeot	AS
	<b>Tête du Clos</b>	Morgeot	AT
	<b>Les Petits Clos</b>	Morgeot	AT
	<b>Les Grands Clos</b>	Morgeot	AT
	<b>Morgeot</b>		AV
	<b>La Roquemaure</b>	La Boudriotte ou Morgeot	AV
<b>Champ Jendreau</b>	La Boudriotte ou Morgeot	AV	
<b>Les Chaumes</b>	La Boudriotte ou Morgeot	AV	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
1 à 7	1966	1	73	22
8 à 10	1966		96	20
11 à 19	1966	2	87	81
50 à 63	1966	2	83	74
64 à 68	1966	1	98	58
88 à 99	1966	2	38	86
100 à 104	1966	2	97	48
20 à 22, 24, 30, 32, 36	1966	3	98	22
47 à 49	1966	4	57	35
34, 35	1966	2	23	72
37 à 42, 51 à 74	1966	2	35	72
43 à 45, 47, 48, 50 à 52	1966	2	17	78
22 à 27	1966	2	11	64
84 à 79	1966	5	9	49
80 à 87	1966	3	92	82
9	1966		31	15
1, 2	1966		61	48
139 à 147	1966	2	10	54
148 à 157	1966	2	69	19

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHASSAGNE-MONTRACHET</b>	<b>La Boudriotte</b>	La Boudriotte ou Morgeot	AV
	<b>Les Fairendes</b>	La Boudriotte ou Morgeot	AW
	<b>Les Petites Fairendes</b>	La Boudriotte ou Morgeot	AW
	<b>Les Embazées</b>	Bois de Chassagne	AT
	<b>Bois de Chassagne</b>		AT
	<b>Les Baudines</b>	Bois de Chassagne	C
	<b>La Romanée</b>	La Grande Montagne	AT
	<b>En Virondot</b>	La Grande Montagne	AW
	<b>Les Grandes Ruchottes</b>	La Grande Montagne	AW
	<b>Les Champs Gain</b>		AW
	<b>La Grande Montagne</b>		C
	<b>Les Criots</b>		AE
	<b>SAINT-AUBIN</b>	<b>En Vesveau</b>	
<b>Hameau de Gamay</b>			A1
<b>En Gouin</b>			A2
<b>Bas de Vermarain à l'Est</b>			A2
<b>Bas de Vermarain à l'Ouest</b>			D8
<b>En Vermarain à l'Est</b>			A3
<b>La Fontenotte</b>			A5
<b>Sous les Foires</b>			A5
<b>Le Bas de Gamay à l'Est</b>			A7
<b>En Choilles</b>			B1
<b>Les Combes au Sud</b>			B2
<b>Le Village</b>			D1

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
158 à 161	1966	2	23	20
78 à 114	1966	7	16	34
115 à 120	1966		81	55
1 à 21, 23 à 27	1966	5	19	30
28 à 32	1966	4	78	28
29 à 55	1966	3	60	43
33 à 53	1966	3	35	50
1 à 22, 22 bis	1966	2	27	99
121 à 128	1966	2	13	26
61 à 77	1966	4	62	6
26 à 28	1966		49	50
90 à 97	1966	1	57	21
1 à 25	1953	1	75	5
26 bis, 38 bis, 80, 84 à 86	1953	1	41	58
250 à 260, 282, 287, 290, 294	1953	1	27	17
357 à 360, 361 : 1/2	1953		36	42
1303 à 1306, 1309 : 1/9, 1310 à 1340	1953	3	71	23
425 à 430	1953		68	77
696 à 698	1953		77	90
699, 700, 701 : 1/3, 708 à 728	1953	3	27	84
1141 à 1160, 1162, 1165, 1166, 1169 à 1172	1953		80	38
39 à 71, 74 à 79, 81 à 88, 90 à 94, 99, 99 bis, 100 à 126	1953	7	30	54
342, 345, 346, 348	1953		4	0
36, 54, 130, 132 à 135, 139, 144, 190, 191, 203, 204	1953	5	63	79

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>SAINT-AUBIN</b>	<b>Champ Tirant</b>		D2
	<b>Le Bas de Monin</b>		D2
	<b>Les Argillers</b>		D3
	<b>La Traversaine</b>		D4
	<b>Les Vellerottes</b>		D4
	<b>En L'Ebaupin</b>		D4
	<b>En Jorcul</b>		D5
	<b>Bas de Jorcul</b>		D5
	<b>Tope Bataille</b>		D5
	<b>Les Pucelles</b>		D6
	<b>Le Banc</b>		D6
	<b>Les Castets</b>		D7
	<b>Les Travers de chez Edouard</b>		D7
	<b>Le Puits</b>		D7
	<b>Derrière la Tour</b>		A2
	<b>En Créot</b>		A2
	<b>Bas de Vermarin à l'Est</b>		A2
	<b>Les Champlots</b>		A6
	<b>En Montceau</b>	Les Champlots	A6
	<b>Sous Roche Dumay</b>	Sur Gamay	A7
	<b>Sur Gamay</b>		A7
	<b>La Chatenière</b>		A7
	<b>Le Bas de Gamay à l'Est</b>	La Chatenière	A7
	<b>Les Cortons</b>	En Remilly	A8

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
205 à 264	1953	6	92	34
265 à 275	1953		97	69
328 à 358	1953	2	78	62
495 à 505	1953	1	47	10
506 à 511	1953		87	52
512 à 552	1953	4	98	81
685	1953		46	5
795, 796, 813 à 820, 823 à 834	1953	2	25	41
783 à 794	1953	1	69	63
875 à 908	1953	6	6	9
909 à 1072	1953	16	63	56
1073 à 1099	1953	3	68	56
1178 à 1197	1953	2	44	9
1198 à 1205, 1207 à 1210, 1216 à 1224	1953	2	85	67
238 à 249	1953	1	94	6
295 à 310	1953	2	17	90
311 à 354	1953	3	43	73
891 à 972	1953	7	48	74
973 à 998	1953	3	43	14
999 à 1016	1953	2	24	31
1017 à 1093	1953	12	69	59
1094 à 1140	1953	7	15	25
1161, 1163, 1164, 1167, 1138	1953	1	29	43
1173 à 1194	1953	7	78	9

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>SAINT-AUBIN</b>	<b>En Remilly</b>		A8
	<b>Les Murgers des Dents de Chien</b>		A8
	<b>Les Combes au Sud</b>	Les Combes	B2
	<b>Pitangeret</b>	Les Combes	B2
	<b>Le Charmois</b>	les Combes	B2
	<b>En Vollon à l'Est</b>	Le Charmois	B3
	<b>Le Village</b>		D1
	<b>Les Castets</b>		D7
	<b>Derrière chez Edouard</b>		D7
	<b>Le Puits</b>		D7
	<b>Les Travers de Marinot</b>	Sur le Sentier du Clou	D9
	<b>Vignes Moingeon</b>	Sur le Sentier du Clou	D9
	<b>En la Ranché</b>	Sur le Sentier du Clou	D9
	<b>Sur le Sentier du Clou</b>		D9
	<b>Marinot</b>	Sur le Sentier du Clou	D9
	<b>Echaille</b>	Sur le Sentier du Clou	D9
	<b>Les Perrières</b>	Les Frionnes	D9
<b>Les Frionnes</b>		D9	
<b>Es Champs</b>	Les Frionnes	D9	
<b>REMIGNY</b>	<b>Les Plantes Momières</b>		A1
	<b>Les Grandes Terres</b>		A1
	<b>En Praron</b>		A2
	<b>Les Champs Claudes</b>		A1

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
1260 à 1328	1953	21	94	39
1195 à 1259	1953	16	8	19
343, 344, 347,349 à 396	1953	7	81	69
397 à 406	1953	2	39	14
407 à 494	1953	14	67	97
595, 596	1953		40	80
35, 126 à 129, 157, 158, 184 à 189	1953	2	85	44
1100 à 1141	1953	5	47	50
1142 à 1177	1953	3	96	43
1206, 1211 à 1215	1953		60	37
1452 à 1477	1953	3	97	68
1478 à 1511	1953	4	80	62
1512 à 1550	1953	4	1	42
1551 à 1562	1953	2	12	73
1563 à 1571	1953	1	80	2
1572 à 1584	1953	1	29	57
1585 à 1627	1953	5	24	6
1628 à 1642	1953	2	99	52
1643 à 1682	1953	4	34	31
49 à 64, 265	1967	4	18	89
65, 66, 69 à 72, 73 : 1/3, 74 : 1/3, 75 : 1/3, 76 : 2/5, 79 : 1/2, 80 : 2/3, 82 : 1/3, 83 : 2/5, 85 : 1/3, 86 : 1/3, 87 : 1/4, 88 : 1/4, 89, 90 : 1/6, 91 : 1/6, 280 : 1/3	1967	2	56	66
114, 115, 124 à 126	1967		53	15
1 à 48	1967	12	11	70

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>SANTENAY</b>	En Gatsulard		A1
	La Comme		A2
	Comme Dessus		A2
	Comme Dessus		A3
	Les Hâtes		A5
	Sous la Roche		A6
	Sous la Roche		A7
	Bieveaux		A7
	Croix Sorine		A7
	Les Prarons-Dessus		B1
	Les Prarons-Dessous		B1
	Les Prarons-Dessous		B2
	Belleton		B2
	En Boichot		B2
	La Plice		B2
	En la Fée		C1
	Sous la Fée		C1
	Saint-Jean		C2
	En Foulot		C2
	Le Chainey		C3
Les Bras		C3	
Les Saunières		C4	
En Aguissey		C4	
Les Charmes Dessus		C4	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
45 à 51	1967	2	97	90
55 à 76	1967	4	31	59
225 à 265, 267	1967	5	78	85
268, 269, 271 à 327, 329 à 339	1967	10	9	16
618 à 671, 673 à 689	1967	16	87	67
759 à 826	1967	14	52	21
951 à 980	1967	3	54	40
827 à 830, 832 à 915, 917 à 947, 949, 950	1967	12	89	24
1042 à 1052	1967	3	62	15
1 à 54	1967	18	44	76
55 à 59, 65, 67 à 95, 108	1967	6	78	95
171 à 173	1967	1	51	18
125, 127 à 130	1967	1	85	21
131, 132, 134 à 137, 154 à 168	1967	5	41	43
169, 170	1967	1	27	72
82, 83, 85, 86	1967	2	94	35
112, 113, 115 à 125	1967	7	82	35
167 à 182, 186 à 201, 204 à 206, 206 bis, 208, 209, 211, 214, 215, 218 à 221	1967	9	28	53
264 à 344	1967	9	31	78
345 à 409	1967	11	0	50
437 à 550	1967	20	70	45
636 à 686	1967	5	77	31
687 à 696	1967	1	43	80
698 à 746	1967	10	81	94

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE	
<b>SANTENAY</b>	<b>Les Charmes Dessous</b>		C5	
	<b>Derrière les Crais</b>		C6	
	<b>Les Crais</b>		C6	
	<b>Les Cornières</b>		C6	
	<b>Aux Paquiers</b>		C6	
	<b>Botaveau</b>		C6	
	<b>Le Haut Village</b>		C6	
	<b>Le Village</b>		D1	
	<b>Clos Genet</b>		D1	
	<b>La Cassière</b>		D1	
	<b>Les Potets</b>		D2	
	<b>Les Vaux-Dessus</b>		D2	
	<b>Les Perolles</b>		D2	
	<b>La Comme</b>		A2	
	<b>Clos de Tavannes</b>	Les Gravières ou Les Gravières-Clos de Tavannes		A2
	<b>La Comme</b>	Les Gravières		A2
	<b>Les Gravières</b>			A2
	<b>Les Gravières</b>			A4
<b>Beauregard</b>			A3	
<b>Comme Dessus</b>	Beauregard		A3	
<b>Clos Faubard</b>			A3	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
747 à 767	1967	2	93	24
982 à 1000	1967	2	50	27
1041 à 1043, 1046, 1047, 1050 à 1053, 1055 à 1057	1967	2	50	76
1001 à 1012, 1014 à 1023, 1025 à 1040	1967	10	89	70
1058, 1063, 1065, 1068	1967		15	85
1069, 1070	1967	1	26	99
1079, 1081 à 1087, 1103, 1104, 1131, 1132, 1150, 1151, 1158, 1159, 1161, 1162, 1164, 1170, 1175 à 1177, 1194, 1207, 1209 à 1214, 1220, 1229, 1238 à 1243, 1245 à 1249, 1261, 1270, 1272 à 1277, 1280, 1283, 1285 à 1291, 1303, 1307 à 1310	1967	7	93	27
90, 93, 118, 119, 265 à 273, 277 à 281, 283 à 287, 288 bis, 289, 308, 310 à 315, 325 à 328, 359 à 362	1967	4	13	76
372 à 396, 402 à 410	1967	8	23	22
411 à 423	1967	4	19	92
424 à 442	1967	4	86	74
536 à 560	1967	2	56	98
561 à 564, 566, 568 à 570, 571 à 578, 581 à 586	1967	2	30	85
77 à 150, 152 à 175	1967	21	61	11
176 à 188	1967	5	31	85
151	1967		45	55
190 à 214, 216 à 220, 222, 223	1967	5	49	43
439 à 489	1967	17	90	16
363 à 387, 389 à 434	1967	17	86	47
270, 282 p	1967		5	0
340 à 362	1967	3	93	8

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>SANTENAY</b>	<b>Clos Faubard</b>	Clos des Mouches	A5
	<b>Clos des Mouches</b>		A3
	<b>Clos des Mouches</b>		A5
	<b>Beauregard</b>	Clos des Mouches	A3
	<b>Beaurepaire</b>		A5
	<b>Passetemps</b>		A5
	<b>La Maladière</b>		A7
	<b>Grand Clos Rousseau</b>		C3
	<b>Le Chainey</b>	Grand Clos Rousseau	C3
	<b>Petit Clos Rousseau</b>	Clos Rousseau	C4
	<b>Les Fourneaux</b>	Clos Rousseau	C4
<b>CHEILLY-LES-MARANGES</b>	<b>En Bullet</b>		C
	<b>Les Meurées</b>		C
	<b>Le Goty</b>		E
	<b>Le Chamery</b>		E
	<b>Les Aubuzes</b>		E
	<b>Sur le Bois Nord</b>		E
	<b>En Crevèches</b>		E
	<b>Aux Artaux</b>		E
	<b>Au Chêne</b>		H
	<b>A la Croix de Bois</b>		H
	<b>Sur le Bois Sud</b>		H
	<b>Sur le Chêne</b>		H
	<b>La Tête de Fer</b>		I

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
690, 690 bis, 693 à 695	1967	1	20	60
438	1967		40	50
691, 692	1967		62	25
435 à 437	1967		54	83
491 à 594, 598, 599, 602, 603, 606 à 609	1967	15	48	89
696 à 723, 725 à 727, 731, 733, 735, 739, 743,746, 748 à 750, 752 à 758	1967	11	46	80
981 à 998, 1000 à 1031, 1033 à 1041	1967	13	58	8
410 à 427, 429 à 436	1967	7	87	17
362 : 1/2	1967		5	62
551 à 599	1967	9	84	25
605 à 635	1967	6	6	34
24 à 61, 63 à 88	1955	11	30	22
89 à 117	1955	3	73	74
6 à 45	1955	6	40	82
46 à 58	1955	3	25	42
59 à 75, 88 à 111, 113 à 115	1955	7	18	71
116 à 133, 136 à 153, 155, 156	1955	10	65	47
197 à 207	1955	1	95	86
208 à 227	1955	3	69	46
61 à 77	1955	3	43	53
78, 80, 81	1955	1	19	57
82 à 103, 105 à 160	1955	10	38	60
161 à 191	1955	4	77	31
1 à 7	1955	1	61	75

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>CHEILLY-LES-MARANGES</b>	<b>Les Regains-Nord</b>		I
	<b>Les Regains-Sud</b>		I
	<b>Sous les Roseaux</b>		I
	<b>Sur la rue des Pierres</b>		I
	<b>Sur la Verpillière</b>		K
	<b>Sur la Rigole</b>		K
	<b>En Marange</b>	La Fussière	D
	<b>La Boutière</b>	Clos de la Boutière	D
	<b>Les Clos Roussots</b>		C
	<b>Les Plantes de Marange</b>	Les Clos Roussots	D
<b>Aux Rouères</b>	Les Clos Roussots	E	
<b>DEZIZE-LES-MARANGES</b>	<b>Le Plain</b>		C1
	<b>Le Bourg</b>		C1
	<b>Borgy</b>		C2
	<b>Vigne Blanche</b>		C2
	<b>Bas Denoy</b>		C2
	<b>Le Saugeot</b>		C2
	<b>Les Varennes</b>		C3
	<b>Marange</b>	Clos de la Fussière	C1
	<b>Marange</b>	Les Croix Moines	C1
	<b>Marange</b>	La Fussière	C1
<b>Le Bourg</b>	La Fussière	C1	

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
8 à 18, 20	1955	2	62	77
104 à 120	1955	3	85	99
121p, 122 p, 123 p, 124 p, 125 p, 126 p, 127 p, 128 p, 129 p, 130 p, 131 p, 132 p	1955	1	9	40
139 à 157	1955	4	45	19
1 à 23	1955	3	0	20
24 à 38	1955	2	63	26
1 à 12, 14 à 19, 21 à 38, 41 à 73, 75, 76	1955	15	15	67
77 à 79	1955	2	86	4
1 à 23	1955	3	87	72
81 à 110, 112 à 118, 120 à 135, 137 à 139	1955	13	68	0
1 à 5	1955	1	3	92
1 à 3, 5 à 37	1934	2	86	3
289 à 291, 294 à 298, 302, 315, 322, 323, 376, 382, 387, 871, 886, 919 à 923, 947	1934	1	80	68
412 à 415, 418 p, 476, 477 p, 478 p, 479 p, 480, 488 à 491, 496, 497	1934	1	47	82
498 à 508, 868, 872 à 874, 888	1934	3	20	71
509 à 513, 519 à 523, 884	1934	2	40	27
524 à 528, 530 à 558, 570, 571, 573 à 610, 612 à 666, 668 à 670, 672 à 678, 869, 875 à 878, 891, 892, 905, 951, 973 à 975	1934	15	23	32
679 à 700, 711 à 716, 720, 737, 747, 753, 759 à 763, 765, 879, 909 à 912	1934	7	2	28
119	1934		86	0
42, 50, 51	1934	1	2	50
43 à 49, 52 à 92, 94, 95, 97 à 149, 151 à 167, 169 à 185, 187 à 198, 200 à 202, 204 à 206, 208 à 219, 870, 887, 894, 900 à 902, 913 à 916, 926 à 929	1934	25	77	46
255	1934		6	50

COMMUNE	LIEUX DITS / CLIMAT	CLOS	SECTION CADASTRALE
<b>SAMPIGNY-LES-MARANGES</b>	Les Plantes		A1
	Le Bas des Loyères		A1
	Le Clos		A2
	Le Bas du Clos		A2
	Le Bourg		B
	Le Clos des Rois		A1
	Les Loyères	Le Clos des Rois	A1
	Les Loyères	Le Clos des Loyères	A1
	Le Clos	Le Clos des Loyères	A2
	Maranges	Les Clos Roussots	A1

NUMERO PARCELLE	DATE CADASTRE	SUPERFICIE		
		ha	a	ca
75, 77 : 4/5, 78 à 83, 85, 88 à 90, 96, 101 : 3/4, 525	1933	2	29	0
120 à 130, 130 bis, 131, 131 bis, 132 à 154, 156 à 1654	1933	6	17	27
359, 361 à 367, 489, 490	1933	2	20	12
396 à 401, 403 à 410, 412, 413, 416 à 418, 4718bis, 418 ter, 419, 419 bis, 420 à 422	1933	4	64	48
18, 19	1933		18	0
166 à 212	1933	6	38	58
213 à 215	1933		71	83
216 à 253, 427	1933	7	13	72
368 à 394	1933	4	34	10
254 à 290, 431	1933	9	59	39

## LES NOMS DES CLIMATS : UNE SINGULARITÉ DES LIEUX

### Un terme historique consacré par l'usage

Emprunt savant du <sup>XII</sup> s. au grec klima par l'intermédiaire du latin clima, climatis (d'une racine indo-européenne \*klei) dont le sens initial est « inclinaison, obliquité d'un point de la terre par rapport au soleil », le climat en vient logiquement à désigner le lieu soumis à cette exposition. L'émergence de ce mot de clerc dans une langue médiévale fortement dialectalisée, mais dont la forme écrite reste le latin, coïncide justement avec l'époque où les ordres religieux, particulièrement Cîteaux, étendent leurs domaines viticoles en développant les conditions les plus favorables à un vignoble de qualité. Les vigneron ont ensuite largement adopté mais c'est surtout à partir du <sup>XVIII</sup> s. que ce régionalisme est attesté dans la littérature viticole prescriptive et qu'il commence son itinéraire mondial.

Moins communautaire que le mot terroir, moins aristocratique et restrictif que le mot clos et moins neutre que le mot lieu-dit entériné par la nomenclature cadastrale auquel il ne coïncide pas toujours, le mot climat a le mérite d'être un régionalisme viticole lié à la typicité des crus. Surtout les climats portent des noms qui explicitent les critères de cette typicité pour peu qu'on se donne la peine de les interpréter. Les noms des climats parlent à la fois de la terre et des hommes. Ils évoquent directement problème concret des divisions parcellaires en relation avec la qualité de la terre, la nature de la culture, les modalités d'occupation du sol et le travail de l'homme.



Vignes dans une ancienne carrière (Côtes de nuits)  
(© Photo La Compagnie du Paysage)

### Coteaux pierreux et sols caillouteux

La toponymie viticole évoque surtout les coteaux pierreux investis dès le haut Moyen Age.

Les éboulis pierreux et des cônes alluviaux nommés localement cras ou crais constituent un très bon substrat pour la vigne, révélant majoritairement des premiers crus : Les **Crais** et Les **Cras** à Marsannay, Les Crais à Fixin, Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis, Les Cras à Chambolle-Musigny, Les Crâs à Vougeot, Les Cras à Aloxe-Corton, Aux Cras à Nuits-Saint-Georges et à Beaune, Les Cras à Pommard, Les Crays à Monthelie, Les Crais au Petit-Auxey, Les Cras et Les Criots à Meursault, Les Crais à Santenay. Si les dénominations des lieux-dits sont médiévales, le thème primitif remonte au celtique cracos « colline pierreuse », attesté dans les parlers celtiques actuels (gallois craig, breton crag).

Les nombreuses **cailles** qui jalonnent le vignoble ne sont pas des oiseaux mais des sols caillouteux (caille et caillou dérivent de la même base kal-ia). Les cailloux favorisent l'échauffement rapide du sol, ils permettent à l'eau de pénétrer facilement jusqu'aux racines et constituent un écran protecteur contre l'évaporation en période sèche. D'après la géographie linguistique, les climats se partagent entre les deux formes (et leurs dérivés) avec une préférence caille : Les Cailles à Nuits-Saint-Georges, En Cailleret à Volnay, Les Caillerets à Meursault, Le Cailleret à Puligny-Montrachet, En Caillerets à Chassagne-Montrachet. La forme chaille se décline surtout dans les diminutifs : Les Chaliots à Nuits, Les Chaillots à Corgoloin, Ladoix-Serrigny et Aloxe-Corton.

Les appellatifs impliquant la **roche** sont nombreux. À Morey, le Clos de la Roche couvre deux climats classés en grands crus séparés par un chemin de desserte, à proximité de l'excellent Clos Saint-Denis. À Santenay, deux climats Sous la Roche ceinturant la colline se contentent, du fait d'une altitude relativement élevée, de l'appellation village. La forme diminutive patoise roichots, roichottes désigne de petits rochers à fleur de terre, éboulis résultant de l'éclatement de la roche : ainsi Roichottes à Savigny. Le mot a pu être francisé, non sans risque de confusion avec la ruche à miel : Les Ruchots à Morey, Les Ruchottes du Bas et Les Ruchottes du Dessus à Gevrey, Les Grandes Ruchottes à Chassagne. Les pierres saillantes gênantes à fleur de sol reçoivent parfois des dénominations imagées d'où l'esprit de dérision n'est pas exclu : dans le climat Les Casse-Têtes à Meursault situé à 300 m sur une pente au sol peu profond, il fallait souvent casser les têtes de roche, à fleur de sol pour planter ou travailler la vigne. De son côté, Gamay, hameau de Saint-Aubin, est aux prises avec des pierres pointues appelées Les Dents de Chien.

On ne peut parler de pierre sans évoquer la **perrière**, si présent sous la forme petraria dans les chartes latines médiévales. De nombreuses perrières ou anciennes carrières avoisinent les vignobles bourguignons : La Perrière à Fixin et à Gevrey, Les Perrières à Corgoloin et à Pommard à Nuits et à Beaune. À Meursault plusieurs climats contigus se déclinent en Les Perrières Dessus, Les Perrières Dessous, Aux Perrières, Clos des Perrières. Aloxe a deux climats Les Perrières qui sont des grands crus. On trouve aussi des formes régionales : Les Porroux c'est-à-dire « les pierreux » à Morey (appellation village), Le Porusot, Le Porusot Dessus et Les Porusots Dessous à Meursault.

Le vignoble s'accommode aussi de la proximité des **lavières**, lieux d'extraction des « laves » (du latin lapida), pierres plates servant autrefois à couvrir les toitures. Citons Aux Lavières à Nuits, Les Lavières à Savigny et à Pommard. À Chambolle, Les Lavrottes est un climat classé en premier cru longeant la route touristique dite « des grands crus ».

Un nombre non négligeable de dénominations concerne les terres graveleuses : les **grèves** désignent des roches friables, des éboulis fins, des terrains sablonneux particulièrement favorables à la culture de la vigne comme Les Grèves à Aloxe (en Corton grand cru), Sur les Grèves à Beaune, Aux Gravains à Savigny, Les Gravières à Santenay.

De manière empirique le vigneron, qui a une connaissance de la terre qu'il travaille, est sensible à sa composition. La teneur dominante en **argile** s'exprime dans la série : Les Argillières à Chambolle, Premeaux, En Largillière à Pommard, Aux Argillas à Nuits, Largillias au Petit-Auxey, Les Argillers à Saint-Aubin. Les affleurements de **marnes** se laissent deviner dans Les Marnées de Ladoix-Serrigny. La dénomination Les Aubues de Puligny-Montrachet évoque, à travers son origine gauloise \*albuca, une terre blanche argilo-calcaire assez compacte. Les variantes Arbues, Herbues (où l alterne avec r ), entraînent un télescopage avec la forme herbe : Aux Herbues à Couchey et Nuits, Les Herbues à Chambolle. Quant aux **terres ferrugineuses** elles se signalent par une couleur rouge évoquée dans les noms de deux premiers crus de Pommard, Les Rugiens Hauts et Les Rugiens Bas.

### L'exposition, facteur déterminant de la qualité d'un climat



Vignes du Montrachet en hiver  
(© Photo DR)

Autant que dans son substrat, la qualité d'un climat, conformément à l'étymologie du mot, réside dans l'exposition. La pente d'une colline ou **larrey** (variantes larret, larré, larris), lorsqu'elle est exposée au levant et suffisamment inclinée pour empêcher l'eau de stagner, est particulièrement apte à devenir une vigne. Le mot figure déjà dans La Chanson de Roland composée au XI<sup>e</sup> s. Usuel à l'époque médiévale, il est issu du gallo-romain lat(e)r-iciu, dérivé à valeur locative, sans doute contemporain de l'implantation de la vigne, du latin *latus*, -eris « flanc, côté, pente ». Un des grands crus les mieux exposés de Morey-Saint-Denis cumule deux noms : Les Larrets ou Clos des Lambrays. Les Latricières, avec un pluriel à valeur collective qui a servi à former de nombreux toponymes à partir du XII<sup>e</sup> s., est un grand cru de Gevrey-Chambertin, vraisemblablement à considérer comme un dérivé du même thème de Larrey, ce qui est corroboré par le site en pente au débouché d'une combe.

### Les climats témoignent du rôle des défrichements dans la genèse du vignoble

Les noms de plusieurs climats soulèvent le problème des défrichements antérieurs à la plantation des vignes. Au XII<sup>e</sup> s., une renaissance du vignoble fait reculer bois et friches, laissant apparaître de nombreux **essarts** en périphérie des vignes déjà regroupées autour du noyau villageois : ainsi Les Issards à Ladoix-Serrigny, Ez Echards à Volnay. Certains premiers crus gardent trace de la pratique de l'écobuage, culture sur brûlis : Combe Brûlée, Aux Brûlées à Vosne-Romanée. Ensuite, on pelait littéralement la terre – d'où Les Plures (Volnay-Santenots) à Meursault et Les Pluchots (diminutif de « peluche ») à Volnay – en arrachant les mottes avec les herbes et les racines qu'on brûlait sur place pour fertiliser le sol. Ces friches devenues des vignes portent le nom de **toppes** (d'une base prélatine \*tippa signifiant « motte de terre, colline ») : Les Toppes Coiffées, La Toppe d'Avignon, Bois des Toppes, La Toppe au Vert (en appellation Aloxe-Corton premier cru) à Ladoix-Serrigny, La Toppe Marteneau à Aloxe-Corton, La Taupine à Monthelie. Tous ces noms de climats témoignent de l'action constante de l'homme pour reculer les limites du terroir cultivé.

Le nom le plus courant de la **friche** de coteau pierreux destinée à l'origine à la pâture avant d'être convertie en vigne est la chaume. Elle est bien représentée dans les meilleures appellations : Les Chaumes Vosne-Romanée et grand cru Corton à Aloxe, Les Chaumes et Les Chaumées de Chassagne-Montrachet. La forme latinisée *calma*, attestée dans les chartes au VII<sup>e</sup> s., aboutit normalement à chaume, parfois à charme, faisant confusion parfois entre le nom de la friche et celui de l'arbuste calcicole, comme pour le grand cru Aux Charmes-Chambertin.

La **végétation spontanée** est révélatrice des aptitudes viticoles du sol. Les buissons bouchots, boucherottes, bouchères, boichots (bois) et les bossières, bussières (buis) côtoient des clos célèbres comme Les Bouchots jouxtant Le Clos des Lambrays. La **végétation épineuse** (ronce, genévrier, aubépine) bien représentée dans les meilleurs crus peut évoquer soit les broussailles associées au défrichement, soit les haies, clôture moins flamboyante que les murs de pierres sèches mais riche de baies très recherchées. Les épines n'empêchent pas les dénominations d'être perçues positivement à l'instar des premiers crus Les Epenottes à Beaune et Les Epenots à Pommard. Le nom de l'aubépine ou épine blanche sous sa forme régionale ébaupin aboutit à L'Ebaupin à Auxey-Duresses et Saint-Aubin, Les Baupins à Meursault et même Aux Beaux Bruns à Chambolle-Musigny. Les Amoureuses tant célébrées par le lyrisme des dégustateurs ne sont peut-être que les haies « moureuses » (de moures « **mûres** ») ou les vignes « mureuses » rappelant la proximité de murs ou de tas de pierres comme les lieux-dits fréquents Les Murots ou Les Murottes

concurrentes Les Meurgers. Montrachet, le plus célèbre des « **monts chauves** », même s'il ne dépasse guère 300 m, est en fait un « mont pelé » comme atteint par la râche ou teigne, métaphore régionale qu'il doit à sa végétation rabougrie.

### Une occupation inscrite dans le paysage : Romanée, Chezeaux, Corton, Meix et Clos

La **Romanée grand cru** de Vosne-Romanée et La Romanée premier cru de Chassagne-Montrachet semblent en garder le souvenir historique de la viticulture gallo-romaine. En fait l'appellatif est une création tardive pour évoquer non pas la trace d'une vigne gallo-romaine mais la proximité d'un ancien chemin supposé romain.

Les noms d'habitats liés au vignoble témoignent des modifications de l'organisation du terroir au gré de la succession des peuplements. La villa gallo-romaine passe rapidement du sens de domaine rural à celui de **village**, qui sert de référence pour positionner une vigne de proximité : Entre Deux Velles entre Fixin et son hameau Fixey, Derrière la Velle de Puligny, Sur la Velle de Monthelie, Sous la Velle de Saint-Romain le Haut. Les nombreux **Chezeaux** de la Côte se rattachent au bas latin *casa*, *casale*, *casalis* « maison » signifiant littéralement « emplacement propre à recevoir une maison » explique les formes Chazal au singulier et Chazeaux ou Chezeaux au pluriel : Aux Cheusots à Fixin, Aux Echézeaux à Gevrey-Chambertin, Aux Cheseaux à Morey-Saint-Denis, Les Grands Echézeaux à Flagey, Es Chazots à Corgoloin.

Le type *cortis* ou *curtis* désignant « **l'enclos** » en latin médiéval n'est qu'une forme barbare du classique *hortem*, dérivé de *hortus* « jardin ». Il a pris le sens de « cour de ferme », puis de « **domaine** », concurrent villa et paraît avoir surtout servi dans des composés germano-romans mentionnant un possesseur appartenant à l'aristocratie franque. Ainsi Corton est à l'origine la « cour d'Othon » ; avant de devenir le « clos de Courthon » où les moines de Cîteaux possédaient des vignes. Mais Chambertin « le champ de Bertin » n'implique au moment de la nomination du lieu ni l'existence d'une vigne ni un possesseur burgonde ou franc.

La toponymie viticole mentionne fréquemment de **petits clos villageois ou meix** (la forme provençale est *mas*). Les historiens appellent ces unités d'exploitation médiévales des manses, calque du latin *mansus*, désignant à l'origine une tenure servile dépendant du domaine seigneurial. Ces clos de proximité immédiate étaient réservés aux cultures les plus protégées : jardins, vergers, vignes. Ils portent aujourd'hui de bons crus comme le Meix des Ouches à Gevrey-Chambertin, Les Meix à Aloxe-Corton et à Puligny-Montrachet, Les Meix Gagnes, Le Meix Tavaux, Les Meix Chavaux cernant Meursault.

### Des clos aux climats

Les grands **clos** médiévaux sont la marque d'une emprise foncière des seigneurs, des moines, des chapitres, des évêques : Le Clos de Vougeot, Clos du Roi (d'abord au duc de Bourgogne) à Chenôve, Corton, Beaune, Clos de Bèze à Gevrey, Clos de Tart à Morey créé au XII<sup>e</sup> s etc. Les cadastres mentionnent souvent la forme régionale *clou* (au pluriel *cloux* ou *clous*) : ainsi à Corgoloin, Ladoix, Savigny, Monthelie, Meursault, Auxey. Le cadastre napoléonien de Chenôve enregistre le Clou du Chapitre en 1819. La forme diminutive *closeau* se rencontre en particulier à Gevrey dans un climat de petite dimension Au Closeau enclavé dans un angle du lieu-dit La Perrière.

Les **murs de pierres sèches**, et les meurgers, entassements de pierres en limite de parcelle résultant de l'épierrement des terres plantées en vigne, marquent le paysage viticole. On explique généralement ce mot régional par un dérivé de *mur*, *muricariu*. Ou plutôt par une racine un radical gauloise \**morg-* signifiant « limite », sa francisation en *murger* est contrainte par *mur* car ces tas de pierres avaient souvent l'allure de murs éboulés.

D'après Françoise DUMAS, 2011, « Les climats du vignoble bourguignon : de la dénomination régionale à la reconnaissance universelle ». In : *Les climats du vignoble de Bourgogne comme patrimoine mondial de l'humanité*, J.-P. Garcia (dir.), Éditions Universitaires de Dijon, p. 15-27.

## 2 – LE PAYSAGE VITICOLE : UN PAYSAGE SPÉCIFIQUE FAÇONNÉ PAR L'HOMME



Coteaux de  
Pernand-Vergelesses  
(© Photo GRAHAL)

### Un grand paysage homogène et à taille humaine

Les côtes viticoles de Beaune et de Nuits présentent un paysage homogène largement dominé par la vigne.

La topographie des côtes et l'ouverture générale du paysage vers la plaine de Saône participe à la qualité du paysage. Les vues lointaines, l'ouverture sur le grand paysage, les rapports de covisibilité fréquents entre les vignes et les villages, l'échelle induite par la viticulture forment un paysage à échelle humaine rassurant.

Cette impression d'homogénéité provient principalement des éléments constitutifs du paysage rural viticole bourguignon tel que les parcelles géométriques, les lignes de vignes, les chemins agricoles, les terrassements, les murets de pierres sèches, les meurgers, les cabottes, les calvaires, les portes de clos anciennes et les éléments liés aux pratiques culturelles. Ce vocabulaire paysager bourguignon largement assimilé par les viticulteurs ainsi que leur volonté de maintenir encore aujourd'hui certaines techniques culturelles ancestrales accentue le caractère pittoresque du paysage. Ce ressenti est encore accentué par la perception des plateaux ou Hautes-Côtes qui constituent une toile de fond de grande valeur paysagère.

### Quatre entités paysagères locales distinctes

La Côte de Beaune, y compris les Maranges, présente un relief de côtes en pente douce largement étirées vers la plaine de la Saône et s'accroissant ponctuellement au niveau de Meursault. Les pentes orientées est et sud-est sont occupées par les vignes et bénéficient du soleil levant. Les vignes s'étendent jusqu'à la plaine et la RD 974. Les lignes de vignes sont majoritairement organisées perpendiculairement à la pente afin de bénéficier d'un ensoleillement maximum.

Le relief de côte est marqué par ses croupes aux douceurs rondes. La ligne de crête de la côte est marquée et occupée par des pelouses sèches calcaires en premier plan et des boisements.

Le paysage est séquencé par de larges combes où sont installés les villages (Meursault, Chassagne-Montrachet, Pommard, Savigny-Les-Beaune, etc.).

Ce relief particulier est à l'origine des rapports de covisibilité permanents existants entre la plaine de Saône et la Côte. Depuis la plaine et les villages, celle-ci apparaît comme un arrière plan de décors, agricole et pittoresque. Depuis la Côte occupée par les vignes, la perception s'ouvre sur le lointain et des vues profondes vers la plaine (lecture parfaite de la ligne d'horizon).



Coteaux de Beaune  
et de Pommard en  
automne, avec les  
parcelles de vignes qui  
forment une mosaïque  
de couleurs  
(© Photo T. Gaudillère)



Coteaux de  
Pernand-Vergelesses  
(© Photo GRAHAL)

Clos des Procès  
et des Crots à Nuits  
(© Photo J.-L. Bernuy)



La Côte de Nuits se distingue par un relief en pente plus accentué que la Côte de Beaune. Les crêtes sont fréquemment soulignées par des contre-forts ou affleurements calcaires. La carrière de Comblanchien marque le paysage de la Côte de Nuits par ses remblais, terrils et déblais.

Le paysage est rectiligne et ponctué par une succession d'éléments paysagers et d'infrastructures (ligne de crêtes, côte, RD 974, voie ferrée, A31).

Les vignes occupent la base du versant et une partie de la plaine jusqu'à la départementale RD 974. Les vignes de moindre qualité côtoient les cultures de plein champ dans la plaine.

Des combes plus étroites et abruptes incisent perpendiculairement le relief de côte. Densément boisées, elles marquent des liens confidentiels vers les Hautes-Côtes. La crête de la Côte est occupée par des forêts de feuillus qui contrastent avec la couleur des affleurements calcaires.

Prolongement naturel de la Côte, la Haute-Côte est marquée par les rebords de plateau calcaire couronnés de friches et de massifs boisés.

Le plateau (massif calcaire et marneux) est échancré par de nombreuses combes, plus larges pour la Côte de Beaune et plus étroites sur la Côte de Nuits.

L'identité paysagère de la Haute-Côte, plus forestière qu'agricole (prairies et cultures céréalières), est accentuée par de nombreux boisements dont la forêt domaniale de Détain-Gergueil. Ce paysage apparaît contrasté et complémentaire avec celui des côtes viticoles.

Les rebords du plateau entaillé par les combes

présentent un paysage refermé, laissant peu de perspectives en raison de la topographie et de la densité du boisement. Les combes plus larges de la Côte de Beaune, qui assurent la transition entre la plaine et le plateau Bourguignon, sont occupées par des jardins maraîchers et prairies humides profitant de la présence des cours d'eau. Certaines de ces combes se terminent en « cirque » comme le cirque de Saint-Romain et forment de véritables impasses.

Le plateau à la topographie relativement plane est cependant marqué par des collines et ponctuellement entaillé par des vallons encaissés. Les ondulations du relief participent à l'effet de mise en scène du paysage qui se laisse découvrir par plans successifs comme de multiples tableaux.

Enfin, la plaine s'étend aux pieds des Côtes de Beaune et de Nuits. Elle met en scène un paysage agricole où les vignes se mélangent tout d'abord aux cultures de plein champ et aux potagers avant de disparaître.

La plaine reçoit les eaux du plateau bourguignon à la fois par les cours d'eau des Combes qui cisailent la Côte de Beaune et par des sources émergeant en pied de coteau sur la Côte de Nuits.

La plaine présente un paysage diversifié marqué par des prairies, champs céréaliers, boisements, etc. La plaine à l'est de la Côte de Nuits apparaît fortement boisée avec la présence de nombreux boisements et forêts dont la forêt domaniale de Cîteaux, de Borne et d'Izeure.

La plaine et ses villages profitent des arrières plans valorisants des Côtes de Beaune et de Nuits.



La plaine depuis  
la Côte de Beaune  
(© Photo La Compagnie  
du Paysage)



Bouilland  
(© Photo GRAHAL)



Chevannes  
(© Photo GRAHAL)



Mavilly-Mandelot  
(© Photo GRAHAL)



Le cirque du  
Bout-du-Monde  
à Vauchignon  
(© Photo GRAHAL)

## 3 – LES FORMES DE L'ÉTABLISSEMENT HUMAIN



Volnay  
(© Photo GRAHAL)

Situés au pied de la Côte et aux débouchés des combes liant la plaine et le plateau bourguignon, les villages qui ponctuent le paysage apparaissent compacts et cernés par les vignes. Les villages et les clos de vignes entretiennent un dialogue très subtil. Depuis l'intérieur des villages, quelques perspectives ponctuelles mettent en scène le paysage viticole.

Ramassés sur eux-mêmes pour ne pas empiéter sur les précieuses terres de la « Côte d'Or », les villages présentent une image fortement urbaine et minérale contrastant avec le paysage qui les entoure. L'impression d'homogénéité et d'harmonie générale provient de la palette de matériaux et enduits « tons pierres » largement utilisés dans la région. La pierre calcaire issue des carrières proches est largement utilisée et rappelle les affleurements calcaires fréquemment perceptibles dans le paysage.

L'irrégularité fréquente des alignements urbains, l'absence de géométrie de l'espace public prend part au caractère partagé de l'espace public (engins agricoles, automobiles, piétons, etc.). Cette absence fréquente de dessin et de géométrie de rue participe à l'identité de ces espaces publics bourguignons.

#### • Dijon

*La commune de Dijon, située à 45,2 km au nord-est de Beaune, s'étend sur 40,4 km<sup>2</sup> et compte 151 576 habitants (recensement INSEE 2008). Commune limitrophe d'Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Ruffey-lès-Echirey et Ahuy au nord, de Fontaine-lès-Dijon et Talant au nord-ouest, de Plombières-lès-Dijon et Corcelles-les-Monts à l'ouest, de Chenôve au sud-ouest, de Longvic, Semmecey-lès-Dijon et Chevigny-Saint-Sauveur au sud-est, de Quetigny et Saint-Apollinaire à l'est. Elle compte aussi la combe à la Serpent à l'ouest, le lac Chanoine Kir à l'ouest et est traversée de l'ouest au sud-est par le canal de Bourgogne. La RD 974 traverse la ville du nord au sud en contournant son centre ancien. La RN 274 et l'autoroute A 31 contournent la ville à l'est. La voie ferrée traverse la ville depuis l'ouest jusqu'au sud.*

La construction d'un *castrum*, au III<sup>e</sup> siècle, témoigne de l'existence d'une petite agglomération, mais c'est le choix des évêques de Langres, au V<sup>e</sup> siècle, de résider dans ses murs qui entraîne le développement d'un véritable tissu urbain. Noyau originel



Vue de Dijon  
(© Photo A. Doire)



Aloxe-Corton  
(© Photo GRAHAL)



Chambolle-Musigny et  
Morey-Saint-Denis  
(© Photo GRAHAL)

autour duquel se développe la ville, le *castrum* demeure à travers les siècles le lieu où s'exerce le pouvoir. Hors les murs deux bourgs distincts se forment : l'un au pied du *castrum* donnant naissance à la rue du Bourg, actuelle rue commerçante de la ville et l'autre autour de l'abbaye Saint-Bénigne, plus à l'ouest. De nouvelles murailles, édifiées à partir du XII<sup>e</sup> siècle, viennent rassembler ces trois éléments au sein d'une même ville, choisie pour capitale par les ducs de Bourgogne. Ce nouveau périmètre contient l'essentiel du tissu urbain jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dijon connaît une première période faste sous la dynastie des ducs Valois (1361-1477). Bien que résidant peu dans leur capitale, les « grands ducs d'occident » ont à cœur d'y laisser une empreinte fastueuse. Le Palais des ducs, au cœur du *castrum*, est reconstruit et agrandi. Autour du Palais, nobles et bourgeois construisent eux aussi des hôtels à l'architecture gothique flamboyante dont l'hôtel Chambellan demeure l'un des plus beaux exemples. À l'extérieur de la ville médiévale, la chartreuse de Champmol, fondée par Philippe le Bon, concentre au XIV<sup>e</sup> siècle l'un des foyers artistiques les plus importants d'Europe. Claus Sluter, « imagier » du duc, y crée notamment une œuvre magistrale : le *Puits de Moïse*. Rattachée au royaume de France à la mort



Vue de Dijon  
(© Photo Ville de Dijon)

du duc Charles le Téméraire, la Bourgogne obtient un Parlement dont le siège se fixe à Dijon (actuel Palais de Justice), toujours dans le *castrum*. C'est autour de ce dernier, puis à travers toute la ville, que se construit du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle une centaine d'hôtels particuliers destinés à asseoir la réussite des familles de parlementaires. Construits avec la pierre de Bourgogne, aux nuances changeantes, ces hôtels marquent durablement le visage du centre ancien. Les opérations d'urbanisme se multiplient au XVIII<sup>e</sup> siècle : construction du Palais des États et création de la place Royale par Jules Hardoin-Mansart, percement de la rue Condé (actuelle rue de la Liberté), aménagement du parc de La Colomnière dessiné par un élève de Le Nôtre. Rétrogradée à la Révolution française au rang de chef-lieu du département de la Côte-d'Or, la ville saisit sa chance au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en obtenant de haute lutte le passage de la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille. C'est le point de départ d'une extension sans précédent : activité ferroviaire, activité industrielle, développement d'une université. La ville voit sa population plus que doubler en un demi-siècle. Les quartiers se développent de façon exponentielle hors des murs, entraînant le démantèlement des remparts à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui capitale régionale, Dijon

s'applique à re-densifier son tissu urbain dans une optique de développement durable et s'attache en particulier à la requalification en éco-quartiers des anciens espaces militaires laissés libres.

La commune présente une forme urbaine radioconcentrique développée autour du centre historique délimité par les anciens remparts. La trame viaire y est étroite et sinueuse, l'implantation du bâti sur un parcellaire en lanière se fait en alignement sur la rue et de manière mitoyenne. Le centre historique est entouré de boulevards implantés sur les anciens remparts et structurés par la présence de grandes places publiques à l'emplacement des anciennes portes. Ces places publiques constituent des éléments de repère du tissu urbain ainsi que des espaces de transition vers les faubourgs. Ces derniers se sont implantés le long d'une rue principale. Une troisième couronne d'urbanisation abrite essentiellement des zones pavillonnaires, des zones d'activités et des équipements desservis par des axes majeurs de communication.

Le centre historique de Dijon abrite un tissu urbain très dense. Le bâti de ce dernier s'appuie sur plusieurs types de parcellaires. Un parcellaire en lanière, étroit, où le bâti mitoyen est implanté en alignement sur la rue et issu de l'époque médiévale.

Un parcellaire « d'îlot », conséquence de l'ancienne présence des établissements religieux. Un parcellaire plus large et profond abritant les hôtels particuliers et offrant des cours et jardins. Cette diversité du parcellaire induit une différence de densité au sein même du centre ancien. La trame viaire, étroite et sinueuse pour le noyau urbain central, et déjà plus droite en périphérie, ce qui renforce cette différence de densité entre les quartiers du centre historique. Enfin, les nombreuses places publiques et squares sont des éléments qui viennent aérer le tissu urbain. Ce dernier offre un bâti le plus souvent mitoyen et en alignement sur la rue, sauf pour les monuments et les grands établissements publics, en retrait et ainsi mis en valeur par leur dégagement de l'espace public. D'un point de vue architectural, le bâti présente les caractéristiques de plusieurs époques. L'utilisation du pan de bois et de l'encorbellement issu de l'époque médiévale offre encore quelques exemples dans le centre ancien. La pierre est également très présente sur les constructions du centre notamment pour le bâti du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. La quasi-totalité du centre ancien, soit près de 97 hectares, a été classé secteur sauvegardé par arrêté interministériel le 19 avril 1966.

#### • Chenôve



Chenôve  
(© Photo GRAHAL)

*La commune de Chenôve, située à 6,2 km au sud de Dijon et à 41 km au nord-est de Beaune s'étend sur 7,4 km<sup>2</sup> et compte 14 481 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Dijon au nord, de Corcelles-les-Monts à l'ouest, de Marsannay-la-Côte au sud et de Longvic à l'est. Elle recèle sur son territoire des espaces boisés et comprend la combe Vincent Morizot à l'ouest. La route des Grands Crus (RD 122) traverse le centre ancien du nord au sud. La RD 974, la RN 274 et la voie ferrée traversent le territoire communal du nord au sud, à l'est du centre ancien.*

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le territoire de Chenôve se composait de trois seigneuries : le Chapitre d'Autun (partie nord du village), les religieux de l'Abbaye de Saint-Bénigne (rue Basse) et le duché de Bourgogne (le clos). La présence du pressoir des Ducs de Bourgogne atteste de l'importance de la situation de la commune par rapport à Dijon et de son développement autour de la culture viticole. La commune a conservé la même enveloppe bâtie jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

La commune présente une urbanisation sans discontinuité avec Dijon. Le centre ancien, situé au cœur du territoire communal, est constitué d'un tissu dense, avec un bâti mitoyen en alignement sur la rue implanté autour de deux rues principales formant un T. L'ensemble du territoire de part et d'autre de la RD 974 s'est fortement développé sous forme de zones pavillonnaires, d'habitats collectifs, de zones d'équipements et de zones d'activité. Les zones à urbaniser sont aujourd'hui inexistantes.

#### • Marsannay-la-Côte

*La commune de Marsannay-la-Côte, située à 8,8 km au sud de Dijon et à 39 km au nord-est de Beaune s'étend sur 12,9 km<sup>2</sup> et compte 5 127 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Chenôve au nord, de Corcelles-les-Monts à l'ouest, de Couchey au sud, de Perrigny-lès-Dijon et de Fenay à l'est. Elle comprend également les bois Santerot, celui de la combe du Pré et celui du bois des Francs à l'ouest ainsi que les combes Pévenelle, celle des Grands Vaux et la combe Semetrot à l'ouest. La route des Grands Crus (RD 122) traverse le centre ancien du nord au sud, le GR de Pays des Grands Crus contournant le centre ancien par l'ouest. La RD 974, la voie ferrée et l'autoroute A 311 traversent le territoire communal du nord au sud, à l'est du centre ancien.*

L'occupation permanente du site de Marsannay-

Marsannay-la-Côte  
(© Photo GRAHAL)



la-Côte remonte principalement à l'époque gallo-romaine. Au Moyen Âge, le village et son vignoble dépendaient des grands établissements religieux dijonnais. Aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, la présence d'un pèlerinage dédié à saint Urbain, évêque de Langres censé protéger la récolte du vin, motiva la création d'un prieuré. Cette fondation fut confirmée en 1172 par le pape Alexandre III qui confia à l'abbé de Saint-Étienne le monastère dédié à saint Urbain. En 1258, l'abbaye de Saint-Bénigne, propriétaire de la majeure partie des terres de Marsannay, obtint la cession perpétuelle de la charte de franchise acquise par les villageois en 1238 aux seigneurs de Brancion.

La commune se compose de plusieurs entités urbaines. Le centre ancien, au sud du territoire communal, se développe sous la forme d'un tissu dense et sinueux avec un point de convergence sur la place publique qui abrite l'église, la mairie et l'école. Le bâti, implanté en alignement sur la rue, comprend de nombreux ensembles sur cour qui aèrent le tissu. Plusieurs zones pavillonnaires se sont greffées au centre ancien, au sud à l'ouest et au nord. L'urbanisation coure le long de la RD 974 sous forme de zones pavillonnaires pour se développer au nord du territoire sous forme de lotissements et de collectifs. Les zones d'activité et d'équipements se sont quant à elles développées à l'est de la RD 974.

Couchey  
(© Photo GRAHAL)

#### • Couchey

*La commune de Couchey, située à 10 km au sud de Dijon et à 40 km au nord-est de Beaune s'étend sur 12,7 km<sup>2</sup> et compte 1236 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Marsannay-la-Côte au nord, de Flavignerot au nord-ouest, de Clémencey à l'ouest, de Fixin au sud et de Perrigny-lès-Dijon à l'ouest. Elle compte la combe de Vaulon à l'ouest, celle de Pévenelle au nord-ouest, la combe Laveau au sud-ouest ainsi que de vastes espaces boisés à l'ouest débouchant sur le plateau agricole. La RD 974 et la voie ferrée traversent le territoire du nord au sud, à l'est du village. Le territoire est délimité à l'est par l'autoroute A 31.*



La commune présente un bâti implanté en bordure de deux rues qui se coupent à angle droit au centre du village; à cette intersection la densité est la plus forte. Le centre ancien présente un tissu dense avec une trame viaire étroite et une implantation du bâti sous forme de maisons mitoyennes en alignement sur la rue. Des extensions urbaines sous forme de zones pavillonnaires autour du centre ancien se sont cependant développées. D'autres extensions (zone d'activité) apparaissent à l'est de la RD 974.

#### • Fixin

*La commune, située à 12 km au sud de Dijon et à 29,2 km au nord-est de Beaune, s'étend sur 10,1 km<sup>2</sup> et compte 764 habitants (recensement INSEE 2008). Elle est limitrophe de Couchey au nord, Clémencey à l'ouest, Brochon au sud, Fenay et Perrigny-lès-Dijon à l'est. Elle présente sur son territoire la combe de Fixin à l'ouest. Elle est traversée par la RD 122 du nord au sud, la RD 974 et la voie ferrée traversant le territoire à l'est.*

La commune de Fixin fut, dès le milieu du Moyen Âge, développée autour de la culture de la vigne

avec la présence des moines de l'Abbaye de Cîteaux au clos de la Perrière. Fixin est également connue par la présence au XIX<sup>e</sup> siècle de Claude Noisot (1787-1861), officier de la Garde impériale, qui s'y installa et aménagea un parc en l'honneur de Napoléon I<sup>er</sup>.

La commune se compose de deux entités agglomérées, Fixin et le hameau de Fixey au nord-ouest. Fixin s'est développée autour de deux rues principales formant un angle droit, le hameau de Fixey s'est quant à lui développé autour d'une seule rue. Les extensions urbaines se sont faites sous forme de zones pavillonnaires à l'ouest des noyaux villageois ainsi qu'à l'est de la RD 974. Le centre ancien présente un tissu urbain pérenne depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, et ce, malgré une densification par le biais de nouvelles constructions. La trame viaire est la même ainsi que les implantations du bâti, notamment autour du carrefour formé par la route des Grands Crus et la rue Noisot. Les extensions sous forme de zones pavillonnaires ou de pavillonnaires diffus viennent créer de nouvelles poches d'urbanisation et étendre ainsi la surface urbanisée de la commune.



Fixin, vignoble de la Côte de Nuits  
(© Photo J.-P. Muzard)

Brochon  
(© Photo GRAHAL)



#### • Brochon

La commune de Brochon, située à 12 km au sud de Dijon et à 28,5 km au nord-est de Beaune s'étend sur 7,5 km<sup>2</sup> et compte 762 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Fixin au nord, de Clémencey au nord-ouest, de Chamboeuf à l'ouest, de Gevrey-Chambertin au sud et de Fenay à l'est. Elle présente sur son territoire la combe de Brochon au nord-ouest, celle de Saint-Martin au sud-est, ainsi que les bois Montmésange à l'ouest et celui des Grandes Moissonnières au sud-ouest. La RD 122 traverse le village du nord au sud. La RD 974 et la voie ferrée traversent le territoire communal à l'est, l'autoroute A 31 délimitant le site à l'est.

Brochon fut tout au long du Moyen Age sous l'autorité de plusieurs seigneurs et ordres religieux. Ainsi, l'Abbaye Sainte-Bénigne administra le village dès le VII<sup>e</sup> siècle et ce jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle.

Brochon est formée de deux entités agglomérées séparées par le domaine du château de Stephen Liégeard. La partie haute correspond au centre ancien défini par une trame viaire étroite et sinueuse et un tissu bâti dense. À l'ouest du château, et ce malgré la présence de l'église, le tissu lâche se définit par des zones pavillonnaires. D'autres extensions sont à noter à l'est de la RD 974 sous forme de zone d'activité.

#### • Gevrey-Chambertin

La commune de Gevrey-Chambertin, située à 14 km au sud de Dijon, et à 27,7 km au nord-est de Beaune s'étend sur 24,8 km<sup>2</sup> et compte 3 124 habitants (recensement de 2010). Elle est limitrophe de Brochon et Fixin au nord, Chambœuf à l'ouest, Curley au sud-ouest, Morey-Saint-Denis au sud, et Saint-Philibert, Broindon, Barges et Saulon-la-Rue à l'est. Elle compte sur son territoire la combe Lavaux au sud-ouest. La RD 974 traverse la ville du nord au sud.

La commune se compose de plusieurs entités urbaines : un noyau très ancien autour du château et de l'église situés au nord-ouest, un centre historique autour de l'ancienne halle, un développement autour de la RD 974 ainsi que de nouvelles extensions entre la RD 974 et la voie ferrée sous forme de zones pavillonnaires et de zones d'activités. La morphologie urbaine du noyau historique ainsi que des premiers développements le long de la RD 974 a peu évolué depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### • Morey-Saint-Denis

La commune de Morey-Saint-Denis, située à 17 km au sud de Dijon et à 22,7 km au nord-est de Beaune s'étend sur 7,8 km<sup>2</sup> et compte 699 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Gevrey-Chambertin au nord, de Curley à l'ouest, de Chambolle-Musigny



Gevrey-Chambertin  
(© Photo GRAHAL)



Morey-Saint-Denis  
(© Photo GRAHAL)

au sud, de Gilly-lès-Cîteaux au sud-est et de Saint-Philibert au nord-est. La RD 974 traverse le territoire du nord au sud entre le centre ancien et les extensions du XX<sup>e</sup> siècle. La voie ferrée et l'autoroute A 31 traversent le territoire communal du nord au sud.

La commune se compose de deux zones d'agglomération implantées perpendiculairement à la rue principale qui longe les premières pentes du coteau. Le centre ancien présente un tissu dense avec une

implantation de maisons mitoyennes en alignement sur la rue. Les parcelles de vignes sont présentes jusqu'en cœur de village. Le tissu urbain a peu évolué depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, des extensions sous forme de zone d'activité et de zone pavillonnaire sont à noter à l'est de la RD 974. L'entrée du village, au sud-est du centre-bourg, laisse découvrir le tissu ancien de la commune ainsi qu'une perspective sur le paysage viticole.

Chambolle-Musigny  
(© Photo G. Corret)



#### • Chambolle-Musigny

La commune, située à 18 km au sud de Dijon et à 21,8 km au nord-est de Beaune, s'étend sur 7,6 km<sup>2</sup> et compte 323 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Morey-Saint-Denis au nord, de Cully au nord-ouest, de Reulle-Vergy à l'ouest, de Nuits-Saint-Georges au sud-ouest, de Flagey-Echézeaux au sud, de Vougeot au sud-est et de Gilly-lès-Cîteaux à l'est. La RD 974 traverse le territoire à l'est.

La commune a longtemps subi les conséquences de la guerre entre les Ducs de Bourgogne et le Royaume de France. C'est à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que le village connaît la prospérité liée à la production viticole, notamment avec l'arrivée des moines cisterciens qui fondèrent l'Abbaye de Morgeot. Au Moyen Age, le hameau fut rattaché à l'Abbaye de Cîteaux dont les moines développèrent la culture de la vigne, et ce, jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. La paroisse devint autonome au XVI<sup>e</sup> siècle et la commune indépendante au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La commune comprend un espace urbanisé assez vaste, avec un front bâti dense en termes d'implantation et d'alignement des constructions, mais relativement aéré par un système de cour, de parc et de parcelles de vigne en cœur de village. La trame viaire, sinueuse et escarpée, est le résultat de l'implantation de la commune dans un site de combe.

#### • Vougeot

La commune de Vougeot, située à 18 km au sud de Dijon et à 20,7 km au nord-est de Beaune s'étend sur 8,8 km<sup>2</sup> et compte 204 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Chambolle-Musigny au nord-ouest, de Flagey-Echézeaux au sud et à l'est et Gilly-lès-Cîteaux au nord-est. Elle est traversée au nord par la Vouge. La RD 974 traverse le territoire communal à l'est.

Le tissu urbain du centre ancien est dense avec la prédominance d'un bâti sur cour. La trame viaire n'a pas évolué depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux zones d'extensions sous forme de pavillonnaire sont à noter au sud du centre historique.



Vougeot  
(© Photo GRAHAL)

#### • Flagey-Echézeaux



Le tissu urbain de la commune est assez lâche et aéré dans son ensemble. Le centre ancien, qui a été densifié sous forme de pavillonnaire depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'est visible qu'autour de l'espace public rassemblant les principaux équipements de la commune. Des extensions sous forme de zone pavillonnaire se sont développées au nord et au sud du centre ancien.

#### • Vosne-Romanée

La commune de Vosne-Romanée, située à 22 km au sud de Dijon et à 18,3 km au nord-est de Beaune s'étend sur 3,7 km<sup>2</sup> et compte 437 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Flagey-Eché-



La commune de Flagey-Echézeaux, située à 21 km au sud de Dijon et à 24,2 km au nord-est de Beaune s'étend sur 8,1 km<sup>2</sup> et compte 506 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Gilly-lès-Cîteaux au nord, de Vougeot et Chambolle-Musigny au nord-ouest, de Nuits-Saint-Georges à l'ouest, de Vosne-Romanée au sud-ouest, de Boncourt-le-Bois au sud, de Villebichot à l'est et de Saint-Bernard au nord-est. Elle présente sur son territoire plusieurs espaces boisés tels le Bois des Beaux-Monts-Lussots à l'ouest, le Bois de Fonds et le Bois des Grands-Chênes à l'est. Traversé au sud par la Bornue, le territoire est délimité au nord par la Vouge. La commune est délimitée à l'ouest par la RD 974 et la voie ferrée et à l'est par l'autoroute A 31.

zeaux au nord, Nuits-Saint-Georges au sud et Boncourt-le-Bois au sud-est. La commune est traversée au sud, d'ouest en est, par le cours d'eau de la Bornue. La RD 974 et la voie ferrée traversent le territoire communal du nord au sud, à l'est du centre historique.

Vosne-Romanée présente un tissu urbain ramassé autour du centre ancien situé au nord du territoire, tissu ancien qui se poursuit, de manière plus lâche, vers le sud le long de la rue de la Fontaine. Les seules extensions urbaines se sont faites le long de la RD 974, essentiellement à l'est. L'ensemble du vignoble n'a pas subi de mitage.

Flagey-Echézeaux  
(© Photo GRAHAL)

Vosne-Romanée  
(© Photo GRAHAL)



#### • Nuits-Saint-Georges

La commune, située à 30 km au sud de Dijon et à 16,8 km au nord-est de Beaune, s'étend sur 20,5 km<sup>2</sup> et compte 5 516 habitants (recensement de 2010). Elle est limitrophe de Chambolle-Musigny au nord, de Vosne-Romanée et Boncourt-le-Bois au nord-est, d'Agencourt à l'est, de Quincy au sud-est, de Premeaux-Prissey au sud, de Chaux au sud-ouest, de Villars, Segrois et Curtil-Vergy à l'ouest et de Reulle-Vergy au nord-ouest. Elle recèle sur son territoire les gorges de la Serrée à l'ouest, la combe Pernant au nord-ouest ainsi qu'une partie de la forêt domaniale de Mantuan. La commune est traversée du nord-ouest au sud-est par le Meuzin. La RD 974 traverse la ville du nord au sud en empruntant à l'est la rue Thurot située sur les anciens remparts.

Dès l'époque gallo-romaine, une première cité fut construite sur le territoire actuel de la commune, au lieu-dit « Les Bolards ». C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que la construction des remparts fut menée et que le centre se développa. À partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les maisons de négoce

connurent une grande prospérité.

La commune se compose de l'agglomération nuitonne implantée au sud du territoire communal et de deux hameaux au nord, Corboin et Concœur. Le territoire s'achève au nord par le château d'Entre-Deux-Monts. Sa morphologie se distingue par un centre ancien implanté à l'intérieur des anciens remparts, le faubourg Saint-Symphorien au nord-ouest, constituant la première extension aux XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ainsi que les extensions urbaines périphériques sous forme d'habitats pavillonnaires, de petits collectifs et de zones d'activité au nord et à l'est. Le centre ancien, de forme circulaire, comprend un tissu urbain dense et sinueux. Le faubourg s'est développé le long du Meuzin. Le tissu y est également dense avec des implantations mitoyennes en alignement sur la rue. La RD 974 vient longée le centre historique à l'est. C'est sur cet axe de communication, qui relie Dijon à Beaune et qui permet de rejoindre rapidement d'autres axes de desserte, que les grands domaines viti-vinicoles se sont implantés à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout au XIX<sup>e</sup> siècle.



#### • Premeaux-Prissey

La commune de Premeaux-Prissey, située à 31 km au sud de Dijon et à 12,8 km au nord-est de Beaune, s'étend sur 9,1 km<sup>2</sup> et compte 388 habitants (recensement de 2010). Elle est limitrophe de Nuits-Saint-Georges au nord, de Chaux à l'ouest, de Comblanchien et Corgoloin au sud, d'Antilly au sud-est et de Quincy à l'est. La commune est traversée du nord-est au sud-ouest par la RD 974, la voie ferrée et l'autoroute A 31.

La commune présente un tissu urbain peu étalé, autour du centre-bourg et du hameau de Prissey. Le tissu y est dense et sinueux, conséquence d'une topographie escarpée pour le centre-bourg. Quelques extensions urbaines sous forme de pavillonnaires sont à noter au sud de la commune.

#### • Comblanchien

La commune de Comblanchien, située à 33 km au sud de Dijon, et à 11,4 km au nord-est de Beaune, s'étend sur 3,6 km<sup>2</sup> et compte 698 habitants (recensement de 2010). Elle est limitrophe de Premeaux-Prissey au nord-est, de Chaux au nord-ouest, de Villiers-la-Faye à l'ouest, de Corgoloin au sud. Elle comprend une vaste exploitation de carrières au nord-ouest. La commune est traversée du nord-est au sud-ouest par la RD 974 et la voie ferrée. L'autoroute A 31 marque la limite est du territoire communal.

La commune de Comblanchien, incendiée en 1944, présente un tissu urbain très disparate. Le centre-bourg présente un tissu serré avec des éléments plus anciens, tandis que le reste du tissu

Comblanchien  
(© Photo GRAHAL)



présente une morphologie lâche et dispersée sous forme d'habitations pavillonnaires.

#### • Corgoloin

La commune de Corgoloin, située à 35 km au sud de Dijon, et à 9,6 km au nord-est de Beaune s'étend sur 12,6 km<sup>2</sup> et compte 975 habitants (recensement de 2010). Elle est limitrophe de Comblanchien et Premeaux-Prissey au nord, Villiers-la-Faye au nord-ouest, Magny-lès-Villiers à l'ouest, Ladoix-Serrigny au sud, Longvay à l'est et Antilly au nord-est. Creusée de carrières au nord-ouest de son territoire, la commune est traversée du nord-est au sud-ouest par la RD 974, la voie ferrée ainsi que l'autoroute A 31.

Corgoloin a une position centrale dans le vignoble bourguignon et délimite la Côte de Nuits de la Côte de Beaune. La commune se compose du centre-bourg situé à l'ouest de la voie ferrée et de deux hameaux à l'est, Cussigny et Moux. La morphologie du centre-bourg se développe autour d'un schéma de village-rue (Grande-Rue) entre la voie ferrée et la RD 974.



Corgoloin  
(© Photo GRAHAL)

#### • Ladoix-Serrigny

Ladoix-Serrigny est le village le plus septentrional de la côte de Beaune. Situé à égale distance entre Nuits-Saint-Georges et Beaune, le village possède trois hameaux : Buisson, Neuville et Corcelles. Le village tire ses richesses de quatre grandes activités principales que sont la viticulture (le cadastre dénombrait 244 hectares de vignes en 1820), l'agriculture, la sylviculture et la pierre (environ 7 ha de carrière) exploitée depuis l'époque gallo-romaine. Le village comprend une des plus vastes étendues

de forêt du sud du département puisque les bois couvrent près de 1 300 hectares, soit près de la moitié de la commune. Le « Chêne Buffon », planté sous le règne de Louis XIV, se situe d'ailleurs aux abords du hameau de Corcelles. La commune s'étend sur 25 km<sup>2</sup> et compte 1 749 habitants au dernier recensement de la population datant de 2005.

Dénoté « La Doiz de Sarrigny » en 1304, Serrigny est l'un des villages les plus anciens de la côte viticole. Le village semble avoir été relativement important, puisqu'en 1775, l'historien Courtepée disait : « On ne peut labourer ni champ ni vigne

aujourd'hui, se faufile entre jardins, vignes et maisons, traverse la RD 974, alimente le vieux moulin et les douves du château avant de se jeter dans la Bouzaise quelques kilomètres plus loin. La source était autrefois considérée comme sacrée en raison de l'oratoire antique qui la surmontait. De nombreuses pièces de l'époque romaine, conservées aujourd'hui au musée archéologique de Dijon, y furent découvertes lors de la construction de la station de pompage en 1959. Le village prit sa dénomination actuelle de « Ladoix-Serrigny » le 21 juin 1988.

Ladoix-Serrigny présente un centre historique



Ladoix-Serrigny  
(© Photo GRAHAL)

qu'on ne trouve des fondations ». En 1970, un cimetière mérovingien fut découvert lors du creusement d'une cave : squelettes, vases en céramique jaune, débris d'armes oxydées y ont été mis au jour, ainsi qu'une plaque de ceinturon. Ces objets sont aujourd'hui exposés au Musée du Vin de Bourgogne à Beaune. Le nom « Ladoix » vient du celtique « douix » qui signifie « source » ou « fontaine ». Sortant au pied du coteau de Corton, cette source donne naissance à une petite rivière appelée « la Lauve » qui,

sous forme linéaire, pouvant être qualifié de « village-rue » le long de la RD 974. Le parcellaire en lanière accueille un bâti mitoyen en alignement sur rue cependant aéré par les cours, jardins et parcelles agricoles. La commune présente des extensions urbaines importantes sous forme de pavillonnaires diffus au nord-est le long de la RD 974 et sous forme de lotissements et zones pavillonnaires à l'est jusqu'à la voie ferrée et l'autoroute, autour du hameau de Corcelles.

Aloxe-Corton, vignoble de la Côte de Beaune  
(© Photo J.-P. Muzard)



#### • Aloxe-Corton

La commune d'Aloxe-Corton, située à la limite est du canton de Beaune-nord, s'étend sur environ 260 hectares. Elle est limitrophe, au nord nord-est, de Pernand-Vergelesses et Ladoix-Serrigny, au sud-est, de Chorey-lès-Beaune et, au sud-ouest, de Savigny-lès-Beaune. Aucun bois, ni aucune rivière sur le territoire, la vigne occupant tout l'espace disponible. Traversée à l'est par la RD 974, Aloxe-Corton présente un centre urbain structuré autour de la RD 115d. La population d'Aloxe-Corton s'élève à 187 habitants selon le recensement de 2007.



Aloxe-Corton  
(© Photo GRAHAL)

Le premier nom connu du village (696) semble avoir été « *Hauriacum* ». Le nom de Corton serait une contraction de « *Curtis Othonis* » ou « *Curtis Othon* » en Courthon et Corton. Le village est situé à proximité des anciennes voies romaines (celle d'Autun à Besançon et celle de Lyon à Trèves), dont certains lieu-dit évoquent par leur nom une occupation probable (« *Chemin des Romains* »). Une modeste chapelle fut édifiée entre le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, à la suite de quelques constructions liées à l'exploitation de la vigne par les moines et chanoines, alors en majorité propriétaires des terres. La petite place entourée de maisons, la place du Chapitre, constitua dès

lors le cœur du village ancien, avec la rue Franche, la rue des Corton, le début de la rue du Chapitre et la rue des Chaumes. Quelques maisons se construisirent, formant alors une sorte de hameau, au bas de la rue du Chapitre et au début de la rue du Boulemeau grâce à l'existence d'un puits, laissant un grand espace de vignes qui se trouve aujourd'hui au centre du village et qui devint par la suite une des possessions du Chapitre d'Autun : Le Clos des Meix ou Clos du Chapitre.

La forme de la commune est groupée et implantée sur une trame viaire formant un carrefour au centre du village. D'autres implantations de bâti (demeure, château ou corps de ferme) se trouvent cependant en marge de cet ensemble urbain. Le tissu urbain est lâche par la présence de nombreux ensembles sur cour qui aèrent le centre.



Pernand-Vergelesses  
(© Photo GRAHAL)

#### • Pernand-Vergelesses

Village de la Côte de Beaune, situé à 7 kilomètres de Beaune et à 42 kilomètres de Dijon, il s'étend sur environ 5 km<sup>2</sup>. Il est implanté à flanc de coteau à une altitude moyenne de 337 mètres. La population de Pernand-Vergelesses s'élevait à 276 habitants en 2007. La commune est entourée de la forêt de Pernand-Vergelesses au sud-ouest, du bois de Corton au sud-est, de combes au nord-ouest et d'un bois « *Sur Frétille* » au nord, où se situe l'oratoire Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, culminant à une altitude de 385 mètres.

« Pernand » pourrait signifier « source qui se perd », « *Nan* » mot d'origine celte désignant une source ne donnant pas naissance à une rivière. « Vergelesses » (nom du lieu-dit) a été ajouté au nom du village en 1922. En 1925, Jacques Copeau, fondateur du théâtre du Vieux-Colombier, s'y installa avec sa compagnie. Un médaillon en céramique représentant deux colombes est apposé sur les maisons ou les édifices du village ayant accueilli des membres de la troupe de Copeau.

Le village s'est implanté en fonction d'une topo-

graphie qui a particulièrement marqué le tissu urbain : rues étroites, parfois à forte déclivité notamment en cœur de village. Certains édifices tels que la maison dite Le Château ou l'ancienne maison de Jacques Copeau sont bien mises en valeur grâce à la topographie du site. Dans le centre historique du bourg, le tissu urbain est assez homogène avec des édifices implantés à l'alignement des rues ou à cour fermée avec portails et mur de clôture.

#### • Savigny-lès-Beaune

La commune de Savigny-lès-Beaune est située à une distance de 5,5 kilomètres de Beaune, 16 kilomètres de Nuits-Saint-Georges, 29 kilomètres de Chalon-sur-Saône et 38 kilomètres de Dijon. Situé à l'entrée de la vallée de Fontaine Froide, le village occupe une superficie de 3 599 hectares, avec une surface boisée de près de 2 100 hectares. La commune compte quatre hameaux : le hameau de Barboron, le hameau de Chenôve, le hameau de Borey et le hameau du Bas des Fontaines. La population s'élevait en 2007 à 1 373 habitants. Le village de Savigny-lès-Beaune développe ses vignes sur les deux flancs de coteaux que termine

la vallée du Rhoin, et jusqu'en bordure de la RD 974. En bordure de l'autoroute A 6, passant sur le territoire de la commune, se situe la zone industrielle de Savigny qui regroupe, sur 32 hectares environ, une trentaine d'entreprises, dont plusieurs ont une activité liée directement à la vigne et au vin.

geoise aux maisons plus modestes de vigneron, mais se révélant parfois d'une grande authenticité. La commune possède un véritable cœur de village, très animé, émaillé d'édifices d'intérêt historique tels que le château et le petit château, le manoir Nicolay ou encore l'église Saint-Cassien.



Savigny-lès-Beaune  
(© Photo GRAHAL)

L'origine ancienne de Savigny est attestée par la découverte, sur le territoire du hameau de Chenôve, de tombes et de monnaies gallo-romaine. Les Ducs de Bourgogne, les Sires de Vergy, l'Abbaye de Cîteaux, l'Ordre de Malte, les Carmélites de Beaune, le Chapitre de Beaune et les Moines de Maizières furent propriétaires de vignobles à Savigny. Le nom de la commune a lentement évolué : de « Savinacum » (936), « Savignacum » (987), « Savigney » au XII<sup>e</sup> siècle et XV<sup>e</sup> siècle, « Savigny près Beaune » au XVII<sup>e</sup> siècle puis « Savigny sous Beaune », il devient « Savigny-les-Beaune » le 11 avril 1863, par délibération du Conseil municipal. En cœur de village, le tissu urbain, relativement ancien, révèle un ensemble de rues sinueuses, parfois étroites, avec un bâti resserré, en alternance avec quelques grandes parcelles où se dressent de grandes demeures.

Le village de Savigny-lès-Beaune offre un tissu urbain assez bien préservé, fait de ruelles étroites, de cours et d'impasses, bordées d'édifices aux typologies variées allant de l'imposante maison bour-

#### • Choresy-lès-Beaune

La commune de Choresy-les-Beaune s'étend sur 6 km<sup>2</sup> au nord-est de Beaune dont elle est distante 3 km environ. La population de la commune s'élevait en 2007 à 472 habitants. Le village est encadré à l'est par le Bois de l'Éprenot.

Traversé par deux rues principales et quelques petites rues parallèles, la commune présente un tissu urbain assez dense en cœur de village et plusieurs zones d'extension au nord-ouest et au sud-ouest.



Choresy-lès-Beaune  
(© Photo GRAHAL)



Remparts de Beaune  
(© Photo F. Vauban)

#### • Beaune

La commune de Beaune, située à 45 km au sud de Dijon, s'étend sur 31,3 km<sup>2</sup> et compte 22 719 habitants (recensement de 2010). Commune limitrophe de Savigny-lès-Beaune et de Choresy-lès-Beaune au nord, de Vignoles au nord-est, de Ruffey-lès-Beaune, de Combertault et de Levernois à l'est, de Montagny et Bligny au sud-est, de Pommard au sud-ouest et de Bouze-lès-Beaune à l'ouest. Elle compte aussi la Montagne de Beaune au nord-ouest. La commune est traversée par les rivières de la Bouzaise et de l'Aigue d'ouest en est. La RD 974 traverse la ville du nord au sud en empruntant le boulevard des remparts.

Menacée comme bien d'autres par les invasions des Alamans et des Francs au III<sup>e</sup> siècle, la ville de Beaune se dota d'une première fortification. Protégeant un petit noyau d'habitation de forme radio-concentrique, cet ensemble, qui constitue le castrum, venait buter contre la Bouzaise (recouverte par l'avenue de la République). Une petite chapelle, dédiée à saint Baudèle, fondée au début du VIII<sup>e</sup> siècle, fut le seul lieu de culte édifié à l'intérieur de ces murs jusqu'à la fondation de l'église Notre-Dame vers 970. Mais la population s'accroissant, les limites

du vieux castrum, qui avait perdu son rôle défensif, furent bien vite franchies, et une première ceinture de faubourgs se développa vraisemblablement en s'appuyant contre les vieux murs, lors du lotissement des fossés. À cette occasion, un nouveau lieu de culte fut également construit, la petite chapelle Saint-Flocel (englobée dans une construction plus récente, au n° 20 rue Paradis), qui fut la seule église hors les murs jusqu'à la fondation de l'église Saint-Pierre (celle-ci, détruite après la Révolution, se trouvait sur l'actuelle place Carnot). On retrouve aujourd'hui encore cette ancienne organisation jusque dans le tracé des rues Maizière et Paradis, qui forment un cercle presque fermé. Ensuite, la ville continua à se développer selon un mode de progression concentrique, expliquant la vaste courbe dessinée par la rue Marey, la place Monge, le début de la rue Carnot et la rue Monge. Mais la présence à l'est, à cette époque, du vieux prieuré Saint-Étienne mit sans doute un frein à cette forme de progression. Ce furent alors les abords des grandes voies de circulation qui s'urbanisèrent, conférant peu à peu une telle importance à Beaune que celle-ci se dota à nouveau d'une large ceinture de fortifications pour prendre son périmètre actuel.

Beaune,  
vue depuis le beffroi  
(© Photo Ville de Beaune)



et abrite un bâti mitoyen, en alignement sur rue, qui constitue une continuité de façade sur la rue avec néanmoins l'existence de cours intérieures. Les constructions sont implantées sur des parcelles en lanière, le plus souvent traversantes. Le tissu urbain du centre étendu (jusqu'aux actuels remparts) est lui aussi très dense mais offre une certaine forme d'aération à une échelle très locale. Si le bâti continue d'être mitoyen et en alignement sur la rue, s'il s'appuie toujours sur des parcelles en lanière souvent étroites et traversantes, ce même bâti offre des typologies différentes par rapport au noyau le plus ancien. Ainsi, les constructions sont souvent plus larges (hôtels particuliers), offrent des cours intérieures plus importantes dont certaines sont issues d'anciens établissements religieux qui n'ont jamais été lotis. Enfin, près des remparts, des maisons de négoce émergent conduisant à un tissu encore plus lâche. La trame viaire joue également un rôle dans cette aération du tissu au sein même du centre ancien ; les rues plus larges et droites induisent moins d'effets de fermeture du paysage urbain et débouchent sur des espaces publics plus ouverts telles que la place Carnot ou la place du Docteur-Jarrot.

Le premier plan connu de Beaune, si schématique soit-il, montre en 1575 une ville *intra-muros* dont les îlots sont, à peu de chose près, ceux d'aujourd'hui, et où le bâti apparaît déjà très dense. Peu d'événements historiques ou faits urbains marquants sont venus poser leur empreinte sur la forme et le parcellaire de la ville *intra-muros*. L'aliénation au domaine royal, puis la vente à des particuliers en 1780, de l'esplanade de l'ancien château (détruit au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle) et du bastion Bretonnière (édifié en 1636-37) tiennent plus à leur échelle de l'anecdotique que d'une ambition urbanistique avérée.

La commune se compose de l'agglomération beaunoise implantée au centre du territoire communal et de deux hameaux au nord-est et au sud-est, Challanges et Gigny. Sa morphologie se distingue par un centre ancien implanté à l'intérieur des anciens remparts, les faubourgs, constituant la première couronne d'extension aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ainsi que les extensions urbaines périphériques sous forme d'habitats pavillonnaires, de petits collectifs et de zones d'activité. Le tissu urbain autour du noyau central dont la collégiale Notre-Dame constitue l'élément de repère est dense. Il s'appuie sur une trame viaire étroite et sinueuse



L'ensemble du tissu urbain du centre historique est pérenne. La trame viaire a peu évolué depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, excepté les quelques percements du début du XX<sup>e</sup> siècle telle que l'avenue de la République implantée sur un cours d'eau (La Bouzaise). Le bâti ancien est encore très présent et les différentes époques de construction sont lisibles (constructions XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle, hôtels particuliers des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, maisons de négoce des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles). La pérennité du tissu constitue une valeur patrimoniale forte pour la ville.



Vue de Beaune  
(© Photo Ville de Beaune)



Collégiale basilique  
Notre-Dame à Beaune  
(© Photo F. Vauban)



#### • Pommard

La commune de Pommard, située à 4,5 km au sud-ouest de Beaune et à environ 50 km de Dijon, s'étend sur 10,1 km<sup>2</sup> et compte 554 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Bouze-lès-Beaune et de Nantoux au nord-ouest, de Beaune au nord-est et de Volnay au sud-ouest. Bordée au nord par la Montagne de Riane et la Montagne de Chaume, la commune est traversée du nord-ouest au sud-est par la rivière de l'Avant-Dheune. La route D 973 reliant Beaune à Autun traverse la commune du nord-est au sud-ouest.

La commune présente une morphologie urbaine groupée autour du cœur historique, avec un tissu à la fois dense (succession d'édifices mitoyens alignés sur rue et implantés sur des parcelles étroites) et lâche avec un réseau de grandes propriétés et domaines souvent dotés de grandes cours communes ou de parcs. La trame viaire est en correspondance avec la morphologie du bâti : réseau d'impasses et de petites rues étroites et sinueuses, ou rues plus larges et dégagements par des places publiques. Le tissu urbain du centre de la commune n'a pas évolué depuis le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle : formes des îlots et trame viaire sont inchangées (sauf percement d'une rue au sud de l'église).

#### • Volnay

La commune de Volnay est située à 5 km au sud-ouest de Beaune et à 3 km de Meursault, au pied de la montagne du Chaignot. Elle comptait 292 habitants en 2007. Le premier cadastre établi en 1825 indiquait une superficie de 755 hectares, dont 185 de terres labourables et 437 de vignes noirs et gamay. Il s'agit d'une bande de huit kilomètres de long sur deux de large, limitée au nord par Meloisey, Nantoux et Pommard, au sud par Meursault et Tailly, à l'est par Bligny-lès-Beaune et Pommard, à l'ouest par Saint-Romain, Monthelie et Meursault. Révisé en 1957, le cadastre indiquait alors une surface de 754 hectares (373 de vignes noirs et gamay et 217 de terres).

« Voleney », premier nom du village, est d'origine celte et devint en période gallo-romaine *Vollaneum*, *Vollenetum*, *Voliniacum*, *Voulenayum* ou *Vlenaium*. En 1195, Guy de Nauze évoquait sa vigne à Volenay alors que, dans son testament de 1272, Hugues IV, duc de Bourgogne, citait *Vlenaium*. Vingt ans plus tard, ce fut Volenay, avant d'arriver, en 1720, à Volenay et enfin à Volnay. Le nom serait issu de *Volianus* ou *Velenus*, l'Apollon des Celtes consacré par des autels implantés près des sources.

Le village a conservé une morphologie urbaine (trame viaire, bâti et parcellaire) ayant peu évolué depuis le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.



#### • Meursault

La commune de Meursault, située à 8 km au sud-ouest de Beaune et à environ 55 km de Dijon, s'étend sur 16 km<sup>2</sup> et compte 1563 habitants (recensement de 2007). Elle est limitrophe d'Auxey-Duresses et de Monthelie au nord. Meursault est bordée à l'ouest par le bois de Blagny et le Montmellian. Le ruisseau des Cloux serpente, depuis le Moulin aux Moines d'Auxey-Duresses, à travers la commune sur une grande partie ouest, passant notamment sous l'ancien moulin Judas. Près de l'ancienne léproserie de Meursault passe également le Riot. La RD 974 traverse la ville du nord-est au sud-est.

La forme urbaine de Meursault est éclatée avec un centre-bourg présentant un tissu dense et ancien mais cependant aéré et discontinu par les cours et les parcelles agricoles. La commune présente d'importantes extensions pavillonnaires le long de la RD 974 et des zones d'activités aux abords de la voie ferrée.



#### • Monthelie

Le village de Monthelie est situé à 7 km au sud-ouest de Beaune et compte actuellement 186 habitants (données de 2008). Son territoire d'une superficie de 314 hectares s'inscrit au cœur de la Côte de Beaune, entre les communes de Volnay, Meursault et Auxey-Duresses.

Le nom du village viendrait de *Mont Olye*, évoquant en langue celte le sens de « hauteur sur la voie ». L'occupation humaine est attestée dès le néolithique par la présence de dolmens et de menhirs (notamment à la limite avec Volnay au-dessus du Clos des Chênes) et s'est prolongée durant la période gallo-romaine : un cimetière gaulois a été découvert au lieu-dit « Les Cras » ainsi que des poteries, des céramiques, et des traces de constructions de la période romaine. Le village et son vignoble ont été durant cinq siècles, du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, sous la dépendance de l'Abbaye de Cluny, à la suite du don fait en 1078 par le Duc de Bourgogne Hugues I<sup>er</sup>. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les moines y abandonnent progressivement la culture de la vigne. Depuis le 21 novembre 2007, Monthelie fait partie du grand réseau européen des sites clunisiens.

La commune de Monthelie est implantée aux pieds de la combe Danay, ce qui lui confère une morphologie groupée et un tissu escarpé. La trame viaire est très sinueuse et épouse le relief. L'implantation du bâti en alignement sur la rue et de manière mitoyenne confère au centre-bourg une impression de densité, mais les nombreux ensembles sur cours

Vue érienne du village de Monthelie  
(© Photo J.-P. Muzard)



ainsi que les parcelles de vignes venant s'insérer dans le tissu urbain permettent une aération du bâti ainsi qu'un cadre de vie agréable. Le tissu de qualité du centre-bourg n'a pas évolué depuis le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, seules quelques extensions sont à noter au sud-est du village.

#### • Auxey-Duresses

La commune d'Auxey-Duresses se compose de trois hameaux : Auxey-le-Grand, Auxey-le-Petit et plus à l'ouest le hameau de Melin, situé au débouché du bois de la Faye et du Marsain. Village viticole niché au fond d'une combe menant à la Rochepot, la commune

s'étend sur 11,1 km<sup>2</sup> et comptait 337 habitants en 2007. Entouré par les communes de Monthelie, Meursault et Saint-Romain, Auxey-Duresses se situe à 8 km au sud-ouest de Beaune. Traversée par le ruisseau de la Velle, la commune compte environ 116 hectares de vignobles.

Auxey-Duresses présente une forme urbaine disparate composée de trois entités : un tissu dense que constitue le bourg central, ainsi que deux hameaux au tissu plus diffus. La trame viaire ainsi que l'implantation du bâti dans le centre ancien du noyau villageois n'a pas évolué depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Vue aérienne d'Auxey-Duresses  
(© Photo DR)



#### • Saint-Romain

Le village de Saint-Romain, encerclé de falaises calcaires abruptes se présentant en hémicycle et de collines rocheuses, se situe à 8 km au nord-ouest de Meursault et à 12 km au sud-ouest de Beaune. La particularité de la commune est de se partager entre le village haut implanté sur l'éperon rocheux et le village bas implanté en contrebas dans la vallée. La commune s'étend sur environ 19 km<sup>2</sup> et accueillait 243 habitants en 2007.

La conjonction de pouvoirs civils et religieux provoqua le regroupement des hommes à l'emplacement actuel du village, bientôt entouré de vignobles. Le 3 août 1300, le Duc de Bourgogne acheta l'ensemble de la seigneurie comprenant Saint-Romain avec ses moulins, granges et étangs mais aussi cinq autres villages : Orches, Evelle, Dracy, Baubigny et Melin. Peste, brigandage et famine provoquèrent une profonde crise entre 1350 et 1450 durant laquelle aucune réparation ne fut réalisée sur la dizaine de



Saint-Romain  
(© Photo GRAHAL)

À Saint-Romain, à la pérennité de l'habitat proto-historique répond la densité des sépultures (tumulus) réparties sur les hauteurs. Le site fut réoccupé durant la période gallo-romaine et le Haut Moyen Age, les grottes servant de refuges et de caches (monnaies, bijoux et sépultures). Une nécropole mérovingienne à sarcophages se développa sur l'éperon rocheux de Saint-Romain-le-Haut. Au XI<sup>e</sup> siècle, le site du « Verger » fut réaménagé : un habitat de pierres regroupant 5 maisons au sein d'une enceinte semi-circulaire adossée à la falaise. Le matériel militaire et de cavalerie, la présence de bijoux, pièces de jeu d'échec, instrument de musique, soulignent la présence d'une aristocratie dont le château construit au XI<sup>e</sup> siècle en constitue le témoignage. Occupant l'extrémité sud de l'éperon rocheux et dominant le village bas, l'ensemble castral comprenait de nombreux édifices dont la chapelle qui servit d'église paroissiale du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du Moyen Age.

bâtiments du château, excepté celui du pressoir, les Ducs attachant une attention toute particulière au vin placé soigneusement à l'abri dans les caves castrales. À la fin du Moyen Age, l'église paroissiale fut transférée de l'enceinte du château à l'emplacement de la chapelle d'un prieuré roman clunisien, au cœur du village haut.

La topographie particulière du village offre de remarquables points de vue. Saint-Romain-le-Haut présente de toutes parts un effet de silhouette, associé aux formes du relief qui le porte, mis en perspective dans le grand paysage. L'ambiance chromatique du village, notamment à Saint-Romain-le-Haut, apparaît particulièrement cohérente et homogène. Le maillage de rues étroites, sinueuses et en pente, alternant avec des places ou des placettes, révèle des parcelles aux constructions resserrées. Derrière cette continuité de façade, se situent pourtant de nombreux bâtiments sur cours, fermées de murs.

Les porches et portillons se présentent en nombre tout comme les murs et murets (de soutènement ou délimitant les domaines viticoles) en pierre, nécessaires en raison du site accidenté de la commune.

La mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en 1999 sur le territoire de la commune a permis de préserver une véritable cohérence dans le bâti et le paysage urbain du village. Le bâti de Saint-Romain, épousant les mouvements de la topographie, est ordonné par ses volumes, ses espaces bordés de murs, ses façades aux bas-côtés pavés, qui participent ensemble à la structuration visuelle des espaces et des paysages du village. Saint-Romain offre ainsi l'aspect d'un territoire aux caractéristiques architecturales et urbaines particulièrement authentiques.

#### • Puligny-Montrachet

La commune de Puligny-Montrachet, située à 12,2 km au sud-est de Beaune et à environ 58 km de Dijon, s'étend sur 7,3 km<sup>2</sup> et compte 433 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Saint-Aubin à l'ouest, de Chassagne-Montrachet au sud-ouest, de Corcelles-les-Arts et Corpeau à l'est et de



Puligny-Montrachet  
(© Photo GRAHAL)

Meursault au nord. Elle est bordée à l'est par le RD 974 et traversée du nord au sud par la D 113b et d'est en ouest par la D 113a.

Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, le territoire de la commune se compose de Puligny regroupé autour de l'église de l'Assomption, de Mypont Domaine du Seigneur (aujourd'hui disparu) et du hameau de Blagny, édifié autour de la Grange monastique, anciennement propriété de l'Abbaye de Maizières. Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, l'essor de la commune provient essentiellement de la culture de la vigne.

La commune présente une morphologie urbaine groupée autour du noyau historique et étalée dans la zone d'extension périphérique. Le centre-bourg présente un tissu urbain dense (concentration de maisons mitoyennes en alignement sur rue ou ensemble serré de bâtiments sur cour commune). À l'extérieur de cette zone, le tissu présente une morphologie plus lâche avec des grands ensembles de bâtiments en retrait de la rue, ou encore des pavillons implantés sur de grandes parcelles. La trame viaire du noyau central, incluse entre l'église, la place de Johannisberg, la place des Marronniers

et celle du Monument, est étroite et parfois composée d'un réseau de ruelles et d'impasses. À l'inverse, la trame de l'espace périphérique renvoie à de longues rues, plus larges qui permettent de traverser rapidement la commune (comme la rue du Creux de Chagny, la rue du Monument). Les deux places publiques carrées sont des éléments structurant l'ensemble du tissu urbain du centre en créant des espaces d'aération et de transition avec les tissus environnants. Le tissu urbain du centre-bourg a très peu évolué depuis le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle.



Saint-Aubin,  
hameau de Gamay  
(© Photo GRAHAL)

#### • Saint-Aubin

La commune de Saint-Aubin, située à 17,7 km au sud-est de Beaune et à environ 63 km de Dijon, s'étend sur 9,4 km<sup>2</sup> et compte 270 habitants (recensement de 2008). Limitrophe de La Rochepot à l'ouest, de Santenay au sud, de Chassagne-Montrachet au sud-est, de Puligny-Montrachet à l'est, de Meursault au nord-est et d'Auxey-Duresses au nord-ouest, elle recèle au nord-est de son territoire communal une combe dans laquelle le hameau de Gamay s'est installé. La RN 6 longe le village du nord-est au sud-est.

La commune présente une morphologie urbaine composite. Le hameau de Gamay s'est développé au nord de la place forte sous la forme d'un bâti dense aligné sur la rue. Les extensions urbaines se

sont faites de manière éparse autour de ce noyau central ainsi que le long de la rue de la Châtenière qui rejoint la RN 6. Le centre-bourg se compose d'un tissu urbain dense qui s'est développé sous forme d'îlots regroupés autour de l'église. Le bâti y est serré, souvent mitoyen et aligné sur la rue, une densité renforcée par un système de rues et de ruelles sinueuses et étroites. Les cours communes viennent toutefois aérer le tissu. Les extensions du centre-bourg se sont faites par un développement du bâti le long des rues des Lavières au sud, et des Perrières à l'est, toutes deux permettant de rejoindre la RN 6.

#### • Chassagne-Montrachet

La commune de Chassagne-Montrachet, située à 14,9 km au sud-est de Beaune et à environ 61 km de Dijon, s'étend sur 6,5 km<sup>2</sup> et compte 391 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Puligny-Montrachet au nord-est, de Saint-Aubin au nord-ouest, de Santenay au sud-ouest, de Remigny au sud, de Chagny au sud-est et de Corpeau à l'est.

La commune présente une morphologie urbaine composite. Deux tissus groupés correspondent au centre-bourg avec une entité autour de l'église et une entité au sud-ouest autour de la place du Grand Four. La trame viaire n'a pas évolué depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Seul le bâti a subi une densification (par des ajouts sur le bâti existant ou par de nou-

Chassagne-Montrachet  
(© Photo GRAHAL)



velles constructions). Plusieurs extensions urbaines ont également été réalisées ; sous forme de pavillonnaires le long de la RD n° 113 a, de lotissement et d'une zone d'activité le long de la N 6 au sud-est. Le centre-bourg présente un tissu urbain relativement lâche : maisons individuelles en alignement sur rue avec cour arrière ou un ensemble de bâtiments sur cour. Un système d'impasses, de ruelles et de cours vient aérer le tissu.

#### • Santenay

*La commune de Santenay, située à 18,8 km au sud-ouest de Beaune et à environ 64 km de Dijon, s'étend sur 10,4 km<sup>2</sup> et compte 836 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de La Rochepot au nord-ouest, Dezize-les-Maranges à l'ouest, Cheilly et Bouzeron au sud, Remigny à l'est, Chassagne-Montrachet au nord-est et Saint-Aubin au nord. Elle est limitée au nord-ouest par la Montagne des Trois-Croix, tandis que le sud du territoire communal est traversé par la Dheune. Le Terron coule entre le hameau de Saint-Jean et le Haut-Santenay. La RD 113 longe le territoire communal le long du canal du Centre.*

La commune présente une morphologie urbaine

composite qui se développe autour de trois entités. La première correspond au hameau de Saint-Jean, sous la forme de quatre îlots en contrebas de l'église Saint-Jean-de-Narosse. Le tissu n'a pas évolué depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls quelques bâtiments ont été modifiés ou ajoutés. Le Haut-de-Santenay s'est développé autour d'un îlot de vignes sous la forme d'un tissu dense de grandes propriétés souvent alignées sur la rue par des portes cochères. La trame viaire et le bâti ont très peu évolué depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls deux îlots d'habitats pavillonnaires ont été construits au nord-est et au sud du centre-bourg. La morphologie urbaine se compose de larges îlots accueillants des équipements importants (maisons de retraite, casino, équipements sportifs, camping). La morphologie du Bas-Santenay est différente des autres espaces urbanisés de la commune. Historiquement implanté sous la forme d'îlots autour du Château de Santenay au nord-ouest, le village s'est ensuite développé sous la forme d'îlots linéaires le long des rues. La trame viaire n'a pas évolué en cœur de village, seuls les îlots se sont densifiés (modifications sur le bâti existant et nouvelles constructions). À



Santenay  
(© Photo GRAHAL)

la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la nouvelle église et la place du Jet d'eau vinrent structurer l'espace urbain. Le tissu s'est ensuite développé au sud-ouest sous forme de faubourg le long de la rue Chauchien, puis sous forme pavillonnaire le long de la voie ferrée.

#### • Remigny

*La commune de Remigny, située à 18,3 km de Beaune et environ 64 km de Dijon, s'étend sur 2,5 km<sup>2</sup> et compte 435 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Chassagne-Montrachet au nord, de Chagny à l'est, de Bouzeron au sud-est, de Chasseyle-Camp au sud-ouest ainsi que de Santenay à l'ouest.*



Remigny  
(© Photo GRAHAL)

La commune se développe autour d'un noyau historique entre l'église et le lavoir délimité par les rues du Bourg et des Écoles. Le tissu se compose de quelques îlots denses supportant un bâti aligné sur la rue avec parfois des cours intérieures.

#### • Dezize-lès-Maranges

La commune, partagée entre le hameau de Borgy et le centre-bourg, comptait historiquement le site de Paris-L'Hôpital érigé en commune en 1832. La commune de Dezize-lès-Maranges, située à 21,9 km de Beaune et environ 67 km de Dijon, s'étend sur 5,1 km<sup>2</sup> et comptait, en 2008, 199 habitants. Elle est limitrophe de La Rochepot au nord, de Santenay à l'est, de Cheilly-lès-Maranges et Sampigny-lès-Maranges au sud, de Paris-L'Hôpital au sud-ouest et de Change à l'ouest.

La commune se développe autour d'un noyau principal ainsi que du hameau de Borgy au nord du territoire communal. Le tissu urbain du hameau de Borgy est très dispersé, sous forme de grandes propriétés et de corps de ferme sur cour. Le centre-bourg présente une certaine densité par l'implantation de maisons de vigneron mitoyennes, le reste du tissu étant très ouvert et aéré. La topographie du

site (altitude de 295 m au sud du centre-bourg et de 350 m au nord) induit une trame viaire sinueuse et escarpée. Le tissu a très peu évolué depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, excepté sous la forme d'une densification du bâti.

#### • Sampigny-lès-Maranges

La commune de Sampigny-lès-Maranges, située à 22,5 km de Beaune et environ 68 km de Dijon, s'étend sur 2,7 km<sup>2</sup> et comptait, en 2008, 163 habitants. Elle est limitrophe de Paris-L'Hôpital à l'ouest, de Dezize-lès-Maranges au nord, de Cheilly-lès-Maranges à l'est et de Saint-Sernin-du-Plain au sud-ouest.

La commune se développe autour d'un noyau historique centré sur l'église. L'ensemble des autres îlots (sud du centre historique) est plus récent mais toutefois antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle. Le tissu urbain est dense et sinueux. Il se définit par une trame viaire étroite et une implantation du bâti en alignement sur la rue et généralement sous forme de maisons mitoyennes. Le système de cours ou de jardins en arrière du bâti, ainsi que les parcelles de vignes proches des îlots, créent une aération du tissu. La topographie escarpée du territoire ne permet pas d'extension urbaine importante.



Sampigny-lès-Maranges et Dezize-lès-Maranges  
(© Photo GRAHAL)



Cheilly-lès-Maranges et Dezize-lès-Maranges  
(© Photo GRAHAL)

#### • Cheilly-lès-Maranges

La commune de Cheilly-lès-Maranges, située à 21,8 km de Beaune et environ 67 km de Dijon, s'étend sur 7 km<sup>2</sup> et compte 497 habitants (recensement de 2008). Elle est limitrophe de Santenay au nord, Chassey-le-Camp à l'est, Saint-Gilles au sud-est, Dennevy au sud, Saint-Sernin-du-Plain à l'ouest ainsi que Sampigny-lès-Maranges et Dezize-lès-Maranges au nord-ouest. La commune se situe dans la vallée de la Cozanne, entre la Montagne des Trois Croix, celle de Chassey-le-Camp.

La commune se développe autour d'un noyau principal situé près de la place de la Poste. Le centre-bourg présente un tissu urbain assez dense, sous forme d'un bâti mitoyen implanté en alignement sur la rue. Cette densité est atténuée dans le centre par les cours intérieures. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le tissu s'est largement densifié par l'ajout de constructions nouvelles. La présence de pavillonnaires à l'ouest du centre-bourg représente la seule forme d'extension notable sur le territoire.

#### 4 – LES ATTRIBUTS DU SITE DES CLIMATS

Deux millénaires de viticulture sont inscrits dans le site des Climats. Les attributs matériels recensés sont autant de supports tangibles de l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du site des Climats de Bourgogne. Ils sont associés à un ensemble d'attributs immatériels qui illustrent également une culture du territoire.

##### 1 – LES ATTRIBUTS STRUCTURANTS LIÉS À L'ORGANISATION DU SITE DES CLIMATS

###### L'implantation des villages viticoles et les morphologies urbaines



Le vignoble de Chassagne-Montrachet vu du ciel avec, au premier plan, l'abbaye de Morgeot, en second plan, le village de Chassagne-Montrachet et au fond à droite celui de Puligny-Montrachet  
(© Photo T. Gaudillière)

Les villages de la côte viticole sont établis au cœur du vignoble, dans la partie la plus basse du talus d'érosion du plateau, au débouché des combes pénétrant dans l'arrière-pays. Les centres urbains se succèdent à intervalles réguliers tous les 1,5 à 3 kilomètres. L'implantation des villages varie du nord au sud de la Côte viticole, mais la plupart se sont

construits perpendiculairement au talus, avec un territoire communal s'étendant souvent d'est en ouest, contenant le terroir de plateau, celui du talus et celui du début de la plaine. Les communes de Vougeot, Flagey-Echezeaux, Aloxe-Corton et Chorey-lès-Beaune n'ont pas de terroir sommital, c'est-à-dire de territoire cultivé s'étendant en partie haute de la côte. Concernant la superficie, trois typologies de villages se dégagent sur la Côte. Les villages implantés sur les coteaux, à l'ouest de la RD 974, présentent une superficie restreinte et sont peu étendus. Les petits bourgs (Ladoix-Serrigny, Savigny-lès-Beaune, Meursault, etc.) sont beaucoup plus étendus et leur territoire empiète généralement sur les abords de la

RD 974, de la voie ferrée et même de l'autoroute A6. Enfin, les villes de Beaune et de Nuits-Saint-Georges présentent les caractéristiques des espaces urbains importants en termes d'attractivité régionale qui s'illustrent à travers le développement des zones d'habitats et d'activité à l'extérieur de l'espace historique urbanisé.



Vue aérienne  
d'Aloxe-Corton  
(© Photo D. Gadenne)

Vue aérienne du village de Monthélie  
(© Photo T. Gaudillère)



Chaque village a conservé un centre historique cohérent et homogène avec son réseau viaire et son tissu urbain spécifique, souvent issus de l'époque médiévale, ou qui a généralement peu évolué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception de quelques extensions urbaines marginales.

Une véritable variété morphologique caractérise en outre les différents villages de la côte viticole. Plusieurs villages, comme Aloxe-Corton, Volnay et Monthélie, présentent une forme urbaine contenue autour des principaux axes de communication du centre-bourg. Le tissu urbain y est dense et continu dans le noyau historique (constructions mitoyennes en alignement sur rue, avec toutefois une aération du tissu par l'implantation d'ensemble sur cours et un parcellaire viticole qui s'incère dans l'espace urbain), et plus lâche dans les tissus périphériques suivant les axes routiers.

La forme urbaine linéaire du type « village-rue » avec un tissu urbain implanté le long de la (ou des)

rue(s) traversante(s) du village se retrouvent à Pommard, Chassagne-Montrachet, Remigny : la trame viaire de part et d'autre des voies se compose d'un ensemble de rues et ruelles sinueuses supportant un bâti dense.

L'implantation sur les coteaux et la présence des combes ont induit pour certains villages comme Pernand-Vergelesses et Saint-Romain une forme urbaine concentrée et escarpée : ces communes épousent ainsi la topographie et présentent un tissu urbain relativement lâche (Pernand-Vergelesses) et des extensions pavillonnaires à l'intérieur de la combe. Saint-Romain présente une morphologie équivalente, bien que plus sinueuse, escarpée et dense sans présenter d'extensions urbaines à l'extérieur du noyau historique.

Des formes urbaines bipolaires ou multipolaires avec d'importantes extensions en périphérie de l'espace urbain historique sont particulièrement récurrentes dans les petites villes et bourgs d'im-

portance tels que Meursault, Puligny-Montrachet et Savigny-lès-Beaune, où la forme urbaine peut être éclatée avec un centre-bourg au tissu dense et ancien mais cependant aéré et discontinu par les cours et les parcelles agricoles (Meursault) ou avec une pression foncière très forte s'illustrant au travers des zones pavillonnaires massives le long du Rhoin et de la route de Beaune.

Enfin, la forme urbaine présentant un centre historique radio-concentrique délimité par d'anciens remparts sont caractéristiques des villes de Beaune et Nuits-Saint-Georges, avec un développement en tâches d'huiles autour des faubourgs situés le long des principaux axes de communication, ainsi que des extensions urbaines sous forme de zones pavillonnaires et d'activités le long des grands axes (RD 974, voie ferrée et autoroute) formant, notamment pour Beaune, un espace urbain aux limites peu perceptibles dans le contexte environnant.

L'évolution urbaine de Beaune s'organisa à partir de l'édification d'une fortification, ou *castrum*, par les Romains, autour de la future collégiale Notre-Dame et de son quartier. Ville prospère dès le XIII<sup>e</sup> siècle grâce au commerce des vins, Beaune s'étendait déjà à cette époque au-delà des limites de l'ancien castrum. Une ceinture de remparts, ayant subsisté jusqu'à nos jours, fut alors édifiée et renforcée au fil des siècles par l'adjonction de tours massives et de bastions. À l'intérieur des murailles, les rues et les bâtiments, s'organisant autour de trois centres principaux (place du Marché, place Carnot et quartier de la collégiale Notre-Dame) témoignent des aménagements successifs de la ville, depuis les maisons construites en cercle le long des fossés de l'ancien castrum, aux alignements des façades au XVIII<sup>e</sup> siècle et aux aménagements urbains des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Un nombre conséquent d'abbayes et des couvents, appartenant aujourd'hui en majorité aux



Vue aérienne de Dijon  
(© Photo ICOVIL)

négociants en vins, occupent une place importante dans le tissu urbain beaunois. À l'extérieur, les faubourgs de la ville, rattachés au fil des siècles à diverses églises et fondations religieuses, présentent une architecture marquée par les professions spécialisées antérieurement installées dans ces quartiers (à l'instar du faubourg Saint-Nicolas, quartier des vigneron), qui par leur activité ont influencé l'architecture et le tissu urbain des faubourgs.

Dijon s'est constamment développée à partir de son noyau historique et a été pour l'essentiel épargnée par les grands désordres historiques. Ces caractéristiques lui permettent aujourd'hui de présenter un parcellaire médiéval et un centre historique bien préservés témoignant d'une longue histoire urbaine. Au III<sup>e</sup> siècle, Dijon ou *Divio* était protégée par un *castrum* pourvu de 33 tours et d'un fossé alimenté par le Suzon. Durant le haut Moyen Age, à l'abri de ses remparts, la ville se maintint grâce à la présence de deux communautés religieuses (Saint-Étienne et Saint-Bénigne). Au XI<sup>e</sup> siècle, marqué par la construction de la cathédrale Saint-Bénigne, la ville débordait déjà au-delà de l'enceinte gallo-romaine. Détruite par un incendie en 1137, la ville, devenue capitale des ducs capétiens de Bourgogne, fut alors pourvue d'une nouvelle enceinte, forte de 18 tours, 11 portes et portelles. Sainte-Chapelle, hôpital du Saint-Esprit, palais Ducal, églises Saint-Philibert et Notre-Dame, reconstruction de Saint-Bénigne vinrent enrichir peu à peu le paysage urbain de la cité. Les ducs de Valois dotèrent la ville d'une autre réalisation significative, la Chartreuse de Champmol, et transformèrent le logis ducal en palais princier. L'émulation artistique et le développement du commerce entraînèrent l'édification de somptueuses demeures et maisons bourgeois à l'apparence encore médiévale. Assiégée en 1513, la ville renforça son enceinte fortifiée, puis peu après (en 1636) son système défensif, avec un dispositif dit « à la Vauban » qui enferma la cité dans un pourtour étoilé. Cette large enceinte suffit à l'expansion de la ville jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Entre temps, le paysage urbain s'ouvrit aux influences italiennes du XVI<sup>e</sup> siècle en réinterprétant les grands ordres architecturaux. Le renouveau de la vie religieuse au XVII<sup>e</sup> siècle, se concrétisant par l'apparition des grands quadrilatères des couvents, marqua fortement la ville en façonnant pour plusieurs siècles

une certaine configuration de l'espace urbain, le parsemant de multiples jardins. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la naissance d'un urbanisme volontariste, constitua une époque déterminante qui donna à la ville cette unité architecturale particulière : la ville poursuivit les aménagements initiés antérieurement (percées, alignements de façades, éclairage, entretien des rues) et ouvrit de nouvelles promenades (allées de la Retraite, cours Fleury). Après les destructions révolutionnaires, la ville se modernisa et se dota de grands équipements urbains indispensables au XIX<sup>e</sup> siècle : théâtre, percement du canal de Bourgogne, aménagement de la place Saint-Bernard, réalisation du réseau de distribution d'eau, inauguration de la ligne de chemin de fer. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Dijon mit en chantier le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension imposé aux villes par l'État en 1919, qui impulsa notamment de nouvelles orientations urbaines, inspirées par des soucis d'hygiène et d'économie. Après l'expansion pavillonnaire de l'entre-deux-guerres, Dijon connut une nouvelle phase d'explosion urbaine de 1945 à 1975, période de forte croissance économique pendant laquelle furent créés de grands ensembles urbains (quartiers des Grésilles, de Fontaine d'Ouche, campus universitaire de Montmuzard, grandes zones industrielles, Centre Hospitalier Régional, boulevards périphériques, creusement du lac Kir, etc.). La ville poursuit actuellement une politique de renouvellement urbain et de qualité architecturale initiée dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle.



Le jardin botanique de l'Archevêque  
(© Photo Ville de Dijon)



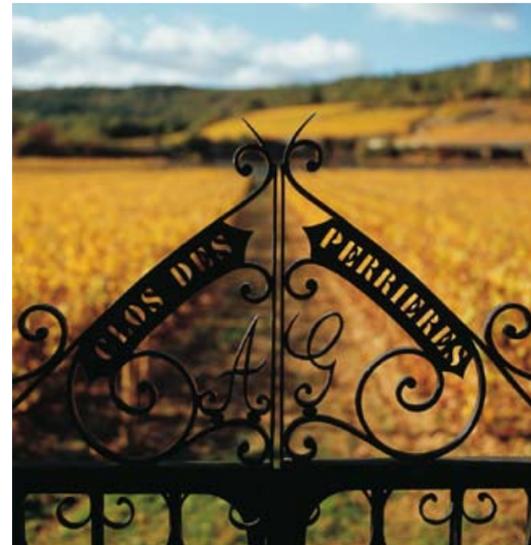
La place François-Rude à Dijon  
(© Photo Ville de Dijon)

Parcelles à Fixin  
(© Photo D. Gardenne)



### Les parcelles de vignes

Les plants de vignes sont, dans chaque parcelle, alignés en rangs serrés et disciplinés. Sur les parcelles, la plantation est basse et dense, avec 8 000 à 10 000 pieds par hectare (soit environ un pied de vigne par mètre carré), pour une vigne d'un mètre de hauteur. Les tailles effectuées sur les plants tendent à limiter le nombre de grappes par cep, entre cinq et dix en moyenne. Ces caractéristiques, qui réduisent l'espace vital de la plante, favorisent la concentration, dans un petit nombre de grappes, des éléments physiques et chimiques issus du sol, permettant de tendre vers l'excellence du produit final. La superficie varie d'une parcelle à l'autre, certaines pouvant être regroupées pour constituer alors une seule propriété. Les chemins, les murs et murets servent souvent de limites séparatives. Parfois, la distinction se fait uniquement entre deux rangs de vignes, sans autre matérialisation physique. Véritable mosaïque de climats, le territoire de la côte viticole relève de nombreux petits et moyens propriétaires, les grandes propriétés n'existant qu'à de très rares exemples. Les quelques domaines importants présents sur la Côte possèdent des parcelles de vignes dispersées en divers lieux, parfois assez éloignés les uns des autres. Près d'une vingtaine de propriétaires se partagent par exemple les 8 hectares du Montrachet et près de 100 les 50 hectares du Clos de Vougeot.



Portail en fer du  
premier cru Clos des  
Perrières, Meursault  
(© Photo T. Gaudillère)

Dans les vignes  
en hiver  
(© Photo J.-M. Schwartz)



Muret à Aloxe-Corton  
(© Photo D. Gardenne)

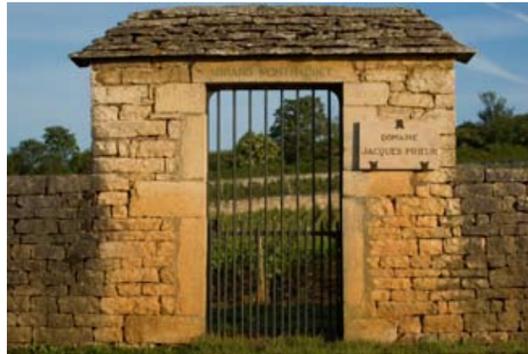
### Les murets

Les murets et les divers types de murs (de soutènement, de terrassement, de clôture) constituent autant d'ouvrages en pierre nécessaires à la culture de la vigne, véritable ossature caractérisant et valorisant le paysage viticole et soulignant le relief du coteau. Ils sont particulièrement visibles depuis les principales voies d'accès (notamment la Route des Grands Crus). Leur rôle est essentiel dans la lutte contre l'érosion des sols puisqu'ils contribuent, notamment les murs de soutènement et de terrassement, à fractionner les flux de ruissellement, à retenir la terre, à réduire les pentes et à ralentir l'écoulement des eaux de pluie. Les murs de clos, parfois assortis de hauts portails, constituent davantage une protection contre les déprédations humaines ou animales et permettaient à l'origine de circonscrire un domaine identifiable.

La technique de mise en œuvre en pierre sèche,

avec un matériau unique provenant du sol même des climats et collecté au cours de l'épierrement des terres (étape au cours de laquelle les délitements du substrat calcaire affleurant à la surface sont extraits afin de rendre la parcelle cultivable), est quasiment identique pour tous les types de murs : les pierres sont posées horizontalement les unes sur les autres et calées par des éclats, l'ensemble étant coiffé d'une ou deux rangées de pierres dressées sur champ (coiffe « en hérisson ») permettant de charger les dernières assises et d'assurer un blocage parfait de la structure. Lorsque le ramassage de la pierre ne peut s'effectuer sur le site, elle est extraite des carrières locales de pierres mureuses (actuellement carrières de Magny-lès-Villers, de Concoeur-Corboin ou de Nuits-Saint-Georges) et grossièrement équarrie avant d'être montée à sec en assises horizontales. La coiffe « en hérisson » est régulièrement remplacée par une dalle en couverture. L'apparition de

Porte de clos  
Grand Montrachet,  
domaine Jacques  
Prieur  
(© Photo Lincoln Russel)



Muret à  
Gevrey-Chambertin  
(© Photo GRAHAL)



Muret du clos  
des Mouches,  
Beaune premier cru  
(© Photo J. Drouhin)



Muret à Gevrey-  
Chambertin  
(© Photo D. Gardenne)



Vignoble de  
Nuits-Saint-Georges,  
au pied du chateau  
Gris, vers le Côteau  
des Bois  
(© Photo Armelle)



Mur du clos Vougeot  
(© Photo GRAHAL)

murs et murets maçonnés au mortier de chaux et au sable date du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le calage des assises du mur ne se fit plus alors à l'aide d'éclats de pierre mais au mortier. Afin d'éviter les infiltrations, le sommet fut par ailleurs couvert d'un chaperon maçonné en laves (terme régional désignant une dalle de calcaire de faible épaisseur) à pente unique, d'une dalle grossièrement taillée ou d'une dalle de béton. Présents depuis des siècles pour certains, les murets ont été parfois peu entretenus, réparés, bétonnés ou surhaussés, d'autres ont été éboulés ou détruits par inadvertance. Nombre de ces murets en pierre bénéficient néanmoins d'un entretien et

de restaurations de grande qualité (à l'instar des murets du domaine Louis Latour à Aloxe-Corton) qui contribuent à l'image de marque du vignoble, en évitant l'homogénéisation de l'espace viticole, et qui permettent surtout à ces petites constructions de jouer efficacement leur rôle.



Clos blanc de Vougeot,  
Domaine de la  
Vougerie  
(© Photo J.-L. Bernuy)



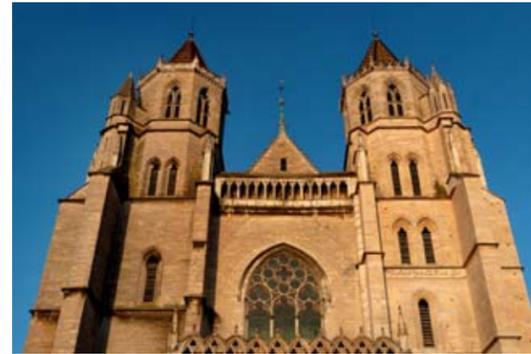
Mur et portails avec,  
à gauche, le grand cru  
Le Montrachet  
(© Photo T. Gaudillère)

Cathédrale  
Saint-Bénigne, façade  
(© Photo Ville de Dijon)

## II – LES ATTRIBUTS FIGURATIFS LIÉS À L'ÉMERGENCE DU SITE DES CLIMATS

### L'ancienne abbatale Saint-Bénigne (Dijon)

Saint-Bénigne, actuelle église cathédrale du diocèse de Dijon, était à l'origine une église abbatiale située extérieurement à l'ouest du *castrum*. Un monastère avait en effet été établi au haut Moyen Âge auprès de la basilique élevée sur la sépulture de Bénigne, reconnu en 511 comme premier apôtre et martyr de Dijon. Deux constructions successives

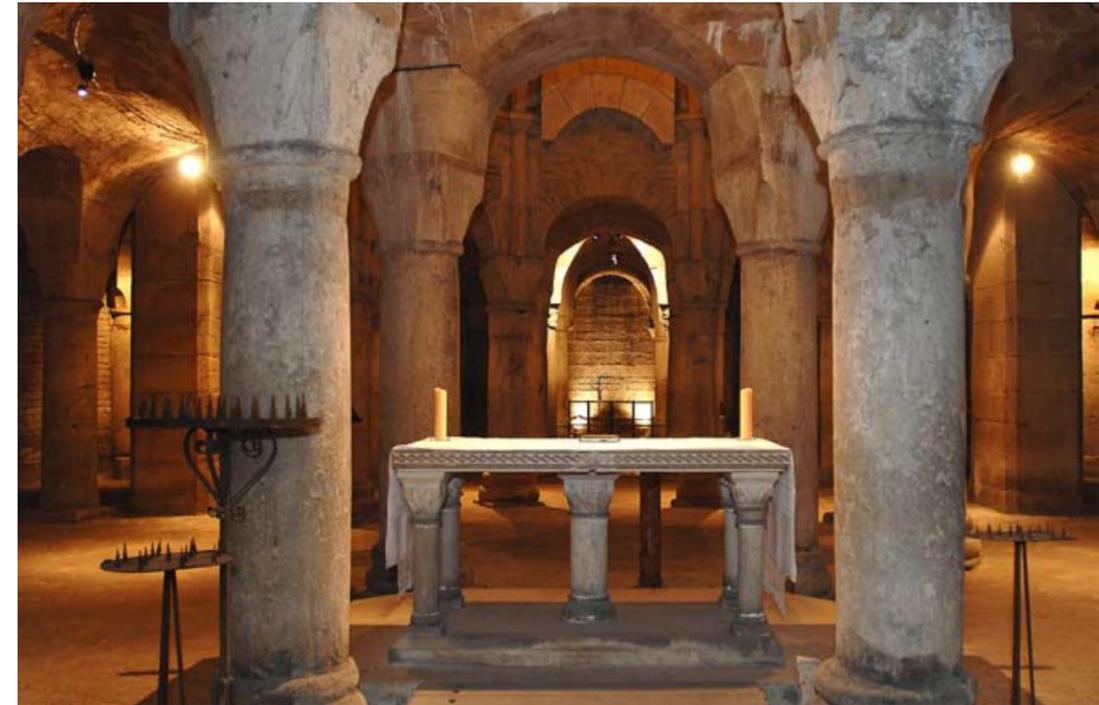


Cathédrale  
Saint-Bénigne de Dijon  
(© Photo Ville de Dijon)



vinrent remplacer la première basilique mérovingienne (vers 870, puis à la fin du x<sup>e</sup> siècle). Sous la conduite de l'abbé Guillaume de Volpiano (962-1031), la reconstruction de l'édifice fut entreprise entre 1001 et 1026. L'église, alors une des plus vastes de la Chrétienté (100 mètres de long), fut dotée d'une rotonde construite sur l'emplacement du tombeau de saint Bénigne. Seul vestige de l'édifice roman, le premier niveau de cette rotonde s'apparente aujourd'hui à une crypte. Les bâtiments abbatiaux furent vraisemblablement reconstruits en 1031 sous l'abbatiat d'Halinard. L'édifice actuel, de style gothique, date quant à lui de 1270. Sa construction s'acheva au début du xiv<sup>e</sup> siècle. Église cathédrale

à partir de 1792, l'édifice est construit en pierre de Dijon. Il présente une façade occidentale avec narthex surmonté d'une galerie (galerie du Gloria), puis d'une seconde reliant les deux tours hexagonales qui flanquent la façade. Le tympan du portail en plein cintre était orné de bas-reliefs, brisés au moment de la Révolution et remplacés par un bas-relief de Edme Bouchardon (1698-1762), initialement exécuté pour l'église Saint-Étienne et représentant le supplice de ce martyr. La nef comporte cinq travées voûtées d'ogives et présente une élévation à trois niveaux avec triforium. Le chevet, au toit de tuiles plombifères, est largement épaulé de contreforts et d'arcs-boutants. La flèche surmontant la croisée



Crypte de l'abbaye  
Saint-Bénigne  
(© Photo Ville de Dijon)

du transept, haute d'environ 100 mètres, fut édifée au xix<sup>e</sup> siècle. La cathédrale est classée au titre des Monuments historique depuis 1846.

L'abbaye bénédictine de Saint-Bénigne développa ses possessions en vignes aux alentours, dans son enceinte ou à proximité immédiate, et disposa dans Dijon de caves et de celliers. Une partie des richesses de l'abbaye fut établie sur l'exploitation de ces vignes, notamment les vignes rattachées au prieuré de Larrey, situé dans le quartier actuel Bourroches-Eiffel, au sud-ouest de la ville.

### Prieuré clunisien Saint-Vivant de Vergy

Bien qu'en dehors du périmètre du Bien proposé à l'inscription, mais située dans la zone tampon, le prieuré Saint-Vivant a joué un rôle de premier plan dans l'émergence des Climats.

Le prieuré Saint-Vivant de Vergy (aujourd'hui commune de Curtil-Vergy) a été fondée entre 894 et 918 par le comte Manassès Ier de Châlons ou Mainier (v. 875-925), ayant recueilli près du château de Vergy les reliques d'un saint poitevin, Viventius, qui était venu de Palestine pour évangéliser le pays d'Herbauges (Vendée). Les liens du monastère avec la famille de Vergy et avec l'aristocratie bourguignonne contribuèrent à son essor. En l'an mil, l'ab-

baye Saint-Vivant fut confiée à l'abbé réformateur de Saint-Bénigne de Dijon, Guillaume de Volpiano (962-1031), afin d'être réformée par ses soins. Guillaume, ardent clunisien formé à Saint-Saturnin-du-Port, nomma à Saint-Vivant Ingelbaldus comme prieur, qui se retrouva à la tête d'une communauté de 30 moines. Ce fut seulement à la fin du siècle, en 1087, que Saint-Vivant fut formellement soumis à Cluny, devenant alors un prieuré. Dès ses premiers pas au sein de l'*Ecclesia cluniacensis* – l'Église clunisienne – le prieuré de Saint-Vivant reçut des donations dans le duché mais aussi dans le comté de Bourgogne ; à ces biens fonciers s'ajoutèrent des dîmes et des droits de justice. Selon un document de la fin du xii<sup>e</sup> siècle, le prieuré avait le patronage sur pas moins de 28 églises, chapelles ou prieurés, avec parfois les biens qui en dépendaient. Les moines de Saint-Vivant disposaient de revenus non négligeables et d'un domaine foncier important et diversifié dans une soixantaine de lieux (dont 36 villes ou villages de l'actuelle Côte-d'Or). Une place particulière était dévolue à la vigne au sein de ses possessions. Celles que possédait l'abbaye se situaient principalement dans le finage de Vergy et le long de la Côte, où Saint-Vivant était en concurrence avec d'autres établissements religieux (y compris des maisons clunisiennes comme celle

Saint-Vivant-de-Vergy,  
l'église vue vers l'ouest  
(© Photo H. Gaud)



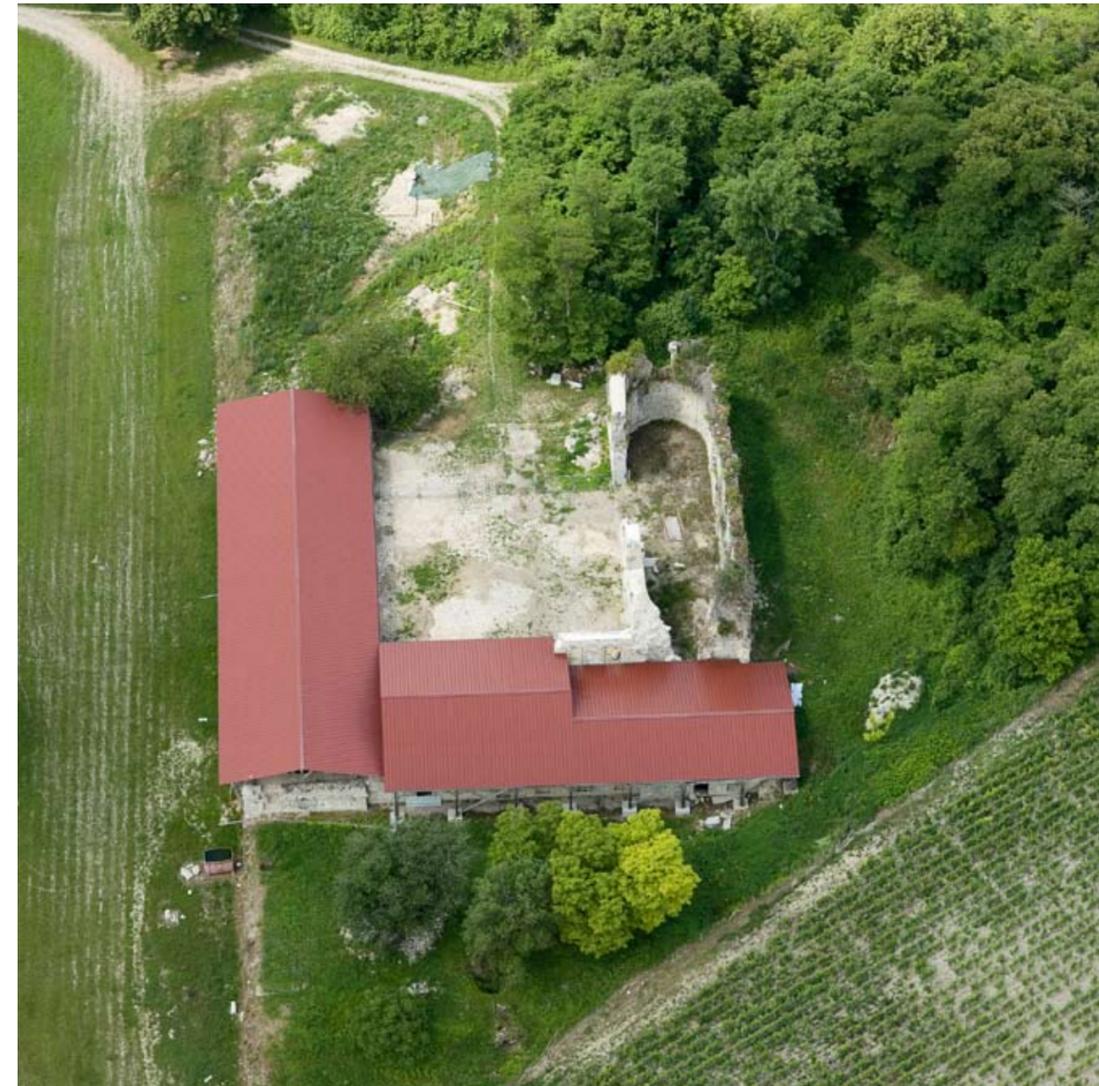
de Gevrey). Les moines mirent un soin particulier à acquérir de nouvelles parcelles de vignes et à opérer des regroupements. En 1131, le prieuré céda à l'abbaye de La Buissière-sur-Ouche la totalité de ces possessions dans la « villa de Croalt ». En contrepartie, le duc de Bourgogne Hugues et sa femme Mathilde donnèrent au prieuré de Saint-Vivant tout ce qu'ils détenaient sur Vosne-Romanée et Flagey. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'emprise de Saint-Vivant sur Vosne-Romanée s'accrut grâce à un don, fait en 1198 par le seigneur de Vergy, Huo, qui donna tout ce qu'il possédait sur la « villa de Poncey », située sur le finage de Vosne-Romanée. Un document de 1232 (donation par l'abbaye de Saint-Vivant d'une pièce de vignes à un certain Aimon D'Aiserey) permet d'attester que le prieuré possédait des vignes à Vosne-Romanée avant cette date. Au final, la constitution des propriétés viticoles de Saint-Vivant sur Vosne-Romanée s'acheva à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, avec neuf transactions dans les deux derniers quarts du siècle et une dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle. Le clos des religieux s'étendait de leur vendangeoir jusqu'au chemin le séparant de la Romanée et des Richebourgs, tel que l'indique un document de 1520 (acte daté du

11 mars 1520. Echange de parcelles de vignes entre l'abbaye et un certain Pierre Janniard).

Le monastère médiéval à Vergy connut quant à lui un grand chantier de reconstruction à partir de 1772, date à laquelle il fut entièrement démoli pour être relevé à la mode de l'époque, selon les plans de l'architecte Jean-Antoine Caristie (1719-1770). En 1796, le monastère fut racheté par Antoine Mollerat, maître de forges à Pellerey, qui fit démolir les parties bâties, sauf l'église prieurale. Il reste aujourd'hui des vestiges du monastère : une partie des murs de l'aile nord (en moellons de pierre apparents avec traces de baies rectangulaires et cordon de pierre soulignant le premier étage) et de l'aile sud (en moellons de pierre apparents avec sur l'avant-corps central des traces de consoles ruinées ornées de triglyphes et gouttes) ; les caves sur deux étages voûtées d'arêtes (séparées par des arcs doubleaux matérialisant des travées) contenues dans le soubassement monumental de l'aile sud, le soubassement de la façade est et les caves de l'aile orientale, et enfin quelques pans de murs en moellons de pierre apparents de l'église prieurale, comportant des traces d'arcades ou de baies en plein cintre, de pilastres ou de cordon et corniche en pierre.



Saint-Vivant-de-Vergy  
(© Photo H. Gaud)



Saint-Vivant-de-Vergy,  
vue aérienne  
(© Photo H. Gaud)

### Monastère des Bernardines (Dijon)

Première abbaye de moniales cisterciennes fondée en 1125, le monastère des Bernardines fut transféré en 1623 de Tart-l'Abbaye (Côte d'Or) à Dijon, suite à la promulgation en 1606 d'un édit royal d'Henri IV et d'un décret pontifical d'Urbain VIII qui obligèrent l'installation des congrégations féminines au sein des villes afin d'assurer leur sécurité. Édifiée de 1699 à 1708 sur les plans du Frère Louis de l'Oratoire (?-?), l'église du monastère, présentant un plan centré et une coupole sur tambour de trente-huit mètres sous clé, reprend les formules baroques italiennes et constitue à ce titre un édifice unique à Dijon. Dans le vaste vaisseau circulaire, les pilastres d'ordre composite supportent un tambour coiffé de la coupole. Cette rotonde s'ouvre sur des chapelles et sur

du Saint Esprit. Au sud-ouest de l'église, prend place le cloître, composé de quatre galeries ouvrant au rez-de-chaussée par des arcades en plein-cintre sur une petite cour. Percées de baies rectangulaires et d'oculi, les façades présentent une mise en œuvre très sobre, dont les lucarnes du toit à fronton triangulaire ou cintré et à volutes constituent l'unique ornementation. La construction de ces bâtiments fut possible grâce aux riches possessions de l'abbaye. Les Bernardines de l'abbaye de Tart fondèrent notamment en 1141 le Clos de Tart, situé sur le finage de Morey-Saint-Denis. Elles possédaient par ailleurs des vignes à Beaune, à Dijon (Grands Champs, Pousot, Boutoillère, Poirey, Champouvard, Bray, Grand Pousot, aux Génois) et sans doute également à Bouze-lès-Beaune. Après leur installation à Dijon, les Bernardines vendirent la production de leurs vignes



Cloître du couvent  
des Bernardines  
(© Photo A. Doire)

le chœur des religieuses, longue salle voûtée d'arêtes, fermée par une grille. Le portail monumental de l'église est flanqué de quatre colonnes doriques adossées et reliées par un entablement sous un fronton triangulaire, dans lequel plane la colombe

afin de subvenir à leur besoin. Elles appliquaient à la gestion de leurs vignes, plantées en cépages fins, une véritable politique de qualité au moyen de méthodes culturelles stables, participant ainsi à la construction du vignoble côte-d'orien.



Église Saint-Philibert  
(© Photo DR)

### Église Saint-Philibert (Dijon)

La paroisse Saint-Philibert fut une des quatre paroisses de vigneron de Dijon (aux côtés des paroisses Saint-Nicolas, Saint-Pierre et Saint-Michel). Elle constitua le point de départ en 1630 de la révolte des Lanturelu, soulèvement populaire de vigneron s'inscrivant dans un contexte de protestations politiques urbaines en France et répondant aux tentatives du pouvoir royal d'instaurer des taxes et impôts indirects, frappant en particulier le commerce du vin. Le parvis de l'église fut le lieu de nombreux rassemblements puisqu'il accueillit l'assemblée des vigneron de Dijon (aussi appelés les « culs bleus ») ou l'élection des vigniers (chargés de la surveillance des vignes). Il fut le lieu d'embauche des vendangeurs (jusqu'en 1789) et de la proclamation annuelle des bans des vendanges (autorisant la récolte du raisin). Édifiée au milieu du XII<sup>e</sup> siècle sur l'emplacement d'une basilique mérovingienne, l'église Saint-Philibert connut de nombreux remaniements au cours des siècles. Cet édifice présente un imposant porche d'entrée, couvert de laves et flanqué de contreforts, remanié aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Trois vastes arcades en plein-cintre et en arc brisé forment une galerie ouvrant depuis le parvis sur le double portail d'entrée de la nef. Au-dessus du porche, la façade est percée d'une rosace et d'un jour en archère. Le petit portail latéral sud, malgré son état de conservation relatif, montre l'abondante

décoration des voussures et des chapiteaux de la fin de l'époque romane. Les chapiteaux sont sculptés d'acanthes et de chimères et flanqués de reliefs sculptés au décor végétal et d'animaux mutilés. Les voussures sont très ouvragées avec branchages entrelacés et rinceaux. Au tympan nu restent quelques traces de peinture. Le transept et la nef de cinq travées à collatéraux forment toujours un ensemble roman harmonieux, voûtées d'arêtes sur doubleaux brisés. L'élévation de la nef est tripartite : entre les grandes arcades de profil brisé et les fenêtres hautes s'ouvre un petit étage de baies uniques. Les piliers sont cruciformes avec pilastres et dossier au profil simple. Les parties hautes sont ornées de quelques chapiteaux romans simples, sculptés de feuilles d'acanthé et fleurs de lis. La croisée du transept a reçu une coupole sur trompes, qui a été ultérieurement remaniée. La tour de style flamboyant, élevée au XVI<sup>e</sup> siècle à la croisée du transept, est surmontée d'une flèche octogonale de pierre aux arêtes festonnées de crochets. De nombreuses baies furent également remaniées pour s'ouvrir par des arcs en plein-cintre. L'église, désaffectée à la Révolution, servit également de dépôt militaire avant de voir son abside et ses deux absidioles détruites par la création de la rue des Vieilles-Étuves. Classée au titre des Monuments historiques en 1862, l'église Saint-Philibert a ré-ouvert ses portes en 2011 après 30 années de fermeture dues à d'importants désordres architecturaux.

### Palais des Ducs et des États de Bourgogne (Dijon)

Simple forteresse adossée au castrum élevé au III<sup>e</sup> siècle contre les invasions barbares, le palais des Ducs fut reconstruit à partir de 1366 par le premier des ducs Valois, Philippe le Hardi (1342-1404). La Tour de Bar (qui doit ce nom à la captivité de René d'Anjou, duc de Bar, qui y fut enfermé en 1431) constitue le bâtiment le plus ancien de l'ensemble. Parmi les autres bâtiments d'origine se trouvent les cuisines ducales (édifiées en 1433), le corps de logis principal de l'hôtel ducal bâti par l'architecte lyonnais Jean Poncelet (de 1450 à 1455) et la Tour de la Terrasse (Tour Philippe Le Bon), haute de 52 mètres. La nécessité de bâtir une salle destinée à la tenue des États de Bourgogne, dont Dijon devint le siège à partir de 1668, fut le prélude à une vaste recons-



truction du palais. À partir de 1681, cette reconstruction fut entreprise sous la direction d'architectes de renom qui allaient se succéder pendant plus d'un siècle sur ce chantier. Ainsi, Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), premier architecte du Roi, intervint à Dijon dès 1685, imaginant l'aménagement du palais à partir de celui de la place Royale, son hémicycle d'arcades, achevé en 1689, devant servir d'écrin à la

statue de Louis XIV, fondue à la Révolution. Robert de Cotte (1656-1735), Jacques Gabriel (1667-1742), Claude Saint-Père (?-?), Charles-Joseph Le Jolivet (1727-1794), et les ingénieurs Thomas Dumorey (1717-1782) et Émiland Gauthey (1732-1806) succédèrent à Hardouin-Mansart. Le logis ducal fut complètement englobé dans une structure classique conçue et articulée avec un sens de la scénographie identique à celui déployé à Versailles par Jules Hardouin-Mansart. Ce fut en 1786 que l'ensemble fut finalement achevé. Le palais des Ducs et des États de Bourgogne s'articule aujourd'hui autour de trois cours. À l'est, la cour de Bar, comprenant la tour médiévale carrée du même nom flanquée de tourelles et d'un imposant escalier avec arcades, est bordée de trois bâtiments, accueillant notamment les anciennes cuisines ducales et le musée des Beaux-Arts (aile

construite au XIX<sup>e</sup> siècle à l'est de la cour) ; ce dernier offrant une façade sur rue rythmée de baies en plein cintre qui contraste fortement avec les caractéristiques médiévales de l'architecture des autres bâtiments de la cour (fenêtres à meneaux, linteaux en accolade, lucarne pignon). La cour d'honneur, ouvrant sur la place de la Libération, abrite le « logis du roi » et présente une véritable symétrie archi-

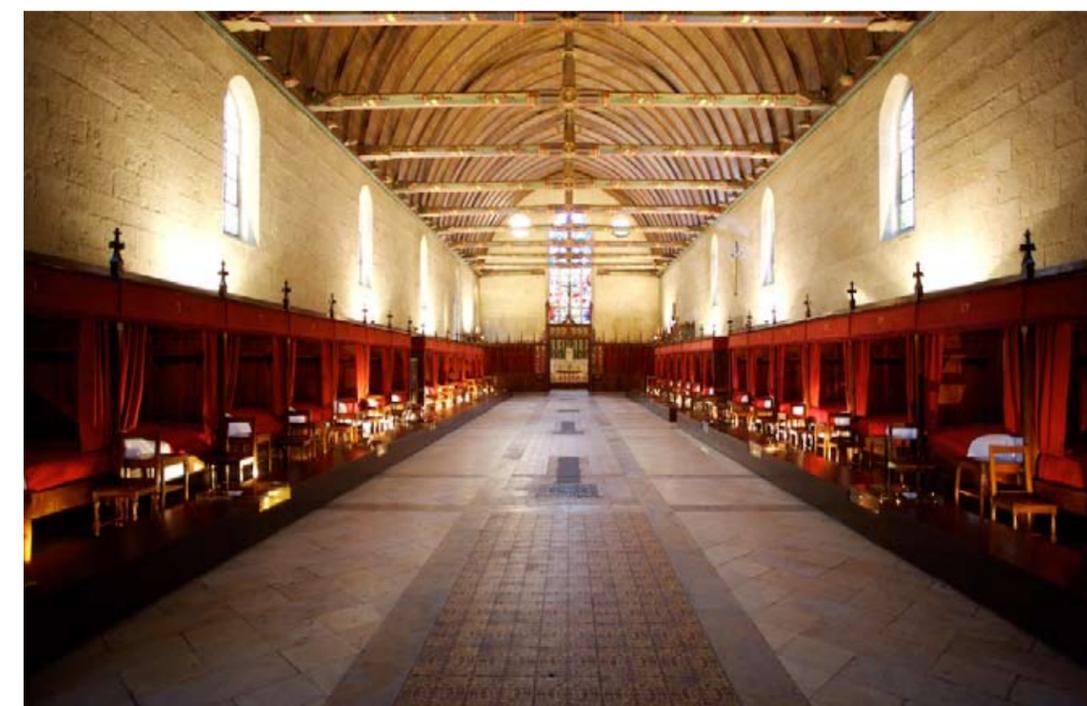
Place de la Libération,  
Dijon  
(© Photo T. Gaudillère)

tecturale avec les pavillons, qui offrent des façades agrémentées de colonnes supportant un fronton évoquant les temples antiques. En arrière de cette cour, s'élève la seconde tour médiévale, de plan carré, la tour Philippe le Bon. Enfin à l'ouest, se situe la cour de Flore, cour carrée permettant d'accéder à la chapelle des Élus et à l'escalier Gabriel menant à la salle des États. L'ornementation de la façade donnant sur la rue des Forges (bâtiment nord de la cour) constitue un exemple caractéristique du style Louis XVI à Dijon, marqué par une simplicité des lignes, l'importance des formes géométriques et de la symétrie associée à une décoration sculptée, toujours très sobre et d'une élégance raffinée, qui enlève toute sécheresse aux façades par son inspiration directe de l'Antiquité. Le palais des Ducs et des États de Bourgogne est classé au titre des Monuments historiques depuis le 22 mai 1926.

### Les Hospices de Beaune

L'hôtel-Dieu de Beaune fut fondé en 1443 par le chancelier Nicolas Rolin (v. 1376-1462) et sa femme Guigone de Salins. La construction de l'édifice, remarquable exemple de l'architecture burgondo-flamande, s'acheva en 1457. Cet établissement de bienfaisance, connu aussi sous le nom d'Hospices de

Beaune, était destiné à accueillir les nécessiteux et malades de la ville qui, à cette époque, ne comptait aucune grande fondation religieuse. Les Hospices fonctionnèrent comme structure publique hospitalière du Moyen Âge jusqu'au début des années 1970. Par ailleurs, les Hospices furent très tôt dotés d'un domaine viticole, reconnu comme l'un des plus prestigieux de la Côte. Dans les 60 hectares de vigne du domaine des Hospices de Beaune se trouvent des climats réputés produisant essentiellement des premiers et grands crus. Organisée depuis 1859 le 3<sup>e</sup> dimanche de novembre, leur vente aux enchères s'impose comme un rendez-vous incontournable des professionnels du vin. Cette vente perpétue en outre l'œuvre de bienfaisance des fondateurs et donateurs initiée au Moyen Âge. L'Hôtel-Dieu couvre aujourd'hui une aire importante de la ville de Beaune avec son musée, ses cours, ses dépendances, son bastion du XV<sup>e</sup> siècle et ses importantes caves. À l'origine, il se composait de trois corps de bâtiment en U encadrant une longue cour rectangulaire, fermée sur le quatrième côté par une grange dite du pressoir, remplacée par la salle Saint-Louis édifiée en pierre de taille. Les façades donnant sur la rue contrastent par leur relative austérité avec celles donnant sur la cour centrale, qui offrent une orne-



Salle des Pôvres,  
Hospices de Beaune  
(© Photo L. Russe)



Vue aérienne des Hospices de Beaune  
(© Photo J.-P. Muzard)

mentation particulièrement riche, notamment par les toits de tuiles plombifères (vernissées), la mise en œuvre en pan de bois ou les fermettes débordantes des lucarnes et leurs décors sculptés en bois et en ferronnerie. Dans les angles postérieurs de la cour, deux tourelles d'escalier hors-œuvre, couvertes l'une d'un toit conique, l'autre d'un toit polygonal, donnent accès à la galerie haute qui dessert l'étage des deux ailes. Les bâtiments présentent à l'ouest et au sud de la cour, deux étages à galeries avec colonnettes de pierre au rez-de-chaussée et de bois au premier étage, qui participent pleinement

à l'animation des façades. Les baies, qu'il s'agisse des ouvertures du premier étage ou des portes du rez-de-chaussée, sont pour la plupart ornées de fins linteaux en accolade. Les bâtiments nord et est présentent des façades en pierre de taille. Le premier est couvert d'un toit à longs-pans de tuiles plombifères (formant des motifs de losanges) éclairé par des lucarnes à fronton triangulaire et des *oculi* ; le second d'un toit à longs-pans d'ardoises éclairé par deux imposantes lucarnes à fermettes débordantes, ainsi que de chatières. Ce bâtiment est en outre surmonté d'une imposante flèche polygonale pour



Statue de Nicolas Rollin,  
Hôtel-Dieu de Beaune  
(© Photo Armelle)

Statue de Guigone de Salins,  
Hôtel-Dieu de Beaune  
(© Photo F. Vauban)

Salle des Pôvres,  
Hospices de Beaune  
(© Photo M. Joly)

vue de pinacles ornés de crochets. À l'est, le bâtiment présente sur la cour deux tourelles carrées, couvertes de toits en pavillon d'ardoises, percées de baies à linteaux en accolade. Dans l'ensemble, la façade sur cour est percée de baies en arc brisé, en arc segmentaire et de baies rectangulaires. Le rez-de-chaussée, faisant saillie, est couvert d'un appentis en ardoises. Au nord, le bâtiment présente un rez-de-chaussée aveugle hormis un portail rectangulaire surmonté d'un fronton cintré entrecoupé et un étage souligné d'un cordon en pierre et percé de baies rectangulaires à linteau mouluré. La Grande salle « des Pôvres » aux dimensions imposantes (50 mètres de long) est couverte d'une charpente monumentale en carène de bateau, les travées sont rythmées de petites têtes sculptées en bois représentant des têtes d'animaux. Cette salle comprend également la chapelle, où se trouvait à l'origine le polyptique du Jugement Dernier du peintre flamand Rogier Van der Weyden (v. 1399/1400-1464). L'Hôtel-Dieu de Beaune est classé au titre des Monuments historiques depuis 1862.

**L'ancien Parlement de Bourgogne (actuel Palais de Justice de Dijon)** est constitué d'un ensemble de constructions qui fut complété au cours des siècles au fur et à mesure des besoins. Ainsi, les bâtiments destinés au Parlement de Bourgogne, conçus par l'architecte Hugues Brouhée, furent adjoints au XVI<sup>e</sup> siècle à la Chambre des Comptes édifiée au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Un autre bâtiment de style Louis XV, pour la Chambre du Trésor, fut adjoint côté rue



Ancien Parlement de Bourgogne  
(© Photo Ville de Dijon)

du Palais en 1712. Enfin, les ailes encadrant la Chambre du Trésor furent ajoutées aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'un des éléments les plus remarquables demeure la façade de la salle Saint-Louis, dite des Pas-Perdus, construite de 1572 à 1583, présentant un mur-pignon aigu de forme encore gothique, mais d'esprit Renaissance avec ses baies cintrées surmontées de frontons, ses niches, colonnettes et sculptures. Œuvre du menuisier et architecte Hugues Sambin (v. 1520-1601), la porte d'entrée (dont l'original est conservé au musée des Beaux-Arts de Dijon), inscrite dans un frontispice, offre un élégant assemblage d'éléments décoratifs empruntés à l'École de Fontainebleau : cariatides en gaines et trophées d'armes, rinceaux et entrelacs. L'ancien Parlement de Bourgogne, siège des autorités édictant les normes et les réglementations, constituait un des lieux de pouvoir temporel par excellence.

Fondée en 1625, la **Bibliothèque municipale de Dijon (et ses collections)**, devenue publique en 1708, occupe les bâtiments de l'ancien Collège des Jésuites, aussi appelé Collège des Godrans, hôtel particulier légué en 1581 aux Jésuites par Odinet Godran, président du Parlement de Bourgogne. L'architecte du duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, fournit

les plans visant à transformer l'hôtel particulier en collège. Les travaux commencèrent en 1585 et donnèrent lieu aux premières fouilles archéologiques dijonnaises car l'hôtel Godran s'appuyait sur le mur du *castrum* gallo-romain. Les constructions reprirent après le retour des Jésuites (expulsés de France entre 1595 et 1603) et se poursuivirent tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Commencée en mars 1587, la chapelle fut achevée en 1614. Devant les effectifs croissants d'élèves, les jésuites rachetèrent et modifièrent progressivement les bâtiments alentour afin d'agrandir le collège, en forme de huit autour d'une cour et d'un jardin. L'activité du collège déclina régulièrement à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant d'être supprimé en 1793. Occupés successivement par diverses institutions au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les bâtiments furent finalement attribués à la Bibliothèque municipale en 1909. Les façades, strictement ordonnancées, donnant sur la rue des Écoles présentent une mise en œuvre en moellons de pierre apparents à l'ouest (ancienne chapelle) et en maçonnerie enduite à l'est (partie sur rue du quadrilatère). Percées d'une multitude de baies (en plein-cintre, rectangulaires, circulaires), ces façades s'ouvrent par deux portails d'entrée encadrés de pilastres, l'un rectangulaire, surmonté d'un fronton triangulaire entrecoupé



Bibliothèque municipale de Dijon  
(© Photo Ville de Dijon)



Archives municipales de Dijon  
(© Photo Ville de Dijon)

orné d'une niche et l'autre en plein-cintre (abritant un passage cocher donnant accès à la cour intérieure) surmonté d'une corniche. Une imposante tour carrée avec clocheton surmonte l'ancienne chapelle à l'ouest tandis qu'à l'est, le toit est éclairé de nombreuses lucarnes à fronton triangulaire ou cintré. L'ancien collège des Godrans est classé au titre des Monuments historiques depuis le 2 octobre 1990. La Bibliothèque municipale entretient un fonds spécialisé consacré à la Bourgogne, constitué à l'origine par des dons et legs émanant de collectionneurs privés. L'un d'entre eux, Philibert Milsand établit entre 1885 et 1888 une première bibliographie bourguignonne. En 1939, la Société des Annales de Bourgogne entreprit la publication d'une bibliographie courante, rédigée à partir des collections de la Bibliothèque. Grâce à une convention avec le Centre Régional du Livre, une base bibliographique bourguignonne informatisée, élargie aux domaines scientifiques et aux nouveaux supports, a pu voir le jour. Surtout, depuis la Révolution, la bibliothèque municipale de Dijon est dépositaire de 244 manuscrits médiévaux provenant de l'abbaye Notre-Dame de Cîteaux, ensemble exceptionnel de force et de beauté, patrimoine prestigieux que la bibliothèque municipale a pour mission de conserver et de faire

connaître. En outre, la Bibliothèque municipale de Dijon est un pôle associé de la Bibliothèque nationale de France pour son fonds culinaire et œnologique ouvert en 1985 (consultable grâce à la base informatisée Cassis), riche de plus 12 000 références (ouvrages, articles de périodiques et de congrès).

**Les Archives municipales de Dijon** constituent une des plus anciennes institutions de la ville, puisque leur origine remonte à la concession de la Charte de Commune en 1187 par le duc de Bourgogne Hugues III (1148-1192). Celle-ci accordait à la Ville libertés et franchises, et notamment la plus importante : celle de s'administrer elle-même. Les documents les plus anciens constituent le Trésor des Chartes, titres prouvant les franchises et les libertés de la ville, émanant des ducs et de leurs conseils, souvent sous forme de parchemins scellés, registres de délibérations depuis 1341. Les archives vivantes, utilisées dans la gestion quotidienne des affaires, se trouvaient à l'hôtel de Ville, alors situé rue Jeannin. Les Vicomtes-Mayeurs (maires de l'époque), qui en avaient la garde, effectuèrent les premiers classements et veillèrent à la conservation des documents prouvant les droits de la Ville. À partir de 1765, une réorganisation complète, aussi bien matérielle que



scientifique, fut décidée, et un archiviste de métier fut nommé pour la première fois. Il fut à l'origine du premier inventaire complet des Archives municipales de Dijon. En 1793, le Trésor des Chartes quitta la tour nord de l'église Notre-Dame et vint rejoindre les archives courantes dans une salle de l'hôtel de Ville, rue Jeannin. Après l'acquisition par la municipalité en 1831 du Palais des États de la Province de Bourgogne, les Archives furent placées dans le local des Archives de la Province, sous l'escalier d'honneur Gabriel où elles sont encore établies aujourd'hui (tout au moins pour les fonds anciens et modernes). La Révolution n'apporta pas de coupure dans la constitution des Archives municipales. De 1839 à 1887, les Archives municipales furent dirigées par des hommes compétents, formés à Dijon, à l'école des archivistes-paléographes (à l'origine de la création de l'École Nationale des Chartes). Ils mirent véritablement en œuvre le début des inventaires scientifiques imprimés des fonds anciens encore en usage. À partir des années 1900, la recherche historique à l'Université de Dijon connut une activité intense, de nombreux étudiants furent envoyés pour travailler à partir des fonds municipaux. En 1946, une salle de lecture a été ouverte dans l'ancienne salle de travail des Élus de la Province.

#### L'ancien hôtel des Ducs de Bourgogne à Beaune, actuel musée du vin de Bourgogne

Créé en 1938, le musée du vin de Bourgogne fut installé en 1946 dans l'ancien Palais des Ducs de Bourgogne (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), à la suite des travaux d'André Lagrange (?- ?) et de Georges Henri Rivière (1897-1985), muséologue et ethnologue. Le Musée du Vin est d'ailleurs le premier musée d'arts et traditions populaires fondé par G. H. Rivière en province. Le musée retrace l'histoire de la vigne depuis l'Antiquité jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, le travail du vigneron et du tonnelier ainsi que les rites et coutumes liés au vin. Le groupe de bâtiments connus sous le nom d'Hôtel des Ducs de Bourgogne n'est qu'une modeste portion des propriétés duciales qui occupaient la moitié sud-est du *castrum*. Entièrement clos de murs, l'hôtel possède deux entrées : une donnant sur la rue Paradis, au delà des limites de l'ancien *castrum*, l'autre sur la rue d'Enfer, vers l'intérieur. Une porte cochère et une porte piétonne s'ouvrent sous une galerie ouverte à colombages. Les logis s'articulent en U autour d'une cour trapézoïdale. La galerie met en communication à droite une maison à pans de bois et à gauche le corps de logis principal. La maison à pans de bois, datant du XV<sup>e</sup> siècle, comprend deux étages s'avancant en encorbellement sur la



circulation ouverte en pans de bois est aménagée sur une partie de ce premier étage. Le bâtiment est couvert d'un toit à longs-pans de tuiles plates éclairé par de petites lucarnes. Les façades présentent des baies rectangulaires ou à linteau en accolade. La tourelle, couverte d'un toit polygonal de tuiles plates, est percée de baies rectangulaires. Le logis est flanqué d'un second bâtiment, moins imposant, édifié en maçonnerie enduite, couvert d'un toit à longs-pans de tuiles plates éclairé de lucarnes, avec des façades percées de baies à linteau délardé, attestant probablement de remaniements survenus au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un troisième édifice, flanqué en équerre du précédent, est bâti en moellons de pierre apparents et couvert d'un toit identique éclairé par de petites lucarnes. Les façades présentent d'élégantes baies à meneaux et à linteau en accolade. La porte d'entrée du bâtiment, donnant accès au musée, est composée d'une porte rectangulaire à encadrement mouluré surmonté d'un fronton triangulaire. L'ancienne cuverie, dont l'imposant pignon fait face à l'entrée de la cour, est édifiée en moellons de pierre apparents et couverte d'un toit aveugle à longs-pans de tuiles plates. Percée de baies rectangulaires et de baies géminées, la cuverie est accessible par une vaste porte charretière en plein cintre.

Façade avec tour  
de l'Hôtel des Ducs  
(Musée du vin)  
(© Photo Musée du Vin  
de Bourgogne)

cour, soutenus par des poutres engoulées reposant sur des piliers en pierre terminés par des chapiteaux ornés des armes de France. Le logis principal, agrémenté d'une tourelle polygonale, est édifié en moellons de pierre apparents ou enduits au rez-de-chaussée et en pans de bois à l'étage. Une galerie de

Maison de vigneron  
à Savigny-lès-Beaune  
(© Photo GRAHAL)



### III – LES ATTRIBUTS MATÉRIALISANT UNE EXPLOITATION DU SITE DES CLIMATS

#### L'habitat vigneron et les ensembles viticoles

La maison vigneronne de la Côte viticole bourguignonne se caractérise par sa structure en hauteur, principe constant dans ce type d'habitat. Autrefois lieu unique de l'exploitation, la maison traditionnelle comprend généralement un logis (à pièce unique pour les logis les plus modestes), associé ou non à des dépendances. Le logis est situé à l'étage ou au rez-de-chaussée surélevé sur cellier ou sur cave. La cave est un local situé en sous-sol (entièrement enterré) et le cellier un local situé à l'étage de sous-bassement (enterré sur une seule face), l'un comme l'autre étant affecté à l'élevage et à la conservation du vin.

Le logis peut être flanqué d'un corps en appentis abritant, en partie basse, soue, niche à chien, clapier ou poulailler et, en partie haute, souillarde (pièce où se lave la vaisselle) qui aujourd'hui a parfois disparu ou subi des modifications. Un escalier commun hors œuvre, à une volée droite en pierre, habituel-

lement parallèle à la façade, dessert le logis et la souillarde. Le palier, grande dalle de pierre calcaire monolithe, est généralement protégé par l'avancée du toit qui repose alors sur un ou plusieurs poteaux de bois. Cet auvent n'a cependant pas toujours été conservé et quelques paliers de maisons vigneronnes sont ainsi entièrement découverts. La porte du cellier ou la descente de cave est aménagée sous la marche palière du logis. À l'origine, le logis simple était pourvu d'un comble aveugle ou faiblement éclairé par un jour, couvert de laves. Aujourd'hui, le comble, souvent devenu un étage d'habitation à part entière, est plus généralement éclairé de véritables lucarnes ou de châssis de toit et couvert de tuiles plates ou mécaniques. La pierre calcaire (calcaire jurassique dur), extraite des carrières situées en partie haute des coteaux, est largement utilisée dans la mise en œuvre des logis vigneronnes où le plus souvent les bâtiments d'habitation sont enduits à la chaux, parfois colorés par adjonction de lie de vin. Nombre de maisons de vigneron tendent actuellement à perdre leur enduit par un phénomène de mode privilégiant la pierre apparente. Dans les



Maison de vigneron  
à Pernand-Vergelesses  
(© Photo GRAHAL)

Maison de vigneron  
à Auxey-Duresses  
(© Photo GRAHAL)



Maison de vigneron  
à Meursault  
(© Photo GRAHAL)

Maison de vigneron à  
Chassagne-Montrachet  
(© Photo GRAHAL)



Maisons de vigneron  
à Dezize-lès-Maranges  
(© Photo GRAHAL)



Maison de vigneron  
à Remigny  
(© Photo GRAHAL)

Maison de vigneron à  
Chassagne-Montrachet  
(© Photo GRAHAL)



Maison de vigneron  
à Vosne-Romanée  
(© Photo GRAHAL)

Maison de vigneron  
à Chambolle-Musigny  
(© Photo GRAHAL)



Maison de vigneron  
à Pommard (domaine  
Louis Latour)  
(© Photo GRAHAL)

Maranges, le granit local vient s'ajouter à la pierre calcaire comme matériau de construction privilégié, conférant une ambiance chromatique particulière aux villages de ce territoire. A quelques rares exceptions près (notamment habitation à pièce unique), le logis est associé à un bâtiment de dépendances (cuverie, remise, grange, étable, fenil, écurie ou hangar) situé à l'alignement et le plus souvent sous le même toit : les façades principales s'ouvrent alors directement sur la rue.

À Pernand-Vergelesses, une maison située dans la rue Jacques Copeau constitue un des exemples les plus qualitatifs de maintien des différentes caractéristiques de l'habitat vigneron : cette maison sur cellier présente encore sa souillarde et un escalier droit parallèle à la façade avec palier protégé par un auvent ; l'enduit des façades a également été conservé. D'autres maisons à Meursault (rue de la Velle, rue de Plante), à Savigny-lès-Beaune (ruelle Serpente, rue de Bourgogne), à Ladoix-Serrigny (venelle des Fourrières) sont actuellement dans un très bon état de conservation. A noter que l'une des maisons de vigneron les plus anciennes du ter-

ritoire se situe à Chambolle-Musigny (rue Caroline-Aigle). Elle présente une porte et des fenêtres couvertes de linteau avec arc en accolade et peut être prudemment datée de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Les exploitations vitivinicoles plus importantes (appartenant à de grands propriétaires-récoltants et/ou négociants) se composent de plusieurs bâtiments (logis et dépendances), dont l'implantation plus diversifiée est généralement organisée sur les trois côtés d'une cour. Fermée sur la rue et accessible par une porte charretière accostée d'une porte piétonne, l'exploitation présente une répartition variée des bâtiments. Ces exploitations sur cour fermée constituent le type dominant des Côtes de Nuits et des Côtes de Beaune. Nombre de domaines présentent une organisation des bâtiments sur les trois côtés de la cour, parmi lesquels le domaine Latour (rue du Chapitre) à Aloxe-Corton, le domaine Doudet-Naudin à Savigny-lès-Beaune, le domaine de Montille à Volnay ou le domaine des Epeneaux à Pommard. L'organisation de l'exploitation sur deux côtés de la cour, généralement en vis-à-vis, est plus



Domaine  
Henri Rebourseau  
à Gevrey-Chambertin  
(© Photo GRAHAL)

Domaine Comte Lafon  
à Meursault  
(© Photo GRAHAL)



Domaine Comte Lafon  
à Meursault  
(© Photo GRAHAL)



Château de Pommard  
(© Photo GRAHAL)



Domaine  
Coste-Caumartin  
à Pommard  
(© Photo GRAHAL)



Domaine  
à Puligny-Montrachet  
(© Photo)



Domaine  
Thibault Liger-Belair  
à Nuits-Saint-Georges  
(© Photo GRAHAL)



Domaine  
Passerotte-Bouzereau  
à Auxey-Duresses  
(© Photo GRAHAL)

de maître, véritable demeure à caractère ostentatoire où la structure traditionnelle du logis se mêle à des emprunts à l'architecture urbaine ou noble (façade ordonnancée, lucarnes en pierre, toits à croupes, portails monumentaux, grilles ouvragées en fer forgé, emploi de la pierre de taille, etc.), lui conférant à l'occasion une allure d'hôtel particulier. Ces imposantes demeures ouvrent bien souvent leur élégante façade sur les parcelles de vignes attenantes.

occasionnelle (domaine rue du Clos-Saint-Jean à Chassagne-Montrachet ; domaine Antonin Guyon à Savigny-lès-Beaune). Les caves et les celliers occupent invariablement les sous-sols ou l'étage de sous-bassement des bâtiments d'exploitation et peuvent s'étendre, pour les exploitations de grande taille, sous les dépendances.

Occupant une place privilégiée, le logis est volontiers situé dans l'axe de la porte charretière. Dans les domaines les plus importants, il devient maison

Parmi les demeures les plus remarquables, figurent : le Château Corton-André (Aloxe-Corton) avec sa tourelle, son échauguette, ses imposants toits de tuiles plates plombifères (vernissées) et ses modénatures travaillées ; la demeure du domaine des Comtes Lafon à Meursault, véritable maison de maître aux façades ordonnancées ; la demeure du château de Vosne à Vosne-Romanée, avec son imposant blason ornant le fronton de la façade ou la demeure du Clos de l'Arlet à Premeaux-Prissey, particulièrement imposante avec sa façade sur cour comptant huit travées, accessible par un escalier monumental.

Château de Pommard  
(© Photo GRAHAL)



Ces exploitations sont caractéristiques du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où les propriétaires les plus importants et les plus fortunés, profitant d'une conjoncture économique favorable, s'installent au sein de vastes exploitations (souvent en périphérie des villages) agrémentées d'imposantes demeures. Celles-ci constituent sans conteste un enrichissement de la typologie de la maison vigneronne de la côte viticole bourguignonne, en même temps qu'un reflet des mutations socio-économiques de l'époque.

Domaine Capitain  
à Ladoix-Serrigny  
(© Photo GRAHAL)



Domaine Capitain  
à Ladoix-Serrigny  
(© Photo GRAHAL)



L'analyse des bases locales et nationales de données scientifiques a permis d'inventorier puis de sélectionner les ensembles viticoles suivants :

• **Aloxe-Corton**

maison de vigneron, 5 rue Corton ;  
maison de vigneron, 1, 3, 5 rue des Chaumes ;  
ensemble vitivinicole, 5 rue du Chapitre ;  
ensemble vitivinicole, 1 impasse des Fourmières ;  
ensemble vitivinicole, 2 et 4 rue des Chaumes ;  
ensemble vitivinicole, 1 bis rue de Planchot ;  
ensemble vitivinicole, 3 rue de Boulmeau ;  
ensemble vitivinicole, 9 rue de Boulmeau ;  
ensemble vitivinicole, 7 rue des Corton

• **Auxey-Duresses**

maison de vigneron, rue de Borgey ;  
maison de vigneron, rue des Étoiles ;  
ensemble vitivinicole, route de Moulins-à-Bâle ;  
ensemble vitivinicole, rue du Dessous ; rue de l'Arbre-d'or ;  
ensemble vitivinicole, voie communale de Melin-vers-Orches ;  
ensemble vitivinicole, RD 973 ;  
ensemble vitivinicole, rue du Pont Boillot

• **Beaune**

ensemble vitivinicole, 3 rue Pierre-Joigneaux ;  
ensemble vitivinicole, 4 rue du Faubourg-Saint-Nicolas ;  
ensemble vitivinicole, 36 rue du Faubourg-Bretonnière

• **Brochon**

maison de vigneron, 16 rue du Huit-Mai ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue des Tilleuls

• **Chambolle-Musigny**

maison de vigneron, 4 bis rue Traversière ;  
maison de vigneron, 2 rue du Carré ;  
maison de vigneron, 26 rue Caroline-Aigle ;  
maison de vigneron, 26A rue Caroline-Aigle ;  
maison de vigneron, 28 rue Caroline-Aigle ;  
maison de vigneron, 3 rue Amont ;  
maison de vigneron, 1bis rue de l'Église ;  
maison de vigneron, 11 rue de Vergy ;  
ensemble vitivinicole, 2 rue de Vergy ;  
ensemble vitivinicole, 10 rue des Tilleul ;  
ensemble vitivinicole, 30A-30B rue Caroline-

Aigle ; 2A-2B ruelle du Lavoir ;  
ensemble vitivinicole, rue Sainte-Barbe

• **Chassagne-Montrachet**

maison de vigneron, 9 place des Noyers ;  
maison de vigneron, 2 place des Noyers ;  
maison de vigneron, 3 impasse des Chenevrottes ;  
ensemble vitivinicole, 16 rue de la Murée ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue du Clos-Saint-Jean ;  
ensemble vitivinicole, 1 place de l'Église

• **Cheilly-lès-Maranges**

maison de vigneron, 15 bis rue Saint-Louis ;  
ensemble vitivinicole, 1 place de la Poste

• **Chenôve**

maison de vigneron, 28 rue Roger-Salengro

• **Chorey-lès-Beaune**

maison de vigneron, 1 rue Alexandre-Tollot ;  
maison de vigneron, 4 Grande-Rue ;  
maison de vigneron, 9 Grande-Rue ;  
maison de vigneron, 32 Grande-Rue ;  
maison de vigneron, 20 rue des Murots ;  
maison de vigneron, 5 bis rue de Ley ;  
maison de vigneron, 6 rue des Brenots ;  
ensemble vitivinicole, 16 rue des Moutots ;  
ensemble vitivinicole, 3 rue Jacques-Germain

• **Corgoloin**

ensemble vitivinicole, 121 Route-Nationale ;  
ensemble vitivinicole, 26 place de la Mairie ;  
ensemble vitivinicole, 124 Grande-Rue ;  
ensemble vitivinicole, La Chaume

• **Couchey**

maison de vigneron, 2 rue Jean Jaurès

• **Dezize-lès-Maranges**

maison de vigneron, Grande-Rue ;  
maison de vigneron, rue de Borgey ;  
maison de vigneron, rue de la Fuisseire ;  
ensemble vitivinicole, place Étienne-Saveron ;  
ensemble vitivinicole, Grande-Rue ;  
ensemble vitivinicole, route de Nolay

• **Fixin**

maison de vigneron, 34 rue du Chapitre ;

ensemble vitivinicole, 9 rue Noisot ;  
ensemble vitivinicole, 15 route des Grands-Crus ;  
ensemble vitivinicole, 41 route des Grands-Crus ;  
ensemble vitivinicole, 3 rue des Ormeaux ;  
ensemble vitivinicole, 9 rue Magnien ;  
ensemble vitivinicole, 26 rue Noisot ;  
ensemble vitivinicole, 288 route des Grands-Crus

• **Gevrey-Chambertin**

ensemble vitivinicole, 1 rue du Chambertin ;  
ensemble vitivinicole, 11 rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny ;  
ensemble vitivinicole, 59 route de Beaune ;  
ensemble vitivinicole, 10 place du Monument ;  
ensemble vitivinicole, 29 route de Dijon ;  
ensemble vitivinicole, 7 rue Gaston-Roupenel ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue de l'Église

• **Ladoix-Serrigny**

maison de vigneron, 6 rue des Forêts ;  
maison de vigneron, venelle des Fourrières ;  
maison de vigneron, 3 rue des Coquines ;  
maison de vigneron, 11 avenue du Champ-de-Foire ;  
maison de vigneron, 6 rue de Louère ;  
maison de vigneron, 11 rue Saint-Marcel ;  
maison de vigneron, 1 place de la Fontaine ;  
maison de vigneron, impasse Ligey ;  
maison de vigneron, 5 impasse de la Lauve ;  
ensemble vitivinicole, 16 Grande-Rue-de-Buisson ;  
ensemble vitivinicole, 38 route de Dijon ;  
ensemble vitivinicole, 11-13 route de Dijon

• **Marsannay-la-Côte**

ensemble vitivinicole, 2 bis-7 impasse Louis-Gaïtet ;  
ensemble vitivinicole, 43- 55 rue de Mazy

• **Meursault**

maison de vigneron, 9 rue de la Velle ;  
maison de vigneron, 3 rue de Plante ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue du Moulin-Landin ;  
ensemble vitivinicole, RD 111 ;  
ensemble vitivinicole, 4 rue de Mazeray ;  
ensemble vitivinicole, 6 rue André-Ropiteau ;  
ensemble vitivinicole, 25-27 rue de Cîteaux ;  
ensemble vitivinicole, 5 rue P. Joigneaux ;  
ensemble vitivinicole, 5 rue du Moulin-Foulot ;

• **Monthelie**

ensemble vitivinicole, 4 place du Puits ;  
ensemble vitivinicole, 4 rue de Beaune ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue Cadette ;  
ensemble vitivinicole, 6 Grande-Rue ;  
ensemble vitivinicole, 14 Grande-Rue

• **Morey-Saint-Denis**

ensemble vitivinicole, 1 place du Monument ;  
ensemble vitivinicole, 54 route des Grands-Crus ;  
ensemble vitivinicole, 7 rue de la Bussière ;  
ensemble vitivinicole, 31 rue Basse ;  
ensemble vitivinicole, 33 route des Grands-Crus ;  
ensemble vitivinicole, 7 route des Grands-Crus ;  
ensemble vitivinicole, 16 rue de la Bussière

• **Nuits-Saint-Georges**

ensemble vitivinicole, 1 route de Dijon ;  
ensemble vitivinicole, 4-6 rue Docteur-Louis-Légrand ;  
ensemble vitivinicole, 32 rue Thurot ;  
ensemble vitivinicole, 11 quai Fleury ;  
ensemble vitivinicole, 4 rue Notre-Dame ;  
ensemble vitivinicole, 13 rue Crébillon ;  
ensemble vitivinicole, 4 rue de Chaux ;  
ensemble vitivinicole, 1 quai Dumorey ;  
ensemble vitivinicole, 38 rue du Tribourg

• **Pernand-Vergelesses**

maison de vigneron, 23 rue Jacques Copeau ;  
maison de vigneron, 13 rue Jacques Copeau ;  
maison de vigneron, 6 rue de Frétille ;  
maison de vigneron, 8 rue de Frétille ;  
ensemble vitivinicole, 16-18 rue Rameau-Lamarosse

• **Pommard**

maison de vigneron, 2 place de l'Europe ;  
maison de vigneron, 27 place de l'Église ;  
ensemble vitivinicole, 2 rue du Parc ;  
ensemble vitivinicole, 29 place de l'Église ;  
ensemble vitivinicole, rue Notre-Dame ;  
ensemble vitivinicole, 19 place de l'Église ;  
ensemble vitivinicole, 23 place de l'Église ;  
ensemble vitivinicole, 17 rue de la Croix-de-Pommard ;  
ensemble vitivinicole, 7 rue de la Mairie ;  
ensemble vitivinicole, rue Marey

• **Premeaux-Prissey**

ensemble vitivinicole, Clos-de-l'Arlet ;  
ensemble vitivinicole, rue de la Courtavaux

• **Puligny-Montrachet**

maison de vigneron, 19 rue de l'Abreuvoir ;  
maison de vigneron, 7 Petite-Rue-Drouhin ;  
maison de vigneron, 4 Petite-Rue ;  
maison de vigneron, 6 Petite-Rue ;  
maison de vigneron, 5 place du Monument ;  
maison de vigneron, 1 place du Monument ;  
ensemble vitivinicole, 7 place du Monument ;  
ensemble vitivinicole, 7 bis rue de Poiseul ;  
ensemble vitivinicole, 3 rue de Poiseul ;  
ensemble vitivinicole, 7 rue de l'Église ;  
ensemble vitivinicole, 1 place de Johannisberg ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue du Creux-de-Chagny ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue de But ;  
ensemble vitivinicole, 9 rue de l'Église

• **Remigny**

maison de vigneron, rue du Bourg ;  
maison de vigneron, rue de l'Arc ;  
maison de vigneron, 2 chemin rural du Quart-Carnot

• **Saint-Aubin**

maison de vigneron, 7 rue de Fontenotte ;  
maison de vigneron, 1 ruelle de l'Église ;  
maison de vigneron, 3 ruelle de l'Église ;  
ensemble vitivinicole, 3-5 rue des Lavières

• **Sampigny-lès-Maranges**

maisons de vigneron, 7 rue Sous-l'Eau ;  
maisons de vigneron, 6 rue de la Grange-Champion ;  
maisons de vigneron, 8 rue de la Grange-Champion ;  
maisons de vigneron, 10 rue de la Grange-Champion ;  
maisons de vigneron, 14 rue de la Grange-Champion ;  
maisons de vigneron, rue de l'Église ;  
ensemble vitivinicole, 16 Grande-Rue

• **Santenay**

ensemble vitivinicole, 3 rue des Petits-Sentiers ;  
ensemble vitivinicole, 2 rue du Paquier-du-Pont ;

ensemble vitivinicole, 10 rue de la Gare ;  
ensemble vitivinicole, 2 route de Chassagne ;  
ensemble vitivinicole, 7 route de Chassagne à Santenay

• **Savigny-lès-Beaune**

maison de vigneron, 1 ruelle Serpente ;  
maison de vigneron, 4 ruelle Serpente ;  
maison de vigneron, 9 ruelle Serpente ;  
maison de vigneron, 5 rue Couturie ;  
maison de vigneron, 10a rue Couturie ;  
maison de vigneron, 24 rue de la Bourgogne ;  
maison de vigneron, 30 ter rue de la Bourgogne ;  
ensemble vitivinicole, 12-13 rue de Cîteaux ;  
ensemble vitivinicole, 2 route de Chorey ;  
ensemble vitivinicole, 3-5 rue de Boulanger-et-Vallée ;  
ensemble vitivinicole, 37 rue Général-Leclerc ;  
ensemble vitivinicole, 3 rue Henri-Cyrot ;  
ensemble vitivinicole, 16 rue de Cîteaux ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue Docteur-Guyot

• **Volnay**

maison de vigneron, 4 rue de l'Église ;  
maison de vigneron, 6 rue Derrière-l'Église ;  
ensemble vitivinicole, 4 rue de Mont ;  
ensemble vitivinicole, 8 rue de la Chapelle ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue d'Amour ;  
ensemble vitivinicole, 2 rue du Pied-de-la-Vallée ;  
ensemble vitivinicole, 4 rue des Jardins ;  
ensemble vitivinicole, 6 rue de l'Abreuvoir ;  
ensemble vitivinicole, 5 rue des Fontaines

• **Vosne-Romanée**

maison de vigneron, 2 rue Sainte-Barbe ;  
maison de vigneron, 6 rue Sainte-Barbe ;  
ensemble vitivinicole, 14 rue de la Goillotte ;  
ensemble vitivinicole, 15 rue de la Fontaine ;  
ensemble vitivinicole, 11 rue des Communes ;  
ensemble vitivinicole, 3 place de la Mairie ;  
ensemble vitivinicole, 6 rue des Grands-Crus ;  
ensemble vitivinicole, 3 rue de la Goillotte ;  
ensemble vitivinicole, 1 rue du Château ;  
ensemble vitivinicole, 1 place l'Église ;  
ensemble vitivinicole, 3 rue des Communes ;  
ensemble vitivinicole, 3 bis rue des Communes ;  
ensemble vitivinicole, 5 rue des Communes

• **Vougeot**

ensemble vitivinicole, 24 rue du Vieux-Château ;  
ensemble vitivinicole, rue de la Montagne ;  
ensemble vitivinicole, lieu-dit du Clos de Vougeot.

Cuverie à Meursault  
(© Photo GRAHAL)



### Les cuveries (ou cuviers)

Accompagnant souvent le logis, qu'il s'agisse d'une maison de vigneron ou d'une exploitation sur cour, la cuverie accueille le pressoir, le produit de la récolte élevé en cuves, mais aussi les outils de culture de la vigne et les récipients de vendange (les bënats). L'importance de cet édifice varie selon la taille de l'exploitation. La cuverie s'ouvre généralement sur la rue ou sur la cour commune par une ou plusieurs portes charretières en anse-de-panier ou en plein-cintre. La cuverie, comme l'ensemble des bâtiments de dépendance, présente habituellement une mise en œuvre moins soignée que celle du logis, avec un appareil plus irrégulier à joints pleins ou beurrés (cuverie du domaine Chapuis à Aloxe-Corton, cuverie du château de Pommard, cuverie rue Couturie à Savigny-lès-Beaune, cuverie du domaine Giradin à Santenay, cuverie du domaine rue du Creux-de-Chagny à Puligny-Montrachet). L'architecture de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a particulièrement marqué la typologie des cuveries : l'aspect habituellement agricole qui caractérisait la cuverie a laissé

place à une mise en œuvre fortement ordonnancée, s'inspirant parfois de l'architecture industrielle de cette époque (fronton pignon, encadrements de baie travaillés, maçonnerie alternant pierre et brique, utilisation de structure métallique, etc.). De nombreuses communes de la Côte viticole conservent des exemples de ces cuveries typiques de la fin du XIX<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup> siècle : cuverie du Clos de Tart à Morey-Saint-Denis ; cuverie Goud-de-Beaupuis à Chorey-lès-Beaune, cuverie rue de Cîteaux à Savigny-lès-Beaune, cuverie du domaine Jessiaume à Santenay, etc. Certaines, comme les deux cuveries du château de Cîteaux à Meursault, offrent une ornementation particulièrement riche et soignée, où les motifs créés par la mise en œuvre de briques polychromes viennent rehausser les élégantes modénatures en pierre de taille.



Cuveries  
à Auxey-Duresses  
(© Photo GRAHAL)



Cuverie à Santenay  
(© Photo GRAHAL)



Cuverie à Corgoloin  
(© Photo GRAHAL)

L'analyse des bases locales et nationales de données scientifiques a permis d'inventorier puis de sélectionner les cuveries suivantes :

- **Aloxe-Corton**

cuverie, 2 rue des Chaumes ;  
cuverie, 4 rue des Chaumes ;  
cuverie, 1 bis rue de Planchot ;  
cuverie, 3 rue de Boulmeau ;  
cuverie, 9 rue de Boulmeau ;  
cuverie, 7 rue des Corton

- **Auxey-Duresses**

cuverie, route départementale de Moulins-à-Bâle

- **Beaune**

cuverie, 3 rue Colbert ;  
cuverie 6 rue Colbert ;  
cuverie, 8 rue Colbert ;  
cuverie, route de Bouze

- **Brochon**

cuverie, 3 rue Stephen-Liégeard ;  
cuverie, 16 rue du Huit Mai ;  
cuverie, 1 rue des Tilleuls

- **Chenôve**

cuverie, 8 rue Roger-Salengro

- **Chambolle-Musigny**

cuverie, 10 rue du Tilleul ;  
cuverie, 2 rue de Vergy ;  
cuverie, rue Sainte-Barbe

- **Chassagne-Montrachet**

cuverie, 2 place des Noyers ;  
cuverie, 9 place des Noyers

- **Chorey-lès-Beaune**

cuverie, 16 rue des Moutots

- **Corgoloin**

cuverie, 7 rue de la Gare ;  
cuverie, 26 place de la Mairie

- **Couchey**

cuverie, 2 rue Jean-Jaurès

- **Dezize-lès-Maranges**

cuverie, Grande-Rue ;  
cuverie, route de Nolay

- **Fixin**

cuverie, 34 rue du Chapitre ;  
cuverie 28 bis route des Grands-Crus

- **Gevrey-Chambertin**

cuverie, 11 rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny ;  
cuverie, 10 rue du Monument

- **Ladoix-Serrigny**

cuverie, 38 route de Dijon ;  
cuverie, 16 Grande-Rue-de-Buisson

- **Meursault**

cuverie, 5 rue du Moulin-Foulot ;  
cuverie, 3 rue de Plante ;  
cuverie, 5 rue Pierre-Joingneau

- **Monthelie**

cuverie, 4 place du Puits

- **Morey-Saint-Denis**

cuverie, 44 Grande-Rue ;  
cuverie, 46 Grande-Rue ;  
cuverie, 1 place du Monument ;  
cuverie, 33 route des Grands-Crus

- **Nuits-Saint-Georges**

cuverie, 6 rue de Chaux ;  
cuverie, 1 route de Dijon ;  
cuverie, 6 rue Henri-Challand ;  
cuverie, 40 rue Henri-Challand

- **Pernand-Vergelesses**

cuverie, 2 rue Creux-Saint-Germain ;  
cuverie 16-18 rue Rameau-Lamarosse

- **Pommard**

cuverie, 29 place de l'Église ;  
cuverie, 19 place de l'Église ;  
cuverie, 17 rue de la Croix-de-Pommard

- **Prémeaux-Prissey**

cuverie, Le Clos, rue Pique

- **Saint-Aubin**

cuverie, 10 rue du Ban ;  
cuverie 3-5 rue des Lavières

- **Sampigny-lès-Maranges**

cuverie, 16, Grand-Rue

- **Santenay**

cuverie, 10 rue de la Gare ;  
cuverie, 3 rue des Petits-Sentiers ;  
cuverie, 2 route de Chassagne ;  
cuverie, 12-14 Grande-Rue

- **Savigny-lès-Beaune**

cuverie, 12 rue de Cîteaux ;  
cuverie, 16 rue de Cîteaux ;  
cuverie, 1 rue Docteur-Guyot

- **Volnay**

cuverie, 1 rue des Jardins

- **Vosne-Romanée**

2 cuveries, 14 rue de la Gouillotte

### **La cuverie – bâtiment des pressoirs des ducs de Bourgogne à Chenôve**

Située rue Roger-Salengro, dans le centre ancien de Chenôve, à proximité immédiate de l'église Saint-Nazaire, la cuverie abrite les pressoirs des ducs de Bourgogne dont l'origine remonte au XIII<sup>e</sup> siècle et dont la production, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, faisait connaître le goût du vin de Chenôve à toute l'Europe.

Entré dans le domaine royal en 1477, l'ensemble de l'exploitation viticole fut géré et loué par des particuliers à partir de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Associée à un clos de vignes d'une superficie de 50 hectares et clos d'un haut mur en pierre sèche, la cuverie des ducs est située par ailleurs face à la résidence des ducs qui, bien que fortement remaniée, conserve encore aujourd'hui quelques éléments architecturaux d'époque médiévale (baies à accolades notamment).

Abondamment cités dans de nombreux documents, et ce dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les pressoirs des ducs de Bourgogne apparaissent pour la première fois dans un acte daté de 1238, conservé aux archives départementales de la Côte-d'Or (cote 1H 1096) : « Moi Alix, mère d'Hugues duc de Bourgogne [Hugues IV, 1218-1272], j'assigne et assoie à l'église de Saint-Bénigne de Dijon un muid [ancienne unité de mesure des liquides et matières sèches dont la valeur différait en fonction des régions] de vin et six sous et demi de Dijon sur mon treuil de Chenôve [...] L'an Seigneur 1238, le 1<sup>er</sup> jour d'octobre ».

Devant l'état de dégradation relativement avancé du bâtiment des pressoirs, une campagne de restauration, ou plutôt de reconstruction complète, amplement documentée par les archives de la Côte-d'Or (B 4270-6), fut organisée entre 1400 et 1404 : couverture de lave refaite à neuf (la pierre est issue alors des lavières de Chenôve), travaux de charpente, établissement de 140 mètres linéaires de fondation, nouvelle élévation des murs pignon et gouttereaux accueillant chacun des contreforts (15 au total), érection de nouveaux pressoirs en bois de chêne, etc. D'une importance considérable, le chantier de reconstruction du bâtiment des pressoirs des ducs de Bourgogne fut le seul de cette ampleur jusqu'à aujourd'hui. Les analyses dendrochronologiques

Cuverie-pressoir  
de Chenôve

(© Photo GRAHAL)



effectuées par le laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Besançon tant sur la charpente que sur les pressoirs le confirment aisément : le gros œuvre du bâtiment demeure celui du début du xv<sup>e</sup> siècle.

La cuverie est un bâtiment massé, de type halle, qui occupe au sol une emprise de 650 m<sup>2</sup> et s'élève à une hauteur de 12 mètres. Comme beaucoup de bâtiment de ce type architectural, habituellement dénommé « grange-halle » ou « grange à poteaux », la cuverie s'ouvrait sur ses deux murs pignons, grâce à deux portes charretières ménagées sur chacune des façades. Le bâtiment en conserve aujourd'hui 3 sur 4, la porte est du pignon septentrional ayant été remaniée depuis.

Bâtiment de plan rectangulaire long de huit travées, coiffé d'une toiture à long pans de tuiles mécaniques percée de châssis de toit, il présente un seul niveau d'élévation sur cave. Edifiée en moellons de pierre calcaire, la cuverie est amplement percée, sur chacune de ses façades, de baies droites ou à arc

cintré, à encadrement chanfreiné pour les exemples les plus anciens (xv<sup>e</sup> siècle). Les murs goutte-reaux présentent encore des contreforts issus de la reconstruction du début du xv<sup>e</sup> siècle, disparus sur les murs pignons (des traces d'arrachement sont en effet visibles en partie basse du mur pignon sur rue ainsi qu'au-dessus de la fenêtre axiale du mur pignon postérieur).

À l'intérieur du bâtiment, l'imposante toiture est portée par une puissante charpente en chêne, composée de sept fermes transversales et délimitant trois nefs à fermes triangulées (dites fermes « latines »), la nef centrale étant légèrement plus étroite que ses collatéraux (respectivement 5 mètres et 6 mètres de large). Ceux-ci devaient, en effet, permettre la circulation des ouvriers et le stockage des nombreuses cuves.

Un large escalier droit rentrant de 14 marches, ménagé dans l'angle postérieur droit du bâtiment, conduit au niveau de cave. Celui-ci est constitué de deux salles de même longueur, voûtées en berceau

longitudinal en anse-de-panier, et situées au-dessous des deux bas-côtés. Les deux salles communiquent entre elles grâce à deux passages, également voûtés, creusés à l'aplomb des première et septième travées du bâtiment.

Les deux pressoirs occupent la presque totalité du vaisseau central de la cuverie. Implantés dans le même axe, dos à dos, ils sont solidarités par un tronc massif commun.

Les pressoirs des ducs de Bourgogne appartiennent au type des pressoirs à levier et à contrepoids mobile. Aujourd'hui, ce modèle, à l'origine très répandu dans le nord-est de la France, a pratiquement disparu du territoire national ; seuls, les exemples de Chenôve, associés à deux autres conservés en Alsace et dans un musée allemand (Spire), en témoignent. Si les deux pressoirs sont différents par leurs dimensions (9,90 mètres de longueur de levier pour le pressoir antérieur et 8,05 mètres de longueur de levier pour le pressoir postérieur), ils présentent une conception rigoureusement identique, étant vraisemblablement contemporains l'un

de l'autre, comme l'attestent les résultats de l'analyse dendrochronologique : levier en bois, composé de quatre troncs de chênes équarris solidarités par des étriers et des tiges de fer, immobilisé par deux aiguilles insérées dans les mortaises des montants verticaux ; maie (ou plateau) recevant les marcs, retenus par le manteau qui les recouvre et bloqué par des cales (ou marres) empilées en pyramide ; vis en bois ; contrepoids en pierre de 5 tonnes environ qui se soulevait lorsque la pression du levier était maximale.

Aujourd'hui encore, les deux pressoirs constituent une vivante attraction pour l'ensemble de la côte viticole : fonctionnant jusqu'en 1926 pour les vigneron du village, ils sont mis en valeur actuellement par l'exploitation viti-vinicole qui en est propriétaire et par la municipalité qui les réactive tous les ans, au mois de septembre, à l'occasion de la « fête de la Pressée » instaurée depuis 1987.

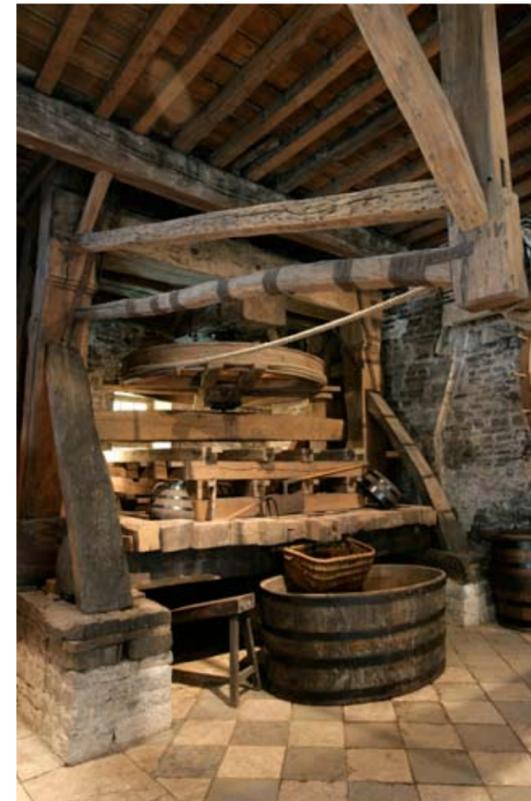
La cuverie et les pressoirs des ducs de Bourgogne sont inscrits au titre des Monuments historiques depuis le 3 juillet 1934.



Un pressurage  
à la Cuverie des  
Ducs de Bourgogne  
(carte postale)

(© Photo Bibliothèque  
municipale de Dijon)

### La cuverie du Chapitre (Beaune)



Cuverie du Chapitre  
(Beaune),  
caves Drouhin  
(© Photo DR)

Caves Drouhin,  
ancien pressoir  
(XVI<sup>e</sup> siècle) des  
chanoines de Beaune  
(© Photo J. Drouhin)



Cuverie et caves  
de la collégiale  
Notre-Dame (XIII<sup>e</sup> s.)  
(© Photo J. Drouhin)



Cuverie et caves  
de la collégiale  
Notre-Dame (XIII<sup>e</sup> s.)  
(© Photo J. Drouhin)

Située impasse Notre-Dame à Beaune, la cuverie du Chapitre appartient à l'ensemble canonial lié à la collégiale Notre-Dame. Édifié à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et remanié aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le bâtiment, de plan sensiblement carré, est précédé au nord par une petite cour triangulaire fermée. L'édifice se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée surélevé et d'un vaste comble. Édifié en pierre calcaire (moellons et pierre de taille), le bâtiment est couvert d'une toiture à deux pans de tuiles plates supportée par une imposante charpente constituée de quatre fermes à étrésolement en croix de saint André.

L'entrée, ménagée au mur gouttereau par une porte à linteau sur coussinets, est précédée d'un degré de six marches. Le mur pignon nord-ouest présente une élévation d'une très grande symétrie qui s'exprime à travers des fenêtres jumelées, celles du premier niveau séparées par une colonette à chapiteau orné de feuillage sont surmontées de trilobes inscrits sous des archivoltes sculptées.

Le rez-de-chaussée, abritant la cuverie à proprement parler, est couvert d'un plafond à solives apparentes.

Le sous-sol comprend deux caves qui communiquent entre elles par une porte rectangulaire à linteau sur coussinets. Composées de deux vaisseaux, elles sont couvertes de voûtes d'arêtes supportées, au centre, par des piliers et des culots.

La cuverie du Chapitre est classée au titre des Monuments historiques depuis le 4 mars 1948.

### Le cellier de Saint-Bénigne (Dijon)



Le cellier  
de Saint-Bénigne  
(© Photo Hostellerie  
du Chapeau Rouge)

Un des celliers de l'ancienne abbaye Saint-Bénigne subsiste encore face au parvis de la cathédrale actuelle. Datant du XIII<sup>e</sup> siècle (pour la partie voûtée inférieure) et de XIV<sup>e</sup> siècle (pour la partie supérieure), ce cellier, dit cellier Saint-Bénigne, bordait la cour d'entrée de l'abbaye et servait de lieu de réserve pour le vin, les grains, le foin, etc. Mentionné en 1532 comme le « grand grenier de Saint-Bénigne » et légué à l'église voisine Saint-Philibert, le cellier se compose d'un grand bâtiment d'environ 30 mètres de long sur 12 mètres de large, comprenant deux niveaux : un niveau inférieur formant une grande cave voûtée d'arêtes, supportée par 10 colonnes hexagonales, composé de trois nefs et un

niveau supérieur disparu constituant à l'origine un vaste grenier couvert d'une voûte en berceau ogival en bois. Du niveau supérieur subsistent des fenêtres géminées avec linteaux trilobés. Le cellier abrita dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle la malterie Chevalier, spécialisée dans la transformation de l'orge en malt à destination des brasseries. Aujourd'hui restauré, le niveau inférieur voûté abrite une salle de réception du restaurant le Chapeau-Rouge. Le cellier Saint-Bénigne est classé au titre des Monuments historiques depuis 1939.



Cellier de Clairvaux,  
Dijon  
(© Photo Ville de Dijon)

**Le cellier de Clairvaux (Dijon)** constitue l'un des seuls vestiges du Petit-Clairvaux, maison de ville installée à Dijon par l'abbaye cistercienne de Clairvaux. Construit vers 1220, le cellier, bordant l'actuelle ruelle du Suzon, se compose d'un long bâtiment élevé de deux étages, dont deux travées ont été détruites à chaque extrémité, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Chacun des étages présentent deux nefs à huit travées voûtées d'ogives reposant sur des colonnes courtes portant des chapiteaux à feuilles d'eau. À l'extérieur, les contreforts contrebutant les voûtes du cellier sont reliés par des arcades en plein cintre. Le cellier avait pour principale fonction d'abriter les récoltes des terres que possédait l'abbaye à Dijon et

aux alentours, notamment des vignes situées pour la plupart à l'ouest de Dijon (lieux-dits Violettes, Montevigne – actuelle rue Mont-de-Vigne, Génois, Talant, Fontaine) mais également à Pommard. L'abbaye possédait un clos dit de Clairvaux à l'emplacement de la chartreuse de Champmol qui disparut avec la construction de la chartreuse. Le vin produit par ces vignes était stocké dans les celliers du Petit-Clairvaux puis vendu sur le marché local. L'ensemble, avec le logis abbatial du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, avait déjà perdu sa vocation avant d'être vendu à la Révolution puis démembré. Aujourd'hui, le cellier de Clairvaux accueille des expositions, conférences, colloques, etc.



**Le cellier des cisterciens de l'abbaye de Maizières (Beaune, rue Maizières)**

Troisième fille de l'abbaye cistercienne de La Ferté-sur-Grosne (diocèse de Châlons-sur-Saône), l'abbaye de Maizières fut fondée vers 1125 à l'ouest de la paroisse de Saint-Loup-Géanges, à 10 kilomètres au sud de Beaune. Dès sa fondation, l'abbaye reçut des terres en donation à Maizières, à Corcelotte et à Pommard. Avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, grâce aux donations successives, les moines de Maizières disposaient d'un patrimoine foncier important en forêts, vignes, étangs, terres de culture et possédaient une maison à Beaune, la « maison du petit

Maizières ». De cet hôtel urbain, que l'abbaye posséda jusqu'en 1672, il reste aujourd'hui, rue Maizières, le logis de l'abbé et le cellier à croisées d'ogives datant du XIII<sup>e</sup> siècle. Les façades donnant sur rue montrent deux édifices accolés bâtis en moellons de pierre apparents, comprenant un rez-de-chaussée et deux à trois étages. La façade nord ne présente pas de travées mais de multiples baies rectangulaires et une porte charretière en arc segmentaire. La façade sud offre une ordonnance similaire, mais avec une baie à linteau en accolade et une baie géminée en plein cintre séparée par un pilier carré, en surplus des baies rectangulaires.



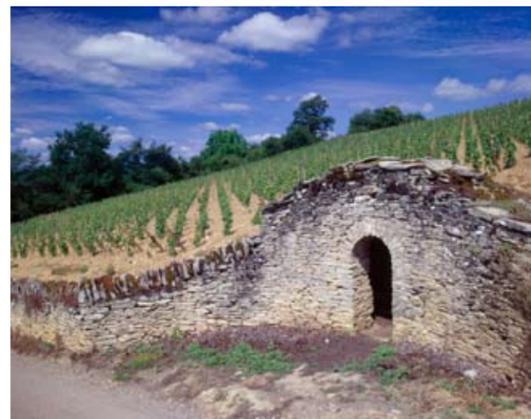
Le cellier des cisterciens de l'abbaye de Maizières, Beaune  
(© Photo DR)

< Le cellier de Clairvaux  
(© Photo) Ville de Dijon)

Aloxe-Corton,  
vignoble de  
la Côte de Beaune  
(© Photo D. Gadenne)

### Les cabottes (ou cabotes)

Situées dans le vignoble, ces constructions, servant d'abri contre les intempéries ou de resserre à outils, sont constituées d'un empilement de pierres sèches ramassées sur place lors d'épierrement. Offrant une réelle diversité typologique, les cabottes présentent néanmoins un type dominant, de plan circulaire (Pernand-Vergelesses, Saint-Aubin, Beaune, Brochon) ou semi-circulaire (Aloxe-Corton, Dezize-lès-Maranges). Certaines peuvent également présenter un plan carré (Pernand-Vergelesses, Saint-Aubin) ou rectangulaire (Sampigny-lès-Maranges). Rarement isolées, elles sont habituellement inclu-



Cabotte dans les vignes  
à Savigny-lès-Beaune  
(© Photo J.-M. Schwartz)



Cabotte à  
Pernand-Vergelesses  
(© Photo GRAHAL)

ses ou adossées à un meurger, à un mur ou muret (Aloxe-Corton, Pernand-Vergelesses, Gevrey-Chambertin, Saint-Aubin, Dezize-lès-Maranges) ou à un talus (Saint-Aubin). Les cabottes se caractérisent par un système de couverture spécifique, la voûte à assises en surplomb, qui prend la forme d'une coupole hémisphérique surbaissée reposant en partie sur une imposante dalle servant de linteau au-dessus de l'unique ouverture. L'absence presque systématique d'aménagements intérieurs témoigne du caractère sommaire de ces constructions. À l'occasion, un bloc de pierre posé à même le sol contre la



paroi fait office de banc. Les cabottes présentant une couverture sur charpente en bois avec toiture en laves (ou en tôle) et des murs maçonnés, constituent des exemples plus récents (Gevrey-Chambertin, Savigny-lès-Beaune, Beaune, Chassagne-Montrachet). De nombreuses cabottes subsistent à travers le territoire, dont certaines se situant dans des zones difficilement accessibles du vignoble ou sur des terres désormais incultes. Sur la côte viticole, Aloxe-Corton, Saint-Aubin, Pernand-Vergelesses, Brochon, Gevrey-Chambertin, Beaune, Sampigny-lès-Maranges conservent de multiples témoignages de cabottes, particulièrement bien préservées.



Cabotte à Couchey  
(© Photo GRAHAL)



Cabotte à Beaune  
(© Photo GRAHAL)



Cabotte à Saint-Aubin  
(© Photo GRAHAL)

Cabotte à Brochon  
(© Photo GRAHAL)

Cabotte à Beaune  
(© Photo GRAHAL)



L'analyse des bases locales et nationales de données scientifiques a permis d'inventorier puis de sélectionner les cabottes suivantes :

• **Aloxe-Corton**

cabotte sur le chemin rural dit des Languettes

• **Auxey-Duresses**

cabotte sur le chemin rural des Hautes

• **Beaune**

cabotte sur le chemin rural dit du Clos des Mouches ;  
cabotte sur le chemin rural des Vignes Franches

• **Brochon**

10 cabottes sur « Les Evocelles » et la voie communale n° 4 dite de la Montagne

• **Chassagne-Montrachet**

cabotte sur la route départementale 113 a ;  
cabotte sur la voie communale n° 7

• **Couchey**

cabotte sur le chemin rural de la Plantelle

• **Dezize-lès-Maranges**

cabotte sur la voie communale 102 ;  
cabotte sur la parcelle oC 628

• **Fixin**

cabotte sur « le Clos du chaître » ;  
3 cabottes sur « les Arvelets » ;  
cabotte sur « les Hervelets »

• **Gevrey-Chambertin**

cabotte dans « les Ruchottes du Dessus » ;  
cabotte dans « les Ruchottes du Bas » ;  
cabotte dans « les Mazis-Hauts » ;  
4 cabottes sur « Les Champeaux »

• **Marsannay-la-Côte**

cabotte sur la parcelle BO 113 « Les Grasses Têtes »

• **Morey-Saint-Denis**

cabotte sur la Bidaude

• **Pernand-Vergelesses**

cabotte sur la voie communale n° 69 dite de Caradeux ;  
cabotte sur la parcelle dit « Encaradeux », route départementale de Pouilly-en-Auxois à Demigny ;  
cabotte sur la voie communale n° 29 dite des Cartelots ;  
cabotte sur le chemin rural n° 17 dit des Épicrières ;  
cabotte sur la parcelle « Île des Hautes Vergelesses »

• **Saint-Aubin**

cabotte sur le chemin vicinal 01 ;  
2 cabottes sur la route départementale 33 ;  
cabotte sur le chemin rural de Jorcul

• **Sampigny-lès-Maranges**

2 cabottes dans « le Clos des Rois »

• **Savigny-lès-Beaune**

cabotte sur « Les Godeaux » ;  
cabotte sur « Les Charnières »

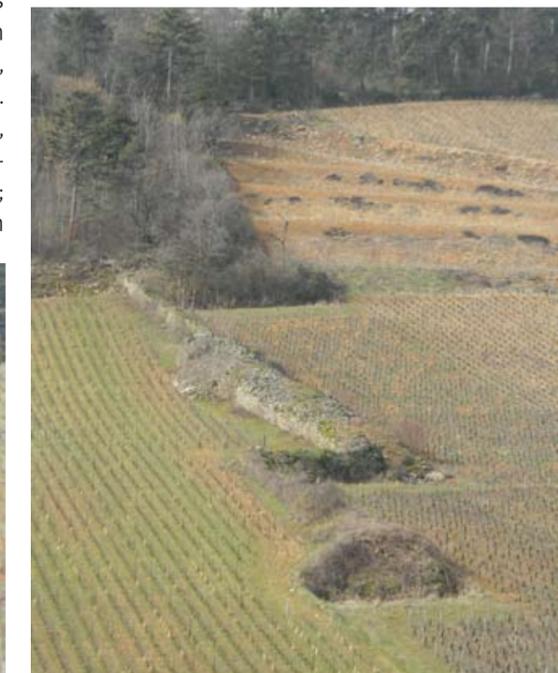
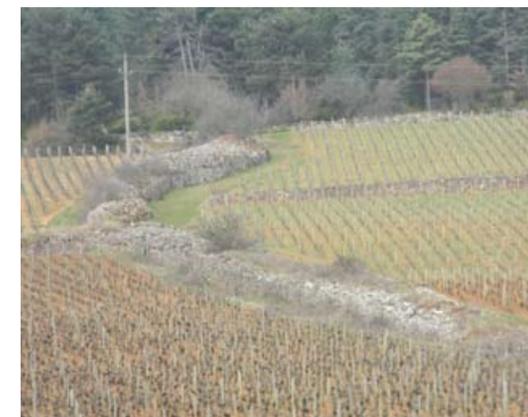
**Les meurgers**



Meurger à Brochon  
(© Photo GRAHAL)

Ce vocable, tiré du patois bourguignon et dérivant du mot gaulois « *morg* » signifiant « limite », désigne des amas de pierres situés aux abords des plans de vignes. Les pierres entassées constituant ces structures imposantes sont extraites des parcelles de vignes par les vignerons procédant à l'épierrage de leurs terres. Provenant du délitement des calcaires durs du sous-sol, ces pierres sont ensuite entassées à des emplacements non propices à la culture et sur les limites de propriétés, contribuant à les rendre matériellement pérennes. Lorsqu'ils sont implantés dans le sens de la pente, les meurgers servent de zones de ressuyage (permettant de réduire l'impact des eaux déversées) ; en travers de la pente, ils ont un rôle essentiel en

rapport avec l'érosion et le maintien de la terre dans les parcelles. Déchets naturels du façonnage de cette terre à vigne, les meurgers constituent un des traits caractéristiques du paysage viticole. Les exemples les plus nombreux de maintien de ces structures se situent à Santenay, à Chassagne-Montrachet ou à Brochon.



Meurger à Beaune  
(© Photo GRAHAL)

Meurger à Beaune  
(© Photo GRAHAL)

Meurger à Beaune  
(© Photo GRAHAL)



Meurger à Santenay  
(© Photo GRAHAL)



Meurger à Chassagne-Montrachet  
(© Photo GRAHAL)



Meurger à Chassagne-Montrachet  
(© Photo GRAHAL)



Meurger à Gevrey-Chambertin  
(© Photo GRAHAL)



Meurger à Gevrey-Chambertin  
(© Photo GRAHAL)



Meurger à Brochon  
(© Photo GRAHAL)

Meurger à Brochon  
(© Photo GRAHAL)



Meurger à Gevrey-Chambertin  
(© Photo GRAHAL)

Meurger à Gevrey-Chambertin  
(© Photo GRAHAL)



Meurger à Marsannay-la-Côte  
(© Photo GRAHAL)

Meurger à Gevrey-Chambertin  
(© Photo GRAHAL)

L'analyse des bases locales et nationales de données scientifiques a permis d'inventorier puis de sélectionner les meurgers suivants :

- **Auxey-Duresses**

6 meurgers localisés sur la feuille de section 2011 OE du cadastre actuel (Lieux-dits « Les Riames », « Pain-Perdu », « Le Larrey des Hoz »)

- **Beaune**

4 meurgers à localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 CT 6 ; 2011 CX 192 ; 2011 CT 41, 49, 55 ; 2011 CV 85 à 88 ; 2011 BP 21, 91

- **Brochon**

nombreux meurgers localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 AB 2 ; 2011 AM (« Les Evocelles », voie communale n° 4 dit de la Montagne)

- **Chassagne-Montrachet**

11 meurgers localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 AS 7, 8, 10, 15 à 17 ; 2011 AD 40, 44, 45, 181 à 188, 245, 247 ; 2011 AT 1, 4 à 7, 10, 12, 104 ; 2011 AC 22, 28, 35, 108

- **Fixin**

4 meurgers localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 AB 160 ; 2011 AO 2, 125, 182 (lieu-dit « Les Foussottes », « Les Arvelets », « Les Hervelets »)

- **Flagey-Echézeaux**

1 meurger localisé sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 oD 223 (lieu-dit « Les Beaux Mont Bas »)

- **Gevrey-Chambertin**

Nombreux meurgers localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 AD 31, 41 à 43, 52 à 56 ; 2011 AC 7, 8, 12, 238 ; 2011 AB 66, 183 ; 2011 BS 61 à 63, 72, 100, 124, 125, 127 ; 2011 BO 39, 119, 120 ; 2011 BT 209

- **Marsannay-la-Côte**

10 meurgers localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 BN 10, 24, 28, 208, 212 ; 2011 BO 112, 113, 142, 168 ; 2011 OB 8, 90, 91

- **Nuits-Saint-Georges**

5 meurgers localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 AD 120 ; 2011 AC 129, 205, 206, 210, 220, 221 (CR n°67 dit des Damodes, lieu-dit « Aux Boudots », « Aux Cras »)

- **Saint-Aubin**

Nombreux meurgers aux lieux-dits « Le banc » et « Les Pucelles »

- **Santenay**

31 meurgers localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 AH 29, 31, 79 à 97 ; 2011 AL 71 ; 2011 AY 43, 48, 49, 58, 84, 86, 89, 92, 95, 98, 111, 114, 115, 123, 125, 151 ; 2011 BC 2, 3, 4, 35 à 38

- **Vosne-Romanée**

3 meurgers localisés sur les parcelles du cadastre actuel suivantes : 2011 AN 50 ; 2011 AB 56, 57 ; 2011 AM 63, 68 (lieu-dit « Cros-Parantoux », « Les Hauts Beaux Monts », « Au dessus des Malconsorts »)

### Les maisons de négoce



Chanson Père et fils  
à Beaune  
(© Photo GRAHAL)



Champy Père et fils  
à Beaune  
(© Photo GRAHAL)



Champy Père et fils  
à Beaune  
(© Photo GRAHAL)

L'analyse des bases locales et nationales de données scientifiques a permis d'inventorier puis de sélectionner les maisons de négoce suivantes, toutes situées à Beaune :

- **Chanson Père et Fils**

12 rue du Collège, situé dans un des quatre bastions conservés des anciens remparts de Beaune, protégés au titre des Monuments historiques (IMH depuis 1929 et 1937)

- **Maison Jaffelin**

2 rue du Paradis, située dans l'une des anciennes maisons canoniales de Beaune, dite cave du chapitre, protégée au titre des Monuments historiques (IMH depuis 1971)

- **Champy Père et Fils**

3-5 rue du Grenier-à-sel dont les bâtiments de l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les annexes consacrées à la vinification sont protégés au titre des Monuments historiques (IMH depuis 2010)

- **Maison de négoce Aux caves du couvent des Cordeliers**

6-8 et 11 rue de l'Hôtel-Dieu, située dans l'ancien couvent des Cordeliers

- **Patriarche Père et Fils**

5-7 rue du Collège, installé dans l'ancien couvent de la Visitation

- **Bouchard Père et Fils**

15 rue du Château

- **Maison Joseph Drouhin**

7 rue d'Enfer

- **Maison Louis Jadot**

21-23 rue Eugène-Spüller

- **Latour Père et Fils**

18 rue des Tonneliers

- **Remoissenet Père et Fils**

20 rue Eugène-Spüller



Chanson Père et fils  
à Beaune  
(© Photo GRAHAL)

Bouchard Père et fils  
à Beaune  
(© Photo GRAHAL)

Bouchard Père et fils  
à Beaune  
(© Photo GRAHAL)

### Les quais de déchargement



Infrastructures à destination exclusivement professionnelle constitutives des exploitations vitivini-cales, les quais de déchargement sont les témoins de la montée en puissance du négoce du vin et de sa modernisation. Se présentant sous la forme de larges baies ouvrant sur la rue ou sur une cour à hauteur fixe, ces quais permettent le déchargement aisé et rapide des fûts. Ces quais n'ont pas d'emplacement spécifique sur la façade des bâtiments, seule leur ouverture à hauteur du soubassement les différencie des autres baies situées en rez-de-chaussée telles que les portes charretières. Du fait de leur mise en œuvre relativement commune, ils constituent un aménagement difficilement identifiable au premier abord dans le paysage urbain. Beaune, ville par excellence du négoce des vins de Bourgogne, en conserve de nombreux exemples, tout comme Nuits-Saint-Georges. À Beaune, ces infrastructures sont récurrentes dans les faubourgs autour de la gare, l'arrivée du chemin de fer au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ayant largement favorisé l'essor du négoce des vins.

L'analyse des bases locales et nationales de données scientifiques a permis d'inventorier puis de sélectionner les ensembles quais de déchargement suivants :

- **Beaune**

9 quais de déchargement 18 boulevard Jacques-Copeau ; 2 rue de l'Arquebuse ; 12 rue Chaumergy ; route de Bouze

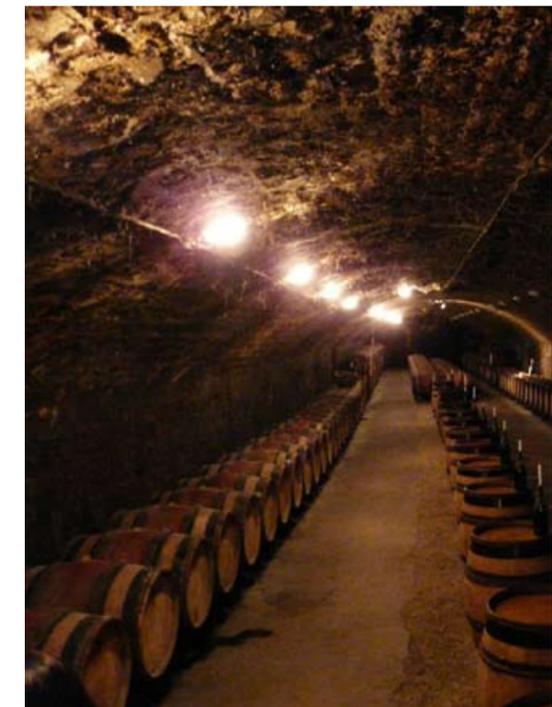
- **Nuits-Saint-Georges**

4 quais de déchargement 6 rue de Chaux ; 38 rue du Tribourg ; 4 rue de Chaux

- **Vougeot**

1 quai de déchargement rue de la Montagne

### Les caves



Parmi de très nombreux exemples (chaque village de la côte présente en centre ancien une superficie de cave bien des fois supérieure à celle du bâti), Beaune a la chance de posséder plusieurs exemples de caves et celliers datant du Moyen-Âge, époque durant laquelle apparaissent ces constructions ; parmi les plus remarquables citons :

Quai de déchargement  
à Nuits-Saint-Georges  
(© Photo GRAHAL)

Caves Morin  
à Nuits-Saint-Georges  
(© Photo P. Beck)

Caves Drouhin  
à Beaune

(© Photo J. Drouhin)



Cave Chanson  
à Beaune

(© Photo J.-L. Bernuy)



- les caves du chapitre de la collégiale Notre-Dame, datant du XIII<sup>e</sup> siècle ;
- les caves des Cordeliers de chaque côté de la rue de l'Hôtel-Dieu, datant du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle ;
- les caves appartenant aux Chartreux, rue Ste-Marguerite, datées du XIV<sup>e</sup> siècle

Une illustration étonnante de la quantité de caves à Beaune se situe dans la rue des Tonneliers et dans la rue de Lorraine où l'on peut distinguer une multitude de trappons de caves se succédant sur quelques dizaines de mètres.

Si les exemples médiévaux ne manquent pas, l'extension des caves et l'augmentation substantielle de leur superficie doivent être liés notamment à l'invention des vins de garde entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et au développement conséquent du négoce. Ainsi, les exemples les plus probants se retrouvent-ils aisément dans les villes de négoce que sont Beaune et Nuits-Saint-Georges.

### Les carrières

Le paysage de la Côte viticole est émaillé de carrières, le plus souvent à ciel ouvert, fournissant « la pierre de Bourgogne », appellation désignant plusieurs types de calcaires compacts offrant une déclinaison de camaïeux de beige. Les plus renommées sont implantées sur la « Côte des Pierres », située entre Nuits-Saint-Georges et Chassagne-Montrachet, les plus anciennes se situant notamment à Aloxe-Corton et Ladoix-Serrigny. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les villages de Corgoloin (carrière en activité depuis 1893) et de Comblanchien (carrière en activité depuis 1840, s'étendant actuellement sur 37 hectares) abritent des carrières industrielles dont l'activité perdure encore aujourd'hui. Par ailleurs, Nuits-Saint-Georges possède une carrière souterraine d'où est extrait le marbre rose de Bourgogne (aussi appelé rose liseron). Certaines carrières ont cessé d'être exploitées aujourd'hui ou le sont épisodiquement (carrière de Premeaux-Prissey en activité au XVII<sup>e</sup> siècle puis ponctuellement à l'heure actuelle, Aloxe-Corton en activité au XIX<sup>e</sup> siècle) tandis que d'autres ont perduré depuis leur ouverture, notamment à Chassagne-Montrachet et à Ladoix-Serrigny. Ces lieux d'exploitation à ciel ouvert présentent d'imposants déblais, appelés « cavaliers », enrichissant la morphologie du paysage de la Côte par la rupture visuelle qu'ils occasionnent. Largement utilisées dans les constructions locales et régionales, qu'il s'agisse de l'habitat domestique (notamment maisons de vigneron) ou des édifices publics, la pierre des carrières bourguignonnes a acquis une grande renommée, étant extraite largement depuis plusieurs siècles pour des édifices de la France entière, ou même de l'étranger.



Terrils à  
Premeaux-Prissey

(© Photo La Compagnie  
du Paysage)

#### IV – LES ATTRIBUTS ILLUSTRANT UNE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU TERRITOIRE LIÉE AU SITE DES CLIMATS



Hôtel Pouffier à Dijon  
(© Photo GRAHAL)

L'**Hôtel Pouffier**, édifice construit dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et situé rue d'Assas à Dijon, fut le **premier lieu de réunion de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon**, qui y siégea entre 1741 et 1773. Etablie par lettres patentes en 1740, l'Académie concourait au développement

des connaissances, aux débats techniques et scientifiques autour du vignoble. L'hôtel Pouffier, légué par Hector Pouffier, doyen au Parlement de Bourgogne, se compose d'un vaste logis et de communs donnant sur une cour accessible par un portail imposant à fronton triangulaire. L'Hôtel Pouffier est inscrit au titre des Monuments historiques depuis le 6 mars 1959.

#### La Station œnologique de Bourgogne à Beaune

Après la crise du phylloxéra à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des établissements d'observation viticole et œnologique furent créés afin de prévenir d'autres pandémies et d'aborder plus scientifiquement la culture de la vigne. Ainsi, à la demande du député Henri Ricard (1849-1910), le gouvernement accepta de doter la ville de Beaune d'une station œnologique, qui fut inaugurée en 1900 dans des locaux provisoires. En 1901, la municipalité décida la construction d'un bâtiment spacieux dédié à la station (à l'angle du boulevard Bretonnière et de la rue de Cluny), permettant l'installation de laboratoires,



Station œnologique de Beaune (BIVB)  
(© Photo GRAHAL)



Lycée viticole de Beaune  
(© Photo GRAHAL)

d'une salle d'exposition permanente de matériel de vinification, d'une bibliothèque et d'une salle de conférence. L'architecte dijonnais Allaire remporta le concours lancé par la Ville et les travaux, débutés en 1903, s'achevèrent en 1905. Imposant bâtiment aux façades ordonnancées, l'édifice se compose d'un large corps central encadré de pavillons latéraux. La travée centrale de la façade principale est surmontée d'un large fronton, orné de grappes de raisin sculptées, dont l'inscription rappelle l'affectation première du bâtiment « Station Œnologique de Bourgogne 1903 ». Édifié en partie en pierre de taille, l'édifice met également en œuvre la brique dans les arcatures des baies, matériau particulièrement prisé dans l'ornementation à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, l'ancienne station œnologique abrite les locaux du Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB). Association de loi 1901, créée en 1989, rassemblant les vignerons, coopérateurs et négociants-éleveurs de la région, le BIVB définit et conduit les politiques techniques, économiques et de communication de la filière. Il pilote par ailleurs le laboratoire d'analyse du Centre œnologique de Bourgogne ainsi que l'École des vins de Bourgogne. Depuis sa création, le BIVB est installé dans l'ancien bâtiment de la Station Œnologique de

Bourgogne à Beaune. L'affectation originelle du bâtiment a donc peut évoluer.

#### Lycée viticole de Beaune

Le lycée viticole de Beaune, anciennement « École pratique d'agriculture et de viticulture » créée en 1884, est un établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole ayant la particularité de posséder 19 hectares de vignes, servant de support pédagogique et d'expérimentation (production-vinification-commercialisation). Le bâtiment principal du lycée, donnant sur l'avenue Charles-Jaffelin, de plan rectangulaire, comprend un étage de soubassement, un rez-de-chaussée surélevé et deux étages dont un en surcroît. Le toit à croupe, couvert d'ardoises, est éclairé par une lucarne à croupe. Le bâtiment, comprenant cinq travées, est édifié en moellons de pierre apparents et percé de baies rectangulaires. Un second bâtiment, plus vaste, se situe au sud-est de la parcelle, accolé à l'angle sud du caveau. De plan rectangulaire, il comprend un rez-de-chaussée surélevé et un étage. Édifié en moellons de pierre crépis avec soubassement en pierre, il est percé de baies rectangulaires avec encadrement de brique. L'ensemble, fermé sur l'avenue par un mur crépi, est accessible par un portail d'entrée avec grille métallique et porte piétonne.

**L'Institut œnologique et agronomique de Bourgogne**, rattaché à l'Université de Bourgogne, ouvrit ses portes en 1902, avenue Victor-Hugo à Dijon. Délivrant un enseignement scientifique, l'Institut effectuait également des analyses scientifiques, conseillait les viticulteurs et vulgarisait ses recherches. Après avoir accueilli divers institutions (Institut bactériologique, Institut scientifique de recherche agronomique), l'édifice abrite aujourd'hui une antenne de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Institut d'Études Politiques « Sciences Po »). Caractéristique de l'architecture publique de la III<sup>e</sup> République, l'édifice présente un pavillon central couronné d'un large fronton orné du blason de l'Université de Bourgogne. Les pavillons latéraux, en maçonnerie de brique jaune et de pierre de taille, sont pourvus de larges baies, avec linteau riveté au rez-de-chaussée. L'ornementation fait écho à la viticulture grâce aux multiples guirlandes où s'entremêlent des grappes de raisin.



### L'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin Jules-Guyot (IUVV)

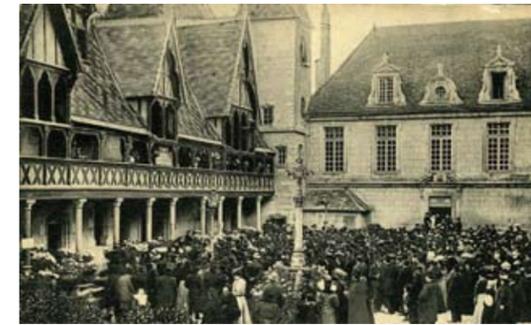


Créé en 1992 par la volonté de l'État, du Conseil régional de Bourgogne et de l'Interprofession, l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin « Jules-Guyot » est une composante de l'Université de Bourgogne. Cet Institut participe à l'avancement et à la transmission des connaissances sur la vigne et le vin. Il gère un domaine de 2,4 ha en appellation Marsannay Village comme centre d'expérimentation viticole et œnologique. Ces trois missions majeures sont la formation supérieure (formation de cadres techniques et formation continue), la recherche et le transfert de technologie en viticulture et œnologie. S'appuyant sur un vaste réseau de partenaires (établissements d'enseignement ou de recherche locaux, nationaux, internationaux ; professionnels ; collectivités territoriales ou administration d'État), l'Institut participe par ailleurs à l'animation d'une Chaire UNESCO « Vin et Culture » créée en octobre 2006 à l'Université de Bourgogne. L'édifice s'inscrit dans une architecture typique des bâtiments universitaires du campus dijonnais : reposant sur un étage de soubassement et un rez-de-chaussée largement ouverts par des baies vitrées, l'édifice se compose d'un vaste rectangle de deux étages à la mise en œuvre résolument contemporaine faite de larges panneaux de pierre en parement sur les façades. Quelques baies éclairent les façades et une rotonde en bois épaulé l'entrée principale du bâtiment.

### V – LES ATTRIBUTS TÉMOIGNANT D'UNE CULTURE SOCIALE DU SITE DES CLIMATS

#### La vente aux enchères publiques des vins des Hospices de Beaune

Organisée le troisième dimanche du mois de novembre, la vente aux enchères des vins des Hospices de Beaune fut tenue pour la première fois en 1859. Propriétaire de près de 60 hectares de vignes, l'établissement de charité avait préalablement ins-



tauré la vente de ses vins pour le bien commun selon des modèles différents (vente à l'amiable jusqu'à la Révolution, vente par soumissions au début du XIX<sup>e</sup> siècle).

Depuis 1959, la vente se déroule sous la grande halle. Précédemment, elle prenait place dans la Chambre du Roi des Hospices (jusqu'en 1925), puis dans la cuverie.

La vente des vins des Hospices de Beaune constitue aujourd'hui la plus ancienne et la plus célèbre vente vinicole de charité au monde.

#### La Confrérie des Chevaliers de Tastevin

Afin de valoriser en pleine crise économique les produits de la Bourgogne, notamment les grands vins, la cuisine régionale, les coutumes et traditions du folklore bourguignon, un groupe de vigneron (avec à sa tête Georges Faiveley et Camille Rodier) décida la création d'une association au début des années 1930. La confrérie des Chevaliers de Tastevin vit le jour le 16 novembre 1934 dans le « Caveau Nuiton » de Nuits-Saint-Georges. Le Tastevin est une réminiscence de certaines confréries bachiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles tombées dans l'oubli. Après la Seconde Guerre mondiale, la confrérie fit l'acquisition du Château du Clos de Vougeot. Ce haut-lieu cistercien, devint alors son Chef d'Ordre. Des commanderies et sous-commanderies furent rapidement créées à l'étranger (New-York en 1939) afin d'assurer le rayonnement international de l'association. Comptant 12 000 chevaliers dans le monde, la confrérie est une actrice incontournable des grands événements régionaux, puisqu'elle est à l'origine



Chevaliers du Tastevin devant un pressoir  
(© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)



### La Saint-Vincent Tournante

Créée en 1938 en Bourgogne par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, la Saint-Vincent Tournante est une fête des vignerons et des sociétés de secours mutuel de Bourgogne célébrant leur saint patron, saint Vincent. Elle se déroule chaque année au cours du dernier week-end de janvier dans un village différent de la Côte viticole de Bourgogne. Cette caractéristique marque bien le désir de la Confrérie « de défendre avec la même ardeur tous les vins de Bourgogne sans exception ». Selon un rituel précis, le déroulement de la fête commence toujours avec le défilé des confréries portant statues et bannières à l'effigie de saint Vincent et se poursuit avec l'office religieux et l'intronisation des vignerons les plus âgés du pays dans le Confrérie des Chevaliers de Tastevin. En 2012, la 68e édition de cette fête mettra à l'honneur les Climats de Bourgogne et se déroulera à Dijon, Nuits-Saint-Georges et Beaune.

de la fête de la Saint-Vincent tournante, du Tastevinage ou de la restauration du Château du Clos de Vougeot. Aujourd'hui, les objectifs de l'association s'inscrivent dans la promotion des vins, de leur qualité et dans la reconnaissance du long travail des hommes.



Saint-Vincent Tournante 2001  
(© Photo J.-M. Schwartz)



Saint-Vincent 2007  
(© Photo J.-L. Bernuy)



Statue de saint Vincent de Dezize-lès-Maranges  
(© Photo DR)

Confrérie des Chevaliers du Tastevin  
(© Photo J.-M. Schwartz)



Saint-Vincent tournante, cour de l'Hôtel-Dieu de Beaune 2005  
(© Photo Archives municipales de Beaune)

La « Paulée » en Bourgogne ou Fin de la Vendange. La Paulée, désignant, à l'origine, la dernière pelle de raisin versée dans le pressoir, marque la fin de la vendange et réunit vigneron et vendangeurs pour un dîner festif. La Paulée de Meursault donne lieu à des réjouissances particulières.  
(© Photo Archives municipales de Beaune)

### La paulée de Meursault



Les anciennes paulées consistaient en un banquet offert par le propriétaire à ses ouvriers viticoles afin de célébrer la fin des travaux de vendanges. Le repas des paulées traditionnelles se composaient en Côte de Beaune d'un « pot-au-feu ou civet de lapin avec des flans et des brioches ». Sur l'initiative de deux grands propriétaires de Meursault, Jules Lafon (domaine des Comtes Lafon) et Jacques Prieur (domaine Prieur), et sous la tutelle du syndicat d'initiative de la ville, une première paulée « rénovée » fut organisée en 1923. Réunissant seulement 35 convives, cette célébration s'inscrivait dans le calendrier festif régional et non plus dans celui rythmant traditionnellement les travaux de la vigne. Ainsi, cette nouvelle paulée de Meursault fut instaurée le lundi suivant la vente des hospices de Beaune en novembre. De 60 convives en 1926, la paulée de Meursault passa à 300 participants en 1928. N'ayant plus lieu chez le propriétaire, elle se déroulait alors au restaurant gastronomique de l'Hôtel du Chevreuil de Meursault, connue pour sa célèbre cuisinière, la Mère Daugier. Présidée chaque année par le député-maire de Dijon, la paulée de Meursault réu-

nissait essentiellement des notables, les maires des communes viticoles, les présidents des syndicats viticoles, des grands propriétaires et négociants, des journalistes régionaux et nationaux, des hommes de lettres et du spectacle, des personnalités du tourisme, etc. La gastronomie bourguignonne et le vin constitue depuis le départ le catalyseur de cette fête. La coutume, qui se perpétue aujourd'hui, veut qu'à la paulée chaque convive apporte une ou plusieurs bouteilles de son meilleur vin, apportées dans des contenants les plus simples possibles (poches, panier, musette, filoché) et offertes à tous sur la table du banquet. Clôturant les « Trois Glorieuses » (jours de festivités suivant la vente des hospices de Beaune), la paulée de Meursault réunit aujourd'hui les vigneron et leurs meilleurs clients venus du monde entier. En 2010, la 78<sup>e</sup> édition de la paulée de Meursault s'est déroulée au château de Meursault.

### Le Clos de Vougeot

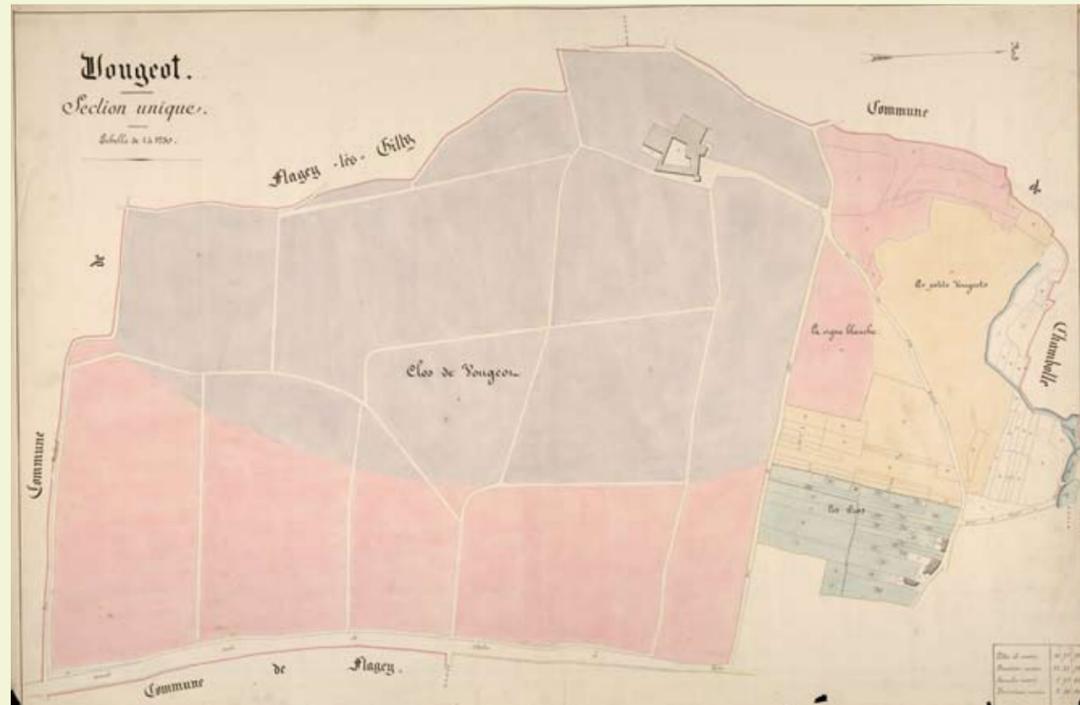


Château du Clos de Vougeot  
(© Photo Armelle)

L'histoire du Clos de Vougeot est indissociablement liée à celle de l'abbaye de Cîteaux, fondée en 1098. Après une seule donation de vigne à Meursault au cours des dix premières années suivant la fondation de l'abbaye, les moines reçurent des laïcs et des religieux des possessions leur permettant d'assurer leur survie, les propriétés ainsi rassemblées constituèrent l'esquisse d'un domaine dont le développement ne cessa plus pendant un siècle et demi. La châtelaine de Vergy et son entourage comptèrent parmi les plus généreux bienfaiteurs de l'abbaye, notamment en 1110-1111. Leurs donations jetèrent les bases des possessions de l'abbaye et dessinèrent les deux orientations de son développement : les premiers éléments des domaines de Brétigny, Gémingy, Gilly (futur Clos de Vougeot) exploitables directement par l'abbaye du fait de leur proximité et les biens reçus à Gergeuil, à environ 25 kilomètres de distance, supposant un autre type de gestion. Les moines disposaient désormais de quoi développer trois granges et un cellier. En 1130-1140, un échange, effectué avec le prieur de Saint-Vivant de Vergy,

constitua une première étape de l'agrandissement des propriétés voisines de l'abbaye. À Vougeot, l'espace acquis était alors délimité par les eaux de la Vouge, la grande route dite Salinaria, puis le terroir de Saule et enfin le bief de la Vouge. Peu après, au plus tard en 1143, les héritiers de Renard, vicomte de Beaune, abandonnèrent les manses serviles héritées de leur père à proximité de l'enclos abbatial, permettant aux moines d'envisager ainsi de nouvelles constructions et un remaniement complet de l'enclos. De nouveaux dons de vignes en limite de Chambolle et de Vosne vinrent s'ajouter bientôt aux précédents. Enfin, vers 1165-1168, le prieur de Saint-Vivant, Étienne, et ses religieux reconnurent aux moines de Cîteaux la possession de ce qu'ils détenaient déjà et de ce qu'ils pouvaient acquérir en terres cultivées ou incultes dans le quadrilatère ainsi défini : à l'est, la voie publique de Beaune à Dijon, à l'ouest, le sommet des Beaumonts ; au sud, la ruelle Morlem qui va de la route à ces collines ; enfin, au nord, le cours de la Vouge. Cet accord avec l'abbaye de Saint-Vivant officialisa la création du clos, déter-

Plan cadastral du Clos de Vougeot (s.d.)  
(© Photo DR)



Château du Clos de Vougeot  
(© Photo GRAHAL)

minant avec précision ses limites restées presque inchangées à ce jour. La construction du mur, matérialisant cet espace, suivit la conclusion de cet accord puisqu'il fut édifié avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle et avant même que les cisterciens ne se rendent acquéreurs de toutes les terres intérieures. Puis, vers les années 1170, intervint la construction d'un nouveau cellier. L'année 1182 marqua la reconnaissance officielle de l'existence du domaine en tant que grange viticole : la bulle du pape Lucius III († 1185) confirma à l'abbaye cette même année la possession de ses trois celliers de Vougeot, Beaune et Meursault, rapportant par ailleurs l'accord passé avec les religieux du monastère de Saint-Vivant selon le périmètre déterminé et les conditions fixées. Au final, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les moines de Cîteaux devinrent maîtres, foncièrement et juridiquement, de tout l'espace que leur avaient concédé les religieux de Saint-Vivant deux siècles plus tôt.

Le cellier et la cuverie bâtis au XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle demeurèrent des bâtiments d'exploitation jusqu'en 1551 lorsque l'abbé de Cîteaux, Dom Loisier († 1559), fit remanier les bâtiments en y adjoignant ce qui est aujourd'hui le château. Après la démission de Jean de Cirey en 1501, dernier grand abbé d'esprit religieux, le régime de la commende fut officialisé



en 1516, même si l'abbaye de Cîteaux en tant que chef d'ordre conserva le principe de libre élection abbatiale. Les abbés prirent peu à peu l'habitude de vivre selon leur statut de seigneur et se firent



Château du Clos de Vougeot  
(© Photo GRAHAL)

Toit du Château du Clos de Vougeot  
(© Photo GRAHAL)

bien souvent construire des logis privés aux allures de manoir, séparés des lieux réguliers, et selon un style architectural en vogue à l'époque (style Renaissance). Si la construction du château du Clos de Vougeot en 1551 par l'abbé Dom Jean Loisier, élu en 1541, s'inscrit dans ce contexte, l'édification d'un tel édifice était également destiné à matérialiser le rang de l'abbaye, chef d'ordre spirituel et seigneur juridique. L'abbaye demeura propriétaire des lieux jusqu'à la Révolution, au cours de laquelle les bâtiments furent confisqués puis vendus comme biens nationaux (1791). En 1889, Léonce Bocquet (1839-1913) acheta le château et entreprit une restauration conséquente. Son successeur le vendit finalement à la Confrérie des Chevaliers de Tastevin.

Le château se compose de deux corps disposés en équerre, l'un à l'est de 44 mètres de long, l'autre au nord de 28 mètres et offrent des façades similaires : un rez-de-chaussée presque aveugle (abritant caves et tonneaux), un étage aux larges fenêtres et un second étage de comble. L'austérité première de la façade est atténuée par un élégant cordon dentelé séparant le rez-de-chaussée du premier étage, donnant appui aux baies. Deux tours d'angle carrées avec toiture en pavillon complètent cet ensemble. La porte principale, percée au centre du bâtiment nord, est encadrée de pilastres doriques et surmontée d'un fronton ouvragé. Elle permet de pénétrer dans la cour du château par un passage-cocher. La cour d'honneur de forme irrégulière, mesurant 700 mètres carrés, forme deux triangles rectangles opposés dont les angles accueillent la cuverie et le cellier d'époque médiévale au sud-est et les ailes Renaissance du château au nord-est. Le cellier, présente en façade une galerie couverte, aménagée au-dessus de la vaste porte charretière (ouvrant

sur l'ancienne cave des moines, salle de 25 mètres carrés), et accessible par un escalier conduisant à l'ancien dortoir des moines sous la charpente. Le cellier accueille l'ancienne cave, composée de trois nefs délimitées par d'imposants piliers. La cuverie, datant des années 1475-1478, est accessible par un portique depuis la cour d'honneur et se repartie autour d'une courette où se dresse une sculpture d'Henri Bouchard, « Le porteur de benaton ». À la manière d'un cloître carré, la cuverie présente quatre ailes de 30 mètres sur 10, directement placées sous la charpente et dans lesquelles prennent place quatre pressoirs (deux datant du XV<sup>e</sup> siècle et deux datant du XVIII<sup>e</sup> siècle).

**Emblématique par sa longue histoire indissociable de Cîteaux et réunissant toutes les caractéristiques propres à l'organisation et à l'exploitation d'un site viticole, acquérant ici valeur de modèle, le Clos de Vougeot, devenu le siège de la Confrérie des Chevaliers de Tastevin (initiateurs de l'une des plus importantes fêtes viticoles) constitue le symbole évident et incontesté de toute la côte viticole, et par conséquent du site des « climats » du vignoble de Bourgogne.**

## Carte n° 5

Carte synthétique  
des attributs du Bien

## Légende

LES ATTRIBUTS STRUCTURANTS LIÉS À  
L'ORGANISATION DU SITE DES CLIMATS

-   Villages viticoles / Autres villages
-  Zones urbaines
-  RD 974 / Autoroute / Voie ferrée
-  Voies secondaires transversales
-  Parcelles de vignes

LES ATTRIBUTS FIGURATIFS LIÉS  
À L'ÉMERGENCE DU SITE DES CLIMATS

-   Anciennes abbatales, monastères et églises / Hospices de Beaune
-  Anciens palais et édifices civils

## LES ATTRIBUTS RÉVÉLANT UNE EXPLOITATION DU SITE DES CLIMATS

-   Habitat vigneron et ensembles viticoles
-  Pressoir des Ducs de Bourgogne
-  Carrières

LES ATTRIBUTS ILLUSTRANT UNE CULTURE SCIENTIFIQUE ET  
TECHNIQUE DU TERRITOIRE LIÉE AU SITE DES CLIMATS

-  Académies, instituts, IUT et lycées liés à la culture du vin
-  Archives et bibliothèques

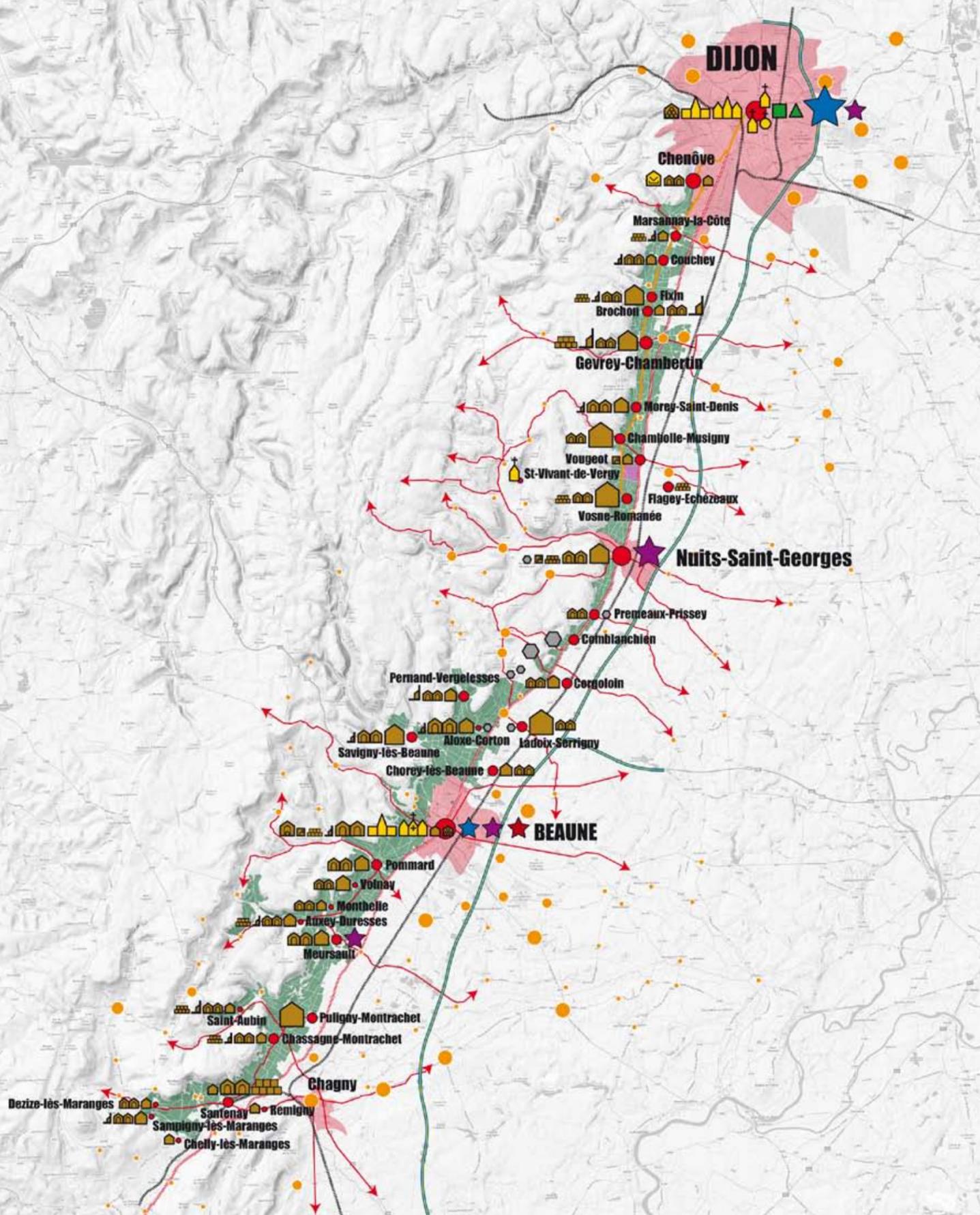
LES ATTRIBUTS ILLUSTRANT UNE CULTURE SOCIALE DU TERRITOIRE  
LIÉE AU SITE DES CLIMATS

-   Confréries, fêtes locales et coutumes
-  Clos-Vougeot
-  Route des Grands Crus



0 2 4 5 km

Échelle 1:200 000





## 2.B – HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT



Premiers Crus  
de Pommard  
(Photo H. Mannier)

Le site des climats du vignoble de Bourgogne est une construction culturelle, une œuvre humaine, résultat des transformations d'un milieu culturel par des sociétés qui se sont succédées sur plus de deux millénaires et qui ont marqué leur territoire de façon pérenne et durable. Produits de la volonté opiniâtre de développer un vignoble sur des pentes peu fertiles et des activités créatrices d'acteurs multiples aux intérêts parfois contradictoires, les climats portent des valeurs pour le reste de l'humanité qui se lisent dans leur construction même. Sans projet prédestiné mais avec un de ces « entêtements de civilisation » chers à l'écrivain

Pierre Veilletet, les climats ont ainsi été finalement révélés, délimités et se sont constitués avec la constante référence au lieu pour caractériser les vins, avec the sense of place (le sens du lieu) comme l'a relevé justement l'auteur britannique Remington Norman.

Cette relation au lieu et au vin a construit ainsi un paysage, une culture de parcelles de vignes interdépendantes que l'on comprend comme un site représentatif tout à la fois d'un modèle de délimitation fine d'une production agricole, d'un modèle résilient qui a résisté aux crises de la longue histoire, et un patrimoine.

< Vignobles entre  
Nuits-Saint-Georges  
et Vosne-Romanée  
(Photo Armelle)

## A – Une culture de la vigne dès l'Antiquité en Côte-d'Or



Fragments de mausolée bachique, I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.  
(Photo Musée du Vin)

### DES INDICES MULTIPLES DÈS LE I<sup>er</sup> SIÈCLE APRÈS J.-C.

La viticulture est implantée en Bourgogne depuis l'Antiquité et dès la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. où elle témoigne de l'expansion de la culture romaine dans l'ensemble du Nord de la Gaule. Les indices archéologiques marquent la présence, en Côte-d'Or, de cette nouvelle culture de la vigne et du vin, largement répartie: pépins de raisins dans la villa viticole des Tuillières à Selonget, serpes de vigneron pour tailler la vigne, serpettes de vendangeurs, *villae* gallo-romaines à « descentes de caves » de la plaine dijonnaise, pourvues de plans inclinés pour rouler les tonneaux. À côté, et dans le même sens, les productions d'amphores vinaires locales de type « gauloise » dès 60 ap. J.-C. dans les ateliers de Chalon-sur-Saône et de Gueugnon attestent d'une économie viti-vinicole à l'échelle de la Bourgogne, en même temps que s'exprime l'empreinte culturelle de la vigne et du vin dans les représentations sculptées des travailleurs de la vigne, des pampres, des grappes de raisins, des tonneaux.

### DES LIEUX POUR LA VIGNE ANTIQUE DIFFÉRENTS DES LIEUX ACTUELS

Si la culture de la vigne à l'époque romaine semble générale, la répartition de ces découvertes éparées, là où actuellement le vignoble est absent et singulièrement hors de l'emprise de la Côte bourguignonne, n'indique pas de lieux privilégiés pour

le vignoble en Côte-d'Or. Les productions de la vigne entrent plutôt dans une économie rurale d'exploitations agricoles (*villae*) pratiquant la polyculture, l'élevage et le maraîchage. La découverte à Gevrey-Chambertin en 2008 puis l'étude, toujours en cours, d'une vigne gallo-romaine par J.-P. Garcia, professeur de géo-archéologie à l'Université de Bourgogne, vient s'insérer dans le même cadre chronologique et confirmer, par les restes archéologiques de viticulture en place (rangs de fosses de plantations de vignes sur 3 hectares, traces de palissage) la présence d'un vignoble gallo-romain aux I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles de notre ère au pied de la Côte de Nuits, dans une plaine relativement humide loin des positions du vignoble actuel. La situation de ce vignoble de plaine est celle que décrit, dans sa décrépitude, le célèbre panégyrique donné à Autun en 312 ap. J.-C. en l'honneur de l'empereur Constantin (*Panégyriques latins VI, 4-8*). Le professeur de philosophie de la cité d'*Augustodunum* (Autun) dresse le tableau du *Pagus Arebrignus* (la Côte de Nuits et de Beaune), pays doté de vignes autour des *villae* qui exploitent ces terroirs dans la plaine humide au milieu des marécages, des mares, et des canaux entre la Saône et les hauteurs rocailleuses « sûres tanières de bêtes sauvages ». Cette situation est celle qui succède à la crise politique, sociale et économique de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle, où de nombreux domaines de production sont remembrés et où la vigne n'est plus cultivée qu'en de rares endroits, souffrant du manque d'entretien et du vieillissement. En tout cas, ce texte fameux témoigne déjà des « lieux de la vigne ». Le lieu (*locus*) où est plan-

tée la vigne est déjà la préoccupation majeure pour ces élites éduennes gallo-romaines sur la Côte de Bourgogne : la vigne est décrite comme enserrée sur des positions désormais restreintes « en une seule situation » et l'auteur regrette que « nous ne pouvons pas allouer n'importe où un terrain à une nouvelle vigne ».

### UNE VITICULTURE DE PLAINE AU PIED DES COTEAUX

Ces vignes de plaine contrastent, quant à leur situation, avec celle que l'on attribue aujourd'hui à un vignoble de qualité en Bourgogne. Cet exemple est pourtant analogue à de nombreux autres vignobles antiques qui ont bénéficié de fouilles archéologiques en France (Narbonnaise, région parisienne, etc.). Appartenant à un terroir situé à moins de 200 mètres des vignes actuelles les plus basses en altitude, il constitue de fait un point important pour la compréhension de la construction des terroirs bourguignons, témoignant d'une considération antique pour les terroirs viticoles différente des conceptions médiévales et actuelles qui réservent les coteaux aux meilleurs crus.



Entre Vosne et Nuits  
(Photo J.-L. Bernuy)



Echézeaux  
(Photo J.-L. Bernuy)



Coteau du Corton en Côte de Beaune  
(Photo H. Mannier)



**Panegyrique à Constantin,  
312 ap. J.-C.**

Bien plus ce fameux pagus Arebrignus lui-même est bien vainement objet d'envie puisqu'on n'y voit de culture de la vigne qu'en une seule situation ; en arrière, en effet, le reste du terrain ne présente que lieux impraticables de forêts et de grottes, sûres tanières de bêtes sauvages. Or, cette fameuse plaine qui est située en dessous et qui s'étend jusqu'à la Saône, fut, à ce que j'entends dire, certes charmante autrefois, quand l'évacuation des eaux était assurée par un entretien continu grâce à des fossés ouverts qui drainaient les limites de chaque domaine. Mais maintenant, en raison des canaux obstrués par les dégradations, même si une terre située dans le bas est fertile, elle est transformée en mares et en marécages. Ainsi les vignes mêmes, qui sont admirées par ceux qui ne connaissent pas ce qu'elles étaient, sont à ce point amoindries par la vieillesse qu'elles ont du mal à profiter maintenant des soins qu'on leur prodigue. En effet les racines des ceps, dont nous ne savons presque plus l'âge, empêchent de donner aux fosses une profondeur normale à cause de multiples et énormes replis. En conséquence, les provins se trouvent à découvert, lavés par les pluies, brûlés par le soleil. Et nous ne pouvons pas, comme c'est courant en Aquitaine et dans d'autres provinces, allouer n'importe où un terrain à une nouvelle vigne, car sur la partie supérieure ce n'est qu'une suite de rochers, et dans la partie basse, une terre de maigre qualité exposée aux gelées.

Panegyriques latins VI, 4-8 ;  
traduction : J.-P. Garcia et N. Fick

**Corton**  
(© Photo J.-L. Bernuy)

**Nuits, les Vaucrains**  
(© Photo J.-L. Bernuy)

## LE VIGNOBLE ANTIQUE DE GEVREY-CHAMBERTIN



Fouilles à  
Gevrey-Chambertin  
(© Photo CZL)

Ce vignoble antique a été découvert à Gevrey-Chambertin en 2008 lors de fouilles archéologiques préventives puis étudié en 2009 et 2010. Il atteste la présence de la viticulture aux I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. de notre ère au pied de la Côte de Nuits, dans une plaine relativement humide loin des positions du vignoble actuel.

Cette plantation de vignes mise au jour est composée de plus de 340 fosses rectangulaires alignées en au moins 31 rangs orientés Nord-Sud et au total, de plus de 3 000 fosses sur une surface au moins égale à 3 ha de vignes.

Les fosses rectangulaires possèdent des bords abrupts tandis que leur fond n'est pas plat mais présente deux creusements séparés par un « bourrelet » médian. Ce compartimentage bien particulier a été reconnu pour la quasi totalité des fosses. Des trous évoquent la présence d'un tronc végétal tout comme les traces de racines un caractère allant dans le sens de l'interprétation de fosses de plantation. Au droit du bourrelet médian, la trace de pierres repoussées ou enfoncées sur une très faible épaisseur peut être le témoignage de piquets enfoncés depuis la surface du sol.

Les distances qui séparent les rangs sont remarquablement constantes : cette métrique rigoureuse est peu parlante dans nos unités de mesures, mais quand on l'exprime en pieds romains (1 pied = 29,7 cm), les fosses étudiées ont des dimensions en chiffres ronds : Longueur ≈ 3 à 4 pieds ; largeur ≈ 2 pieds ; espacement ≈ 3-4 pieds ; distance entre les rangs ≈ 10 pieds. C'est un indice pour interpréter cette plantation comme un vignoble d'époque romaine car on retrouve ces dimensions dans les recommandations de Columelle au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. : « Ceux qui sont dans l'usage de planter leurs vignes dans des fosses commencent par fouiller le terrain à deux pieds de profondeur sur une longueur d'environ 3 pieds [...] en laissant entre la seconde et la première fosse un intervalle de même longueur que la fosse même, sans le labourer, et continuent toujours sur la même ligne [...] ensuite, ils laissent entre cette rangée et celle d'à-côté un intervalle [...] de 5 à 7 pieds [...] mais si l'on se sert de bœufs et de charrues, le moindre sera de 7 pieds et il sera suffisamment grand à 10 pieds » (De l'Agriculture, liv.3<sup>e</sup>, XIII).

Dans cette tradition latine, la présence de deux creusements par fosse, séparées par un « bourrelet médian » est un mode de plantation de la vigne à plusieurs plants par fosse préconisé par Pline l'Ancien (type *alveus*, Histoire Naturelle, XVII) et Columelle (De l'Agriculture, liv. 3<sup>e</sup>, XV). Ce dernier recommande pour les jeunes plants de « les arranger en les courbant de façon que les racines des deux marcottes qui sont dans la même fosse ne s'entrelacent pas mutuellement, ce qui sera facile d'empêcher en disposant au fond des fosses, transversalement et par le milieu, quelques pierres, dont chacune n'excède pas le poids de cinq livres », un dispositif qui peut correspondre aux bourrelets médians observés au fond des fosses.

La présence des fosses latérales et moins profondes témoigne de la technique ancienne du provignage destinée à propager la vigne de manière végétative. Elle constitue un critère décisif d'identification de cette plantation comme celle d'un vignoble.

Ce vignoble a été exploité après les années 70 ap. J.-C. et pendant les I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. Il n'est plus fonctionnel au V<sup>e</sup> s. S'il est très vraisemblable que la vigne était conduite sur échelas et sur des perches horizontales de bois ou de roseaux en *jugum* (« joug ») comme l'indiquent les textes antiques, une des hypothèses de restitution, fait imaginer un système de palissage oblique qui optimise l'énergie lumineuse reçue pour ce vignoble septentrional, installé en plaine humide, pour lequel le séchage des feuilles et des baies par le soleil matinal est primordial, non seulement pour le mûrissement des raisins mais aussi pour limiter les maladies de la vigne. Une telle architecture répond aux normes actuelles de production viticole et avec 2 000 à 3 000 pieds/ha, le vignoble antique de Gevrey-Chambertin serait proche, par son mode de conduite palissé, de l'optimum associant production en quantité, production de qualité, et ressource en eau.

Le vignoble gallo-romain de Gevrey-Chambertin s'insère dans un ensemble de cultures et d'exploitations agricoles gallo-romaines qui restent à localiser. Il faut s'attendre ainsi à trouver à proximité du vignoble des bâtiments d'exploitation comme l'on montré d'autres cas d'études de vignobles antiques en France (Hérault, Drôme, Var, Gard, Vaucluse, Charentes, Rhône etc.) qui sont souvent immédiatement adjacents à des bâtiments de *villae*. Ces lieux de production de vin possèdent des pressoirs, fouloirs, chais qui laissent des traces archéologiques.

D'après Jean-Pierre Garcia et S. Chevrier, 2010, « Le vignoble gallo-romain de Gevrey-Chambertin « Au-dessus de Bergis », Côte-d'Or (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) : modes de plantation et de conduite de vignes antiques en Bourgogne ». *Revue Archéologique de l'Est*, 59, p. 503-535.

## B – La viticulture médiévale sur les côteaux : premières délimitations de lieux consacrés à la vigne (VI<sup>e</sup> siècle-XIV<sup>e</sup> siècle)



Les moines bourguignons cultivant la vigne au Moyen-Âge  
(© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

### LA MISE EN CULTURE DES LIEUX DU « DÉSERT »

Les vignobles antiques en plaine posent la question du moment de l'implantation durable de la vigne sur les coteaux bourguignons, dont la plus ancienne mention textuelle date du Haut Moyen Âge, signée par Grégoire de Tours [vers 539-594] décrivant Dijon au VI<sup>e</sup> s : « J'ignore pourquoi ce lieu n'a pas le nom de ville : il a dans son territoire des sources abondantes ; du côté de l'occident sont des montagnes très fertiles, couvertes de vignes, qui fournissent aux habitants un si noble Falerne... » (Histoire des Francs III). C'est dans cette période charnière de l'Antiquité tardive, entre le IV<sup>e</sup> siècle et le VI<sup>e</sup> siècle – quand Venance Fortunat [vers 530-

609] chantait pour le vignoble de Trèves, siège de l'empereur sur la Moselle, « [il] a introduit le raisin à la liqueur séduisante sur ces collines stériles, et la vigne, bien cultivée, s'épanouit à l'ancien emplacement des broussailles » (Carmen, III, 12) – que se situe cette conquête des coteaux bourguignons par le vignoble, ce changement important pour la vigne à la fois climatique, culturel, social, économique et politique, qui est peut-être général en Gaule devenue chrétienne. La montée de la viticulture sur les coteaux manifeste cette volonté de la mise en culture des terrains les moins fertiles, les plus âpres à la culture et il est connu depuis l'Antiquité que la vigne est une plante qui s'accommode de conditions difficiles, celles des lieux du « désert », non défrichés et délaissés a priori par l'agriculture. Cette lutte

contre les conditions et les épreuves de la nature se place dans la perspective chrétienne de bonification des terrains vierges et incultes, à l'image des âmes à convertir.

### LA LOI DES BURGONDES FAVORISE LES NOUVELLES PLANTATIONS



des terres qui n'étaient pas de premier choix pour l'agriculture et laissées en friches où paissaient les troupeaux non enclos (porcs, vaches, moutons, chèvres). La réglementation est d'ailleurs très fournie et très stricte au sujet des dégâts des animaux errants sur les vignes et sur les clôtures étant censées les protéger. Ces conflits d'usages et de cohabitation entre activités agraires laissent entrevoir un paysage diversifié : l'uniformité des vignes qui s'étendent sur les coteaux actuellement n'a pas toujours existé.

### LA VIGNE DANS UN PAYSAGE DE CULTURES VARIÉES AU DÉBUT DU MOYEN-ÂGE.

Ce paysage de polyculture transparait encore actuellement dans la répartition spatiale des toponymes des lieux-dits ou climats viticoles actuels qui s'ordonnent en auréoles concentriques autour des villages de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune. Les noms de lieux désignant les constructions à proximité du village sont associés aux toponymes relatifs au vignoble (par ex. le clos, la vigne, la plante, etc.) et les cultures arboricoles et horticoles ; vers l'extérieur les noms dérivés du relief, de la nature, du sol, de la pierre et de la végétation cultivée ou non. On constate que les toponymes relatifs à la vigne sont toujours minoritaires (moins de 10 % des climats) et qu'ils s'inscrivent dans la frange des cultures qui demandent le plus de soins comme les jardins et les vergers (*hortus*). De même, tous les noms de lieux caractérisent la diversité d'un paysage de polyculture (*ager*) avec les occupations du sol de moindre rapport rejetées vers la périphérie du finage (*saltus*). C'est une image paysagère datée au plus tard des temps carolingiens et d'avant l'an mil, d'après l'organisation spatiale des lieux-dits, centrée sur le pôle d'occupation qu'est le village, et d'après les formes de la langue employée lors de la fixation de leur usage (comme par ex. *Champ-Bertin*, *corvées*, *condemine*, *meix*, *chezeaux*, *cheusots*).

Cette montée de la vigne sur le coteau met en place la dualité vignoble de Côte/vignoble de plaine, qui verra dans les temps ultérieurs l'expansion des vignes vers le bas en périodes d'euphorie commerciale aux dépens de la qualité et des surfaces agricoles consacrées aux céréales, pour le plus grand

Essai de reconstitution de Saint-Vivant à la fin du Moyen Âge. Dessin du chanoine Jean Marilier (1970) d'après les documents conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or [Collection Association l'Abbaye de Saint-Vivant] (© Photo H. Gaud)

profit des cépages productifs et des vins communs, à un point que la réglementation a toujours tenté de limiter. C'est une première étape du processus qui a abouti à l'élection des coteaux comme espace viticole de choix où vont être définis par la suite les lieux délimités des climats du vignoble.

### LES DOMAINES DES ÉVÊQUES D'AUTUN ET DE LANGRES ET LES DOMAINES DES PREMIÈRES ABBAYES BÉNÉDICTINES

La pérennité de certains domaines plantés, exploités, et valorisés par leurs vignes sur la Côte viticole de Bourgogne a été assurée en premier lieu par la présence dès la fin de l'Antiquité des possessions des élites religieuses et politiques représentées par les évêques. La Côte a bénéficié de la présence de deux évêchés, celui d'Autun, hérité de la cité gallo-romaine d'Augustodunum pour la Côte de Beaune, et l'évêché de Langres qui s'installe durablement pour plusieurs siècles à Dijon, à l'abri du *castrum* dès la fin du V<sup>e</sup> siècle quand Grégoire de Tours y décrit les « *collines couvertes de vignes* ». En plus des besoins des offices religieux en vin de messe, et de sa symbolique forte liée à l'eucharistie et au sang du Christ, les centres épiscopaux installés sous les empereurs romains dans les deux cités bourguignonnes font de l'évêque le premier personnage de la cité, qui se doit d'être aussi à la tête de domaines viticoles pour subvenir aux besoins de réception des hôtes de prestige. Aux côtés de l'évêque, vont s'adjoindre bientôt des collèges de chanoines, qui eux aussi posséderont des vignes exploitées en propre. Le chapitre cathédral d'Autun, dont l'emprise sur les vignobles de la Côte de Beaune fut considérable, s'établit à partir du VII<sup>e</sup> siècle et s'achève dans sa structure générale dès le XI<sup>e</sup> siècle, avec ses possessions à Chenôve aux portes de Dijon, ainsi qu'à Pommard, Volnay, Monthelie, Meursault et Chassagne, où l'on note pour chaque village la présence d'un domaine ou lieu-dit « *clos du Chapitre* ». Ces domaines ont été agrandis par la suite, non seulement de petites et nombreuses donations de parcelles de vignes venant des laïcs soucieux du repos de leur âme et de celle de leurs proches, mais aussi de plantations sur défrichements décidées par les chanoines comme par

exemple à Chenôve au XIII<sup>e</sup> siècle. De ce domaine, nombre d'appellations du XIII<sup>e</sup> siècle restent aujourd'hui largement présentes dans les noms des climats, tels « *Corton Belmont* » et « *Les Cailloux* » à Aloxe, « *Le clos de la Chapelle* » et « *Caillerets* » à Volnay, le « *Clos du Chapitre* » à Sampigny. Un autre exemple est fourni par les chanoines de la collégiale de Saint-Denis de Vergy pour le pays de Nuits ou à Morey.

Les premiers monastères, aux temps mérovingiens, sont périurbains, installés à proximité des remparts. De là, chanoines et moines construisent, par les donations qui leur sont faites et des politiques d'achats rapidement affirmées, des domaines fonciers qui, plus ou moins dispersés et riches de prés, de champs et, bien sûr, de vignes, garantissent subsistance et autonomie, opulence même et puissance. C'est ainsi que parmi les premiers propriétaires connus dans la côte viticole figure l'abbaye parisienne de Saint-Germain des Prés, fondée par le roi des Francs Childebert I<sup>er</sup> en 543 et qui posséda, depuis l'époque mérovingienne et jusqu'en 1300, des vignes autour de Gilly-lès-Cîteaux. De même l'abbaye bénédictine de Saint-Bénigne, fondée au VI<sup>e</sup> siècle par l'évêque de Langres au pied du *castrum* de Dijon, développa ses possessions en vignes aux alentours et dans l'enceinte ou à proximité immédiate de la cité.

De nombreuses abbayes dépendant des ordres monastiques bénédictins voient le jour dans la région de Bourgogne à la fin de l'Antiquité et aux temps mérovingiens : Moutier-Saint-Jean vers 450 ap. J.-C., Saint-Seine vers 534 ap. J.-C. Installés dans des « lieux du désert », les moines bâtissent des domaines agricoles où la vigne revêt une importance considérable : le vin, en dehors de la nécessité liturgique, est en effet autorisé pour la consommation des frères par la règle de saint Benoît. De même, il entre dans les dons d'hospitalité que doivent les abbayes pour leurs hôtes de marque qui les placent sous leur protection, ou pour les pèlerins et voyageurs ordinaires qui leur demandent assistance et secours.

Les premiers seigneurs francs et carolingiens fondent bon nombre d'abbayes en les dotant de domaines agricoles conséquents ou pratiquent les dons en terres et autres biens – dont des vignes – aux abbayes existantes pour le salut de leur âme. Cette pratique du don a assuré le développement



Manoir de la Perrière à Fixin  
(© Photo GRAHAL)



Cuverie des ducs de Bourgogne à Chenôve  
(© Photo GRAHAL)

encore plus large des domaines viticoles en diffusant la culture de la vigne autour de lieux nouvellement plantés ou en pérennisant et en valorisant des vignobles plus anciens aux mains des seigneurs. C'est ainsi que Gontran, roi de Bourgogne [525-592], donne des vignes à la jeune abbaye de Saint-Bénigne de Dijon en 587. En 630, le duc Amalgaire de Bourgogne [vers 590-vers 650] fonde l'abbaye de Bèze en la dotant de ses biens à Gevrey – « *Il [le duc Amalgaire] donna à Gevrey une quantité non négligeable de vignes, avec des vigneron et des colons, des forêts, des champs, et toutes choses adjacentes* » – en même temps qu'à Couchey, « *des vignes en quantité non négligeable* », « *douze vignes* » à Marsannay, « *ses vignes et des terres* » à Vosne, et enfin à Monthelie dans le pays de Beaune, « *huit vignes avec*

*vigneron et colons* ». Ces mentions témoignent du fait que des vignes existaient avant le dotation des moines par un grand du royaume et qu'à Gevrey l'empreinte des moines de Bèze y fut tellement forte pendant le Haut Moyen Âge que la toponymie des lieux s'en trouva précocement et durablement marquée, pour aboutir par la suite au climat « *Clos de Bèze* ». Ces mentions de vignes ne font pas encore état de *climats* mais simplement de « *vignes* », parfois de « *clos* », ou encore de lieux-dits (« *in loco quo dicitur...* ») plantés en vigne bien dénommés. Elles permettent d'identifier dès le Haut Moyen-Âge, la plupart des villages de la côte viticole de Bourgogne actuelle qui sont tous cités pour leurs parcelles de vignes avant les années 900.

Avec la fondation en Bourgogne de Cluny (910), puis presque deux siècles plus tard, celle de Cîteaux (1098) aux portes de la Côte bourguignonne, tous deux chefs d'ordre monastique, le modèle des vignes monastiques, dont le domaine ne cessera de croître par les dons et les dotations des seigneurs ou des laïcs de toute condition, va prendre une ampleur à l'échelle européenne. L'opulence de Cluny est le reflet de la haute qualité des hôtes de marque que l'abbaye accueille dans ses murs : rois, papes, évêques, comtes, et même l'empereur auxquels il faut servir du vin de qualité. L'abbaye crée sur la côte des prieurés avec des communautés de moines chargées d'administrer ses propriétés. Elle essaime en

un réseau de prieurés et de celliers qui vont diffuser plus largement encore en Bourgogne et en Europe le vignoble de qualité et permettre l'agrandissement des territoires viticoles au profit des monastères. Les celliers de Cluny sont présents à Gevrey, Morey, tandis que l'abbaye Saint-Vivant de Vergy, affiliée à Cluny, possède d'importants vignobles aujourd'hui réputés dans le finage actuel de Vosne-Romanée : à titre d'exemple le duc de Bourgogne, Eudes II [1118-1162], donne en 1162 à l'abbaye les biens qu'il possédait « dans toute la terre inculte de Flagey et de Vosne en bois et en champs ».

Ainsi, dans le premier Moyen Âge, la vigne est de plus en plus présente sur la Côte bourguignonne, au travers des possessions des seigneurs, des évêchés et celles, sans cesse davantage dotées, des collégiales et des abbayes. Son implantation est pérennisée et se trouve matérialisée dans des lieux, souvent des clos, qui resteront consacrés à la viticulture sur la longue durée, et valorisés par des pratiques viticoles de qualité autorisées par la main-d'œuvre monastique et seigneuriale. Un autre modèle de construction des lieux de la vigne de qualité voit le jour à la charnière avec le second Moyen-Âge, avec la fondation du vignoble cistercien.

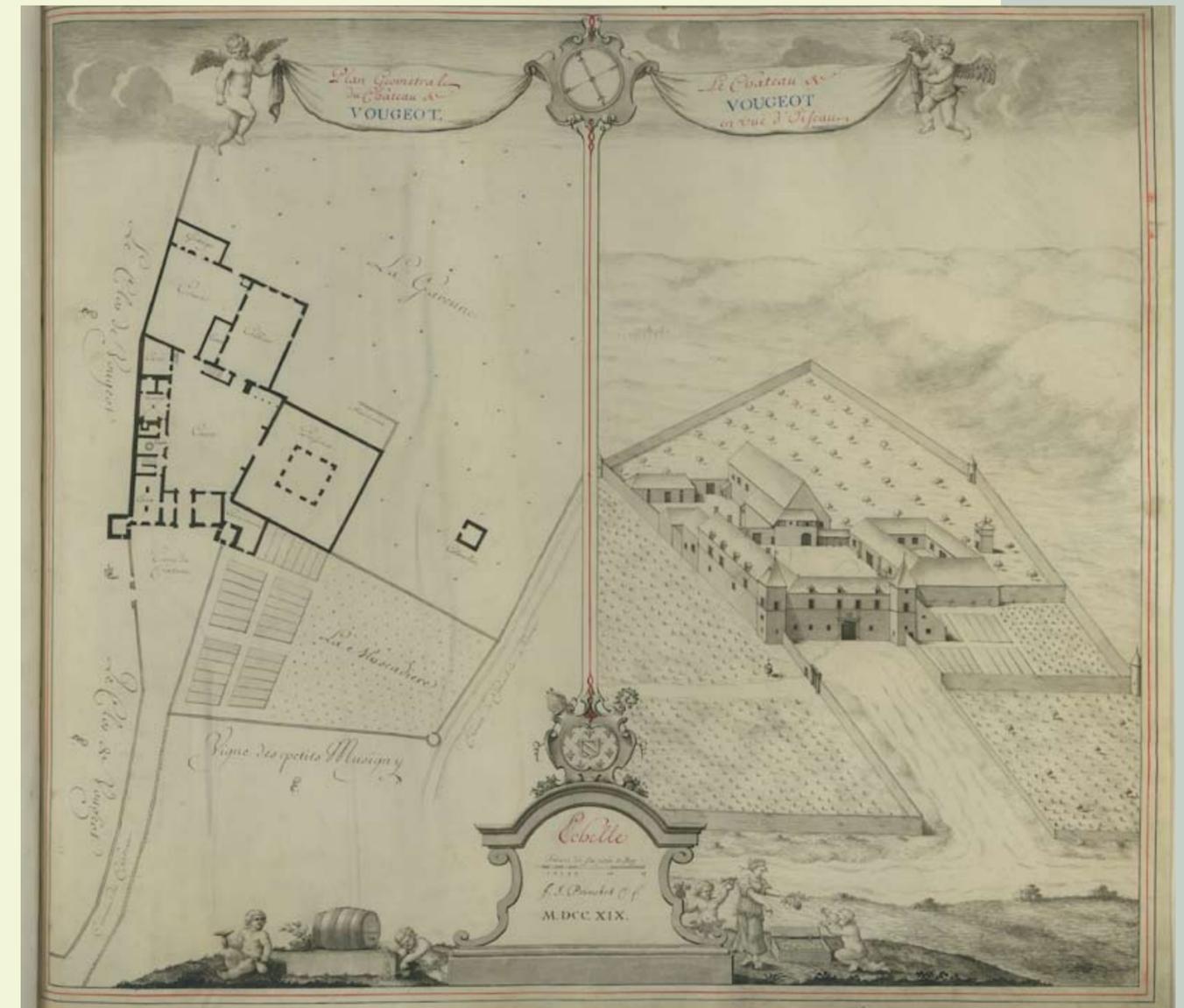
### UNE PRODUCTION AUTARCIQUE : LES CLOS ET LES CELLIERS DES ABBAYES CISTERCIENNES

Le retour à une application intégrale de la règle bénédictine (retrait du monde, prière, pauvreté, labeur) au XII<sup>e</sup> siècle est à l'origine de l'ordre de Cîteaux qui va marquer durablement la construction des climats viticoles et celle du patrimoine bâti de la Côte bourguignonne. C'est la réussite d'un modèle de production qui va délimiter des lieux nouveaux pour la vigne ajoutés à la mosaïque des lieux-dits, futurs climats viticoles. Avec le travail manuel élevé au rang d'obligation absolue et du devoir religieux, une main-d'œuvre illimitée et efficace de moines et de convers, on comprend la réussite d'un modèle au moins pendant le premier siècle d'épanouissement de l'ordre. En particulier sur le plan viticole car la règle bénédictine autorise « l'usage modéré de vin, non jusqu'à plus soif » et permet en outre la vente des surplus de production de vin qui ne peuvent

pas être consommés. Chaque abbaye cistercienne masculine, parfois féminine, eut ainsi la possibilité et l'obligation de se doter d'au moins une exploitation viticole pour faire face à ses besoins propres et à ceux des nombreux hôtes de passage. S'ajoute aux facteurs de cette réussite qui a profondément marqué le paysage de la Côte de Bourgogne, la maîtrise foncière, assurée en sollicitant de la générosité des puissants les donations ou les échanges fructueux de la part des propriétaires de tous ordres, des terres qui leur convenaient pour être plantées ou de plus en plus souvent, à partir de 1170, quand les cisterciens se dotent d'une viticulture ouvertement commerciale, de vignes déjà en production dans une vision cohérente et à long terme de l'évolution de leurs domaines fonciers.

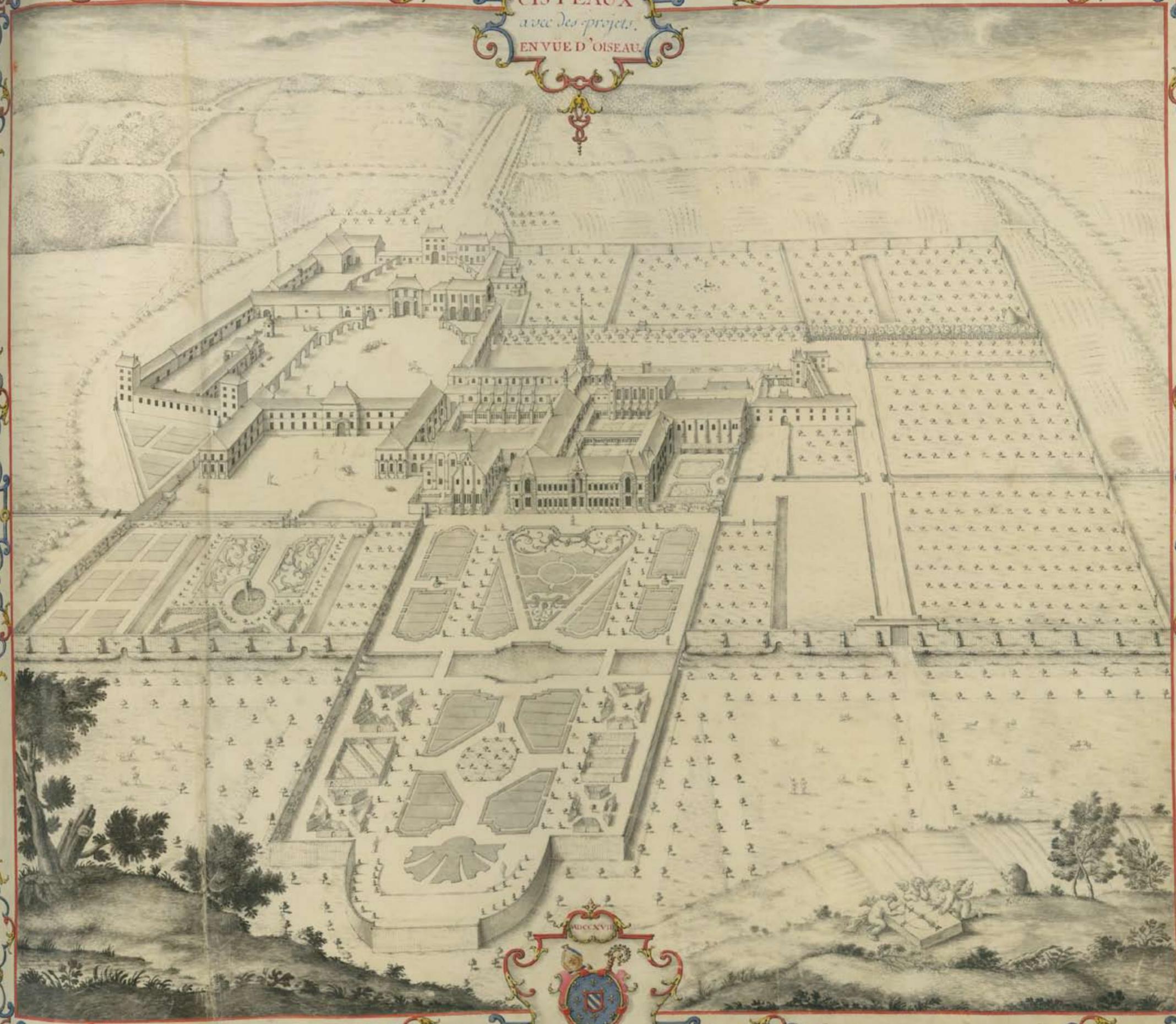
Cette production autarcique des communautés cisterciennes a ainsi contribué à la création des lieux souvent d'excellence – qui seront les climats de la Côte – avec le modèle du cellier et du clos cistercien dont le Clos de Vougeot marque l'invention au XIII<sup>e</sup> siècle : une unité et un espace clos de murs en pierres, abritant à la fois les vignes, la carrière (*la perrière*) d'où a été extraite la pierre de construction, l'unité de production avec ses pressoirs et ses cuveries, le cellier pour l'élevage du vin, le logis et la chapelle. Si la production est autarcique, le modèle, lui, a largement été diffusé en Europe pour servir de fondement aux vignobles d'abbayes en Europe en Allemagne, Suisse, Espagne, Portugal, etc.

Quelques mois après sa fondation en 1098, l'abbaye de Cîteaux reçoit du duc Eudes I<sup>er</sup> une vigne puis un cellier à Meursault. Dès 1110, elle s'implante à Vougeot où, vers 1170, elle met en place un cellier entouré d'un clos immense de 50 hectares, qui est le plus vaste de toute l'Europe. En même temps, l'abbaye est implantée à Aloxe, Beaune, Dijon mais aussi à Fixin avec le *Clos de la Perrière* (5,5 ha). Les abbayes-filles de Maizières et de La Bussière plantent des vignes respectivement à Puligny, Beaune, et à Morey (2,5 ha), tandis que l'abbaye de moniales de Tart installe son cellier et son clos à Morey (7,5 ha). L'implantation, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, d'une maison qualifiée de « refuge » par l'abbaye de Clairvaux (Aube) à Dijon répond au double motif de détenir un abri pour les abbés de sa filiation se rendant au chapitre général annuel de Cîteaux et une grande quantité de vignes achetées à la périphérie de la ville. Les abbayes-filles et éloignées d'Auberive sur



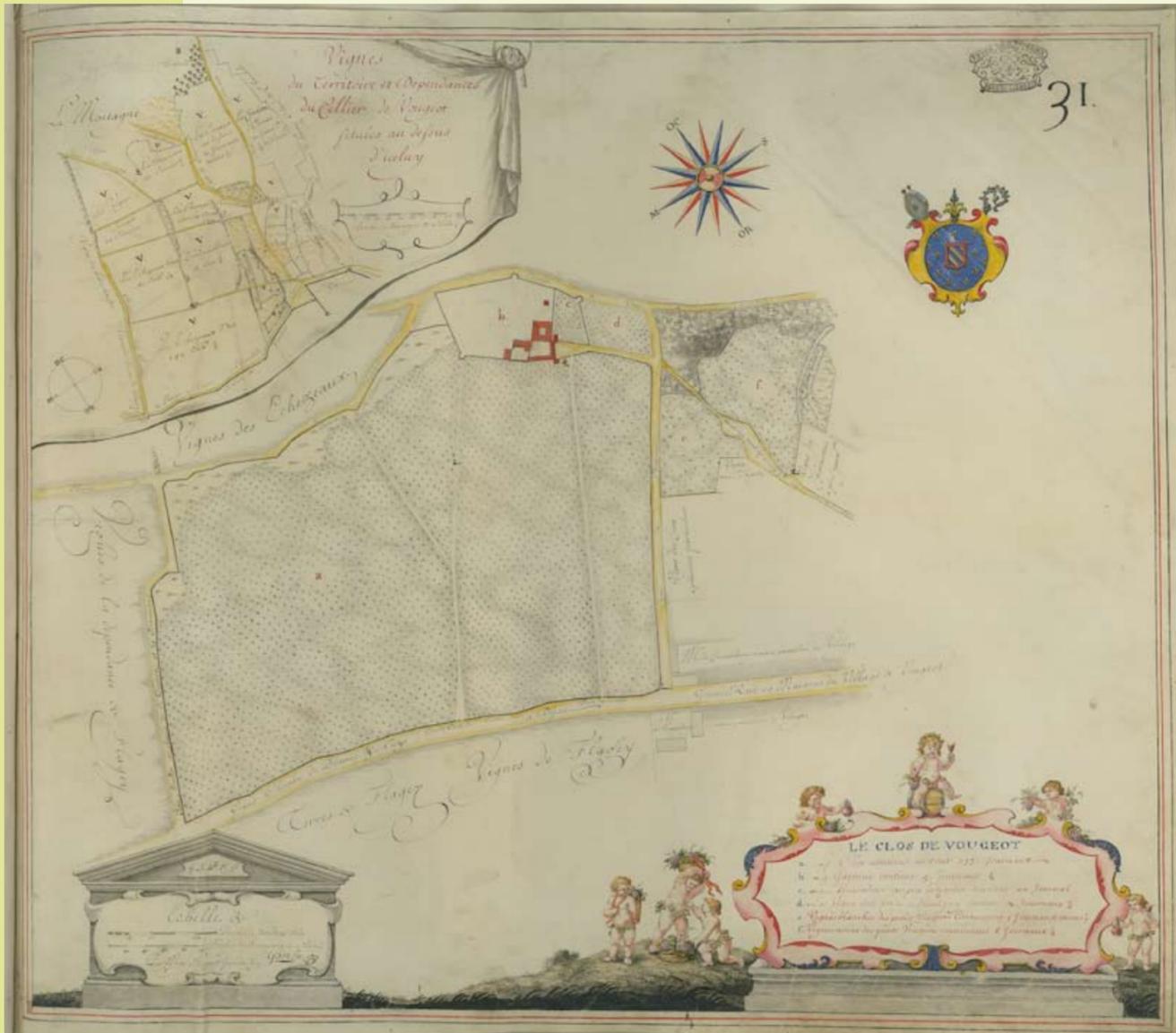
« Plan géométral du château de Vougeot »  
et « Le château de Vougeot en vue d'oiseau », 1719  
(© Photo Archives départementales de la Côte-d'Or)

CISTEAUX  
a vue des projets.  
EN VUE D'OISEAU.



« Cîteaux avec des projets en vue d'oiseau », 1718  
(© Photo Archives départementales de la Côte-d'Or)

Cîteaux  
vue  
d'oiseau



« Le clos de Vougeot »,  
s. d. [1718-1730]  
(© Photo Archives départementales de la Côte-d'Or)

le plateau du Châtillonnais et même Fontenay près de Montbard créent des exploitations viticoles aux portes de Dijon et de Beaune. « Ces deux villes comptent respectivement une douzaine et une demi-douzaine de relais-comptoirs cisterciens cultivant aussi de nombreuses vignes à l'entour » selon Benoît Chauvin du CNRS ; un exemple imposant en est donné par le cellier, toujours en place, et les vignes de l'abbaye de Clairvaux à Dijon.

C'est à travers sa matérialité de terrain que la viticulture cistercienne reste la plus accessible. De toutes ces installations subsistent un bâti imposant et des climats révélateurs, ceints de murs et souvent inchangés depuis leur constitution. En même temps, ces climats ont été révélés par les critères qualitatifs de la viti-viticulture cistercienne : choix des emplacements, gestion avisée des domaines, savoir-faire des vinifications, réputation des vins, efficacité de la commercialisation, réseau de franchises fiscales pour un transport à moindre coût, le plus souvent par voie d'eau, vers les villes où se concentrent les consommateurs. Mais peu avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, d'une viticulture commerciale, les cisterciens passent insensiblement à une viticulture financière puis spéculative, acquérant partout toujours plus de vignes désormais considérées comme les placements les plus rémunérateurs, avec à disposition néanmoins un potentiel viticole hors normes qu'ils garderont presque intact jusqu'à la Révolution.

### L'EMPREINTE DES POUVOIRS LAÏCS SUR LE VIGNOBLE

Comme les évêques et les moines, les pouvoirs laïcs du Moyen Âge ont apporté leur contribution à la construction des climats du vignoble de Bourgogne et ont participé à l'émergence de la qualité. Le seigneur (ou le prince) se doit de posséder du vin de qualité dans ses réserves car « ne pas servir largement le vin à un hôte de haut rang est une marque de déshonneur » comme l'a bien montré le géographe et historien Roger Dion (1896-1981). Faire cultiver la vigne sur ses terres est un système rentable. Il s'accorde dans ce contexte de larges privilèges. Bénéficiaire du droit de banvin – privilège qui faisait que seul le seigneur pouvait vendre son vin pendant 30 à 40 jours après le début des vendanges il écoute sa production avant celle des autres, ce qui lui laisse

### La délimitation du clos Vougeot (vers 1165- 1168) Donation des moines de Saint-Vivant de Vergy en 1165-1168 à l'abbaye de Cîteaux

« Qu'il soit notoire à tous les fils de l'Église qu'Étienne, prieur de Vergy, et son chapitre ont concédé aux religieux cisterciens tout ce que ceux-ci détenaient déjà et pourraient acquérir ultérieurement en terres cultivées ou incultes depuis la voie publique qui va de Beaune à Dijon, de là en suivant la rue Morlem jusqu'au sommet de la montagne appelée Beaumont et de cette rue jusqu'au ruisseau nommé la Vouge, à la condition que les moines de Cîteaux versent chaque année à titre de dîme à ceux de Vergy quatre sous pour chaque dix journaux de vignes. Toutes les vignes que les cisterciens pourraient obtenir dans ces limites, ils les auront en versant le même cens que les possesseurs précédents, exception faite de la vigne des Boetes pour cens de laquelle ils paieront dix-sept sous une fois pour toutes. Les deux journaux de vigne qu'ils possèdent hors de ces limites seront assujettis aux mêmes redevances que celles à l'extérieur. Par la suite, si les religieux de Cîteaux voulaient acquérir des fonds relevant des moines de Vergy hors de ce périmètre, ils ne le pourront pas sans l'accord du prieur de cette maison et seront soumis aux mêmes charges que les détenteurs antérieurs. De tout cela sont les témoins: Etienne prieur, Bernard doyen, Pierre de Marigny, Jean prieur de Losne, Girard prieur de Gevrey, Sicard, Bliar, aimon, Adon, Pierre Gales chapelain, Henri de Chenôve, maître Gautier, Barthélémy de noiron, Henri maire et Bonamy son fils, Nicolas, Ernoul cuisinier... »

Archives départementales de la Côte-d'Or 21H701  
Traduction de B. Chauvin.

La première mention d'un terrain clos apparaît très précocement, en 1112. Il est toutefois exclu qu'il s'agisse du clos dans son extension actuelle puisque la clôture ne concerne alors qu'une seule parcelle et qu'il en faudra de très nombreuses autres aux moines de Cîteaux pour constituer leur domaine de Vougeot.

Selon bien des auteurs, un texte émanant des moines de Saint-Vivant de Vergy pourrait s'approcher d'une forme d'acte fondateur (Archives départementales de la Côte-d'Or, 21H701). Il s'agit d'une donation que ces moines font, en 1165-1168, à l'abbaye de Cîteaux, reconnaissant d'une part les possessions déjà acquises et lui accordant le droit de s'étendre selon des modalités fiscales précises et ce, dans une aire précisément exprimée.

Il s'agit peu ou prou du tracé actuel du Clos de Vougeot. Est-ce à dire que le clos, en tant que clôture construite, existe déjà lors de la rédaction de ce texte ? Reprenant les mots exacts du texte latin, il n'est fait mention que de « limite » (terminus), d'intérieur ou d'extérieur, mais jamais d'une clôture, quelle que soit sa nature (mur, fossé, haie...). Dans les actes de donations concernant les vignes, la mention de clos (« clausum ») n'apparaît pas avant 1212.

M. Foucher, 2010.

des choix commerciaux variés, autant que des avantages numériques importants. Les banalités, et entre autre le monopole du pressoir, sont sources de profits, qui permettent de produire mieux, la richesse étant un facteur de progrès dans la création du vin et la bonification des terroirs consacrés à la culture de la vigne. Enfin, le seigneur exerce une influence certaine sur les petits exploitants du vignoble au pied des tours des châteaux seigneuriaux. À partir du XII<sup>e</sup> et surtout au XIII<sup>e</sup> siècle, l'essor des villes laisse apparaître une nouvelle catégorie sociale, les bourgeois, attachée aux prérogatives croissantes de leurs cités enrichies par le commerce. La croissance des villes est en corrélation avec celle du vignoble. La proximité des richesses, de la main d'œuvre, des débouchés, favorise une production abondante et parfois de qualité. Les élites politiques et marchandes des villes de Beaune et Dijon offrent à cette côte viticole un rayonnement sans précédent.

Dijon, Beaune s'étendent aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ; elles se densifient et accroissent leur pouvoir sur les campagnes. Toute cette nouvelle population de citadins consomme beaucoup et le ravitaillement en vin est assuré par la campagne. L'initiative provient généralement, au départ, de l'évêque ou du seigneur local. Mais la ville regorge de propriétaires fonciers, qui s'arrachent les terres à vignes. Les vignobles s'étendent dès le pied de l'enceinte urbaine. Le paysan, travailleur journalier de la vigne, habitant dans la cité dijonnaise, va cultiver la journée et s'en retourne en ville le soir. Le duc Eudes III accorde en 1203 une charte de commune à la ville de Beaune, à laquelle vient s'ajouter en 1210 la renonciation de ce même seigneur au ban des vendanges qui lui était jusqu'alors réservé. Enfin, lui et ses proches successeurs octroient un privilège à Beaune en déclarant qu'aucun vin ne pourra être mis en vente sur le marché local sans l'accord des magistrats municipaux. Comme un peu partout dans l'occident médiéval, la ville commence donc à devenir un des acteurs principaux de la production agricole et vinicole.

Dans la cité, en dehors des ordres religieux et de l'évêque, ce sont les grands personnages (le duc, ses proches, ses vassaux) qui détiennent en premier lieu la vigne. Les vignes appartiennent également aux bourgeois, parfois sur des terroirs relevant d'un autre village : Jean Martin, bourgeois de Dijon, possède 178 ouvrées à Nuits-Saint-Georges, par exemple. Mais des gens de tous les métiers peu-



Scène de vendange, manuscrit de Cîteaux (© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

vent posséder des vignes. Patrice Beck, professeur d'histoire médiévale à l'Université de Lille indique qu'à Nuits-Saint-Georges, le barbier, le boulanger, le maître d'école, le potier, le charpentier et le curé consacrent leur temps libre à cultiver leur lopin de vignoble. À Beaune en 1380, l'essentiel du vignoble qui occupe bon nombre de lieux-dits du coteau et même en partie la partie basse aux portes de la ville est entre les mains de petits propriétaires artisans et commerçants de la ville et pour partie de « forains » extérieurs à la cité, selon J.-P. Brelaud, doctorant en histoire à l'Université de Bourgogne.

Au terme de ce premier élan dans la construction des climats du vignoble de Bourgogne, on pourrait décrire un paysage pour la Côte viticole où à côté de parcelles de vignes délimitées, et toujours plus nombreuses, on verrait coexister des cultures diverses, des pâtures, des bois, des carrières. L'emprise viticole des coteaux par des communautés humaines successives et intriquées – ordres monastiques, pouvoirs épiscopaux et canoniques, pouvoirs seigneuriaux et princiers, pouvoirs laïcs et bourgeois, petite propriété des habitants de villes et des bourgs – qui opèrent à des époques diffé-

rentes et sous des motivations propres et diverses, se matérialise dans la construction d'un parcellaire minutieux fait de murs, de haies, de clos, de tas de pierres imposants (*meurgers*) sur les limites des parcelles, de terrasses, et de chemins pérennisés par l'usage. Ces limites parfois bornées ont défini ces lieux nommés dont la forme, la surface, la position des parcelles en regard des différents sols disponibles sur les versants a été déterminante pour les caractères des productions qui en sont issues. Ce parcellaire a fixé et délimité les données du sol et du lieu en ce qui sera dénommé et revendiqué plus tard comme un climat. Il a défini les productions que l'on pourra ensuite mélanger ou non aux autres, distinguer ou non, individualiser ou non. L'aboutissement de ce phénomène est encore clairement lisible dans le paysage et le patrimoine construit de la Côte. La fixation des portions de terrain en même temps que celles de leurs qualités propres est un processus qui a engendré la possibilité d'échantillonner l'espace et de révéler la diversité des lieux par l'expression des vignes et des vins, à l'image de la diversité des hommes qui les ont construits.

## C – Les fondements des climats : la recherche de la qualité et l'éloge de la différence (XIV<sup>e</sup> siècle–XVII<sup>e</sup> siècle)



Hôtel-Dieu de Beaune  
(© Photo F. Vauban)

La recherche de la qualité a participé à la construction des climats par la pérennisation des lieux-dits consacrés à la vigne et par la mise en valeur des vins qui en sont issus. L'association de la qualité prêtée aux lieux découlait en droite ligne de la qualité des vins qui y étaient produits. Pour la Côte de Nuits et de Beaune, le vin de Beaune qui correspond, pour la période médiévale, au vin produit entre Dijon et Santenay, est une référence européenne en matière de qualité depuis le XIII<sup>e</sup> siècle – le vin de Beaune apparaît déjà à la table royale de Philippe Auguste à Philippe le Bel – soutenu par la politique des ducs de Bourgogne et l'ouverture de marchés européens. La liste est longue des puissants de France qui au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles offrent le vin de Beaune à leur hôtes officiels : ainsi durant l'année 1298, l'échanson du roi reconnaît avoir reçu, des trésoriers royaux, une somme de mille livres

tournois afin de garnir les celliers du monarque de vin de Beaune. On en sert au cours d'un repas organisé en 1333 par un riche bourgeois de Valenciennes, où l'on compte parmi les hôtes, le comte de Flandre et d'autres seigneurs importants. On fait venir celui-ci à Reims lors des sacres de Charles IV en 1321 et de Philippe VI en 1328.

Ce sont les ducs Valois de Bourgogne qui à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle vont porter encore plus loin et plus haut le vin de Beaune, pour en faire le vin à l'image de la haute qualité du duc, premier vin de la chrétienté, pour les réception d'hôtes de marque, au service de leur diplomatie à l'échelle européenne. La générosité en vignes et en vins est aussi une marque de prestige et de devoir chrétiens : les ducs et leur cour continueront à doter les communautés monastiques et les œuvres charitables, comme l'Hôtel-Dieu de Beaune. Les vignes ducales sont bien

Ordonnance du  
31 juillet 1395 de  
Philippe le Hardi  
(© Photo Archives municipales  
de Beaune)

Hôtel-Dieu de Beaune  
(© Photo A. Doire)



cale en Avignon. Le souci du maintien de la qualité a conduit dans le même temps à l'édiction de normes par les ducs de Bourgogne en termes de production – cépages uniques, plants fins, lieux de qualité – qui ont participé à l'émergence des climats.

### LA RECHERCHE DES CÉPAGES FINS : L'EXPRESSION DU LIEU PAR UN CÉPAGE UNIQUE

Tombeaux des Ducs  
de Bourgogne à Dijon  
(© Photo M. Joly)



entretenues, et l'on ne lésine pas pour produire un vin de très haute qualité. Le duc achète également des productions : la destination principale des charrois de Nuits-Saint-Georges au xv<sup>e</sup> siècle est la cave du prince, quand celui-ci n'en possède pas même une ouvrière dans le village. Le duc fait figurer « son vin » lors de ses fêtes les plus somptueuses. Philippe le Hardi [1342-1404] souhaite qu'en Flandre et en Artois, grandes régions consommatrices, l'une des règles du bien-vivre soit de servir à table des vins de la Côte : il fait envoyer le vin de Gevrey et de Beaune au comte de Flandre, en 1371, 1381, 1382. Ce vin de prestige sert aussi la diplomatie : servi à Bruges en 1375 lors de la rencontre entre les envoyés du roi de France et ceux du roi d'Angleterre, afin de régler la paix ; envoi tous les ans du vin de Beaune par Charles le Téméraire à son ennemi le roi Louis XI ; envois réguliers et nombreux au pape et à la cour pontifi-

La culture du cépage unique est clairement établie par l'Ordonnance du 31 juillet 1395 du duc Philippe le Hardi [1342-1404], conservée aux Archives municipales de Dijon qui interdit la plantation et oblige à l'arrachage du « *très-mauvaiz et très-déloyaul plant, nommé Gaamez, duquel mauvaiz plant vient très-grant abondance de vin...* » [Très mauvais et très déloyal plant, nommé Gamay, duquel mauvais plant vient très grande abondance de vin...]. La quantité s'opposant à la qualité, on recommande dès 1375 le vin de *pinot* ou *pineau*, plant fin, encore appelé *pinot noirien*, qui confère aux vins de Beaune une qualité manifeste reconnue en même temps par les consommateurs à Paris. Dans ce même texte, on relèvera le souci d'associer le bon cépage (le pinot) aux lieux réputés bons pour produire le vin de qualité même si ceux-ci ne sont pas nommés :

il est question des « *diz lieux et pais d'environ...* » ou encore des « *Vins creuz aux diz lieux et vignobles...* » et que l'on a « *laissé en ruine et désert les bonnes places ou souloit venir et croitre le dit bon vin* ». Nous ne savons pas comment s'instaure vraisemblablement en même temps le cépage unique blanc Chardonnay que la tradition attribue aux cisterciens, parfois confondu avec le pinot blanc, à côté de l'aligoté.

La pratique du provignage, méthode traditionnelle de reproduction des ceps de vigne par bouturage en terre d'un des rameaux de la plante, a permis de sélectionner à l'identique les plants fins de vigne jugés les meilleurs. Elle a favorisé également la diffusion progressive et rapide de nouvelles variétés ou cépages apparus spontanément. Avec une longue expérience de la culture de la vigne sur une même parcelle, cette pratique du provignage a permis sans doute de rechercher la qualité et l'expression de la diversité par l'adéquation entre les cépages et les lieux.

Ces normes de la fin de Moyen Age, difficilement appliquées, ont permis cependant de faire ressortir par la suite les nuances apportées par la diversité

des lieux-dits dans leur conformation, leur exposition, la nature de leurs sols, leur encépagement et dans les soins apportés aux vignes par les vigneron. Pourtant, en dehors des clos ducaux, ces futurs climats ne sont pas encore nommés et établis comme parcelles individualisées.

### LA RECHERCHE DES LIEUX DE QUALITÉ : LES « BONNES COSTES » CONTRE LES « CHÉTIFS LIEUX »

Pourtant ces « *bonnes places* » qui ne sont pas individualisées commencent à être distinguées moins d'un demi-siècle plus tard, ou du moins situés dans l'ordonnance de 1441 de Philippe le Bon [1396-1467], conservée aux Archives municipales de Dijon, sur la défense de planter des vignes, où le duc sépare d'un côté les vignes « *qui sont scituées ez bonnes costes et finages a l'entour de laditte ville, qui rapportent vins de bonne et grande excellence ; et les vignes en très grande quantité qui sont scituées en très chétifs*



Palais des Ducs, salle  
des Gardes, tombeau  
des ducs de Bourgogne  
(© Photo A. Doire)

Meurger à Brochon  
(© Photo GRAHAL)



*lieux... Poussot... Grandchamp... Mirande... Les lentillères... Chetifs et petits finaiges...* » [qui sont situées sur les bonnes côtes et finaiges autour de la dite ville, qui rapportent des vins de bonne et grande excellence ; et les vignes « en très grande quantité qui sont situées en des lieux très médiocres... Poussot... Grandchamp... Mirande... Les lentillères... Chetifs et petits finaiges... ]. S'y ajoute ici le critère de qualité qui fait le bon lieu sans distinction particulière et vraisemblablement assez étendu : ce sont les lieux situés sur les coteaux et autour de Dijon, en référence à la ville où siège le prince tandis que les moins qualitatifs, ceux de la plaine à l'est de Dijon sont nommés clairement les uns à la suite des autres. En même temps, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Langres indiquait quant à ses vignes de Marsannay-la-Côte qu'il s'en réservait une partie précise en exploitation directe « pour ce qu'il y croit bon vin ». En 1486, une enquête pour les mêmes motifs que ceux qui avaient motivé l'enquête ducale, voit cette fois le roi de France Charles VIII [1470-1498] ordonner l'arrachage des vignes sur ces mêmes lieux, l'ordonnance du duc quarante-cinq ans plus tôt n'ayant pas eu d'effet semble-t-il, avec l'emploi de « *terrouers et fins* » pour désigner les lieux du vignoble concernés par l'enquête.

On voit donc que la préoccupation de délimiter des lieux meilleurs que d'autres pour faire croître la vigne, pourvu qu'ils soient plantés de pinot, même si on ne les désigne pas tous par leur nom, est déjà bien présente à la fin au Moyen Age.

Muret  
(© Photo H. Lamy)



Mur dans le premier cru Le Val, à Auxey-Duresses  
(© Photo T. Gaudillère)



## DES PRATIQUES POUR PÉRENNISER LA QUALITÉ DU VIGNOBLE : AMÉNAGEMENTS ET TERROYAGES

L'implantation d'une viticulture pérenne sur les coteaux, une fois reconnues les qualités des lieux que ceux-ci supportent, a nécessité la mise en place de dispositifs pour le maintien de cette culture exigeante sur les pentes : ce sont les murs, murets, murgers, terreaux qui font obstacle à l'entraînement des terres par les eaux courantes, mais aussi les remontées de terres recueillies en bas de coteau. L'érosion des sols des versants a joué en effet à toutes les époques comme l'attestent de tout temps les agronomes à l'exemple d'Olivier de Serres [1539-1619] en 1600 qui compile les moyens de lutter en permanence contre celle-ci. C'est ce que les archives des clos ducaux font ressortir. À Corton en 1375-1376, 38 journées d'ouvriers sont consacrées pour *ôter un murger qui était dans la vigne* et avec les pierres du murger, on construit un *mur de 4 pieds de haut le long de la vigne de Clément le Baubat pour la défendre de l'aigue qui vient de la montagne* [protéger de l'eau qui vient de la montagne]. En 1427, on voit la construction d'un chevet au-dessus du clos (du duc) à Chenôve *pour deffendre les eaues de descendre au long dudit cloux*, (pour empêcher les eaux de descendre sur toute la longueur dudit clos]. À Volnay, on doit *prendre la terre (pour terrer) au-dessus du clos qui était érodé jusqu'à la roiche* en 1468-1469. Avec cette dernière mention, on constate la disparition totale du sol, une situation qui a dû se produire à plusieurs reprises au cours de l'histoire des vignobles.

L'érosion a été nécessairement compensée aussi par des apports importants de terres dans les parcelles viticoles. Ce sont des apports très importants en quantité et parfois d'origine lointaine. Au mois d'octobre 1383, à Chenôve, de la terre est prise sur la *Chaume de Marsannay et portée dans le clos demandant 691 journées d'ouvriers*. En 1431, dans le même clos *6 journées de tombereau à un cheval, 30 journées de tombereau à 2 chevaux (sont nécessaires pour terrer (à partir des) chaumes de Marsannay et le grand chemin situé sous le clos où des tas de terre étaient amassés*. À Corton, en 1407-1408, *128 journées d'ouvriers sont employées pour curer les royes [pour vider les fossés] et porter la terre dans le clos et 158 journées d'ouvrières pour porter la terre dans le clos*.

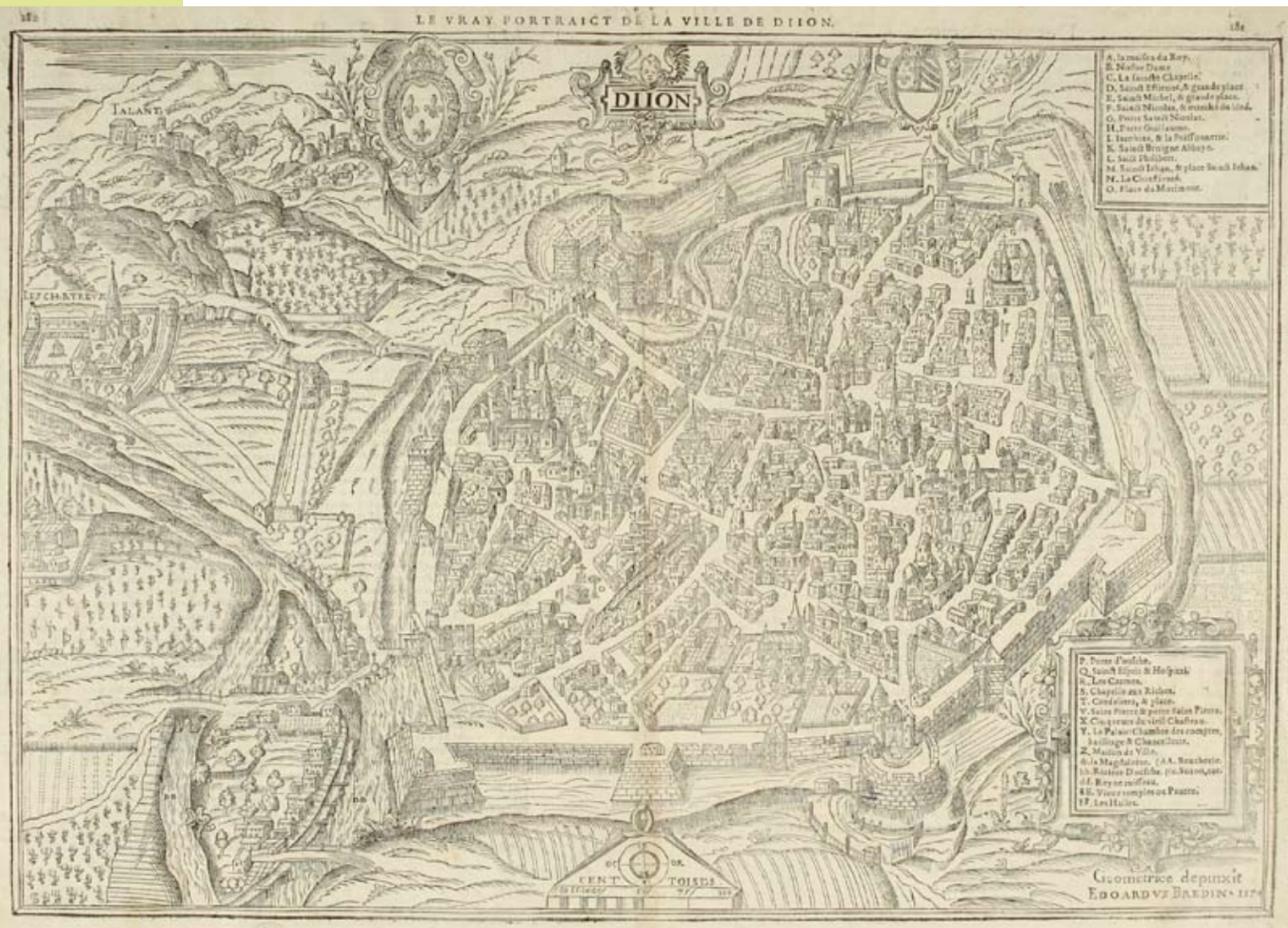
Au total, les terres apportées, quand elles ne proviennent pas de parcelles laissées incultes pour cet usage (les charmes ou chaumes), ont des origines fort diverses : bords de chemins, cour de l'hôtel du Duc, Halle de Beaune, etc. En 1468, à Beaune, on voit même, tant la ressource est rare, une parcelle *anciennement baillée [louée] à Jehan Dubois, reprise par messeigneurs des comptes pour en prendre la terre*. Toutes ces actions dans les clos ducaux conduisent au final à l'engraissement pour compenser l'érosion naturelle des sols. Sur le plan qualitatif, on reconnaît également des restrictions aux apports de fumures de mauvaise qualité comme dans l'ordonnance de 1395 de Philippe le Hardi qui interdit « *fiens de vaiches, berbiz, chevaux et autres bestes, cornes de bestes, raclures de lanternes, gennes de raisins pourries entremeslées en autres fiens et autres ordures* » [fumiers de vaches, brebis, chevaux et autres bêtes, cornes de bêtes, raclures de lanternes, gennes de raisins pourries mélangées à d'autres fumiers et ordures].

Ces pratiques montrent que l'on entretient les sols, par des apports de terre, et que l'on reconstruit les sols épuisés ou érodés jusqu'à la roche sous-jacente. La constance de ces pratiques sur la longue durée tant dans les clos ducaux que dans les clos monastiques, impose la vision de sols transformés par les actions nécessaires à leur maintien même et entretenus dans leur qualité pour la vigne ; ce sont autant d'interventions humaines qui s'ajoutent à la construction de la diversité des climats.

## LES PREMIERS VIGNERONS ET PROPRIÉTAIRES INDÉPENDANTS

À la fin du Moyen Age, la diversité des lieux est aussi révélée par un morcellement des propriétés et des parcelles de vignes qui chacune suivront leur itinéraire propre : c'est la mise en avant à côté des possessions de princes et des ecclésiastiques d'un nouvel acteur, la petite propriété vigneronne indépendante, qui sera amenée ensuite à jouer un rôle majeur promue pendant les temps modernes.

À Dijon dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle les vigneronns, c'est-à-dire ceux qui cultivent au moins quelques parcelles et produisent un peu de vin et qui, si ce n'est pas là leur activité principale, se plai-



Le vrai portrait de la ville de Dijon, par Edoardus Bredin, 1574.  
(© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

sent à se désigner ainsi, représentent 25 % et 28 % de la population laborieuse. Ils se concentrent dans les paroisses périphériques de Saint-Philibert, Saint-Nicolas, Saint-Michel et Saint-Pierre. Les vigneron constituent un milieu fort divers de foyers modestes à aisés. Ils comprennent les brassiers qui, tout au long de l'année binent, taillent et vendangent les vignes des autres. C'est ainsi que pour les vignes ducales de Chenôve « pour tailler le dit clox au mois de mars l'an 1358, on a convenu prandre ouvriers tailleurs en la place de Dijon [car il] fallait plus d'ouvriers qu'il ne fust à Chenoves » soit 945 journées d'ouvriers. « À Nuits, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, le vignoble apparaît largement exploité par l'ensemble ou presque des habitants de la commune, du moins les 175 hectares qui doivent la dîme à deux puissantes seigneuries ecclésiastiques de la Chartreuse de Beaune et du chapitre collégial de Saint-Denis de Vergy » relèvent Patrice Beck, de l'Université de Lille et Éliane Lochot

conservatrice des Archives Municipales de Dijon ; ils sont dispersés sur 19 lieux-dits, pulvérisés en 1330 parcelles d'une surface moyenne de 13 ares. L'essentiel est tenu par les habitants de Nuits et largement distribué entre tous : 66 à 75 % des foyers impossibles recensés entre 1442 et 1460 déclarent tenir des vignes dont la superficie ne dépasse pas 1,5 hectare dans la localité.

### LA RÉFÉRENCE À LA VILLE AVANT LA RÉFÉRENCE AU LIEU

Pourtant, malgré la multiplicité des lieux-dits, des clos et des parcelles différenciés par leurs propriétaires et exploitants, à la fin du Moyen Age, la référence au lieu, qui va permettre l'émergence des climats, n'est pas opérante comme référence pour la géographie viticole en termes qualitatifs. La

représentation de la hiérarchie des vins de l'époque médiévale se dessine dans l'ordonnance de décembre 1446 tendant à défendre la qualité des vins vendus à Dijon, où pour éviter de faire perdre au cru de la cité ducale sa renommée auprès des acheteurs venant de Valenciennes, l'accès à la ville est limité uniquement à certains des vins jugés de bonne qualité provenant des environs de la cité. « presque semblables en bonté des vins du creu de ladite ville » [presque semblables en bonté aux vins du cru de la dite ville]. Ce sont ceux produits « de par deça au long de la montaigne jusques à Messigny » [en dehors le long de la montagne jusqu'à Messigny], c'est-à-dire de la Côte de Nuits actuelle, que l'on prolongeait alors jusqu'au village de Messigny au nord de Dijon, incluant en son sein Perrigny, Chenôve, Talant, Fontaine-lès-Dijon, Plombières, Daix et Ahuy, lieux autrement appelés dans l'ordonnance de Philippe le Bon de 1441 « les bonnes costes à l'entour de laditte ville » en opposition aux mauvais lieux où « les vigneron plantent et ediffient es dits petits et chétifs lieux de nouvel chaque jour » [les vigneron plantent et construisent les dits petits et médiocres lieux de nouveau chaque jour]. Dans le même sens, une lettre datée de 1405 envoyée au mayeur de Beaune par le lieutenant du duc au baillage de Dijon, témoigne de la référence qualitative à la ville par le fait que les marchands qui viennent « audict lieu de pluseurs et divers pays estrangés pour avoir en entencion de fayre mener et empourter des vins de Beaune ne feussent de ceuz en tant qu'ils achetassent des vins d'autres lieux et creuz de chetiz pays en esperance d'avoir acheté des vins dudict Beaune » [au dit lieu de plusieurs et divers pays étrangers avec l'intention d'acheter et d'emporter des vins de Beaune ne soient déçus pour avoir acheté des vins d'autres lieux et crus de pays médiocres en croyant avoir acheté des vins de Beaune].

Ces documents rendent sensible le fait que l'espace de représentation de la hiérarchie des crus à la fin du Moyen Age se définissait bien par rapport aux vins du cru de la ville de Dijon ou de Beaune, placés au sommet de la pyramide, tandis que les autres se répartissaient en auréoles concentriques dont la qualité décroissait avec l'éloignement par rapport à la ville. Cette géographie viticole centripète est opérante pour les deux villes principales de la Côte à la même époque où la marque de la ville, « Dijon » ou « Beaune », apposée sur les tonneaux des vins de la

région jugés équivalents en qualité à ceux de la ville est certifiée par des jurés gourmets nommés dans cette fonction par les échevins de la cité.

### DES LIEUX HIÉRARCHISÉS QUI AUTORISENT DES CUVÉES SÉPARÉES ET L'EXPRESSION DU LIEU

Pourtant progressivement au cours du xv<sup>e</sup> siècle, les archives des comptes des domaines monastiques et ducaux laissent apparaître la création de cuvées fermentation du jus des raisins dans la même cuve lors de la vendange – dénommées par leur lieu d'origine. Mais leur production n'est jamais reconnue sous cette dénomination par les consommateurs locaux ou lointains à Paris ou dans les Flandres : en 1408, le clos Bourg neuf de la collégiale Notre-Dame de Beaune est vinifié sous son nom mais on continue de le boire sous le nom de « vin de Beaune » avec les autres vins de la Côte de Bourgogne. Les cuvées séparées, qui ne mélangent pas la fermentation des raisins provenant de lieux différents, deviennent pourtant de plus en plus fréquentes vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, dénotant l'attention de plus en plus soutenue portée à l'origine reflétant la qualité des vins. Les vins les plus chers dans la hiérarchie autorisent en effet cette pratique de séparation de cuvées et par là l'expression distincte des lieux-dits d'où ils sont issus.

Ainsi la fin du Moyen Age voit le début de la distinction des vins dénommés par le nom des lieux-dits d'origine clairement délimités, révélés par des plants fins souvent en monocépage de pinot noir pour les vins rouges, des cuvées séparées qui permettent l'expression des différents lieux-dits modifiés et personnalisés par une multitude d'acteurs de toutes conditions : princes, seigneurs, ecclésiastiques, vigneron. Tout est en place pour voir l'émergence des climats au cours des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.

**Ordonnance du 31 juillet 1395 de Philippe le Hardi [1342-1404]**

Interdiction du mauvais cépage gamay en faveur du « bon » (le pinot) dans les « bons lieux »

[...]

Phelippe, filz de roy de France, duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel, et seigneur de Malignes,

À notre bailli de Dijon et à touz nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieux-tenans, salut :

Recehve avons la complainte de plusieurs des bourgeois et habitans de nos bonnes villes de **Beaune, Dijon, Chalon et du paiz d'environ, contenant un effet que comme d'ancienneté es vignobles des diz lieux et paiz d'environ aient accoustumés croistre et venir les meilleurs et plus précieux et convenables vins du Royaulme de France** pour le norrisement et sustentacion de créature humaine, et que pour la bonté d'iceulx nostre Saint Père le Pape, mons. Le Roy, et plusieurs autres seigneurs, tant gens d'église, comme nobles et autres, aient en accoustume par excellence de faire faire leurs provisions des vins creuz aux diz lieux et vignobles, jasoit ce qu'ils eussent des autres vins de plusieurs autres marchiez en granthabondance, et que ceulx qui ont accoustumé user des diz vins aient esté pour se réfortifiez, et en aient fait moult grant pris et pour pluzgranthoneur.

[...]

et avec ce nostre dit paiz et les habitans dicellui aient eu au dit temps passé plusieurs autres gransprouffiz, néantmoins depuis peu de temps en çà plusieurs de nos subgez des diz lieux et pays et autres, convoiteux d'avoir grant quantité de vins, cautilieusement **entre les bonnes vignes des ditz lieux ou souloit croistre le dit bon vin, et entre lieux d'environ, comme en curtilz, près et terres arables, ont planté vignes d'un très-mauvaiz et très-desloyaul plant, nommez Gaamez, du quel mauvaiz plant vient très-granthabondance de vins ; et pour la plus grant quantité de dizmauvaiz vins ont laissé pour ce en ruine et désert les bonnes places ou souloit venir et croistre le dit bon vin.** Et le quel vin de gaamez est de tel nature qu'il est moult nuysible a creature humaine, mesmement que plusieurs qui au temps passé en ont usé, en ont

été infestés de griez maladies, si comme entendu avons ; car le dit vin qui est yssuz et faiz du dit plant, de sa dite nature est plain de très-grant et horrible amertume.

[...]

La quelle passée icilz vin du dit plant devient à sa première nature, et encore pires, car il devient tout puans. En quoy aussi plusieurs marchans estrangers et autres n'en aient congnissance, aux diz vins ont été deceuz et grandement domaignez par plusieurs et diverses fois ;

[...]

Pour quoi nous, [...] commettons que ces lettres par vous receues, **vous faites ou faites faire commendement de par nous par voye de cryée et autrement, sollempnellement à touz à qui sont les diz plans de vigne des dizgaamez, que yceulx coppent ou facent copper en quelque part qu'ilz soient en nostre dit pays, dedens ung mois, suigant la date de ces présentes [...]**

et avecques que de diz Pasques charnelx prouchain venant, **ils aient trait ou fait traire, extirpé, destruit et mis au néant du tout en tout le dizmauvaiz plant pour tous jours [...]**

Archives municipales de Dijon, B 138, fol. 13.

**Ordonnance de 1441 de Philippe le Bon [1396-1467]**

Enquête pour l'arrachage des vignes à l'est et au sud-est de Dijon, en faveur des vins du creû de laditte ville [Dijon] **qui sont scituées ez bonnes costes et finages a l'entour de laditte ville, qui rapportent vins de bonne et grande excellence; mais il y en a d'autres en très grande quantité qui sont scituées en très chétifs lieux et qui rapportent de très petits vins et chétifs,** à l'entour de notreditte ville, comme le grant et petit Poussot, le pendant de Bray, les vignes du clos de Bèze, Julley, Gratedoz, NoyGigeot, Grandchamp, Groiche, Mirande, les Argillères, Bernart, Les Lentillères, les plantes des Poussot, à la fin de Saint-Apollinaire, et aussi le petit Pasquier, le cloux aux Roussot et autres meschans vignes etant dessous le grant chemin tirant de laditte ville à la justice [...]

Archives Municipales de Dijon, B 151, fol. 34.

**UN ÉTAT AU RAYONNEMENT EUROPÉEN : LE DUCHÉ DE BOURGOGNE AUX XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> S.**

Carte du duché de Bourgogne (s.d.)  
(© Photo DR)

Le duché de Bourgogne des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. constituait un État original, riche et peuplé, dans une position géopolitique centrale en Europe occidentale entre le royaume de France, d'Angleterre, l'Empire germanique et le monde méditerranéen. Une politique ambitieuse des quatre ducs Valois à partir de 1363 avec Philippe le Hardi [1342-1404], puis Jean Sans Peur [1371-1419], Philippe le Bon [1396-1467], et enfin Charles le Téméraire [1433-1477] jusqu'en 1477, étendit la Bourgogne sur l'un des espaces essentiels du grand commerce international depuis Lyon au sud, la Bourgogne et la Franche-Comté, la Lorraine, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas actuels.

La mobilisation de ressources importantes était assurée par les revenus de terroirs agricoles prospères, des villes industrielles, le rayonnement des foires internationales d'Anvers et de Bruges, par les villes portuaires de Hollande mais aussi grâce à un système de crédit élaboré par les banquiers lombards et toscans. Un commerce très important faisait transiter entre les régions de la grande Bourgogne et vers les autres régions d'Europe, les produits de la pêche d'Angleterre et d'Écosse, les draps de laine et les étoffes de lin, le sel et bien sûr les vins de Haute Bourgogne qui atteignaient des prix élevés sur les places de commerce. Ces « Vins de Beaune » connus dès le XIII<sup>e</sup> s. étaient commercialisés par la Seine et l'Yonne vers le marché parisien, et par la Saône et le Rhône vers l'Italie et la cour du pape résidant alors en Avignon. Philippe le Bon en se déclarant en 1459 « seigneur des meilleurs vins de la chrétienté » montrait le prix attaché à l'excellence des vins de Dijon et Beaune dont témoignent les ordonnances ducales de 1395 et 1441 sur le choix des cépages fins et sur les lieux de la qualité.

La richesse de l'État bourguignon se traduisait par une floraison artistique favorisée par une politique ambitieuse de mécénat autour des résidences princières de Bruges, Gand, Dijon, envers l'artisanat d'art, la joaillerie, l'orfèvrerie, la peinture, la sculpture, l'enluminure de manuscrits, la musique, et la littérature.

D'après Bertrand Schnerb, 2009, *L'espace bourguignon, Histoire et Images Médiévales*, n°17, p. 4-14 et Jean Richard, 1978, *Histoire de la Bourgogne*, Éditions Privat, Toulouse.

## D – L'émergence et la différenciation des climats avec la modernité

(XVI<sup>e</sup> siècle-XIX<sup>e</sup> siècle)

### LE DÉCLIN DE LA MARQUE DE LA VILLE ET LA RÉFÉRENCE AU LIEU AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

À partir du XVI<sup>e</sup> s, les propriétés monastiques et princières subissent un remembrement important qui va favoriser la différenciation affirmée des futurs climats viticoles sur la Côte. Devenu royal, l'ancien domaine ducal va subir des transformations qui seront le début de son morcellement. Autrefois surveillées de très près par les ducs, les terres sont affermées ou vendues. Les abbayes qui n'exploitaient déjà plus leurs terres en propre vendent ou accensent une bonne part de leur patrimoine foncier viticole aux parlementaires bourguignons et à la bourgeoisie dijonnaise toujours enclins à posséder des vignes pour ce « vin de Beaune » si réputé : ainsi Saint-Vivant de Vergy à Vosne, Cîteaux à Aloxe et à Fixin puis ensuite les chanoines de Langres à Gevrey cèdent leurs propriétés ou les accensent à des « locataires perpétuels » issus des villes en expansion.

Mais surtout on assiste au XVI<sup>e</sup> siècle à l'évolution du système de référence de la hiérarchie viticole fondée sur la marque de la ville, avec la modification des trois espaces qui a constitué encore jusque-là l'ossature de tout l'imaginaire viticole des habitants de Dijon et orienté leurs classements successifs, autour du « Dijonnais », de la « Montagne » – autrement dit toute la côte depuis Gevrey jusqu'au nord de Dijon – et des « Pays circonvoisins », c'est à dire tout le reste des villages producteurs du baillage, détachés de « la Montagne » à partir de 1577. Puis à partir de 1588, on distinguera « les vins des crux de Dijon, Chenosve, Tallent, Fontaine, les meilleurs » et « les moyens vins provenans desdicts finages », c'est dans ce mouvement de singularisation des lieux que se concrétise le climat viticole à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour se généraliser au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### L'INVENTION DE LA RÉALITÉ DES CLIMATS EN BOURGOGNE À LA FIN DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

L'emploi le plus ancien que nous ayons relevé à ce jour du mot *climat*, dans son sens viticole en Bourgogne, remonte à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans un document de 1584 relatif au Clos de Bèze les chanoines de Saint-Mamet de Langres parlent de « leurs vignes scize en ce finaige [Gevrey-Chambertin] au lieu dict en ChamptBretin » et « d'une autre piece de vigne scize audict *climat* de ChamptBerthin ». Peu de temps après, le registre des délibérations de la ville de Dijon, mentionne en 1596 : « *Veue la requeste présentée par les jurez vigneronns commis ceste presente année, dont lecture a esté faite contenant que les *climat*z et banlieue dudit finage où sont scizes les vignes ont esté par eulxveues et visitées et trouvé que celles du finage de Fontenne, Crais de Pully et Porte Guillaume les raisins ont esté endommagés de la gresle...* » [Vue la requête présentée par les jurés vigneronns commis cette presente année, dont la lecture a été faite contenant que les *climats* et banlieue du dit finage où sont situées les vignes ont été par eux vues et visitées et trouvé que celles du finage de Fontenne, Crais de Pouilly et Porte Guillaume les raisins ont été endommagés de la grêle...].

Et c'est à partir de cette époque et au cours du XVII<sup>e</sup> siècle que le terme se généralise dans les actes juridiques ayant trait aux biens fonciers sans qu'ils soient spécialement viticoles : en 1608, par exemple on trouve *climat*, ou *clymat* dans le texte de fondation de Saint-Nicolas-les-Cîteaux employé très largement dans le sens de finage, contrée qui comprend des bois, des terres, etc. Il en est de même pour la fondation du hameau du Poiset (Détain) en 1635 qui dépend de Saint-Vivant de Vergy : un « *climat de terre, tant en essarts, terres, charmes, bois que déserts* ».

*Climat* sera dès lors et au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle de plus en plus restreint à la désignation des parcelles viticoles exprimant les qualités intrinsèques du lieu dans les vins qui y sont produits (pente, exposition, « force du terroir »). C'est ce que retranscrit l'Intendant de Bourgogne dans l'enquête du Régent de 1716-1718 pour l'Académie des Sciences de Paris : « Les vins de Nuis des *climats* plus chauts sont ordinairement ceux qui sont sur les coteaux... » ; « Le marc d'Or, champferdoil, les violettes, les perrières, finage de Dijon et autres *climats* joignant sont de forts bons vins... ».

Et on retrouvera les mêmes considérations et acceptions du terme dans les guides ou traités des abbés savants au cours du siècle des Lumières : Arnoux (1728) qui distingue *les Fèves, les Grèves, les enclos du Roy, les Cras, Champans à Volnay, Comaraine à Pommard*, puis Tainturier (1763), Dom Denise (1779), Courtépée (1774-1780). Toutefois le sens de *climat* n'est pas encore fixé : il peut être utilisé indifféremment en synonyme de finage (*climat de Pommard ou de Chassagne*), de *terroir*, de *canton*, ou encore d'un espace géographique assez vaste correspondant à l'ensemble d'un coteau (*Le Chambertin ou Le Montrachet*) ou à toute l'arrière-Côte. L'enquête du Régent (1716-1718) indique pour Pommard : « les vins de ce *climat* n'ont pas tant de feu, de montant ni de délicatesse que ceux de Volnay [...] il y a mesme des *cantons* dans ce *climat* où l'on fait des vins égaux à ceux de Volnay ».

Ainsi à partir du XVI<sup>e</sup> siècle en se poursuivant dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, le mouvement de diversification et de hiérarchisation des vins d'abord centré sur la ville semble créer un nouvel espace de cohérence viticole qui conduit à une mosaïque de plus en plus fine de parcelles reconnues et délimitées. C'est le particularisme qui devint le ferment logique de l'articulation entre les crus. Le fait de choisir le particularisme des lieux, autrement dit le ferment des climats, plutôt que l'affinité symbolique à un lieu pour apprécier les crus apparaît ainsi comme un choix culturel fondamental qui se traduit directement sur la géographie viticole.

Ainsi la réalité du climat vient cristalliser à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle cette nouvelle référence au lieu pour caractériser les hiérarchies et les différences entre les vins de la Côte bourgui-

gnonne, et le mot d'abord commun vient prendre cette acception exclusivement viticole et bourguignonne traduisant par là un processus culturel singulier propre à la Côte.



Meurger  
(© Photo J.-M. Schwartz)

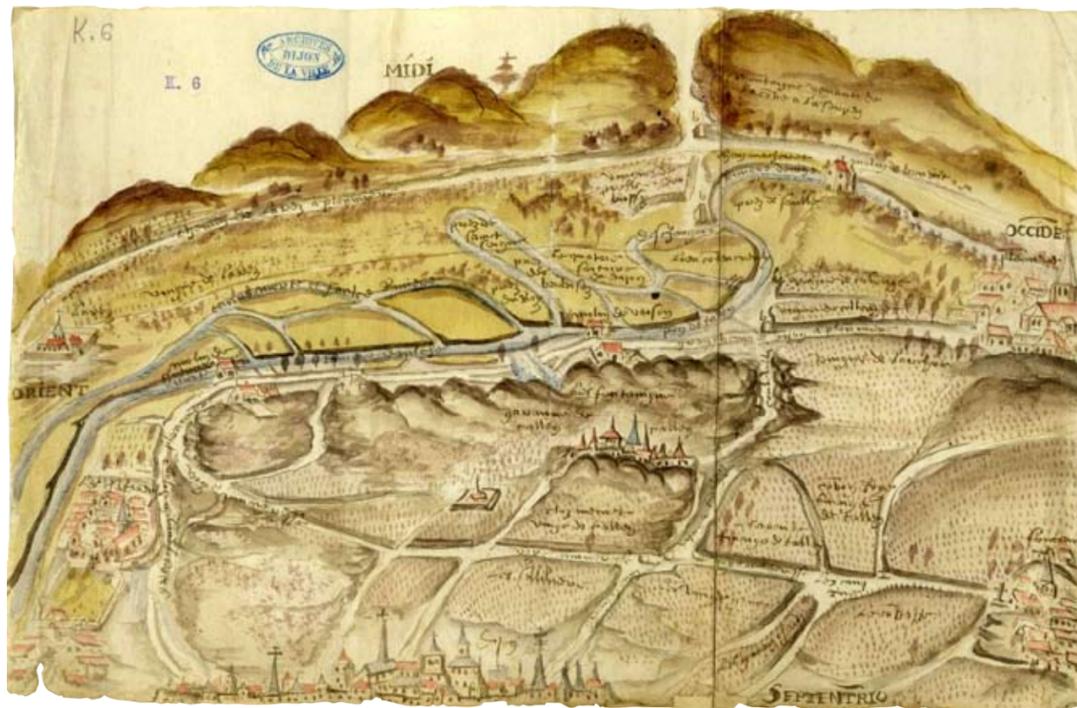
### LES PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS DES CLIMATS : LES TIBÉRIADES DE DIJON DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

C'est précisément à l'époque où apparaissent nommément à la fois le terme de « climat » et des climats en tant que tels, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, que l'on voit représentés des climats de vignobles sur deux documents exceptionnels : les tibériades de Dijon dites « la petite tibériade » datée de 1550 et « la grande tibériade » de 1567-1571 conservées aux Archives municipales de Dijon sous les cotes K6 510 et C 25. Une tibériade s'apparente à un plan, parfois en représentation cavalière et à plusieurs points de perspective, dressé lors de procès de bornage ou au sujet de limites territoriales pour représenter aux juges les lieux contestés. Ce type de document apparaît au XVI<sup>e</sup> siècle à Dijon mais son origine est médiévale en Italie.

Ces plans représentaient assez fidèlement les bornes mais aussi d'autres repères topographiques : arbres, bâtiments, moulins, calvaires, ponts, murs, limites parcellaires etc.

Sur chacune des deux tibériades, on reconnaît les parcelles et les clos de vignes différenciés, précisément délimités et nommés – des lieux-dits qui deviendront pour certains des climats – présents dans la vallée de l'Ouche entre Dijon et Plombières, sur les collines de Fontaine d'Ouche, autour du château de Talant et de Fontaine (*Clos Moniot, Vigne de Larchot, les vignes Genoï (?), les Saulières...*). On y décrit ainsi un paysage de vignoble aujourd'hui disparu mais pas aussi généralisé qu'on aurait pu l'imaginer. Il est remarquable cependant de constater la présence de clos dans la vallée de l'Ouche même : *vignes de Larrey, vignes de Presse et de Bussy, la vigne de Collonges*.

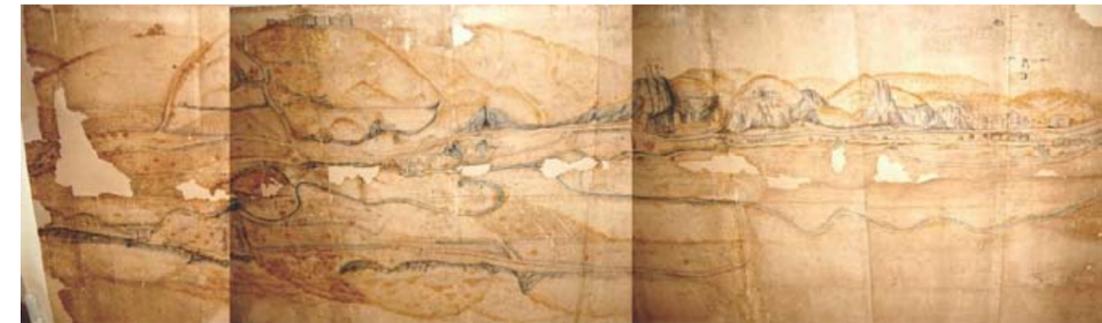
Ainsi, les riches archives bourguignonnes permettent de tracer l'histoire des climats et même l'émergence de la réalité des climats, qui reste propre à la Bourgogne dans son sens viticole. Cette concrétisation apparaît ainsi ancrée dans le Moyen Âge pour les préoccupations des qualités du lieu transposées dans la qualité des vins mais c'est à l'époque moderne, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, que le discours normatif ou juridique ainsi que l'image captent et fixent les climats dans les mots et les représentations picturales. En même temps que le



La Petite Tibériade de Dijon, 1550, Archives municipales de Dijon  
(© Photo T. Labbé)



La Grande Tibériade de Dijon, 1567-1571, Archives municipales de Dijon  
(© Photo J.-P. Garcia)



La Grande Tibériade de Dijon, 1567-1571, Archives municipales de Dijon  
(© Photo J.-P. Garcia)

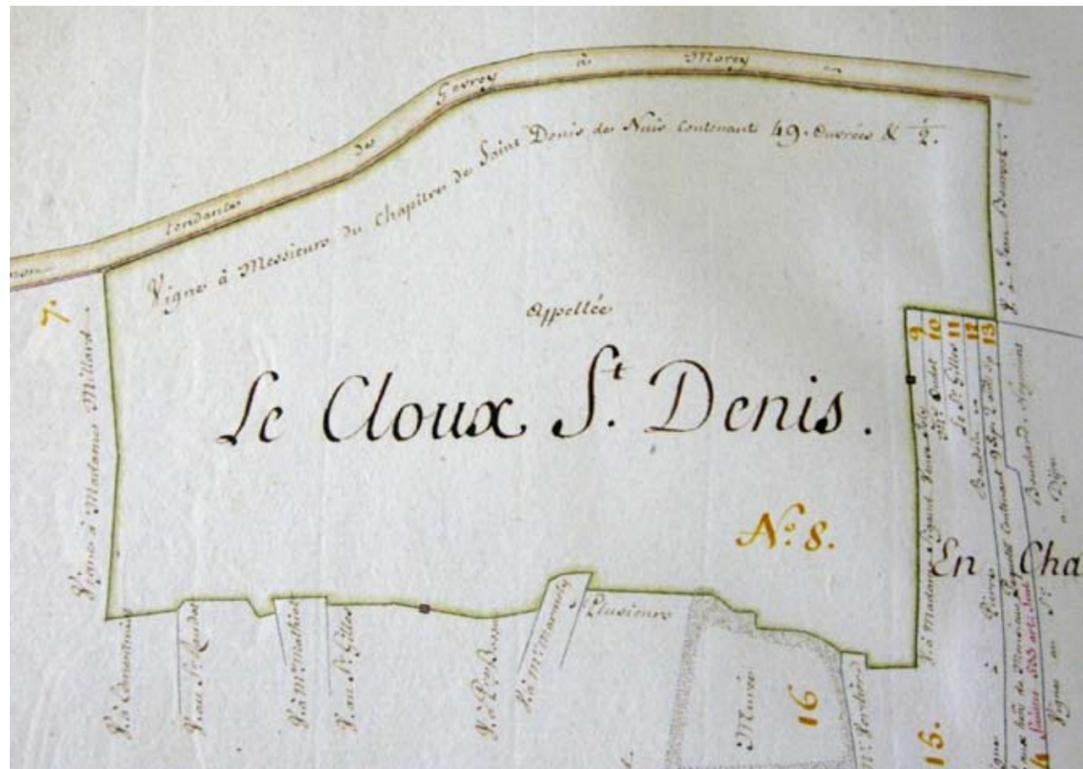
paysage qui est inventé précisément au XVI<sup>e</sup> siècle, ce changement de représentation et de sensibilité à la Nature a participé à la construction des climats tout comme le travail des hommes sur les lieux eux-mêmes, même si le terme *climat*, représente encore au XVIII<sup>e</sup> siècle des espaces qui peuvent être aussi plus vastes, en synonymie avec finage ou terroir, et qu'il peut inclure des cantons dont certains peuvent être nos climats actuels.

### LES PREMIERS CLIMATS VÉRITABLES : CHAMBERTIN ET CLOS DE BÈZE

Ces deux climats doivent leur renouveau et leur réputation nouvelle d'excellence à la remise en valeur entre 1627 et 1651 d'une partie de leurs vignes en friches appartenant depuis mille ans au chapitre de Langres, par leur « locataire perpétuel », Claude Jomard, avocat au parlement de Bourgogne. En 1676 se trouvèrent brusquement propulsés au sommet

achats de Dijon déclarèrent en effet avoir envoyé à monseigneur de Mérvillaut à Paris, une « queue de vin de Chambertin acquise du sieur Jaquinot ». Cette mention, dont l'appellation se passe désormais du terme « cru » – ce qui fait de « Chambertin » un véritable qualificatif d'une référence au lieu – est encore une rareté en cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

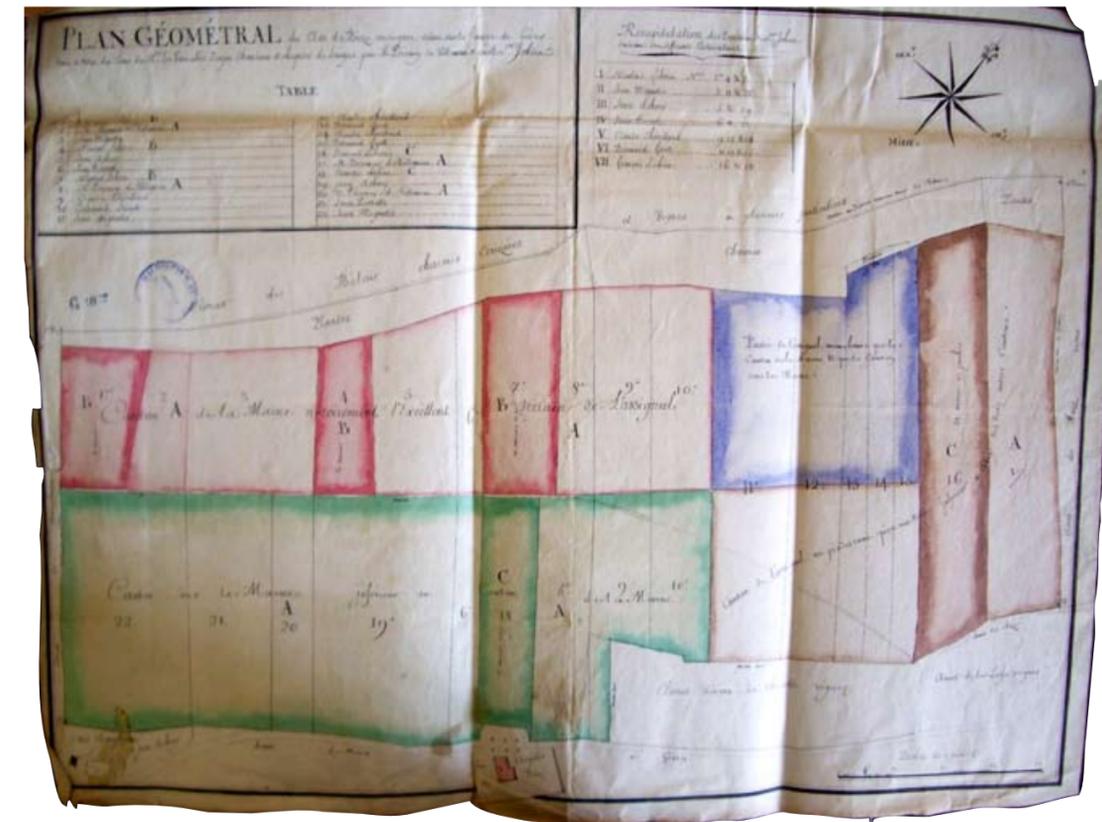
L'émergence par l'excellence des deux climats de Gevrey est symptomatique de la mise en place définitive du modèle des climats bourguignons. À partir de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la proximité



Plan du « Cloux Saint Denis » sur un terrier du XVIII<sup>e</sup> siècle, Archives départementales de la Côte-d'Or  
(© Photo R. Pinguet)

de la pyramide des vins ces deux climats de Gevrey qui apparaissent pour la première fois sur la place de vente de Dijon : Bèze et Chambertin. Taxés dès cette année-là comme les meilleurs vins du Dijonnais, les « vins des crus de Baise et de Chambertin, finage de Gevrey », appellation à laquelle on préférera par la suite celle de « vins des climats de Baise et de Chambertin », dépassent définitivement leurs prix en 1684. Il est significatif que Chambertin figure, en 1691, comme la première indication géographique précise, différente de Beaune ou Dijon, utilisée pour nommer un vin. Les commissaires députés aux

avec Dijon qui avait été la norme avec la marque de la ville ne suffit en effet plus pour jouer le rôle principal dans la hiérarchisation des vins. Le mouvement va alors vers la dépréciation continue des crus de la zone septentrionale de la Montagne, au nord de Dijon, et d'une bonne partie des crus de Dijon, Chenôve, Talant et Fontaine, au profit d'une mise en valeur de l'espace s'étendant de Gevrey à Marsannay-la-Côte, c'est-à-dire la Côte de Nuits – en 1680, apparaissent les vins de Nuits – où vont s'exprimer par la suite au XVII<sup>e</sup> siècle tous les autres climats de cette Côte.



Plan géométral du Clos de Bèze dressé en 1755 (Archives départementales de Côte-d'Or)  
(© Photo T. Labbé)

Il en est de même, mais de façon un peu plus tardive, autour de Beaune avec l'espace du Montrachet qui sera valorisé comme un climat formant un tout à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle avec son « vin blanc le plus curieux et le plus délicat de France » (abbé Arnould, 1728).

Ainsi, comme l'a montré Thomas LABBÉ, historien au laboratoire ARTeHis de l'Université de Bourgogne, « l'exemple-phare du modèle des climats est donné par le Chambertin-Clos de Bèze, puisqu'il conjugue toutes les innovations au cours de la construction historique des climats du vignoble de Bourgogne » :

- plus ancienne donation monastique pour y planter la vigne sur les coteaux, dès 630 ;
- premier emploi, en 1584, du terme de « climat » affilié à une terre viticole dans un document concernant le lieu-dit Chambertin ;
- les climats de Bèze et de Chambertin sont les premiers à être célébrés à la charnière des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles quand se met en place la nou-

velle différenciation et la nouvelle hiérarchie des lieux viticoles ;

- premiers climats inscrits dans la littérature par le poète Bernard de la Momoye [1641-1728] dès 1700, bien avant tous les autres climats ;
- de même, dès 1719 ces deux climats sont déjà mentionnés dans un ouvrage relatif au commerce du vin. On lit ainsi cette année-là sous la plume de Piganiol de la Force [1673-1753], à une époque où les noms de village suffisaient encore pour exprimer la diversité des vins de Bourgogne : « S'il n'y a guères de Provinces qui soient plus fertiles en grains et en fruits que la Bourgogne, l'on peut dire qu'il n'y en a pas qui produisent d'aussi excellents vins que ceux de Nuits, de Chambertin, de Bèze, de Coulange, de Chassagne, de Beaune, et de Volenai ».

### LA DIFFÉRENCIATION PROGRESSIVE ET LA GÉNÉRALISATION DES CLIMATS (DÉBUT XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

Seuls les vins de Volnay parmi les vins de Beaune sont distingués en 1666 dans l'enquête de l'intendant Bouchu [1628-1683] qui relève justement des vignes de prix différents, et donc de qualités différentes, dans les paroisses de la Côte, sans pour autant les identifier ni les localiser formellement. En 1702, Salins l'aîné [1630-1710], dans son opuscule recommandant les vins de Beaune pour leurs vertus médicinales, cite les vins correspondant aux vignobles des « villages » : Beaune, Pommard, Savigny, sans distinguer spécifiquement des climats. L'intendant de Bourgogne cite pour la première fois une suite des climats dans l'enquête commandée par le Régent en 1716 : « *Les vins de Nuis des climats plus chauds sont ordinairement ceux qui sont sur les coteaux...* » ; « *Le marc d'Or, champferdoil, les violettes, les perrières, finage de Dijon et autres climats joignant sont de forts bons vins...* ».

L'abbé Arnoux (1728) distinguera quelques années après : *les Fèves, les Grèves, les enclos du Roy, les Cras, Champans à Volnay, Comaraine à Pommard*. Le propre des spécialistes du commerce de ce vin, les courtiers et les commissionnaires, était dorénavant, écrivait-il, de savoir discerner « *le choix des cantons [lieux-dits] d'où sortent les vins [...] lorsqu'ils goûtent les vins qu'ils veulent envoyer dans les pays étrangers* ». En 1734, Antoine Garreau [1672-1738] mentionne les vins des communes de la côte : de Dijon, de Chambertin, de Nuits, de Chenôve mais aussi de *Baize*. Tout comme l'abbé Tainturier en 1763 pour les climats de Beaune, Dom Denise, moine cistercien, cite dans son traité sur la viticulture, en 1779, les climats de Nuits : « *Dans le climat de Nuits, les différents lieux sont : Saint Georges, les Didiers et Vaucrains. Tous les vins qui viennent de ces climats sont excellents* ».

Cette individualisation progressive et générale des climats est aussi perceptible dans les comptes des achats de vins effectués par les échevins de Dijon pour leurs hôtes de marque. Durant la décennie 1710-1719, seules deux des quarante-trois commandes de vin (moins de 1 %) indiquent une provenance géographique comme « *vin de Pommard* », par exemple, différente de « *vin de Beaune* » ou « *vin de Dijon* ». Tout change à partir la décennie 1720-1729 avec 23 % de provenances indiquées (notamment Pommard et

Montrachet), et finalement 90 % entre 1750 et 1759. L'accélération du processus de revendication de la provenance géographique des vins s'accompagna de plus d'une diversification importante et progressive des lieux mentionnés. Alors que les climats reconnus n'apparaissent encore que de manière assez limitée, dans les années 1720-1730 en ne faisant résonner que les noms véritablement les plus prestigieux pour l'époque, la palette concerne une bonne partie des villages producteurs de vins fins (surtout en rouges) actuellement reconnus sur l'étendue de la côte avec les *climats de Chambertin, de Montrachet, de Corton, de Morgeot*. Ces faits illustrent la systématisation de cet usage à partir des années 1740 et la parcellisation de plus en plus grande pour différencier des lieux producteurs de vins fins et établir leur hiérarchie. Ce double mouvement de distinction et de généralisation des climats va aboutir au cours du XIX<sup>e</sup> siècle aux premières classifications des vignobles (Morelot, 1831 puis Lavalle, 1855) et aux premières délimitations avec la fixation systématique de la hiérarchie des vins dans l'espace géographique.

### L'INVENTION DES VINS DE GARDE ET DES MILLÉSIMES



C'est précisément au moment où les climats se généralisent au XVIII<sup>e</sup> siècle avec les caractères qui les distinguent qu'apparaissent les *millésimes*. L'historien Marcel Lachiver [1934-2008] a écrit justement dans *Vins, vignes et vigneron – Histoire du vignoble français* (1988) : « *Le millésime, c'est la possibilité longtemps affirmée de noter les années et d'établir des hiérarchies dans le temps. À cette joie de l'année se superpose l'appréciation du cru, du lieu où le raisin à mûri* ». Non seulement on fera le lien entre les caractères du lieu et les caractères gustatifs à la dégustation, mais avec l'apparition des vins de garde et des millésimes, qui autorisent à déguster des vins d'âges différents, ce seront des comparaisons dans le temps qui seront possibles, des moments de l'année, les saisons favorables ou défavorables, sèches ou humides, des parcelles de souvenir préservés que le discours fera ressortir et partager.

Avec le siècle des Lumières, la Côte a choisi en même temps l'individuation de l'espace dans les climats et celle du temps dans les millésimes. Pour n'en citer que quelques exemples : entre 1738 et 1743, le négociant François Lavirotte [1704-1778] de Beaune vend du *vin vieux* (moins de deux ans en général, exceptionnellement de 4 ans) et du *vin nouveau* (de l'année). On trouve dans son cahier des ventes « *du beaune, du chassagne, du cheilly, du meursault fin blanc, du meursault rouge* », du vin de deux climats précis, « *vin du Meix Charvot, et santenay de la Gravière* », et d'un millésime particulier « *du vin rouge vieux de la cuvée de [17]35 près du Moulin Moine (de meursault)* ». Le receveur des tailles de Laon en 1747 lui demande « *des bourgognes blancs et rouges de 1747 ou d'autre qualité équivalente* ». L'abbé Tainturier dans son ouvrage *Remarques sur la culture des vignes de Beaune et lieux circonvoisins* publié en 1763 feint de s'interroger : « *Qui est-ce qui ignore encore qu'en certaines années il y a des climats où les vins réussissent mieux qu'en d'autres ?* » Et il répond : « *nous conservons encore cette année 1763 du vin de Pomard en première qualité de 1743, lequel vin a conservé son bon goût et sa fermeté* ».

### LA FIN DES COURTIER-S-GOURMETS ET LES PREMIERS COMMISSIONNAIRES À LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

La dynamique d'émergence des climats tient aux changements qui s'opèrent de façon concomitante dans les métiers du commerce des vins et dans les normes imposées à leur diffusion : de nouveaux acteurs permettent la revendication des lieux d'origine et la fin de la marque de la ville.

À Beaune, ce sont des courtiers jurés nommés par le conseil de ville – leur fonction existe depuis au moins le XIV<sup>e</sup> siècle – qui ont le privilège exclusif d'entrer en contact avec les marchands étrangers et de leur vendre des vins « *bons, loyaux et marchands* » dont ils garantissent la qualité en apposant la marque B (pour Beaune) sur les tonneaux qu'ils ont auparavant « *tasté* » (goûté). À partir de 1654, puis de façon plus affirmée après 1684, apparaissent des intermédiaires entre les producteurs et les clients consommateurs : les commissionnaires qui se substituent aux marchands étrangers à la ville qui venaient auparavant sur place s'approvisionner. Ceux-ci choisissent les vins pour les clients en touchant une commission sur la transaction. Au fil du temps, les commissionnaires accaparent de plus en plus le commerce vers l'extérieur de la ville, achetant eux-mêmes les vins et même des vignes, entreposant des vins dans leurs caves, allant visiter leur clientèle en France ou à l'étranger. Ils préfigurent la fonction des négociants qui va se développer au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès leur apparition, les commissionnaires prônent la liberté du commerce et l'indépendance contre les contraintes des privilèges imposés par la ville. Ils se présentent bien comme une alternative s'opposant à l'ancien système de commerce du vin, celui des courtiers, en vigueur depuis le Moyen Âge et contrôlé par les échevins de la ville. Ils vont aboutir à supplanter les courtiers à partir de 1730 et faire abolir en 1752 la marque de la ville et le contrôle de l'échevinage sur le commerce des vins.

Cette « *marque de la ville* », loin de constituer une assurance quant à la provenance géographique du produit, était obtenue d'abord si le vin en question, en termes de production et de vente, entrait dans la sphère des privilèges de la ville. Le statut des

courtiers rédigé en 1607 prescrivait ainsi seulement qu'ils pouvaient marquer tous « vins bons et dignes de marque » sans aucune mention quant à une restriction d'ordre géographique. On y apprend que non seulement les vins de Beaune, mais aussi ceux de Pommard, Volnay, Chassagne, Aloxe et Savigny pouvaient bénéficier de la marque de la ville « vin de Beaune », autrement dit tous les vins des villages les plus réputés du baillage, les plus proches aussi de la ville de Beaune. Or, le propre des spécialistes du commerce du vin, et surtout les commissionnaires, était dorénavant, écrit l'abbé Claude Arnoux (1695-?) en 1728, de savoir discerner « le choix des cantons [lieux-dits] d'où sortent les vins [...] lorsqu'ils goûtent les vins qu'ils veulent envoyer dans les pays étrangers ».

Le système de vente imposé par les commissionnaires, qui se plaçaient en intermédiaires, dut rendre de plus en plus nécessaire aux yeux des acheteurs l'obligation de connaître le lieu de production du vin acheté. Pour l'acheteur, la relation à la source de l'achat devenait alors indirecte. Renforcée par l'indication du lieu de provenance, l'authenticité du produit établissait une relation de confiance pour limiter les fraudes du vigneron ou celles du commissionnaire.

En novembre 1766, une enquête dans les différentes villes de la Province de Bourgogne pour connaître les avis de chacun afin de lutter contre la fraude dans la vente des vins, fait mention : « il fera marquer d'une marque au feu tous les vins que feront partir les commissionnaires, et feront inscrire sur les futailles, outre la marque du bureau le nom du territoire d'où sortiront les vins ». **Cette proposition, est la première officialisation de l'appellation des vins de Bourgogne par leur « climat » d'origine. De l'ancienne marque de Beaune, marque des privilèges de la ville, on est passé à la marque de chaque village et des climats, marque d'une origine géographique :** « Au moyen de ces précautions, chaque vin sera envoyé sous sa propre dénomination, le vin de Santenay pour le vin de Santenay, celui de Saint Aubin pour vin de Saint Aubin, et on ne les décorera plus des grands de Beaune, Pommard ou Vollenay ». Véritablement opératoire dans les faits depuis la fin des années 1730, la reconnaissance du lieu de production du vin trouve ici pour la première fois sa place dans un document qui cherche à en fixer l'usage comme une règle stricte.

### LE DÉVELOPPEMENT DU NÉGOCE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE : LA DIFFUSION D'UN MODÈLE

Succédant aux commissionnaires, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, apparaissent les maisons privées de négoce, créées par des professionnels du commerce (de draperie, de ferronnerie) ou des artisans (boulangerie, tonnellerie) se spécialisant dans l'achat et l'expédition de vins vers une clientèle française ou étrangère : ainsi Claude Marey [1696-1770] à Nuits ou le maître tonnelier Edme Champy (1720), Joseph Amyot (1725), Michel Bouchard (1731), Gabriel et François Lavirotte (1734) à Beaune. L'édit de libre circulation et libre commerce des vins de 1776 voit par la suite la création de huit nouvelles maisons de négoce à Beaune.

Ces négociants de Beaune, achètent des vins, les stockent en cave, les élèvent puis les proposent à la vente, souvent à grande distance. Pour cela, ils établissent de vastes réseaux commerciaux intégrant des moyens de transport, des intermédiaires, des comptoirs dans les villes françaises et européennes, principalement du nord et de l'est. Ainsi, François Lavirotte de Beaune, entre 1735 et 1776, visite lui-même ou établit des voies commerciales par route et par eau vers Versailles, Caen, Rouen, Lille, Arras, Metz, Montbéliard, Strasbourg, Munich, Lunéville, Neuchâtel, les Flandres, Liège, Namur, Maastricht, Luxembourg, Aix-La-Chapelle, Francfort, et plus loin encore : la Hollande, la Russie. Une grande maison de négoce établit ainsi sa clientèle : 8 % à Paris, 30 % en France (Normandie) et 62 % à l'étranger, surtout en Allemagne.

Ce succès commercial des vins contribue à diffuser et à imposer très largement en France et en Europe le modèle bourguignon de différenciation des lieux par le vin. Il fidélise et pérennise le modèle de climats par l'attrait de la clientèle à cette référence géographique démontrée par la qualité et la hiérarchie des vins, même si c'est souvent le mot canton qui désigne dans la bouche des clients – la plupart non bourguignons – les lieux-dits qui produisent les vins commandés : dès 1738, Barbier, marchand à Besançon souhaite de Lavirotte avoir un inventaire de tous les noms de vins de Bourgogne, « des meilleurs cantons » ; en 1747, un curé de Normandie demande les prix des vins nouveaux de



Vue des Cuveries Bouchard Père et Fils à Beaune  
(© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

« volné, beaune et autres bon cantons, nuis, pomard, savigny », mais on relève aussi des climats comme « Champartin, La Romanée, Moraché ».

Même si des vins de climats sont souvent assemblés, les négociants deviennent aussi peu à peu propriétaires de vignes et marquent par leur inscription foncière dans des climats de haute renommée le succès commercial des vins exportés. Ce succès véhicule la réussite d'un modèle exemplaire de qualité en référence au lieu à l'échelle de toute l'Europe et au-delà. En témoignent :

- la publication à Londres en 1728 par Claude Arnoux d'un manuel à l'usage des acheteurs anglais. Sa Dissertation sur la situation de la Bourgogne, sur les vins qu'elle produit etc. décrit cette manière de formaliser sur le critère de la diversité géographique, la production de vin de Bourgogne ;
- en Italie, la publication de Ludovico Bertoli en 1747 de « Le vigna ed il vino di Borgogna in Friuli » montrant comment le Frioul s'inspire du vignoble bourguignon ;
- le mémoire de viticulture cistercienne de dom Denise traduit en 1779 en italien pour servir à l'implantation du pinot et du modèle de la viticulture bourguignonne en Toscane.

Thomas Jefferson, futur président des États-Unis, réalise en 1787 un tour des vignobles de France d'où il a coutume de faire venir ses vins. Il visite les



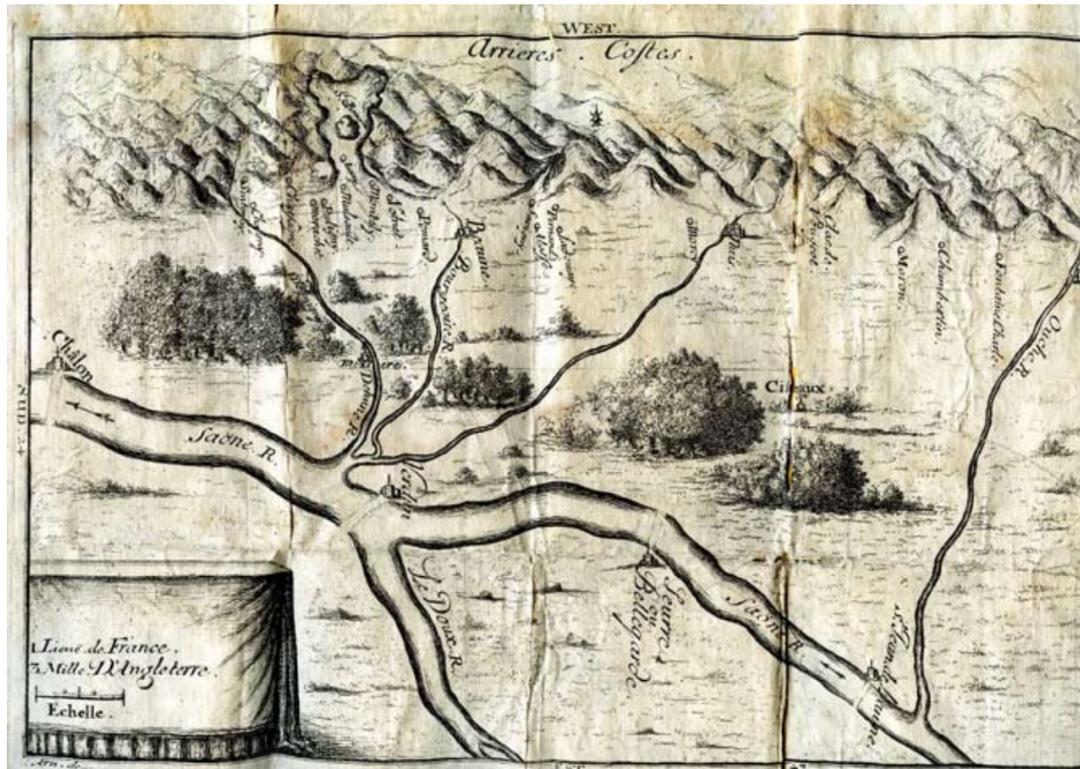
Les Cuveries Bouchard Père et Fils à Beaune  
(© Photo GRAHAL)

climats d'origine des crus qui ont sa préférence, notamment le *Meursault Goutte-d'Or 1784*, et il y entrevoit toute la complexité de la construction historique de certains climats en relevant : « On prétend que les vignobles jouxtant ceux qui donnent ces crus (Chambertin et Montrachet) produisent des vins de même qualité mais, appartenant à d'obscurs anonymes, ces vins ne se sont pas faits de nom et se vendent par conséquent aux prix des vins ordinaires ». Les commandes établies à la suite de ce tour perdureront après son accès à la Maison Blanche comme président des États-Unis.

Le négoce du XVIII<sup>e</sup> siècle a laissé un riche patrimoine bâti de caves sous les cités de Beaune, Nuits et Dijon notamment. Bourgeois roturiers et enrichis au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils pourront se porter à la Révolution acquéreurs des biens de la noblesse et du clergé vendus comme biens nationaux, notamment des tours et des bastions des remparts de Beaune de la fin du Moyen Age qu'ils aménagèrent en caves et

Carte de la côte extraite de la *Dissertation sur la situation de Bourgogne, sur les vins qu'elle produit, sur la manière de cultiver les vignes, de faire le vin et de l'éprouver...*, de Claude Arnoux, Samuel Jallason, 1728, 55 p.

(© Photo J.-P. Garcia)



qu'ils préservent ainsi de la démolition : c'est ainsi que la tour des Filles ou de l'Oratoire est acquise par la maison Chanson en 1794, que la tour des Dames du Lieu-Dieu est propriété de la maison Patriarche, que les vestiges de l'ancien château, démantelé en 1602, sont rachetés en 1820 par Bernard Bouchard.

### UNE CULTURE SAVANTE DE DESCRIPTION ET DE CLASSIFICATION DES CLIMATS

En même temps que les climats sont apparus de plus en plus différenciés à partir de l'époque moderne, les caractères propres des lieux et des climats viticoles ont été transcrits, analysés, promus à travers le développement d'une culture savante naturaliste, médicale, académique et scientifique, très active du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, dont les débats ont retenti bien au-delà de la province de Bourgogne.

Le premier domaine est celui de la médecine et de la santé. Depuis l'Antiquité et le Moyen Âge, le



Chanson Père et fils à Beaune

(© Photo GRAHAL)

vin était considéré comme le médiateur des bontés naturelles, faisant passer celles de l'air au corps, celles de la terre au corps. Les propriétés des lieux soignent, aussi la description de ces propriétés communes des lieux et des vins sont primordiales pour qui veut guérir les corps. Plusieurs médecins célèbres établissent ces liens entre les propriétés physiques et chimiques du terrain et les mêmes propriétés analogues du vin qui est bu comme remède. Le médecin dijonnais Jean Liebault [1535-1596] notait déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, en étant attentif à la diversité des vins dans les additions avec lesquelles il compléta en 1572 le traité de son beau-père, le célèbre imprimeur Charles Estienne, *L'agriculture et la maison rustique*, que parmi les vins de Beaune « les vins de Dijon doivent être nombreux, ceux qui naissent au cloz du Roy à Chenove, à Fontaine, à Plombière, à Talent ». Fagon [1636-1718], médecin du roi, soigne Louis XIV en 1695 en recommandant le vin de Bourgogne, et favorise notamment le vin de Nuits, plus tannique, au détriment du vin de Champagne. Le docteur Jean-Baptiste Salins [1630-1710], médecin à Beaune, dans un pamphlet en 1700 développe un argumentaire où pour la première fois est avancé le critère naturaliste permettant de distinguer les climats de Beaune : « Ce n'est pas seulement à la bonne culture des vignes mais principalement à la bonne nature de l'air et de la terre du pays qu'on est redevable de la bonté du vin... Je vous demande... s'il peut se trouver une meilleure terre, une situation et une exposition au soleil plus favorable au monde que celle des vignes de Beaune, de Pommard et de Volnay. »

Le siècle des Lumières voit l'instauration des académies, des sociétés de savants, de physiocrates qui avancent leurs théories à la fois économiques et naturalistes où la création des richesses passe en premier lieu par l'agriculture et par le travail. C'est aussi le siècle des inventaires et des classifications qui procèdent de la recherche d'une causalité naturaliste et scientifique rejetant l'autorité des traditions, qui émerge avec le rationalisme philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle. La construction de la démarche naturaliste va de pair avec le récolement et la dénomination des entités naturelles, la constitution de collections et l'esprit de classification de l'*Encyclopédie*. L'influence des conditions naturelles, et singulièrement du climat et du sol, sur les caractères mêmes des habitants de telle ou telle contrée transparaît dans les œuvres littéraires de Montesquieu

[1689-1755] – « les climats font souvent les diverses humeurs » – où il veut montrer la relation entre les lois d'un pays et la nature de son sol et de son climat (théorie des climats, dans *L'Esprit des Lois* publié en 1748) ; il en est de même pour Diderot [1713-1784] en 1759, dans *Les Langrois*, où il affirme l'influence du vent et de l'atmosphère sur le caractère des habitants. À cet esprit naturaliste et analogiste ressortissent aussi directement l'association des caractères des climats viticoles aux caractères des vins qu'ils produisent. L'Académie des Sciences Arts et Belles Lettres de Dijon, instaurée en 1740, couronne Jean-Jacques Rousseau [1712-1778] de son prix pour son *Discours sur les Sciences et les Arts* en 1750 puis son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* en 1755. Elle fait jour aux débats sur la nature, sur les sciences expérimentales, sur les Antiquités. Les académiciens expérimentent, analysent, s'informent, publient, échangent grâce à un large réseau de membres associés ou correspondants et les débats ne se réduisent pas au seul vignoble bourguignon. Grâce au réseau académique national, se côtoient des aristocrates, des ecclésiastiques, des scientifiques déterminés à œuvrer pour le progrès des connaissances, notamment sur la vigne et le vin. Richard de Ruffey [1706-1794], vice-président de l'Académie, émet cette sentence révélatrice des conceptions de son époque sur les vins et les terroirs, dans une fable allégorique adressée au Prince de Condé en 1766 : « la cause du goût du terroir que l'on trouve dans certains vins » [est reliée à] « la force de la sève et, donc, de l'humidité du terrain ».

Dans le même esprit académique, l'intendant de Bourgogne répond à l'Académie des Sciences de Paris pour son enquête sur les richesses minérales du royaume commandée par le Régent en 1716 : « À l'égard des vins, il y a différents terroirs qui les rendent plu [sic] ou moins bons ; ceux des perrières, marc d'or et chenuave qui sont sur le penchant de la coste près de Dijon, l'emportent sur les autres. Depuis quelles [lire quelques] années les vins sont difficiles à faire à cause de la diversité des temps soit par les chaleurs excessives arrivées dans le mois de juillet et aoust, et par les matinées fraîches et quelquefois des petites gelées blanches qui sont survenues qui ont abatu ce que les grandes chaleurs avoient fait pour bonnifier le vin ». [...] « Les vins de Nuits des climats plus chauds sont ordinairement ceux qui sont sur les coteaux et qui rougissent plus facilement et de meilleure qualité que ceux du plat pays... ».

Dans le Baillage de Beaune : « C'est dans ces collines où sont scituées les climats où l'on recueille les plus fins vins du Beaunois. Elles sont exposées de manière qu'elles reçoivent les impressions du soleil dès qu'il se lève jusques à ce qu'il se couche. La terre qu'il purifie par ses rayons est plus légère et donne cette qualité aux vins qu'elle produit ».

La Dissertation sur la situation de la Bourgogne de Claude Arnoux, Beaunois d'origine, constitue la première présentation savante publiée – à Londres en 1728 – décrivant cette manière de formaliser, sur le critère de la diversité géographique, la production de vin de Bourgogne. Elle comprend non seulement un texte qui décrit « les qualités, finesse, couleur, durée des différents vins que produit la Côte de Beaune », mais aussi une carte qui localise « tous les bons coteaux » et plusieurs lieux-dits réputés : les Fèves, les Grèves, les enclos du Roy (le Clos du Roy), Les Cras (aux Cras), à Beaune, Champans à Volnay, Commaraine (clos de la Commaraine) à Pommard, etc. Il recherche les explications des qualités des différents crus dans les caractères des lieux : le vin, le seul « qu'on puisse et qu'on doit appeler le vin de Bourgogne » s'étend de Dijon à Beaune [...]. « Pourtant, le rideau de collines s'étend de manière semblable jusqu'à Lyon, mais la différence tient dans la composition de la terre. Mais les terres étant moins fines et moins légères à Chalon, plus épaisses à Tournus, plus grossières à Macon, cela fait changer la forme des productions de ces coteaux qui nonobstant le même arrangement et la même situation produisent de si différentes liqueurs ». [...] « Morachet est un petit terroir entre Chassagne et Puligny dans la plaine, qui est en possession d'une veine de terre, qui rend sont terrain unique dans son espèce ; il produit un vin blanc le plus curieux, et le plus délicieux de France ».

L'abbé Tainturier [1716-1763] dans son manuscrit de 1763 *Remarques sur la culture des vignes de Beaune et lieux circonvoisins* conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon affirme encore plus nettement ce lien direct entre le sol des climats et le goût du vin, cette fois dans un sens péjoratif : « je connais un climat éloigné de huit lieues de Beaune où il se trouve de ces cailloux [semblables à la pierre à fusil]. Le vin de ce vignoble sent très bien la pierre à fusil ; sans doute ces parties ignées et sulfureuses qui s'échappent de ces cailloux, communiquent au vin ce goût détestable ». De même Dom Denise, moine cistercien écrit dans un manuel de viticulture, publié à

Florence en 1779, à l'égard de ses hôtes italiens désireux de planter le pinot en Toscane :

« Dans le climat de Nuits, les différents lieux sont : Saint Georges, les Didiers et Vaucrains. Tous les vins qui viennent de ces climats sont excellents. [...] Dans le climat de Vosne les vins supérieurs se font dans les parcelles de Boudot, de la Romanée, de Richebourg et de la Tache ; tous des vins de valeur pour leur excellente qualité. Le sol de ces vignes de grande valeur, comme aussi celui du clos de Vougeot et des climats distincts de Chambolle et Morey est une terre franche et rougeâtre, qui recouvre une couche de graviers, compacte, solide, et unie par la même terre. [...] La grâce des vins provient des arômes qu'ils tirent du sol. [...] La terre qui produit les excellents vins de Bourgogne est une terre franche, mêlée de petits cailloux et elle a dans certains endroits deux pieds de profondeur [...] c'est la composition même du sous-sol qui caractérise la qualité des vins. [...] Par cette description, on voit : 1) que la nature du sol contribue beaucoup à la qualité des vins. 2) La différence entre ces deux vins (Montrachet de Clos-Vougeot blanc) ne provient de la différence du sol ».

Par la suite, on fera intervenir l'analyse scientifique avec les disciplines naissantes au XIX<sup>e</sup> siècle – chimie, physique, biologie, climatologie, géologie etc. – pour expliquer les caractères particuliers et individualisés des climats, et leur excellence, construits sur le temps long. La science investit dès lors la viticulture. Elle propose des éléments de compréhension physiologiques aux effets des sols et du climat sur les cultures, dans un esprit de progrès économique et social matérialisé par les sociétés et comités d'agriculture instaurés par les autorités locales et nationales.

Ainsi, après l'impressionnante description conduite en France par André Jullien [1766-1832] à partir de 1816, Denis-Blaise Morelot [1777-1855] impose dès 1831 le premier véritable classement d'ensemble de la Côte bourguignonne sous le titre de *Statistique de la vigne dans le département de la Côte-d'Or*. Il fonde alors sa hiérarchie des vins et de leurs « climats » sur le rôle supposé prépondérant des éléments naturels et en particulier de la minéralogie et de la chimie du sol, posé comme un manifeste scientifique :

« Il est à croire que la quantité plus ou moins pure du sous-carbonate calcaire qui constitue la masse de



Grands vignoble de la Côte-d'Or par J. Laval, s. d. [1855 ?], Communes de Chassagne et de Puligny - Vue prise du Village de Corpeau (© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

nos montagnes influe singulièrement sur la formation de la terre végétale... ce qui ne fait que confirmer que les sols paraissent devoir leur origine aux décompositions des roches ».

[...]

« Cette manière d'envisager la nature du sol sous le rapport des substances qui en composent la base pour expliquer la différence qu'on remarque dans les produits, me paraît entièrement neuve ».

[...]

« Mais personne je crois ... n'a fait remarquer que l'identité de tels ou tels produits, ou la différence de ces mêmes produits n'étaient que le résultat de la décomposition des roches analogues dans le premier cas et différentes dans le second ».

[...]

À propos des vins de « notre côte » : « c'est donc le sol qui leur imprime leurs propriétés natives et qui les fait différencier entre eux ».

[...]

« je ferai remarquer le gissement [sic] de chaque monticule, la nature du sous-carbonate calcaire propre à tel groupe ; et je prouverai que les produits sont de même qualité sur les montagnes dont la roche est la même et que s'il est des climats sur ces mêmes coteaux dont le vin soit d'un goût plus parfait et d'une essence supérieure, c'est qu'il se trouve qu'en cet endroit les débris de la pierre sous-jacente sont plus homogènes avec le reste de l'humus, et que l'exposition en est plus sèche et plus favorable. »

L'étude témoigne du regard d'un propriétaire de la Côte de Beaune soucieux de légitimer l'origine foncière de la qualité des vins face aux marchands et aux tonneliers, maîtres des circuits commerciaux. Lorsqu'il s'attache à décrire le lien qui s'établit entre un lieu et le vin dont il est issu, Morelot précise d'ailleurs que l'identité des « climats » n'est véritablement révélée que lorsqu'elle s'exprime par l'uniformité de la cuvée impliquant l'unité de la propriété. Sur le plan de la qualité, Morelot ajoute à propos de la distinction des « têtes de cuvée » des « premières cuvées » que ces dernières « approchent beaucoup des précédentes, mais il leur manque quelques-unes de leurs qualités : c'est à peine appréciable, cependant les dégustateurs savent le distinguer. Ces nuances sont le résultat de la réunion dans la même cuve des raisins de divers climats ». Ainsi, dans la Côte de Beaune, il y a « un morcellement dans les propriétés vignobles qui est incroyable ; il est impossible que les raisins soient partout de même nature ». Morelot ajoute alors que l'amalgame ne peut se faire que dans la cuve. Mais en ce qui concerne les causes de la variété dans les qualités du vin, il évoque les parties « constituantes » du vin lui permettant de révéler « toutes les propriétés qu'on lui désire » : couleur, corps, arôme, spirituosité et finesse.

Une vingtaine d'années plus tard, en 1855, cette œuvre de référence est complétée par celle de Jules Laval qui publie son *Histoire et statistique de la*



Enseigne de marchand de vin, XVIII<sup>e</sup> siècle, bois sculpté polychrome, dépôt de François Montoy de Beaune  
(© Photo Musée du Vin de Bourgogne)



vins d'Aloxe sont « *les plus fermes et les plus francs de la côte de Beaune* » et que ceux « *qui se vendent ordinairement sous le nom de Corton [...] deviennent avec l'âge francs et moelleux* ». Il ajoute également que la côte de Pommard produit d'excellents vins, fermes et colorés qui étaient autrefois désignés par la tradition comme « *loyaux, vermeils et marchands* ».

Jules Laval produisit une remarquable cartographie en situation des climats hiérarchisés selon sa classification. Elle sera complétée et modifiée en 1860 par le Comité d'agriculture de l'arrondissement de Beaune et de viticulture de la Côte-d'Or, qui est à l'initiative de l'enquête menée à partir de 1859 auprès des communes pour établir un classement des « *parcelles produisant des vins fins en tête de cuvée, première cuvée, deuxième cuvée, troisième cuvée* ». René Danguy et Charles Aubertin prolongent cet exercice de classement dans un ouvrage de synthèse Les grands vins de Bourgogne publié en 1892 et placé sous le haut patronage du négoce. Les descriptions engagées associent alors plus directement encore l'identification des vignes à leurs spécificités gustatives et olfactives portées comme références par la reconnaissance du commerce et du marché.

En 1866, Jules Guyot [1807-1872], dans sa mission pour valoriser la viticulture dans une perspective de progrès économique, soulignait à quel point la vigne et ses cépages développent une grande variété de goûts qui ne sont, ni durables dans le temps, ni nécessairement appréciés par la clientèle. Il ajoute que cette dernière s'est habituée de longue date à un éventail de saveurs dont le commerce est l'initiateur et le garant. C'est de ce principe fondamental que naissent les ouvrages et recueils de classification des vins qui tentent, en rapprochant le produit

de ses origines, d'en établir un goût standard appliqué et reconnu par l'ensemble du commerce local.

Malgré les progrès scientifiques et techniques, l'attachement aux méthodes culturelles traditionnelles demeure très fort et ne sera finalement ébranlé qu'avec la crise du phylloxera. Les ravages causés par *Phylloxera vastatrix* dans le vignoble côte-d'orient sont bien connus : le puceron dévastateur, signalé à Meursault en juillet 1878, envahit la quasi-totalité du vignoble côte-d'orient, alors d'une superficie de 37 000 hectares ; et près de 30 % des vignes disparaissent. Après une dizaine d'années de lutte infructueuse, il faut se résoudre à reconstituer un nouveau vignoble, apprendre de nouvelles méthodes culturelles, comprendre les processus de vinification. La crise phylloxérique rend inéluctable un bouleversement des mentalités vigneronnes car le savoir empirique transmis dans le réseau familial n'est pas adapté. La lutte est organisée par les autorités publiques qui mettent en place un Comité départemental d'études et de vigilance contre le phylloxera. Il fonctionne de 1878 à 1903 et répartit en particulier les subventions conséquentes accordées par l'État et le Département aux syndicats antiphyloxériques créés dans les communes pour traiter les vignes avec le sulfure de carbone. Il faut ensuite se résoudre à arracher les vignes pour les remplacer par des ceps venus des États-Unis d'Amérique. Les mesures de reconstitution du vignoble, imposées et soutenues par les autorités qui autorisent en 1887 l'introduction de porte-greffes américains, sont accompagnées d'impulsions en matière de formation, de formulation des savoir-faire, de construction et de transmission du savoir. Une école de viticulture à Beaune est créée en 1884 sur

la déclaration du sous-préfet de Beaune d'« *engager [les vigneron] à quitter les sentiers de la routine pour leur faire comprendre et adopter les méthodes qui comportent le progrès* ». La mise en place d'un enseignement viticole précède de quelques années celle d'un enseignement œnologique, et il est décidé d'implanter une Station œnologique de Bourgogne à Beaune (1900) et un Institut œnologique et agronomique de Bourgogne à Dijon (1902-1903) qui outre la formation assureront les analyses pour la répression des fraudes.

Ainsi, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par cette culture savante et scientifique établie depuis l'avènement



Station Œnologique de Bourgogne, édifiée entre 1901 et 1905 à Beaune, boulevard Bretonnière. Cet organisme d'observation viticole et œnologique est créé après la crise du phylloxera pour prévenir d'autres épidémies de ce type. Le bâtiment abrite aujourd'hui le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne. Ed. LL  
(© Photo Archives municipales de Beaune)

de l'époque moderne, les climats du vignoble de Bourgogne ont institués, classés, reconnus, expliqués dans leurs qualités et leur diversité, et sans cesse améliorés par le progrès des pratiques et des savoirs diffusés vers la profession. Pourtant, un autre modèle de viticulture aurait pu voir le jour et le modèle des climats définitivement bouleversé sous les coups de la crise du phylloxera et du commerce triomphant au tournant du XX<sup>e</sup> siècle.



Carte des climats par le Comité d'agriculture de l'arrondissement de Beaune (1861)  
(© Photo DR)

## LA CONSTANTE RÉFÉRENCE AU LIEU : LES CARTOGRAPHIES DES CLIMATS

La constante référence au lieu sur la Côte viticole a engendré une tradition de représentation cartographique des climats, comme référence culturelle pour associer les vins et les lieux, comme inscription dans le sol, représentée sur le papier de la réalité des climats.

**Une tradition cartographique d'origine fiscale et juridique** fait suite aux tibiériades du XVI<sup>e</sup> s. jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. Ces représentations de l'espace viticole de plus en plus précises, délimitent, avant le cadastre napoléonien du début de XIX<sup>e</sup> s., les climats et les cantons viticoles. Les motivations sont alors fiscales avec les plans terriers des propriétés et redevances seigneuriales ou ecclésiastiques. Ceux-ci représentent fidèlement la répartition des vignobles, la forme des parcelles et des clos, leur contenu et leur revenu. L'Atlas de Cîteaux établi entre 1671 et 1727, et réédité en 1998, est un monument iconographique en la matière. La précision peut aller jusqu'à distinguer les cantons aux formes quadrangulaires, de qualités différentes – certains « notoirement excellents » – au sein d'un « grand climat », comme par exemple sur le plan géométral du Clos de Bèze.

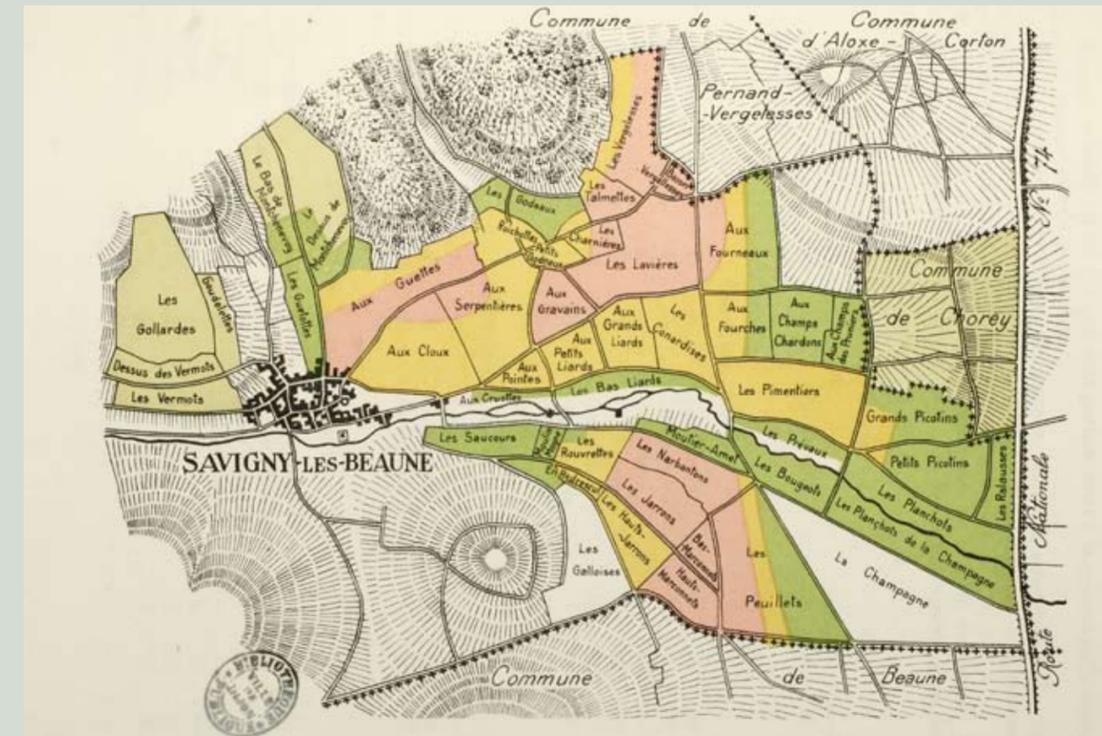
**Une autre tradition cartographique, d'origine savante** et pratique cette fois, voit le jour en même temps que s'individualisent et se hiérarchisent les climats au cours de l'époque moderne.

### 1728

Claude Arnoux, publie à Londres la toute première représentation de la Côte dans son ensemble. Le relief est fantaisiste avec quelques erreurs de localisation des lieux. La plupart des communes actuelles sont mentionnées et représentées mais seulement trois lieux-dits dont deux climats viticoles, Morachet et Chambertin figurent sur la carte tandis que plusieurs autres climats, de Beaune, Pommard et Volnay notamment, et pour la première fois, sont cités dans le texte. Il faudra attendre plus d'un siècle pour qu'une cartographie complète et précise de l'ensemble des climats viticoles voie le jour, un état de fait qui renforce le statut précurseur de l'étude de Claude Arnoux.

### 1855

En complément de son ouvrage Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or, Jules Lavalle publie une carte à l'échelle 1/30 000 qui bénéficie de la précision du cadastre napoléonien levé dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> s. Cette carte en noir et blanc pose la norme des représentations futures de la trame serrée des climats de la Côte-d'Or : la Côte de Dijon à Chagny, orientation Nord-Sud dans la largeur et Est-Ouest dans la



Carte de Savigny-lès-Beaune [Le vin de Bourgogne / Camille Rodier 1948]  
(© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

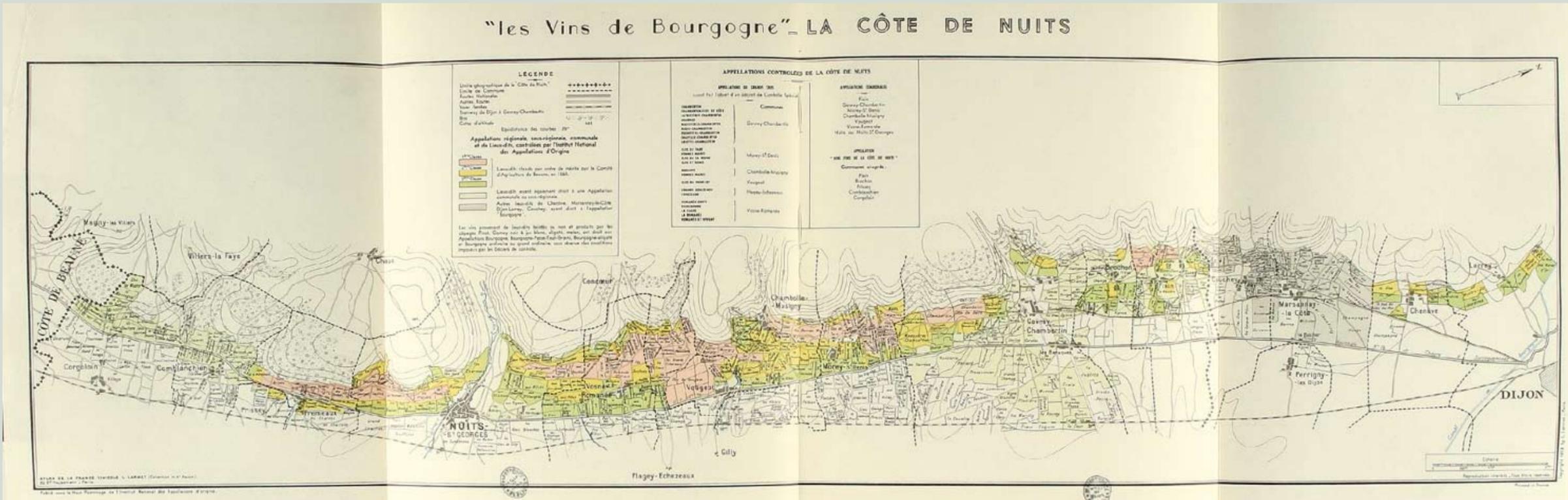
hauteur, limitation vers la plaine par la route nationale 74 et la ligne de chemin de fer Paris-Lyon.

Lavalle écrit « La base de toute étude consciencieuse devrait être un plan topographique exécuté sur une assez grande échelle (au 1/30 000) pour permettre au lecteur d'y retrouver sans peine les climats les moins étendus, et assez exact pour servir à des recherches sérieuses... Toutes les divisions de climats ont été relevées scrupuleusement et dessinées telles que les donnent aujourd'hui les matrices cadastrale. »

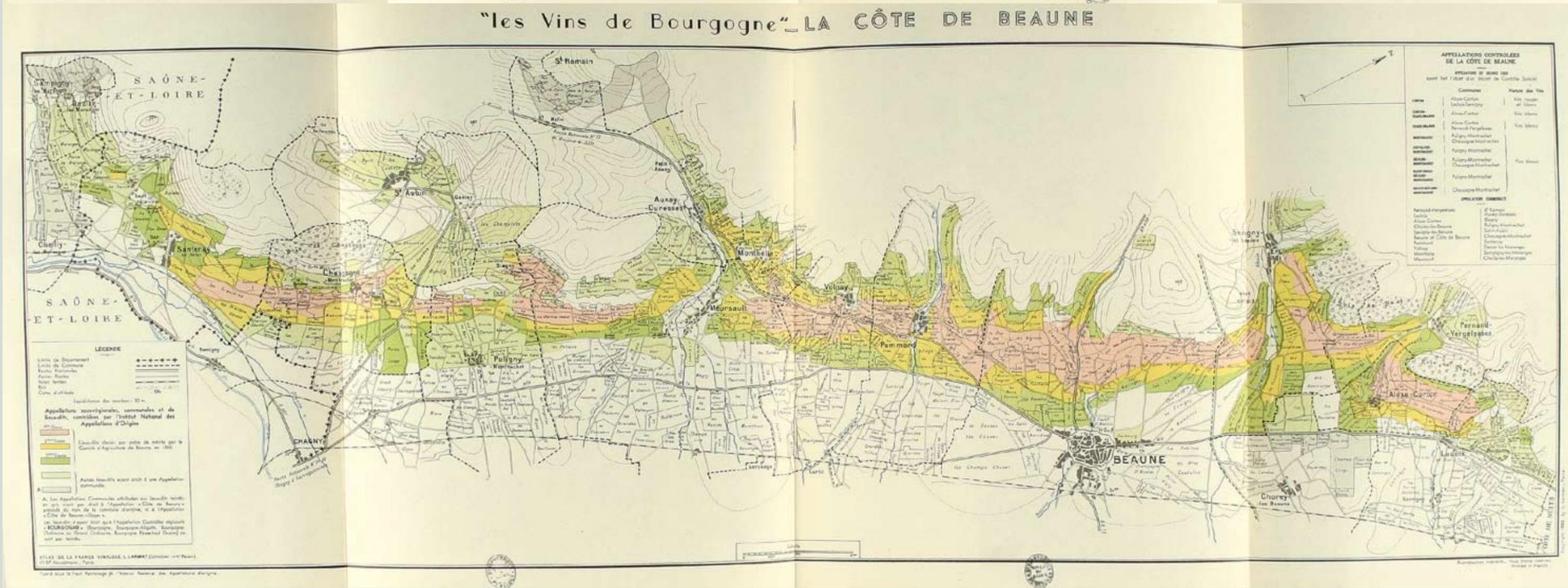
### 1861

Sous l'impulsion du Comité d'Agriculture de Beaune, présidé par le comte Édouard de la Loyère [1816-1879], propriétaire à Savigny-les-Beaune, le Conseil général de la Côte-d'Or édite une carte viticole juste avant exposition universelle de 1862 à Londres, dont l'objectif est d'offrir l'authenticité par l'origine en donnant « aux transactions

Carte la Côte de Nuits extraite de l'Atlas de la France viticole, tome 2 : les vins de Bourgogne / L. Larmat 1953 (2<sup>e</sup> éd) © Photo Bibliothèque municipale de Dijon



Carte la Côte de Beaune extraite de l'Atlas de la France viticole, tome 2 : les vins de Bourgogne / L. Larmat 1953 (2<sup>e</sup> éd) © Photo Bibliothèque municipale de Dijon





## E – les climats viticoles de Bourgogne au xx<sup>e</sup> siècle : la reconstruction d'un modèle de référence exemplaire

À u tournant du xx<sup>e</sup> siècle, un observateur extérieur aurait pu concevoir que la référence des climats viticoles qui s'était fait jour en Bourgogne était menacée dans ses fondements tant par des déterminants naturels que par les interventions humaines. La crise du phylloxéra, le « Mal noir » comme il était appelé en Bourgogne, avait entraîné en effet de profonds bouleversements qui modifiaient profondément la structure traditionnelle du vignoble : replantation des vignes sur des porte-greffes américains qui séparaient les cépages autochtones « francs de pied », tels le pinot noir, de leur sol, ou plantations d'hybrides résistants au phylloxéra ; plantations en rangs longitudinaux et non plus des ceps isolés sans ordre « en foule », qui changeaient la perception du paysage viticole ; mécanisation de l'entretien des vignes avec le labour au cheval ; croissance urbaine concomitante notamment autour de Dijon qui avait entraîné la disparition, entamée dès le xix<sup>e</sup> s., des climats anciennement réputés. Mais surtout, les pratiques frauduleuses de ces temps de crise (mélanges avec des vins d'origines diverses, vins falsifiés à partir d'autres produits que le raisin) avaient profondément affecté la réputation d'excellence des vins, à laquelle s'ajoutait la concurrence de l'autre modèle de référence – celui de la marque – qu'avait prôné le commerce d'une partie du négoce triomphant à la fin du xix<sup>e</sup> siècle.

Pourtant, cette crise sera surmontée par la reconstruction du modèle des climats en faisant appel aux ressources d'une volonté collective de mise en ordre des lieux viticoles fondés sur la tradition, l'histoire et la connaissance scientifique. Ce sera par la replantation, eu égard aux investissements que celle-ci impliquait, des parcelles, les climats, où les plants fins avaient donné de longue date les caractères les plus qualitatifs. Ce sera par la lutte contre les fraudes et par la revendication collective de la particularité des lieux, par la recherche de l'authenticité en renouant le fil qui relie le vin au lieu. Cet appel aux éléments fondamentaux, qui avaient

permis au cours de la longue histoire l'émergence des climats, marque la prise de conscience qu'une culture des climats existait et qu'elle était suffisamment résiliente pour retrouver et diffuser dans le monde un modèle de viticulture de qualité.

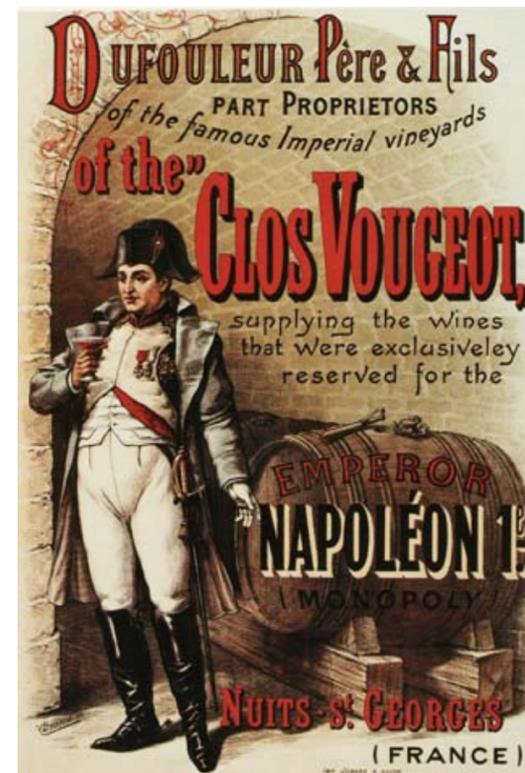
### LES NÉGOCIANTS ET LE COMMERCE TRIOMPHANT : DES MARQUES ET DES CLIMATS

Les maisons de négoce, qui ont porté à une échelle européenne depuis la fin du xviii<sup>e</sup> siècle la renommée des crus et des climats de Bourgogne, place progressivement sous son contrôle l'ensemble du vignoble bourguignon au cours du xix<sup>e</sup> siècle. Cet espace très morcelé, désormais conduit par la bourgeoisie commerçante qui domine toute la filière, voit s'accroître le rôle des négociants qui vont pouvoir regrouper les quantités nécessaires pour pouvoir servir un même client qu'un vigneron indépendant ne pourrait satisfaire. Leur exemple sera suivi par de nombreux propriétaires qui, ne possédant pas de vin en quantité suffisante, achèteront de plus en plus le produit de leurs voisins, finissant par organiser aussi leurs propres maisons de commerce.

Le « vin de Bourgogne », ou identifié comme tel, est un vin reconnu sur de longues distances par-delà le vignoble, et toujours pour une clientèle de qualité propre à entretenir sa renommée et son prix. Il s'agit donc d'une référence non pas géographique mais commerciale, toujours conférée par le négoce, seul garant de l'authentification de la dénomination des vins jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle. Les classements édictés par les recensements savants au xix<sup>e</sup> siècle ne sont en effet pas contraignants : le négociant a toute liberté pour associer certains cépages ou certaines cuvées, pour les améliorer avec des vins « médecins » généralement originaires du Midi ou les mélanger (coupages) pour obtenir pour chaque

dénomination les caractères du vin communément admis par sa clientèle.

Une tendance logique de ces pratiques d'élaboration est la création de vins de marques, comme en Bordelais ou en Champagne, identifiant la maison de négoce ou le niveau de qualité. De nombreux exemples fleuriront, sans aucune référence au lieu d'origine, aux climats, comme « Splendid », « Excelsior », avec des vellétés de « carrément faire disparaître les noms de la Bourgogne » comme le prônaient certains de ces négociants.



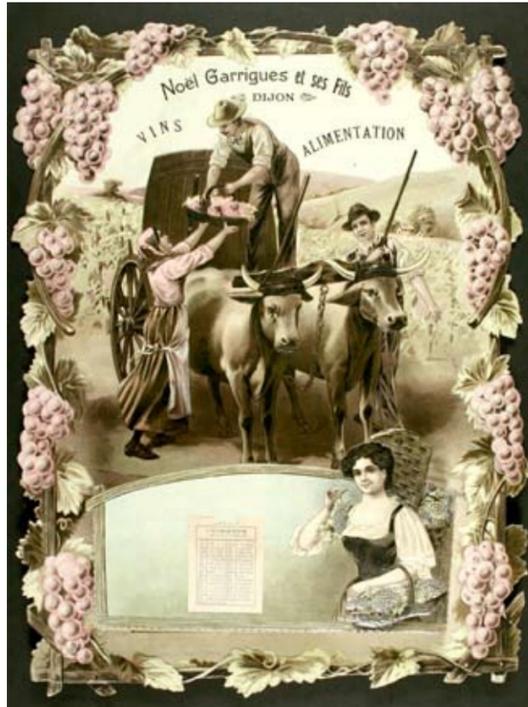
Pourtant les noms de climats, et surtout les plus prestigieux d'entre eux, ont continué à être usités. Le modèle commercial bourguignon comportait en effet surtout des centaines de petits et très petits négociants propriétaires qui possédaient des dispositifs et réseaux de vente et de promotion au final, de peu d'envergure. Les noms de lieux hérités de l'histoire des climats de Bourgogne, investis d'un prestige reconnu dans le monde, sont donc initialement perçus et utilisés par les professionnels comme de véritables marques collectives (« portedrapeaux ») susceptibles d'être reconnues sur les marchés extérieurs au même titre que les marques de propriétaires à Bordeaux ou de firmes à Reims ou Épernay. Comme le met en lumière l'historien Christophe Lucand de l'Université de Bourgogne « Jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, les noms de village ou de climats utilisés par le commerce caractérisent donc moins une origine géographique que des labels collectifs définissant des standards distinctifs de qua-

Les pressoirs des Ducs de Bourgogne (XIII<sup>e</sup> siècle) à Chenôve près de Dijon, propriété de la maison Paul Court de Dijon (carte postale) (© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

Moines dans les vignes du Clos Vougeot (Virely 1772, p.43) (© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

Dufouleur Père et Fils, publicité (carte postale) (© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

Scène de vendange, calendrier  
(© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)



lité communément admis ». Car, pour être vendu, le vin doit être clairement identifié et authentifié par le consommateur. Il s'agit principalement de Pommard, Beaune et Chambertin pour les vins rouges de grande qualité, alors que le commerce attribue les noms de Montrachet et de Corton, notamment, aux meilleurs vins blancs.

### LES VIGNERONS PROPRIÉTAIRES ET L’AFFIRMATION DE L’ORIGINE CONTRE LES FRAUDES

Si les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles sont marqués, en Bourgogne, par l'essor et la domination du négoce, la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sera celle de l'émancipation des vigneronniers propriétaires, où la proportion des petits propriétaires est toujours écrasante (80 % de l'effectif total). Entre 1820-1830 et 1909-1913, apparaît une forte augmentation du nombre des propriétaires, de l'ordre de 25 % dans l'ensemble du vignoble, et c'est sur la Côte que cette catégorie de propriétaires – classés entre petite et grande propriété – maintient son pouvoir foncier viticole

(62,9 % du total). Si la petite propriété a finalement peu progressé en superficie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a néanmoins touché de nombreuses familles et a insufflé un climat de liberté et d'initiative dans le vignoble. Cette évolution a marqué une étape symbolique puissante qui a contribué, avec d'autres facteurs, à ancrer les vigneronniers dans les terroirs viticoles et à les faire avancer vers la recherche d'une autonomisation par rapport au négoce grâce au développement de la qualité de leurs vins.

Significatif de ce nouvel esprit, est cette liberté qui notamment s'est exprimée dans le changement des règles du ban de vendange. Supprimé en théorie par la Révolution Française, le ban de vendange, interdisant la récolte avant l'autorisation des seigneurs ou des échevins des villes, est remplacé, dans la loi de 1889, par la liberté de proclamer le ban de vendange facultatif et sans contrainte. Désormais, entrent en considération l'évaluation par les vigneronniers de la qualité et de la maturité du raisin et celle de la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de la récolte. Cette liberté de vendanger est sans doute en faveur de l'individualisation, au plus près des parcelles de vignes et des producteurs, de l'évaluation de la qualité d'un vin produit sur une parcelle ou sur un ensemble de parcelles, c'est-à-dire d'un climat. De ce nouvel esprit, ressortit directement la revendication nouvelle des climats.

Ce qui marque également le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le mouvement en faveur de la collectivité des vigneronniers, des sociétés vigneronnières, sortes d'associations d'entraide et de secours mutuel : en 1857, 37 sociétés sont approuvées par la préfecture de Côte-d'Or dont certaines ont une origine ancienne comme la Société Saint-Martin de Volnay fondée en 1719. En dehors des syndicats antiphyllloxériques qui ont renforcé les solidarités devant et pendant la crise, les syndicats, créés à partir de 1898, avaient pour rôle de servir d'intermédiaire entre les vigneronniers et le négoce, d'aider les vigneronniers dans les achats de matériel viticole (plants, engrais, insecticides, instruments, etc.) et d'assurer leur formation. Le syndicalisme viticole va jouer un rôle essentiel dans la solidarité des petits vigneronniers contre le négoce qui cherchait le monopole de la vente des vins et pour l'individualisation des climats. Dès 1908, ce syndicalisme professionnel de vigneronniers se structure régionalement dans une Confédération des asso-



Pressoir à vis installé pour le temps de la vendange sur le trottoir de la rue du Faubourg-St-Nicolas à Beaune. Éd. Ronco Frères, Beaune  
(© Photo Archives municipales de Beaune)



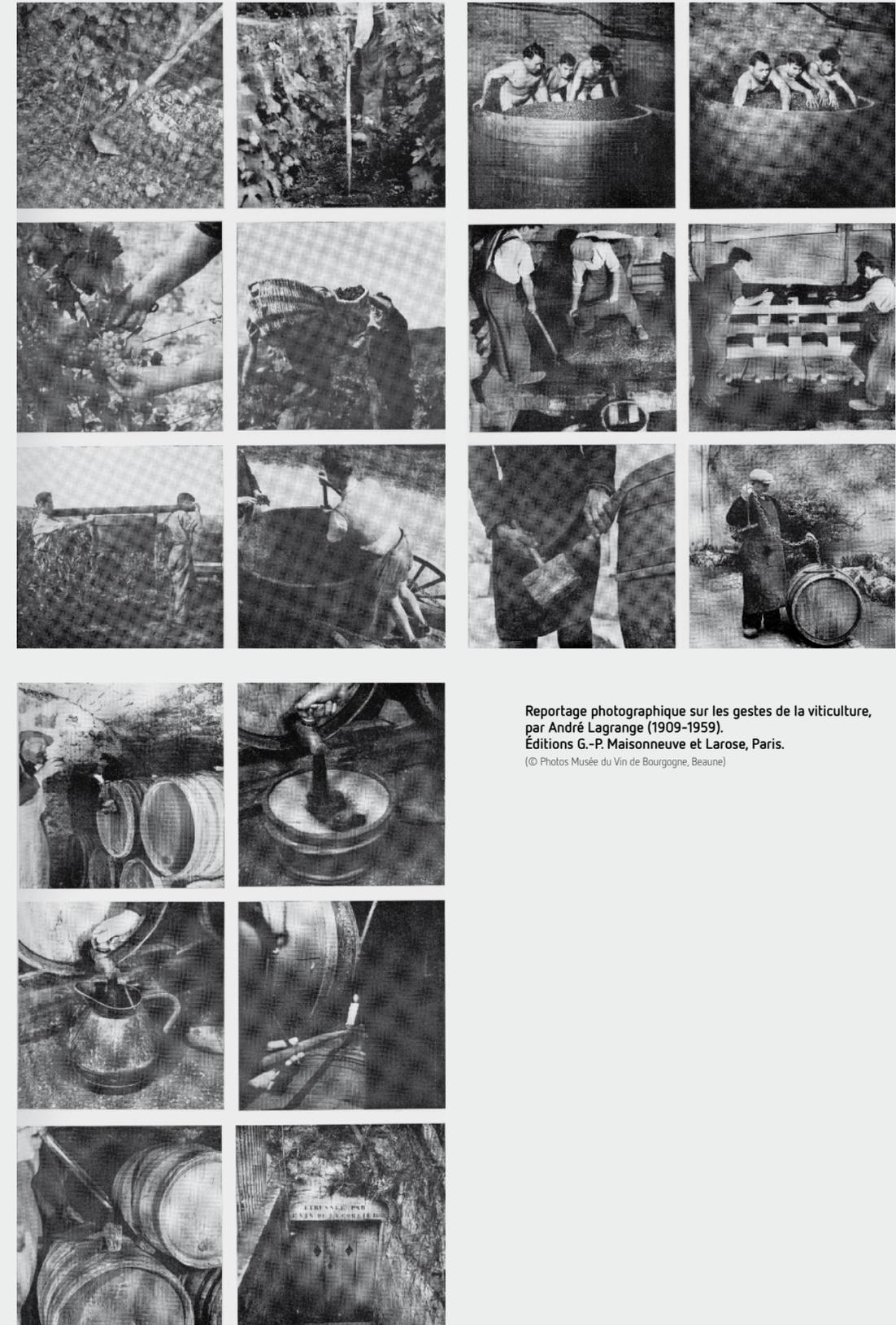
et des climats passait donc, entre la solidarité et l'individualisme, à la fois par cette solidarité synonyme d'appartenance à une communauté singulière et de partage d'une identité sociale, ainsi que par une individualité ancrée dans un sol et porteuse de valeurs ».

Jeunes vendangeuses portant la coiffe traditionnelle des layottes. Elles versent le raisin dans une cuve de bois. Bourgogne, années 1950. Éditions Nivernaises  
(© Photo Archives municipales de Beaune)

ciations viticoles de la Bourgogne dont l'objectif est de défendre les intérêts locaux de la Bourgogne sur le plan national.

Comme le résume le géographe Yves Luginbühl : « En même temps que collectivement solidaires, les vigneronniers étaient foncièrement attachés à leurs parcelles. Il y avait donc à la fois un désir de s'entraider pour la défense de leurs intérêts et une volonté de se démarquer du voisin dans l'affirmation de la spécificité de leurs parcelles. Il ne s'agissait pas au début de l'affirmation de la qualité des vins, mais celle-ci s'introduit peu à peu dans le discours vigneron, imitant d'une certaine manière les producteurs de vins fins. La voie vers la reconnaissance des appellations

La défense et la protection des productions viticoles bourguignonnes feront l'objet d'une mobilisation syndicale considérable ; en s'appuyant sur une série de textes législatifs (dont la loi de 1905), les syndicats participent à l'élaboration de la loi sur les appellations d'origine du 6 mai 1919. La première étape est la lutte contre le négoce à travers la lutte contre les fraudes dues à l'extraordinaire essor des vins falsifiés. Des procès contre les négociants, marchands, restaurateurs etc., se fondant sur la loi de 1905 qui punit les tromperies sur les qualités substantielles (la composition, l'origine) des produits alimentaires et des vins en particulier, vont mettre en valeur l'authenticité, l'origine et la référence au lieu, en exacerbant les positions des petits vigneronniers contre les marques qu'ils considéraient comme une forme de concurrence déloyale. Cette référence était pour la petite propriété vigneronnière la seule façon de sortir de l'emprise du négoce en privilégiant des normes valorisant et protégeant ses territoires de culture.



Reportage photographique sur les gestes de la viticulture,  
 par André Lagrange (1909-1959).  
 Éditions G.-P. Maisonneuve et Larose, Paris.  
 (© Photos Musée du Vin de Bourgogne, Beaune)

**LA REVENDICATION COLLECTIVE DES CLIMATS CONTRE LES ÉQUIVALENCES ET LA QUALITÉ SUBSTANTIELLE : LA CRÉATION DES APPELLATIONS D'ORIGINE (1919), PUIS DES APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉE (1935)**

comme Morey ou Brochon par exemple. De même, les vins blancs produits à Monthelie, Volnay et Pommard prennent le nom plus prestigieux de Meursault, commune plus réputée pour ses vins blancs. Face à la dérégulation du marché à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs négociants bourguignons adoptent de plus en plus cette pratique du coupage et de l'équivalence des « climats », si bien que la viticulture bourguignonne fait face à des concurrents producteurs de raisins toujours un



Première Saint-Vincent, les cadets de bourgogne sous la baguette de Henri Hantat (1938)  
(© Photo Confrérie des Chevaliers du Tastevin)

Avant la loi du 6 mai 1919 sur les appellations d'origine, l'identification de la qualité des vins est double. Chaque fût ou bouteille comporte deux signes, d'une part, les noms de villages bourguignons, de climats ou de zones géographiques pour certaines réputées depuis le Moyen Âge, d'autre part, le patronyme du négociant. Le négoce joue donc autant sur la marque du négociant, garant d'un savoir-faire et de traditions en matière d'assemblage et de vieillissement, que sur la réputation de quelques communes reconnues des acheteurs et utilisées comme des standards de qualité : un vin de Gevrey-Chambertin n'est pas nécessairement issu de raisins récoltés à Gevrey-Chambertin, mais c'est un vin qui présente la qualité d'un Gevrey-Chambertin suite à des coupages pouvant associer des vins issus de « climats » différents, voire non bourguignons, à des vins récoltés en Bourgogne dans des « climats » dits équivalents à Gevrey-Chambertin, zones d'équivalence non objectivées avant 1919,

peu plus éloignés des climats bourguignons.

« Avec, la loi du 6 mai 1919 sur les appellations d'origine, chaque espace viticole légitime tente de se normaliser, de s'intégrer dans un système hiérarchique légal. [...] Nous assistons ainsi à une lutte entre le négoce, porteur des marques commerciales et la viticulture considérée comme défenseuse d'une conception délimitée des territoires économiques », souligne l'historien Olivier Jacquet, de l'Université de Bourgogne.

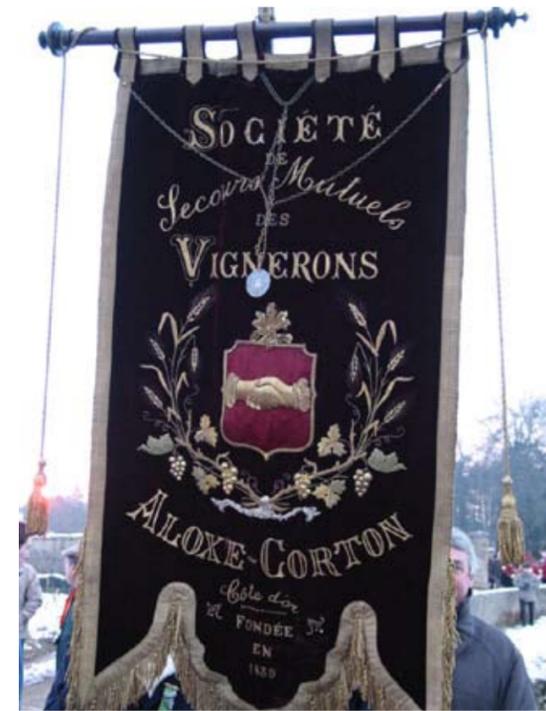
La loi du 6 mai 1919 s'inscrit en effet dans ce mouvement ; elle est la base du système des appellations d'origine en Bourgogne et dans le reste du pays. Ainsi, ce texte autorise les tribunaux à trancher la question de savoir si un produit a droit à l'appellation d'origine sous laquelle il est vendu. Les tribunaux tiennent compte uniquement, dans leur appréciation, « de l'origine, de la nature et de la composition du produit vendu » en vertu d'usages locaux loyaux et constants. Elle permet à tous les

viticulteurs propriétaires de crus ou de sols moins nobles de la région, de bénéficier de cette marque collective qu'est l'appellation d'origine. Ce texte de 1919 va permettre d'instaurer une hiérarchie, des normes collectives, capables d'endiguer certaines fraudes et, surtout, de favoriser la mise en bouteille à la propriété en offrant aux viticulteurs des noms vendeurs et légaux pour leurs productions : les appellations.

Les syndicats parviennent à faire supprimer du texte la notion de « qualité substantielle » qui, s'il elle était restée, aurait permis au négoce de continuer à pratiquer des assemblages sous des appellations prestigieuses. Débarrassée de ces quelques mots, cette loi offre toutes les conditions favorables à la mise aux normes de la notion bourguignonne de « climat ».

En Bourgogne, si le vin est bien selon les usages un produit fabriqué, les juges et les experts considèrent qu'il est un *produit naturel tirant ses qualités du sol* et non de sa conception, d'autant que le négoce local commercialise depuis toujours ses vins par leurs noms géographiques spécifiques. La reconstruction de la spécificité des climats tient à ces changements de normes défendus par la profession viticole.

Cette loi consacre aussi et surtout l'autonomie des syndicats régionaux et incite les professionnels à prendre en main le destin de leurs vignobles : chaque syndicat peut s'appliquer à défendre sa propre vision des usages commerciaux et historiques sur le territoire qu'il représente. Ces propriétaires souhaitent définir l'espace viticole bourguignon comme un ensemble délimité, hiérarchisé et favorable exclusivement aux cépages nobles (Pinot et Chardonnay). Ils s'appuient ainsi sur des usages historiques, principalement les ouvrages de classements établis lors du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment ceux de Jullien (1816), Morelot (1831), Lavalley (1855) ainsi que la cartographie du plan élaboré en 1860 par le Comité d'Agriculture et de Viticulture de Beaune pour diffuser le modèle à l'ensemble des autres organisations régionales. Les organisations syndicales de producteurs de la Côte stabilisent et concrétisent dans la loi une construction culturelle du « climat » établie lors des deux siècles précédents. Ils se réapproprient enfin le « climat » pour en faire un modèle et, par-là, l'expression même de la Bourgogne viticole en France et à l'étranger. Dès 1928, les négociants proprié- tai-



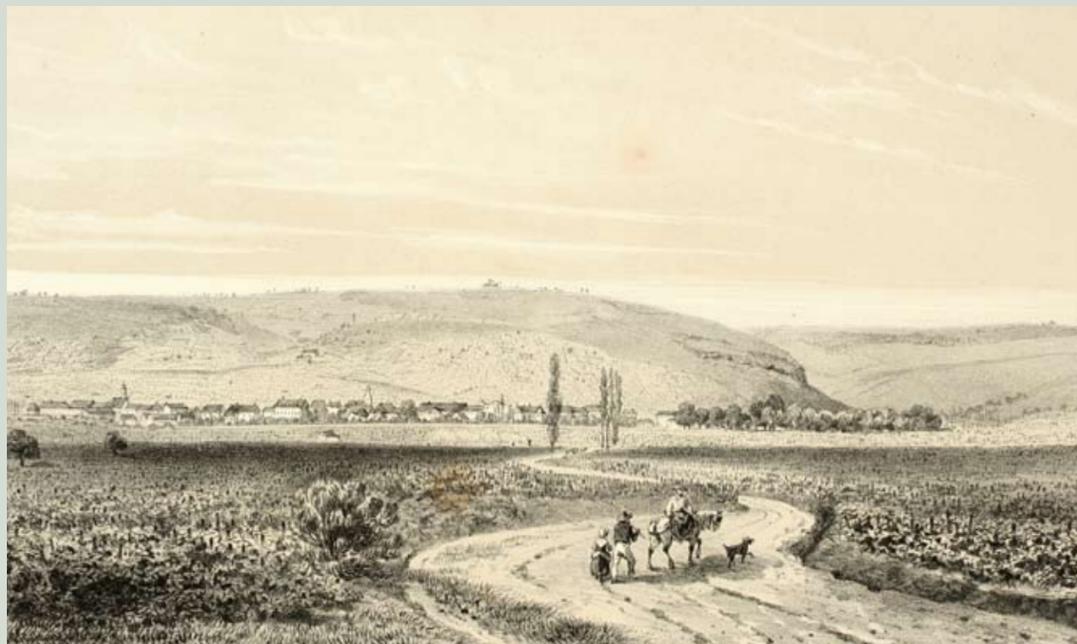
Bannière de la Société de secours mutuels des vignerons d'Aloxe-Corton  
(© Photo DR)



Bannière de Saint Vincent de la société de secours de Saint Gilles (Saône-et-Loire), 1882, velours de soie et fils métalliques dorés  
(© Photo Musée du Vin de Bourgogne, Beaune)



## REGARDS DE VOYAGEURS DES XVIII<sup>e</sup> ET XIX<sup>e</sup> S. SUR LES CLIMATS DE BOURGOGNE



*Grands vignobles de la Côte-d'Or, par J. Lavalle, s. d. [1855 ?]*  
(© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

**Malesherbes** [Chrétien-Guillaume Lamoignon de, 1721-1794], ministre et naturaliste, voyage beaucoup dans les provinces françaises pour y décrire leur histoire naturelle et leurs pratiques agricoles. En 1778, il se dirige vers la Suisse en passant par la Bourgogne. Ses notes de voyage ont été transcrites par l'historien Marcel Lachiver [] :

« Passé Dijon et roulant sur la grande route royale qui suit au large le pied de Côte, il se dirige vers Beaune et trouve le vignoble qui commence à la hauteur des grandes baraques, son premier relais de poste. Pour lui, il s'agit bien des " bons crus de Bourgogne ", " des vignes de ces grands crus ", de " nos meilleurs vins ". Il voit d'abord Chambertin, le Clos de Vougeot, la romanée, Nuits, Saint-Vivant. Le postillon peu au fait de la viticulture bourguignonne, a beau lui déclarer que les cantons de vigne sont aussi bons " de l'autre côté " de la route, il n'en croit rien, dit-il, car il n'en a jamais entendu parler. Il observe même que les vignes qui se trouvent en plaine, mais à droite du chemin, donc entre la route et le Côte, sont plus vigoureuses, que " les ceps sont presque drus comme du chanvre ", les terres moins caillouteuses, mais qu'il s'agit de plantations de gamay et que les bons vins ne viennent pas dans ces terres trop faciles.

Les bons crus, au contraire, sont l'objet de tous les soins et, parmi eux, les meilleurs se détachent qui sont tous clos de murs en pierre sèche provenant de l'épierrage de parcelles (Clos de Vougeot, Chambertin) ; mais il note qu'on a eu soin de laisser en place les pierres de plus petite dimension. A cet avantage du sol, s'ajoutent l'avantage de l'exposition " au levant " et aussi la présence des montagnes qui garantissent des mauvais vents d'ouest ».

Marcel Lachiver, extrait de « Un voyage de Monsieur de Malesherbes. Ses notes sur la vigne ». In : *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime: mélanges offerts à Jean Jacquart*. Textes réunis par Michel Balard, Jean-Claude Hervé, Nicole Lemaître. Publications de la Sorbonne, Paris, 1994.

**Thomas Jefferson** [1743-1826], ambassadeur des États-Unis d'Amérique en France, s'aventure parmi des terroirs encore inconnus du royaume de France. Il traverse la Bourgogne en février-mars 1787 à la découverte des grands crus et du peuple français, en notant ses observations personnelles et les réponses des habitants et des travailleurs à ses interrogations. Il visite à cheval le Clos-Vougeot, Vosne-Romanée, Nuits, Beaune, Montrachet, Meursault, Pommard et Volnay. Il constate la hiérarchie des terroirs : « les vigneron de Pommard mangent du pain blanc et ceux de Meursault du pain de seigle, la rentabilité du blanc étant inférieure à celle du rouge ». Ramenant encore ces hiérarchies à celles des hommes qui les ont produites, il remarque : « On prétend que les vignobles jouxtant ceux qui donnent ces crus (Chambertin et Montrachet) produisent des vins de même qualité mais, appartenant à d'obscurs anonymes, ces vins ne se sont pas faits de nom et se vendent par conséquent aux prix des vins ordinaires ». Il note dans son journal de voyage que si le Volnay est vendu 300 livres la queue, Chambertin, Vougeot, Beaune, 1200 livres, c'est que le « Volnay... plus léger, ne peut se conserver ». Après son voyage, il commandera plusieurs plants de vigne de Meursault car il envisage de planter une vigne à Monticello en Virginie, mais l'essai d'acclimatation des cépages bourguignons échouera à cause du phylloxéra qui sévit en Amérique.

D'après Daniel Royot (2009), *Thomas Jefferson, la France et ses terroirs : Itinéraires œnologiques d'un ambassadeur des États-Unis sous l'Ancien Régime (1787-1788)*. Alizés, n° 31-32, décembre 2009.

**James Saint-John** écrit des lettres à un ami depuis la France en 1787. Il s'arrête pour un temps assez long à Dijon et dans un village de la Côte, probablement à Chenôve, entre septembre et octobre au temps des vendanges, pour y décrire sa perception des vignobles, des paysages et des habitants de la Côte viticole.

Burgundy, in the country, september 15<sup>th</sup>.

[...] I am now in the country, within two or three miles of Dijon, at a village where they make a considerable quantity of wine. Our village is situated among the vineyards, at the foot of the chain of hills, on which are produced some of the best wines in the province. Before us, extends an immense plain, and immediately behind us, are the mountains. The vineyards situated on the south-east side of the hills, cannot be said to be either on the declivity of the hills, nor upon the plain: but at that part where an angle is formed by the junction of the mountains and the plain, a kind of focus, in which are concentrated all the rays of the sun, reflected by the hills above, and the extended plain below. The vine country may be about one thousand yards in breadth, and extends all along the bottom of the hills, as I am informed, for near a hundred miles. Long and repeated experience has proved, that the vines produced either more upon the hills, or farther out upon the plain, are always of an inferior quality.

[...]

It is very remarkable what variety is caused in this plant by the smallest change of soil or situation. On one side of a hill the grapes may be seen in their full lustre, yet on the other side of the same hill appear green and sour. A few yards often cause a prodigious alteration in the flavour and excellence of the fruit. Besides the variety caused by the differing of soil and climate, the wine likewise is good or bad according to the favourableness of the season ; the time of the year in which the grapes are pressed, the age of the plant, and lastly, the age of the wine. It often happens, that a vineyard which this year produces a rich and high flavoured wine, may the next year produce a wine but little superior to verjuice.

The soil all along the hills, or that part called le Côte, is a dry, light, sandy, stoney, and reddish earth. This kind of soil would, in Ireland, be looked upon as ungrateful and unworthy of cultivation : yet it is only in such spots in this country, that the vines are found to flourish. I judge the soil of the Côte, as well as that of Burgundy in general, to be an argillaceous earth, or at any rate, a marle composed of calcareous and argillaceous earths : because all the rivulets in the country appear uncommonly opaque and muddy for several days after rain. The red colour of earth is frequently occasioned by iron, and therefore it is probable, that the soil of the Côte is also covered by a greater or less quantity of iron in a mineral, or calcined state, or perhaps united to fixed air.

[...]

In some parts on the sides of the rugged hills, I have seen the vines loaded with the most exquisite and delicious fruit, and yet growing among small flags or stones of a whitish or reddish colour. As such places cannot be ploughed or dug, the vine-dressers content themselves with making little holes here and there in any sand or earth at all observable among the stones, in which to plant the vines ; and it is generally experienced that the vines come to perfection in such places, but would quickly be in a manner choaked up in a deep and heavy soil.

[...]

Burgundy, in the country, october 5<sup>th</sup>. [...]

It is remarkable that the vineyards which produce the best wines, yield them in a very small quantity, whereas the other vineyards produce the inferior sorts of wine in great abundance, as if Heaven envied us this delicious liquor. The vineyards which produce the best wines of the province, are truly inestimable. Among the first are counted the vines of St. George, and of Romanée, near Nuits. The vineyards of Romanée belong to the prince of Condé, the produce of which he reserves for his own family, and to bestow as presents on different princes; so that even in Burgundy, it is with the greatest difficulty one can purchase a bottle. The wine of St. George is by some persons esteemed equal to that of Romanée ; it is sold at the inns on the spot for about three livres a bottle. These wines exhale a most delicate perfume, which the French call le bouquet, and which bears some distant resemblance to that of raspberries.

[...]

Burgundy, in the country, october 10<sup>th</sup>. [...]

On the left hand lay the city of Dijon, and to the right extended the long chain of hills, at the foot of which are produced the good wines, being a continuation of the mountain on which I stood. The vineyards situated close to one another at the bottom of the Côte, being only a certain breadth, and winding along with the hills, appeared like a river of the most beautiful green colour meandering along the sides of the mountains. All along the vine country, the numberless white and shining villages added a sprightliness and brilliancy of the view, and rendered the fine green of the vineyards more resplendent.

Letters from France to a gentleman in the south of Ireland : containing various subjects interesting to both nations. Written in 1787. P. Byrne impr., Dublin, 1788.  
Traduction (J.-P. Garcia)

*En Bourgogne, à la campagne, le 15 septembre.*

*Je suis maintenant à la campagne, à deux ou trois miles de Dijon, dans un village où ils font une quantité considérable de vin. Notre village est situé au milieu des vignes, au pied de la chaîne de collines sur laquelle sont produits quelques uns des meilleurs vins de la province. Devant nous, s'étend une immense plaine, et immédiatement derrière nous, sont les montagnes. On peut dire que les vignobles situés sur la face sud-est des collines, sont ni sur la déclivité des collines ni sur la plaine : mais sur cette partie qui forme un angle par la jonction des montagnes et de la plaine, une sorte de foyer, dans lequel sont concentrés tous les rayons du soleil réfléchis par les collines au-dessus et l'étendue de la plaine au-dessous. Ce pays de vignes peut avoir autour de mille yards de large et s'étend tout le long du pied des collines, autant que j'en suis informé, sur environ une centaine de miles. Une longue expérience répétée a prouvé que les vignes produites soit plus haut sur les collines, ou plus loin vers la plaine, sont toujours d'une qualité inférieure.*

[...]

*Il est très remarquable qu'autant de variété soit causée pour cette plante par le plus petit changement de sol ou de situation. Sur un côté d'une colline les raisins peuvent être vus dans leur pleine magnificence quand sur l'autre côté de la même colline ils apparaissent verts et aigres. Quelques yards causent souvent une altération prodigieuse du goût et de l'excellence du fruit. En dépit de la variété causée par la différence de sol et de climat, de même le vin est bon ou mauvais suivant la faveur de la saison; le moment de l'année où les raisins sont pressés,*

*l'âge de la plante et enfin, l'âge du vin. Il se produit souvent qu'un vignoble qui cette année produit un vin riche et de haute flaveur, peut l'année suivante produire un vin tout juste supérieur au verjus.*

*Tout le long des collines, ou cette partie appelée le Côte, le sol est une terre sèche, sableuse, pierreuse et rougeâtre. Ce type de sol serait considéré en Irlande comme ingrat et sans intérêt pour la culture: cependant c'est seulement à ces endroits du pays que les vignes sont trouvées florissantes. J'estime le sol de la Côte, aussi bien que celui de la Bourgogne en général, être une terre argileuse, ou à quelque degré, une marne composée de terres calcaires et argileuses : parce que tous les ruisseaux de la campagne apparaissent de façon peu commune opaques et boueux pendant plusieurs jours après la pluie. La couleur rouge de la terre est fréquemment occasionnée par le fer et de ce fait il est probable que le sol de la Côte est aussi couvert par une plus ou moins grande quantité de fer à l'état minéral ou calciné ou peut-être uni à l'air.*

[...]

*En quelques endroits des versants des ces rudes collines, j'ai vu les vignes chargées par les fruits les plus exquis et délicieux, et cependant poussant parmi de petits blocs et pierres de couleur blanchâtre ou rougeâtre. Comme de tels endroits ne peuvent être labourés ni creusés, les vigneron se contentent de faire de petits trous ici et là dans n'importe quel sable ou terre observable parmi les pierres, pour y planter les vignes ; et il est d'expérience générale que les vignes viennent à la perfection dans de tels endroits, mais seraient d'une certaine manière rapidement étouffées dans un sol profond et lourd [...].*

*En Bourgogne, à la campagne le 5 octobre*

[...]

*Il est remarquable que les vignobles qui produisent les meilleurs vins, ont des vendanges en très petite quantité, tandis que les autres vignes produisent les vins inférieurs en grande abondance, comme si le paradis nous envoyait cette délicieuse liqueur. Les vignobles qui produisent les meilleurs vins de la province sont véritablement inestimables. Parmi les premiers nous comptons les vignes de Saint-Georges et de la Romanée, près de Nuits. Les vignes de la Romanée appartiennent au prince de Condé, dont il se réserve la production pour sa propre famille et dont il accorde présents à différents princes ; de sorte que même en Bourgogne, c'est avec la plus grande difficulté que l'on peut acheter une bouteille. Le vin de Saint Georges est estimé par certaines personnes égal à celui de la Romanée ; il est vendu dans les auberges du lieu pour environ trois livres la bouteille. Ces vins exhalent le parfum le plus délicat, que les Français appellent le bouquet, et qui porte quelque ressemblance lointaine avec celui des framboises.*

*En Bourgogne, le 10 octobre.*

[...]

*À main gauche se plaçait la ville de Dijon et vers la droite s'étendait la longue chaîne de collines, au pied de laquelle sont produits les bons vins, comme la continuation de la montagne sur laquelle je me trouvais. Les vignes situées près les unes des autres au pied de la Côte, étant seulement d'une certaine largeur et, serpentant le long des collines, apparaissaient comme une rivière du plus beau vert, méandrisant le long des versants des collines. Tout au long du pays des vignes, les innombrables villages blancs et scintillants ajoutaient la vivacité et l'éclat à la vue et rendaient le vert délicat des vignobles encore plus resplendissant.*

**Arthur Young** [1741-1820], agronome britannique, traverse la France pendant l'été révolutionnaire de 1789. Après une visite à Dijon, chez les savants reconnus et à l'Académie, il poursuit sa route jusqu'à Beaune. « 2 août – Beaune ; une chaîne de collines sur la droite, couverte de vignes, et une plaine tout à fait plate, sur la gauche, entièrement sans clôtures et trop nue. [...] Arrêt à Nuits pour prendre des renseignements sur les vignobles de ce pays, si fameux en France et même dans toute l'Europe ; examiné le Clos de Veaugeau [Clos Vougeot], cent journaux, entourés de murs et appartenant à un couvent de Bernardins. Quand verrons nous ces compagnons faire de mauvais choix ? Les endroits qu'ils s'approprient montrent quelle rigoureuse attention ils donnent aux choses de l'esprit. [The spots they appropriate shew what righteous attention they give to things of spirit] ».

*Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, première traduction complète et critique par Henri Sée, éd. A. Colin (Paris), 1931, p. 370-371.

**Stendhal**, romancier et critique d'art [1783-1842], suit le même itinéraire entre 1836 et 1838 lorsqu'il visite Dijon puis Beaune. « À la sortie de Dijon, je regarde de tous mes yeux cette fameuse Côte-d'Or si célèbre en Europe. Il faut se rappeler le fameux vers :

*Les personnes d'esprit sont-elles jamais laides ?*

Sans ses vins admirables, je trouverais que rien au monde n'est plus laid que cette fameuse Côte-d'Or. Suivant le système de M. Elie de Beaumont, c'est une des premières chaînes sorties de notre globe lorsque la croûte commença à se refroidir.

La Côte-d'Or n'est donc qu'une petite montagne bien sèche et bien laide ; mais on distingue les vignes avec leurs petits piquets et à chaque instant on trouve un nom immortel : Chambertin, le Clos-Vougeot, Romanée, Saint-Georges, Nuits. À l'aide de tant de gloire, on finit par s'accoutumer à la Côte-d'Or.

Le général Bisson étant colonel allait à l'armée du Rhin avec son régiment. Passant devant le Clos-Vougeot, il fait faire halte, commande à gauche en bataille, et fait rendre les honneurs militaires.

Comme mon compagnon de voyage me contait cette anecdote mémorable, je vois un enclos carré d'environ quatre-cents arpens, doucement incliné au midi et clos de murs. Nous arrivons à une porte en bois sur laquelle on lit en gros caractères fort laids : Clos Vougeot. Ce nom a été fourni par la Vouge, ruisseau qui coule à quelque distance. Ce clos immortel, acquis dernièrement de MM. Tourton et Ravel par M. Aguado, appartenait autrefois aux religieux de l'abbaye de Cîteaux. Les bons pères ne vendaient pas leur vin, ils faisaient des cadeaux de ce qu'ils ne consommaient pas. Donc, aucune ruse de marchand.

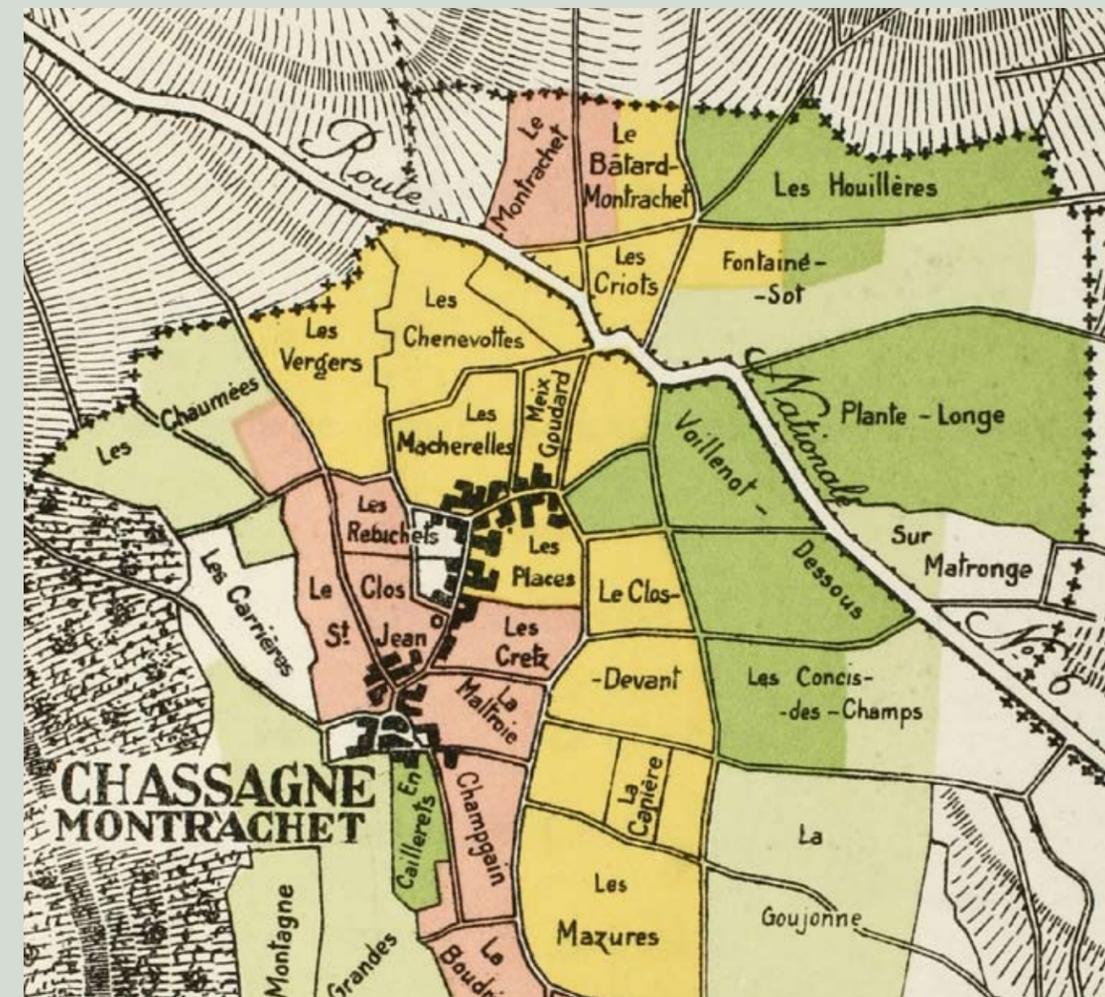
Ce soir à Beaune, j'ai eu l'honneur d'assister à une longue discussion : faut-il vendanger le Clos-Vougeot par bandes transversales et parallèles à la route, ou par bandes verticales allant de la route au sommet du coteau ? On a goûté des vins de 1832 produits d'un de ces systèmes, et des vins de 1834, donnés par le système opposé.

Chaque année a sa physionomie particulière ou plutôt des physionomies successives ; le vin de 1830, par exemple, peut être inférieur au vin de 1829 à l'âge de trois ans, c'est-à-dire goûté en 1833, et lui être supérieur en 1836, lorsqu'il est parvenu à sa sixième année.

À la fin de la séance, qui a duré plus de deux heures, je commençais réellement à entrevoir les différences de certaines qualités.

Mémoires d'un touriste, 1838.

## GÉNÉALOGIE D'UN CLIMAT : LE MONTRACHET



Carte de Chassagne-Montrachet  
Le vin de Bourgogne,  
Camille Rodier, 1948  
(© Photo Bibliothèque municipale de Dijon)

### Les premières mentions du climat

Le Montrachet fait partie de ces climats historiques qui, parmi les premiers, furent reconnus pour leur qualité au sein de la production de vin de Bourgogne dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui marque à son sujet n'est cependant pas tant la précocité de cette célébrité comme le Chambertin, que la fulgurance de son ascension ; rencontre opportune, en fait, entre la conjoncture très favorable aux vins de Bourgogne à cette époque et sa couleur qui en faisait un vin rare issu des grands climats de la Bourgogne. Le climat tel qu'il est depuis lors délimité apparaît en effet comme la réduction d'un ancien espace plus vaste, que l'on distingua alors officiellement en Vrai Montrachet, Bâtard-Montrachet et Chevalier-Montrachet principalement. Avant l'adoption de ces noms de lieux-dits, le nom de Montrachet pouvait s'appliquer de manière générique à toute la surface de la colline s'étendant, du nord au sud, entre le village de Chassagne et le hameau de Blagny. Au vrai, il existait d'autres toponymes qui segmentaient le lieu-dit « Montrachet » avant cette époque.

Le document le plus ancien faisant référence à une mise en valeur agricole de la colline par l'abbaye cistercienne de Maizières remonte à l'année 1250, mais l'existence de la vigne en ce lieu précède avec évidence cette première mention. L'abbé céda en effet cette année-là des vignes déjà exploitables « in territorio de Mont Rachas » à un certain Pierre, dit Boers, de Puligny. Puis successivement en 1286, 1309, 1451 on trouve mention dans les donations de Montraschat, Montraichat. Le terre est décrite comme « tenant à la vigne blanche dudict Anthoine et à la toppe que tient Andoche Marcoul à cens dudict Anthoine et encore une autre toppe entre les deux ». La mention d'une vigne blanche appartenant déjà à Antoine le Noble signifie en effet que l'on peut au moins faire remonter à 1451 la présence de raisin blanc dans les vignes de Montrachet. En 1472, on peut citer en terme d'appréciation des vins de ce lieu, l'achat « de cinq quehues de vin des vins de MontRachat achetez de demoiselle Huguete Porteret dame de Monthelon des vendanges de l'an mil CCC LXXII » négocié par le receveur de Saint-Vivant de Vergy. Il est très rare de donner une telle précision géographique de la provenance des vins à cette époque. De même, ce vin fut « charroyez et menez en Flandres à mondit seigneur (chez le seigneur de Saint Vivant à Bruxelles) avecques ses aultres vins » (ADCO, 21 H 679/1). Cela témoigne bien d'un certain niveau de qualité des produits venus de « MontRachapt ». On sait en effet d'une part qu'à la fin du Moyen Age ne circulaient généralement en direction des places commerciales du nord de l'Europe que les vins de qualité reconnue, et que, d'autre part, les prieurs de Saint-Vivant étaient assez scrupuleux quant à la qualité des vins qu'ils exportaient eux-mêmes.

Au XVI<sup>e</sup> s., les termes d'un bail montrent qu'à cette époque la vigne présentait de nombreuses places en topes (friches). Les preneurs s'engagèrent même, toujours selon les termes de la transaction, « à l'entretenir, maintenir, et garder en bonne nature de vigne et destopir (=mettre en culture) ce qui n'est en vigne ». Une bonne partie de cette surface fut donc à ce moment mise (ou remise ?) en culture. La situation resta comme telle jusqu'à l'acquisition entière de la seigneurie, réalisée morceaux par morceaux entre 1577 et 1596 par Charles de la Boutière, mari de Catherine de Ferrières. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle au moins, toute la surface à l'heure actuelle classée en grand cru se trouvait entre les mains d'un seul et unique propriétaire, le seigneur de Chassagne, qui pouvait alors gérer à sa guise la mise en valeur des « cent ouvrées lieudit En Morachet ». Dès lors, et jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la vigne de Montrachet se trouvera toujours soigneusement distinguée du reste des vignes de la seigneurie.

### La constitution du climat sous l'action des seigneuries de Chassagne et de Saint-Aubin

Le premier texte à reconnaître explicitement la qualité du Montrachet se trouve sous la plume de l'abbé Claude Arnoux dans sa Dissertation sur la situation de la Bourgogne parue en 1728. Il y expose que « Morachet est un petit terroir entre Chassagne et Puligny dans la plaine, qui est en possession d'une veine de terre qui rend son terrain unique dans son espèce ; il produit un vin blanc le plus curieux, et le plus délicieux de France ». Il est remarquable de noter qu'en 1717, Antoine Garreau, dans sa Description du gouvernement de Bourgogne, opuscule dans lequel il décrivait les vins de la province, n'y faisait encore aucunement allusion à côté de Bèze et de Chambertin. En l'espace de seulement dix ans donc, le climat de Montrachet passa d'un anonymat presque complet au statut du lieu d'origine du meilleur vin blanc de France. À partir de cette époque, chaque manuel relatif au commerce du vin en France cite le Montrachet comme le vin le plus prestigieux et le plus cher de la Bourgogne, à l'égal de la Romanée. Dans la chronologie des climats, le Montrachet apparaît donc après Chambertin et le Clos de Bèze.

Il semble que pendant longtemps le cépage rouge ait largement concurrencé le blanc dans les environs. Un manuel des cens de Charles de la Boutière de 1647 par exemple indique que le vigneron Anthoine Brullet devait à cette époque « un poinçon de vin de tout grain [...] du cru des héritages ci après desclarés » : il s'agissait notamment de 6 ouvrées en Morachet (en fait en Bâtard-Montrachet). Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Montrachet étant salué comme un grand vin blanc, et la question du choix du cépage (le chardonnay, confondu parfois avec le pinot blanc) dans ce terroir avait été définitivement tranchée, le passe-tout-grain n'y étant plus qu'un souvenir : le terrier du domaine de la ferme de Chassagne établi en 1726 indique en « bon vin blanc » la même parcelle de Bâtard-Montrachet qui était encore en tout grain en 1647.

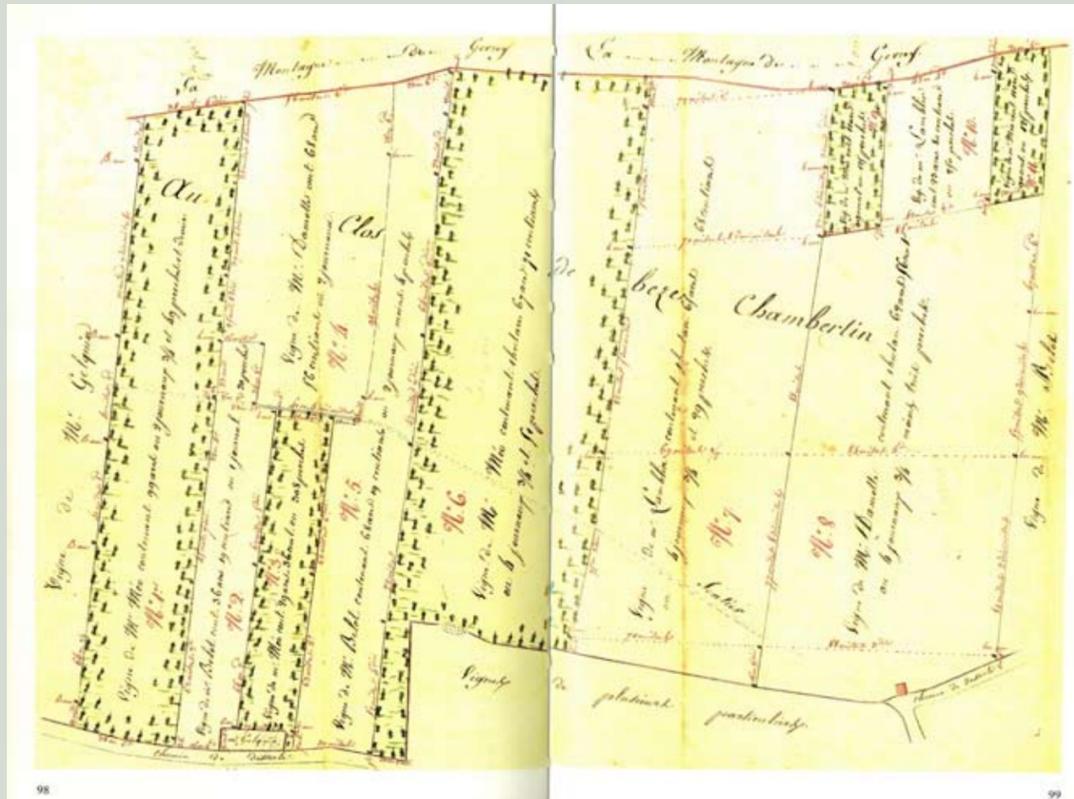
En évoquant le Montrachet comme un grand vin blanc dès 1728, Claude Arnoux et ses successeurs semblent en réalité formaliser le résultat d'une option choisie dans les deux premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle par les propriétaires des vignes du Vrai Montrachet et des Montrachet(s) alentours. Nombre d'entre eux décidèrent en effet à ce

moment précis de définitivement tourner le Montrachet vers la viticulture de grande qualité, et encore une fois on trouve à l'origine du décollage de ces vins une évidente politique de bonification culturelle qui n'était pas encore à ce point au goût du jour à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Si les documents du XVII<sup>e</sup> siècle ne témoignent donc pas d'un intérêt particulier pour les vignes du Montrachet, ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle qui nous sont parvenus font en revanche souvent état des soins rigoureux prodigués par chaque propriétaire dans ses vignes. C'est à ce moment-là, en 1713, que le comte de Clermont-Montoison édicta par exemple les conditions si spécifiques de la culture de sa vigne de Montrachet valables pour tous les vigneron qui se succédèrent à cette tâche. La renommée venant avec la qualité et la qualité avec la renommée, on observe également dans les années 1700 la mise en culture de parcelles restées jusqu'alors en friche dans le Montrachet et les Chevalier-Montrachet. En tout, d'après un Mémoire des terres défrichées sur le finage de Puligny rédigé dans les années 1720 pour l'abbaye de Maizières qui percevait la dîme sur ce finage, il s'agissait de plusieurs pièces de « chaumes » au Reposoir – autrement dit dans l'actuel Chevalier-Montrachet – et de « huit ouvrées de vigne que possède le seigneur de Chagny (le marquis de Clermont-Montoison) au lieu dit Morachet » (ADCO, 16 H 252). Les rendements sont limités : la récolte de 10 feuillettes en 1762 indique un rendement cette année-là d'environ 26 hl/ha. Le décret d'AOC de 1937 limita la production en Montrachet et en Chevalier-Montrachet à 30 hl/ha au maximum. La viticulture qualitative, qui se perpétuera par la suite, était dores et déjà en place dans cet espace.

D'après Thomas Labbé, 2011, *Les climats de la Romanée-Conti, du Chambertin-Clos de Bèze, du Montrachet et du Corton-Clos du Roi : une histoire croisée entre temps géologique et historique*, Rapport pour l'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, avril 2011.

## GÉNÉALOGIE D'UN CLIMAT : LE CLIMAT DE CHAMBERTIN-CLOS DE BÈZE

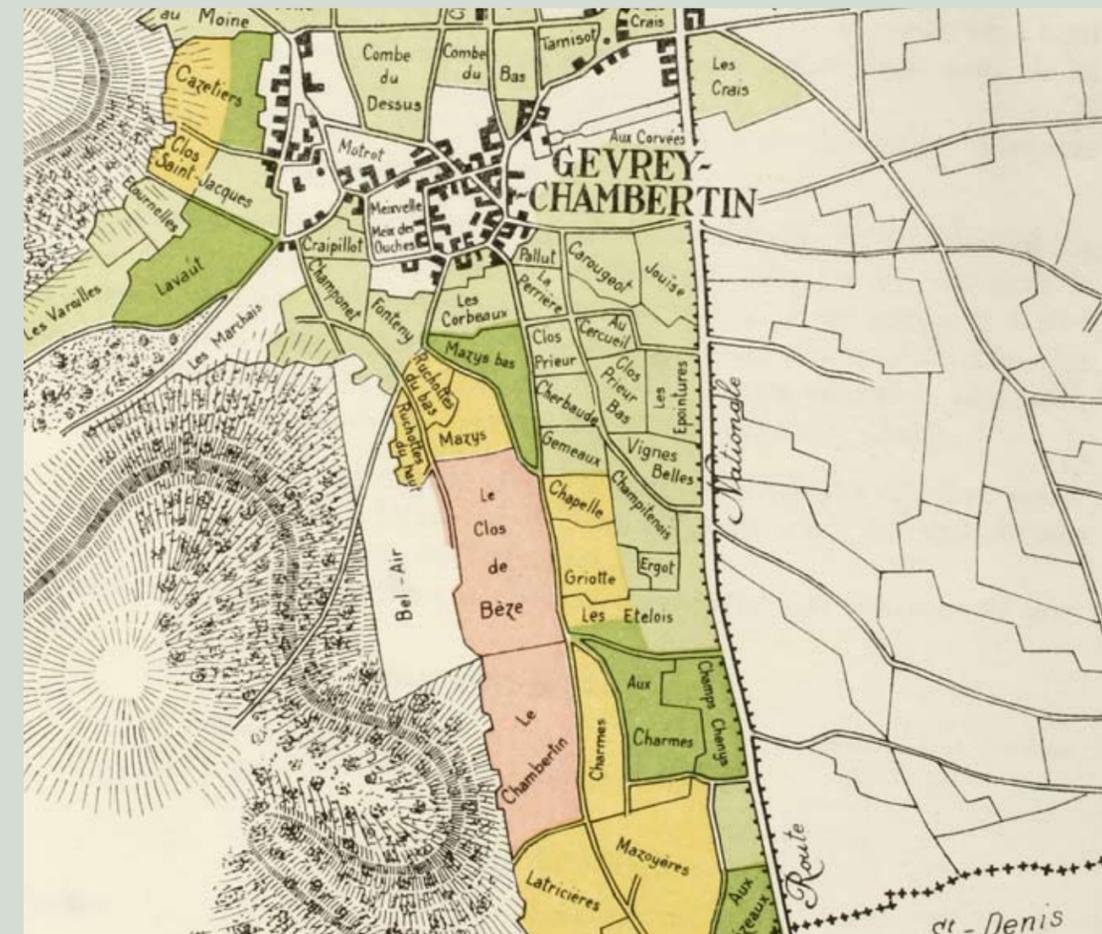


Plan de bornage du  
Clos de Bèze en 1813  
(© Photo J.-F. Bazin)

L'histoire viticole du clos de Bèze remonte traditionnellement à l'année 630, ce qui en fait un des climats les plus anciens de la Côte. En 630, la tradition retient en effet que le duc de Bourgogne Amalgaire aurait donné les vignes qui constituent le clos de Bèze à cette abbaye, au moment de sa fondation :

« Il [le duc Amalgaire] donna à Gevrey une quantité non négligeable de vignes, avec des vigneron et des colons, des forêts, des champs, et toutes choses adjacentes, avec des serfs et des serves. Le tout de manière parfaitement libre et, en bref, étranger à toute réclamation du droit coutumier » (« *Antiquum Besuensis abbatiae chronicon auctore Joanne monacho* », E. Bougaud et Joseph Garnier éd., dans *Analecta divionensia*, t. 9, Dijon, 1875, p. 236).

On voit à l'aune de ce texte qu'il est donc excessif d'affirmer que le Clos de Bèze fut délimité par les moines de cette abbaye dès 630 ou que la donation du duc correspondait exactement aux 15 hectares actuels du climat. Il indique seulement que les moines de Bèze furent dès le début de leur histoire fortement dotés, notamment d'un point de vue viticole, sur le territoire de Gevrey et que leur empreinte y fut tellement forte pendant le haut Moyen Âge que la toponymie des lieux s'en trouva durablement marquée. Les moines de Bèze furent l'un des principaux propriétaires dans ce village jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle au moins. Ils se retirèrent ensuite progressivement de ce finage assez éloigné de leur monastère au profit des chanoines de Langres, et des moines de Cluny, qui pendant la deuxième moitié du Moyen Âge et jusqu'à la Révolution se partagèrent une grande partie de la propriété à Gevrey.



Carte de  
Gevrey-Chambertin  
Le vin de Bourgogne,  
Camille Rodier, 1948  
(© Photo Bibliothèque  
municipale de Dijon)

C'est donc entre 630 et le XIII<sup>e</sup> siècle, peut-être par regroupements successifs de terres, que l'abbaye de Bèze forma le clos qui deviendra le climat du Chambertin-Clos de Bèze. Malheureusement, pour des époques si éloignées la documentation manque pour donner plus de précisions au-delà de ce schéma général. La première mention explicite d'un clos appartenant aux moines de Bèze apparaît ainsi dans un document daté de 1219. À cette date, faisant face à de graves difficultés financières et à l'essoufflement des donations en faveur de son monastère, l'abbé de Bèze Henri et ses moines vendirent à la cathédrale de Langres une partie de leurs vignes de Gevrey, mentionnées sous la dénomination de « notre clos de Gevrey » (*clausi nostri de Gevreio*). Le clos de Bèze devint dès lors possession de la cathédrale de Langres qui opérait au même moment, comme les moines de Bèze six cents ans avant eux, une politique d'installation foncière massive sur le territoire de Gevrey. Les moines de Bèze n'étaient pas les seuls propriétaires de leur clos au début du XIII<sup>e</sup> siècle, et certaines terres libres, subsistaient à l'intérieur de leur propriété. Ainsi en novembre 1247 encore, un certain Benoît, dit Hertoz, et sa femme Hombeline, vendirent pour une somme de 24 £ et 10 sous Dijonnais « une certaine pièce de vigne située dans le clos du chapitre de Langres qui est appelé le Clos de Bèze ».

Les chanoines de Langres s'intéressèrent, une fois la surface de propriété à peu près homogénéisée (dès le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle) à en arrondir la surface en acquérant quelques parcelles contiguës. En mars 1334, ils achetèrent à Guillaume Raule « une certaine pièce de vigne contenant une ouvrée sise dans le finage de Gevrey au lieu-dit Dessus le Clos de Bèze, vers la voie commune d'une part et la vigne des chanoines et du chapitre de Langres d'autre part » et d'autres pièces de vignes la même année puis en 1335, 1336. L'essentiel des acquisitions du chapitre autour du clos semble terminé en 1336. Le terrier des chanoines concernant leurs biens à Gevrey le décrit

en 1502 comme un clos fermé d'environ 50 journaux : « Item le cloux de la vigne de Beze assis audict finage, contenant environ cinquante [blanc] journeaux fermé et cloux de mur tout alentour » (ADCO, G 1090). Ainsi jusqu'en 1651, année où il fut baillé à cens à Claude Jomard, le Clos de Bèze constituait une pièce faisant partie du domaine exploité en propre par les chanoines de Langres à Gevrey. Les comptes du clos de Bèze nous apprennent qu'il était en général donné en fermage à différentes associations de vigneron de Gevrey qui en cultivait chacun un quart. Les baux en question étaient le plus souvent passés pour 6, 9 ou 12 ans selon les cas. Les travaux à effectuer sont bien spécifiés : en 1593, les vigneron étaient tenus de « faire façonner les vignes desdicts sieurs audict Gevrey et Fixins et y faire en chascun jornal ung cent de fosses de bons preux et les peupler de bons plans, renouveler les vieilles fosses par chascun an, les biens empaisseler, tailler, fessourer, lyer bien et dehuement et generalement de tous leurs coups... ».

Entre 1626 et 1651, la ferme était acquise à Claude Jomard, avocat au Parlement de Dijon qui en devint propriétaire dans le cadre d'un bail à cens perpétuel en 1651. Date essentielle dans son histoire, le climat changea alors de main. De Claude Jomard à la Révolution, la vigne passa de mains en mains, entre différents propriétaires mais son unité foncière demeura cependant presque complète comme une grande propriété noble et bourgeoise.

Lorsqu'il prit en 1626 la charge de fermier du domaine, Jomard reconnut qu'entre les biens des chanoines à Gevrey « il y avoit une pièce de vigne scize au finage de Gevrey en Montagne vulgairement appelée la vigne de Baize contenant environ quarante journeaux dont elle estoit anciennement composée, le surplus ayant esté et estant reduict en buissons et en friche, laquelle estoit plustost a charge qu'à proffict ausdicts sieurs vénérables et à leur admodiateur, d'aautant qu'elle estoit la pluspart en friches et que ce qui y estoit emplanté estoit de mauvais plantz qui ne rapportoient rien ou bien peu ». On comprend alors mieux pourquoi les chanoines de Langres prirent la décision de s'en séparer en 1651. En 1702, après les travaux de bonification et suite à la renommée nouvelle du climat Chambertin acquise dès 1676, le chapitre de Langres essaya de rentrer de nouveau dans la possession du clos de Bèze mais y échoua. Ce dernier, qui lui aussi marquera profondément l'histoire du clos de Bèze, était avant son acquisition, comme Claude Jomard, fermier du domaine du Dijonnais pour les chanoines de Langres depuis les années 1740. Il avait pu racheter, en 1750, la moitié du clos appartenant aux héritiers Jomard. En achetant à M<sup>me</sup> de la Marche, ses possessions en 1752, il se retrouvait en 1753 propriétaire des trois quart du clos de Bèze. À la même époque, et selon le même document, son frère Alexis Jobert restait maître de ses biens, de même que la famille Perreney de Grosbois qui possédait le reste du climat. Claude Jobert marqua profondément l'histoire du clos de Bèze comme Claude Jomard une centaine d'année avant lui.

Les inventaires d'enquêtes de caves lors de la période révolutionnaire livrent des informations sur la production du clos de Bèze et l'élevage des vins de ce climat dans les domaines Jobert et Perreney de Grosbois. En 1792 et 1794, les commissaires permettent de faire trois constatations : d'abord, le vin du Clos de Bèze était confondu avec celui de Chambertin en termes d'appellation ; ensuite, on produisait dans ce climat, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, du vin rouge autant que du vin blanc. Une autre observation intéressante émerge : les vins étaient élevés en cave pendant 3 à 8 années comme en attestent les millésimes présents dans les caves : de 1784 à 1793.

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, peu de propriétaires se partagèrent le clos. Un plan du clos dressé en 1813 à l'occasion d'un bornage montre que tous ces possesseurs d'Ancien Régime avaient définitivement été remplacés à cette époque (archives familiales Jean-François Bazin, Chambertin. La Côte de Nuits de Dijon à Chambolle-Musigny, p. 98-99). La propriété continua ensuite à se morceler à l'intérieur du clos : on compte une trentaine de propriétaires différents vers 1930 et une quarantaine à l'heure actuelle.

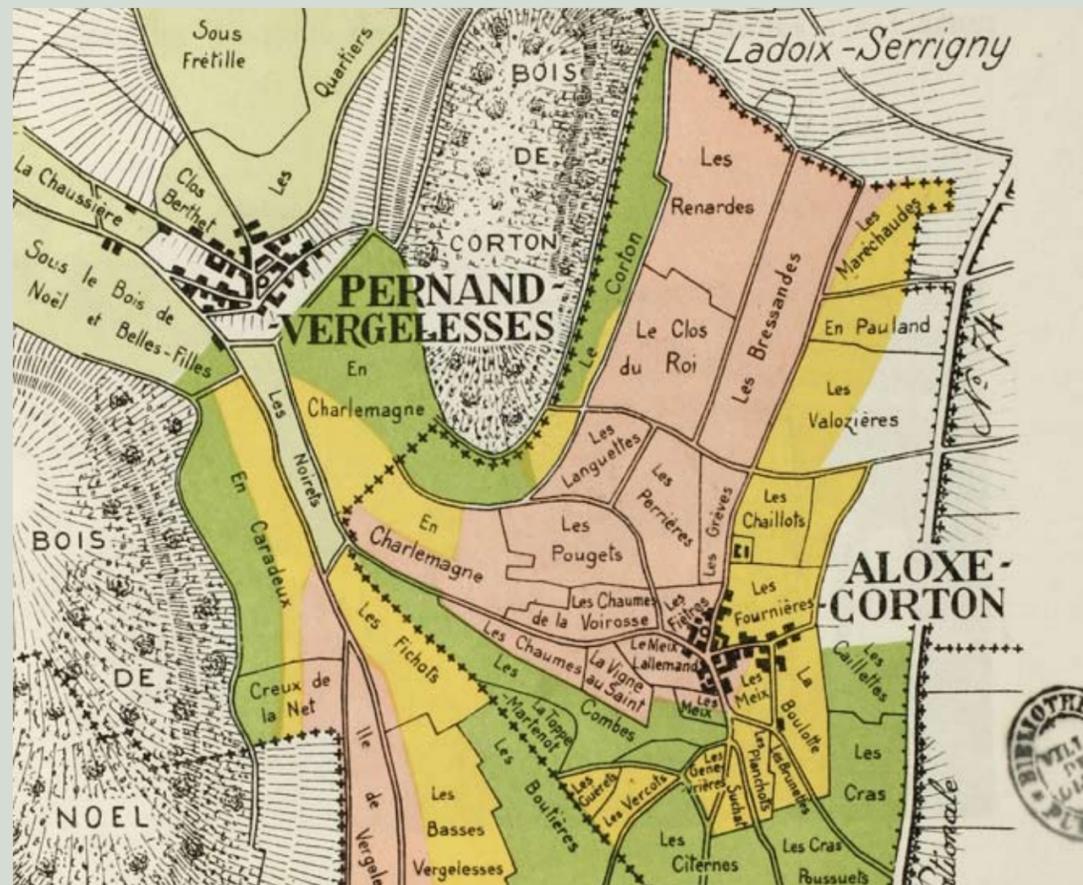
Le climat de Chambertin-Clos de Bèze émerge comme le lieu d'origine d'un vin d'excellence à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Résultat conjoint des nombreux travaux consentis par Jomard depuis 1626 et de la conjoncture favorable aux grands vins de Bourgogne à cette époque, une délibération du conseil de la ville de Dijon témoigne pour la première fois en 1676 de la supériorité acquise par les vins de Bèze et de Chambertin sur les autres. Le procureur syndic de la ville fit remarquer aux échevins responsables de la fixation de ce taux que « les années passées l'on avoit obvié de faire un pied (=taux) particulier des vins qui se recueillent dans les vignes de Baise et Chambertin finage de Gevrey, quoy qu'ils surpassent les autres en bonté. Ce qui causoit un préjudice très grands aux vigneron qui les cultivate » (Arch. mun. Dijon, B 315, fol. 70 ). Dès lors, la chambre de la ville décida de fixer un taux particulier pour les vins du Clos de Bèze et de Chambertin.

Les vins du clos de Bèze furent vendus pendant très longtemps sous l'appellation de « Chambertin » au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est d'ailleurs vers 1772 que les toponymes « Clos de Bèze » et « Chambertin » se trouvèrent définitivement et intimement liés l'un à l'autre, comme dans l'appellation actuelle de « Chambertin-Clos de Bèze ». Un mémoire rédigé par l'avocat Argenton en 1761 parlait du « Clos en Bèze dit Chambertin » ; tandis qu'un autre écrit la même année par un chanoine de Langres, M. Rigollot, évoquait la vigne comme le « Clos de Bèze Chambertin ». Après la famille Jomard, il faut dire que Claude Jobert fut l'un des grands artisans de la renommée du climat Chambertin-Clos de Bèze en le conduisant dans la direction d'une production de qualité. Le nom du climat avait même acquis une telle célébrité à son époque qu'il réussit à se faire appeler dès 1756, à titre honorifique, « Jobert de Chambertin ». Ce vin était alors, tout simplement, le plus célèbre cru et climat bourguignon dans le monde. En guise de simple exemple, l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert mentionnait dans son édition de 1777, sous la rubrique consacrée à Gevrey : « C'est dans le territoire de Gevrey que sont les deux climats de Chambertin et de Bèze, qui donnent les plus excellents vins de la France et les plus utiles à la santé ». Au commencement de leurs renommées communes, les climats de Bèze et de Chambertin étaient considérés comme distincts l'un de l'autre, chacun partageant à part égale la célébrité. C'est dans la logique du négoce tel qu'il se pratiqua entre la fin XVIII<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, privilégiant la mise en valeur des appellations réputées sur la stricte géographie des lieux, que le nom de Bèze disparu peu à peu au profit unique de celui de Chambertin dont parlaient alors tous les ouvrages sur le vin sans nécessairement évoquer le premier. La production du clos de Bèze était alors totalement inféodée au nom de Chambertin.

C'est toutefois seulement avec le mouvement d'adoption des décrets d'appellation que le nom de Clos de Bèze, en tant que tel, retrouvera sa place à côté de celui de Chambertin après cette éclipse. Les syndicats viticoles qui se formèrent à Gevrey-Chambertin dans les années 1920 et 1930 réussirent en effet à faire admettre aux législateurs la distinction, et par là la reconnaissance, des différents climats qui revendiquaient alors le nom de Chambertin. Le syndicat de défense de l'appellation Chambertin créé en 1929 et composé, sous la présidence du général Lambourseau, par les propriétaires des deux climats, stipulait en effet dans ses statuts l'objectif explicite de défendre les appellations Chambertin et Chambertin-Clos de Bèze. C'est chose faite par le jugement de délimitation du 2 février 1931 par lequel les membres du syndicat obtinrent d'abord d'éliminer de cette aire d'appellation les propriétaires des Mazy, Latricières, Mazoyères, Charmes, Griotte et Chapelle. Ceux-ci devaient dès lors faire figurer leur climat précis sur les étiquettes, seulement renforcé s'ils le souhaitent par l'appellation Chambertin (Olivier Jacquet, 2009, Un siècle de construction du vignoble bourguignon). Enfin, le décret d'AOC prononcé le 31 juillet 1936 reconnut officiellement les deux appellations, bien délimitées, de Chambertin et de Chambertin-Clos de Bèze. De nouveau et jusqu'à présent, les deux grands noms ne sont plus confondus.

D'après Thomas Labbé, 2011, *Les climats de la Romanée-Conti, du Chambertin-Clos de Bèze, du Montrachet et du Corton-Clos du Roi : une histoire croisée entre temps géologique et historique*, Rapport pour l'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, avril 2011.

## GÉNÉALOGIE D'UN CLIMAT : LE CORTON – CLOS DU ROI



Carte de  
Pernand-Vergelesses  
et Aloxe-corton,  
Le vin de Bourgogne,  
Camille Rodier, 1948  
(© Photo Bibliothèque  
municipale de Dijon)

Faisant partie des climats de prestige historiques de la Côte de Beaune, au même titre que le Montrachet de Puligny et Chassagne ou la Commaraine de Pommard, la renommée du climat de Corton-Clos du Roi au <sup>xx</sup>e siècle est unanimement reconnue et fortifiée par l'identité des différents propriétaires, tous de grands négociants, que l'on a vu se succéder à sa tête un siècle auparavant. Classé en grand cru en 1937, ce climat avait déjà été apprécié comme faisant partie de la meilleure qualité, c'est-à-dire « Hors ligne » par Danguy et Daubertin en 1892. C'était une époque bien sûr où ces vins se vendaient encore le plus souvent sous l'appellation simple de Corton, au même titre que le Chambertin servait de prête-nom à beaucoup des meilleurs vins de Gevrey, mais il est certain que le Clos du Roi pour Corton, comme le vrai Chambertin pour le Chambertin, se trouvait alors reconnu pour en constituer la meilleure partie. Il partageait cet honneur avec le climat voisin des Renardes, si l'on en croit Jules Lavalley qui écrivait à son propos en 1855 : « C'est, avec le climat suivant [les Renardes], la partie la plus parfaite du climat de Corton ». Signe d'une célébrité dépassant les frontières locales, la commune d'Aloxe choisit d'ailleurs de se faire rebaptiser Aloxe-Corton par le décret impérial du 22 mars 1862.

Le nom de lieu-dit « Corton » se retrouve dès le <sup>xii</sup>e siècle comme un terme courant dans les archives ayant trait à cet espace près d'Aloxe. Des vignes y sont déjà le plus souvent associées. Comme pour le Montrachet cependant, le terme renvoyait à cette époque à un « territoire de Corton » au sens large, correspondant à l'entièreté de la colline

aux pieds de laquelle se regroupent les villages de Pernand-Vergelesses, Aloxe-Corton et Ladoix-Serrigny. C'était l'espace qui produit à l'heure actuelle les Corton(s).

En terme de mise en valeur viticole, ce territoire semble déjà implanté de plusieurs clos dès le <sup>xiii</sup>e siècle. On comptait notamment à cette époque le clos de la collégiale Saint-Andoche de Saulieu, celui des moines de Cîteaux et celui de la cathédrale d'Autun. Comme son nom l'indique, le climat de Corton-Clos du Roi est l'héritier d'un des clos émaillant la colline, celui, à l'origine, du duc de Bourgogne. Il est de constitution plus tardive que les autres. L'époque de formation de ce clos n'est pas très claire, en l'absence notamment de documents antérieurs au <sup>xiv</sup>e siècle le mentionnant explicitement. À notre connaissance, le document le plus ancien mentionnant un clos appartenant aux ducs de Bourgogne sur la colline de Corton se trouve dans les archives des religieuses du Lieu-Dieu de Beaune à la date de 1309. Pierre Panetier, clerc du duc à Beaune, reconnut cette année-là leur devoir 6 sous et 8 deniers de cens perpétuel sur une pièce de vigne « située dans le finage d'Aloxe, au lieu que l'on dit En Courton au-dessus du clos du seigneur duc de Bourgogne » (ADCO, 79 H 1058).

Le terme de « clos » ne devint une habitude chez les receveurs de la châtellenie pour évoquer cette vigne qu'à partir de 1346. Le Clos de Corton constituait l'une des trois grandes propriétés viticoles des ducs de Bourgogne dans le Beaunois, avec le Clos de Bovaiche de 200 ouvrées (futur Clos du Roi de Beaune) et le Clos de Chevrey de 100 ouvrées situé à Volnay, constituées sans doute à partir des années 1260 et 1290. Le clos fut agrandi au début du <sup>xv</sup>e siècle par l'adjonction des treize ouvrées constituant la « vigne Philippe » située en bas du clos d'origine.

Du point de vue des produits vinifiés dans la cuverie du duc, on peut constater une évolution nette et très intéressante à l'extrême fin du <sup>xiv</sup>e siècle. C'est à partir des années 1390 en effet que les vigneron en charge de la culture des clos ducaux semblent avoir pris l'habitude et suivi l'usage de vinifier séparément les raisins qui en provenaient. On peut dès lors conclure que dès cette époque il existe un vin spécifique au clos de Corton qui différencie le futur climat. Si l'on compare les opérations de vendange antérieures à celle de l'année 1392, qui semble l'une des premières de ce type (ADCO, B 3170, fol. 26v<sup>o</sup>), avec les suivantes, une évolution apparaît nettement. Lors de la récolte 1380 par exemple, on constate que le châtelain envoya une équipe de 172 vendangeurs recueillir en une seule journée tous les raisins des clos de Corton et de Bovaiche à Beaune indistinctement. Tout laisse donc supposer que les raisins furent cuvés et foulés ensemble. Les inventaires annuels des caves de la châtellenie se trouvant à la fin de chaque compte ne laissent d'ailleurs aucun indice quant à la présence de plusieurs crus à cette époque et se contentent de mentionner la quantité des « vins du duc ». Le compte de 1401 en revanche témoigne du changement important de méthode entériné depuis un peu moins de dix ans à cette date. Cette année-là, Philibert de Corbeton organisa en effet les vendanges d'une autre manière. Les clos de Bovaiche et de Corton furent alors vendangés séparément, à des dates différentes, et les raisins foulés et entonnés eux-aussi séparément. Le châtelain envoya ainsi 95 vendangeurs spécifiquement dans le clos de Corton, dont les raisins furent foulés et pressés isolément de ceux de toute autre vigne. On ne mélangeait donc dès lors plus les produits de ces deux clos. Cela devint par la suite l'usage courant.

Pour plus de précision toponymique toutefois, la dénomination « clos du roi » pour la vigne de Corton est d'usage assez récent par rapport à son histoire. En usage courant seulement depuis le <sup>xix</sup>e siècle, elle fut en fait officialisée lors de l'élaboration du premier cadastre de la commune d'Aloxe en 1791, lequel délimita un lieu-dit « Cloux du Roi » sur la montagne de Corton. Auparavant, les différents responsables du domaine royal préféraient conserver pour cette vigne la dénomination de « Cloux de Corton ».

Le passage de l'administration ducale à l'administration royale à partir de 1477 ne changea pas dans un premier temps le destin de la vigne. Pendant près d'un siècle, l'administration du roi poursuivit en effet les modalités de culture mises en place par le dernier duc et continuait donc d'affermier régulièrement le clos à des locaux. Les agents de Charles IX à Beaune prirent la décision en 1566 d'acenser le clos à un particulier. Cette année-là donc, le clos de Corton fut acquis à titre de bail à cens perpétuel par Bartholome Navetier qui pouvait en disposer à son gré : le terrier du domaine royal de Beaune terminé en 1586 révèle bien au sujet du clos de Corton que « ledit cloz a esté donné aussi à cense perpétuelle audit temps [1566] à Bartholomy Navetier, les héritiers duquel jouissent par vertu dudict bail » (ADCO, B 520, fol. 16).

Aux <sup>xvii</sup>e et <sup>xviii</sup>e siècles, le clos ne fut jamais divisé entre différents propriétaires et l'entité foncière d'un peu plus de 110 ouvrées continua à être transmise comme telle jusqu'à la fin du <sup>xviii</sup>e siècle. Après Bartholome Navetier et

ses héritiers jusqu'en 1630, les propriétaires sont en 1643 « maistre Jehan Royer, apptocaire de Beaune » puis en 1687, la « veuve et héritiers de maistre Étienne Malteste ». Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, François Maleteste, l'héritier d'Étienne Maleteste, semble avoir tenu le clos jusqu'en 1713 puis à partir de 1720 « Maistre François Viennot, avocat à la cour demeurant à Beaune ». Le rapport d'expertise de la vigne rédigé au moment de la vente des biens nationaux en 1794 exhibe ensuite toute une série de contrats notariés explicitant le destin du clos depuis 1741. Avant cette date, un certain Joseph Lobot serait entré en possession de la vigne après François Viennot et l'aurait ensuite échangée contre d'autres biens avec François Chavansot Berbis. Confisqué par la Nation aux héritiers Thiroux, convaincus d'émigration en 1790, le Clos de Corton fut divisé en sept lots répartis de bas en haut de la vigne avant d'en procéder à la mise aux enchères. Le premier lot de 11,5 ouvrées fut confiné « dessous laditte pièce de vigne, joignant du côté de levant le chemin [le chemin de Bressandes], de couchant le mur de la seconde division, du bout de midy à la cy devant seigneurie de Serrigny, d'autre bout de bize aux héritiers Vincent » ; le deuxième avait été délimité « du côté de levant joignant la première division, de couchant le mur de la troisième, de midy à la cy devant seigneurie de Serrigny, de bize à la veuve Frapillot » ; le troisième « de levant joignant à la seconde division, de couchant le mur de la quatrième », et ainsi de suite... On le voit avec évidence, que ce sont les murs construits par la famille Thiroux dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle qui guidèrent cette partition. Les experts chargés de cette tâche l'indiquèrent d'ailleurs eux-mêmes parfaitement dans leur rapport, en même temps que l'impossibilité de procéder autrement étant donné la physionomie du clos :

« Toute ces divisions sont séparées par les murs qui sont construits à travers laditte pièce de vigne, servant à contenir la terre de chacune, et il nous a été impossible de divisée laditte pièce de vigne en longueur parce qu'aux long de bize et de midy il y a beaucoup d'angles et d'échiquiers ».

Cette situation ne dura guère et l'homogénéité primitive du clos fut rapidement reconstituée. Les matrices de contribution de l'année 1800 montrent en effet que le clos de Corton était alors revenu dans le giron d'un seul individu, le citoyen Portales, lequel était à la même date également propriétaire, parmi les climats les plus prestigieux de la Côte d'une partie du Montrachet. Puis ce sera le banquier parisien Julien Ouvrard, l'un des hommes les plus en vue du vignoble bourguignon dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, également propriétaire, entre autres, de l'intégralité du Clos-de-Vougeot et de la Romanée-Conti, ainsi que de la plus grande partie du Clos de Bèze à Gevrey-Chambertin. C'est ce dernier qui joua un grand rôle dans la mise en valeur et la promotion du climat de Corton-Clos du Roi au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est lui également le premier à apparaître comme propriétaire du clos sur l'état de section du cadastre napoléonien, dressé pour la commune d'Aloxe-Corton en 1825. Il le restera jusqu'en 1872. Après la mort de Julien Ouvrard, les propriétaires seront Ferdinand Hazenklever, de la maison de négoce fondée à Nuits-Saint-Georges en 1807, puis ses héritiers et Robert Bruninghaus, autre négociant nuiton. Globalement, la partie revenue aux héritiers de Ferdinand Hazenklever restera dans les propriétés de la maison de négoce jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Celle de Robert Bruninghaus fut en revanche encore divisée par la suite, entre ses héritiers directs et finalement en 1930 échut à la Société Civile du Domaine Thénard. De fait, en arrivant à la date du décret d'AOC de 1937, on comptait sept propriétaires, quasiment tous négociants, dans l'ancien clos de Corton encore intact en 1872.

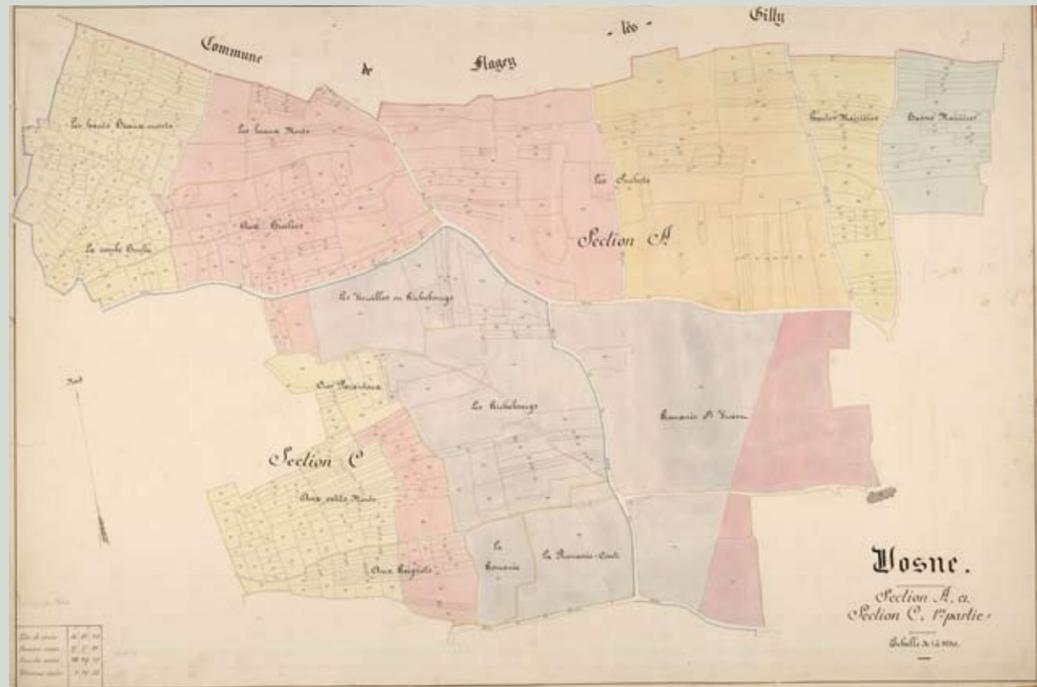
Comme tous les climats les plus prestigieux des Côtes de Nuits et de Beaune, on voit le « vin de Corton » apparaître comme un grand vin dans les ouvrages relatifs au commerce viticole dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Un opuscule intitulé Notice des lieux où croissent les meilleurs vins de Bourgogne par L.-T. Herissant (vers 1770) indique par exemple qu'Aloxe « renferme dans son finage, le vin connu sous le nom de vin de Corton ». Cet opuscule ne citait alors qu'une quinzaine de climats connus pour toute la Côte, ce qui fait bien du vin de Corton l'un des premiers climats parfaitement identifiés par le commerce. Comparativement à d'autres climats comme le Chambertin, la Romanée-Conti, la Tâche, le Saint-Georges, le Montrachet, ou le Clos-de-Vougeot, il faut noter cependant que le Corton se trouvait toujours classé, à cette époque de l'éclosion nationale et internationale de la célébrité des climats de Bourgogne, au second rang de l'excellence. En 1816 encore, et dans un état d'esprit similaire, André Jullien dans sa Topographie de tous les vignobles connus, suivi d'une classification générale des vins indiquait les mêmes vins dans la première classe, ceux du Clos de Prémieux, de Musigny, des Véroilles, du Clos Morjeot, du Clos Saint-Jean et de la Perrière de Fixin comme s'en approchant le plus, et ne faisait apparaître le Corton que dans les vins de la seconde classe. Il ajouta cependant, quant à ce dernier, une certaine ressemblance avec ceux de la première

classe, mais non encore suffisamment marquée selon les goûts de l'époque pour y appartenir pleinement : « Corton, territoire d'Aloxe, canton de Beaune. Le vin de ce cru est de la même espèce que celui de Saint-Georges ; il a un peu plus de moelleux, mais moins d'agrément : c'est un vin très coloré, corsé et vigoureux, qui se conserve longtemps et supporte parfaitement le transport par mer. Il acquiert en vieillissant beaucoup de sève et de bouquet ». La démocratisation de l'usage de la bouteille qui lui permit enfin un vieillissement adéquat et surtout la recherche de vins plus corsés au XIX<sup>e</sup> siècle favorisa en effet seulement à ce moment le caractère de ces vins, et ce sont bien les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle qui furent les premiers à hisser véritablement le Corton, au travers notamment du Clos du Roi, dans la première classe des vins supérieurs de la Côte. Denis Morelot le premier, en 1831, en fit « un vin qui peut passer pour un des premiers de toute la Côte d'Or », en réaffirmant ce qui faisait encore difficulté quelques décennies avant lui : « On les juge mal la première année ; ils ont quelque chose de dur ou âpre qui éloigne celui qui n'en connaît pas les qualités ». Après lui, tous les auteurs, Jules Lavalley en 1855 et de R. Danguy et Ch. Aubertin en 1892 trouvèrent un consensus autour de ce point. La progression des vins du climat se reflète d'ailleurs avec évidence jusque dans la fiscalité et la réalité foncière du clos. L'hectare de terrain en Corton-Clos du Roi prit indéniablement de la valeur dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle et il rejoignit en valeur locative le sommet de la hiérarchie viticole en ce début de XX<sup>e</sup> siècle. Cela n'était pas tout à fait encore le cas au siècle des Lumières et la promotion du vin de Corton comme un cru de très haut niveau fut donc légèrement différée et plus lente par rapport aux quelques climats qui apparurent dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle comme des lieux de première classe.

Le Corton-Clos du Roi possède une spécificité qui lui est propre et qui lui valut à coup sûr les honneurs d'être malgré tout mentionné dès les descriptions les plus précoces des climats de Bourgogne comme un cru incontournable : il bénéficiait d'une renommée historique beaucoup plus longue que les autres, due évidemment à son passage dans les caves ducales tout d'abord puis royales ensuite. Ainsi dès 1536, à une époque où l'on ne parlait encore hors des frontières bourguignonnes que de « vin de Dijon » ou de « vin de Beaune » pour caractériser la production de la Côte, le « vin de Courton », est mentionné par l'humaniste Étienne Dolet (1509-1546), proche de François I<sup>er</sup>, qui dressa une liste des vins de France connus à son époque dans le deuxième volume de son Commentarium linguarum latinae publié en 1536. Cela en fait en tous les cas l'un des « vins de lieu-dit » les plus anciennement reconnus et revendiqués de la Bourgogne, dans la lignée des nombreux « clos du roi » connus et célébrés.

D'après Thomas Labbé, 2011, *Les climats de la Romanée-Conti, du Chambertin-Clos de Bèze, du Montrachet et du Corton-Clos du Roi : une histoire croisée entre temps géologique et historique*, Rapport pour l'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, avril 2011.

## GÉNÉALOGIE D'UN CLIMAT : LA ROMANÉE-CONTI



Plan cadastral  
de Vosne, Sections A  
et C, 1<sup>re</sup> partie,  
s. d. [XIX<sup>e</sup> siècle ?]  
(© Photo DR)

L'histoire proprement humaine de ce climat ne peut guère être retracée en-deçà du XII<sup>e</sup> siècle, et de la donation, ou plutôt de l'échange fait entre le duc de Bourgogne Hugues II et le prieuré de Saint-Vivant de Vergy de toutes les terres qu'il possédait à Flagey et à Vosne, le 13 novembre 1131. Le duc de Bourgogne cherchait alors à doter la nouvelle fondation de l'abbaye cistercienne de la Bussière-sur-Ouche de biens pour lui constituer un revenu. Le texte de l'échange indique seulement que le duc donnait tout ce qu'il possédait « dans toute la terre de Flagey et de Vosne, tant en forêt qu'en champs » (ADCO, 21 H 700), ce qui laisse penser que les vignes y étaient alors inexistantes. La plantation en vigne de cet espace put être réalisée postérieurement, à l'initiative probablement pour une bonne part des chanoines de Vergy. Un acte daté du 2 mars 1232 réglant un litige indique encore, par exemple, que cette parcelle de terre était située « entre les plantations des vignes de Flagey et de Vosne que le couvent et prieuré cultive nouvellement » (ADCO, 21 H 700). Une succession de donations amènent à penser que le climat de la Romanée-Conti, pourrait avoir été constitué quelque part entre 1131 et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle par les moines de Saint-Vivant. Dans la documentation du prieuré, on trouve en 1512 la première description d'une parcelle de vigne qui correspond avec certitude à l'actuel climat de la Romanée-Conti avec l'existence de quatre grands clos appartenant à ce prieuré : le clos des « Neufs Journaux », le clos « du Moytan » d'une contenance de cinq journaux, le clos des « Quatre Journaux » – ces trois ensembles formant l'actuelle Romanée-Saint-Vivant – et le clos des « Cinq Journaux », ce dernier correspondant au climat de la Romanée-Conti.

Le « vin des clos » de Saint-Vivant à Vosne constituait un cru en soi, tous clos confondus cependant, mais bien distinct d'autres types de vin. Dans la réalité du document, cela signifie que ce vin bénéficiait d'une « appellation » propre qui ne laisse aucun doute sur la contenance des tonneaux évoqués. Ainsi les comptes de la vendange 1469, indiquent cette distinction entre « vin de cens », « vin des clos » et « vin de la dime » qui se retrouve systématiquement ensuite. On produisait dans ces clos non seulement du vin rouge, mais aussi du vin blanc en petite quantité,

sans que l'on puisse déterminer où se trouvaient ces vignes blanches. Il exista en tous les cas un Romanée blanc mais ce vin blanc semble cependant alors avoir joui d'une réputation moindre que le vin rouge des mêmes clos. En cette fin de Moyen Âge, les vins des clos de Vosne ne dominaient donc pas encore la hiérarchie des vins de Bourgogne, comme ce sera le cas à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tant que le clos des Cinq Journaux resta la propriété directe des chanoines de Vergy, jusqu'en 1584, ce mode de fabrication d'un unique « vin des clos » resta de mise. Le vin Romanée-Conti, non plus mêlé avec un vin de la Romanée-Saint-Vivant, put apparaître, au plus tôt, avec la cession de cette vigne à un unique propriétaire à partir de 1584.

### Du clos des Cinq Journaux à la Romanée-Conti : la généalogie d'un climat

Il est tout à fait notable que les limites du climat actuel de la Romanée-Conti, en tant que lieu-dit reconnu comme tel, demeurent parfaitement inchangées depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Dès le terrier de 1512, la description du clos des « Cinq Journaux » est en effet tout à fait conforme à cette disposition. Il était alors simplement spécifié qu'on en distinguait deux parties, séparées par un chemin nommé le « chemin aux prêtres » dans certains documents, traversait. Voici l'aspect de la vigne en 1512 :

« Une autre pièce de vigne audit lieu desdits cloux contenant cinq journaux ou environ, tenant du costé devers le vent (Sud) sur une rue commune tirant dudit Vosne à Vergy appelé les cinq journaux dudit cloux, et du costé devers la bize (Nord) au sentier commun qui tire audit Vergy, et par le dessous tenant à la rue de la Barre, et par le dessus tenant à monseigneur de Fangey à cause de sa femme, de Jehan Breton et à plusieurs autres »

Ce chemin aux Prêtres, maintenant disparu, continuait la route qui vient de l'église et montait droit dans la pente en direction de Vergy. Il se fauflait entre la Romanée et les Richebourg. Ce chemin, en tous les cas, marqua durablement la physionomie du climat. Tous les actes le concernant jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle le présentent ainsi comme une parcelle constituée en deux pièces. Malgré cela, et de manière encore plus remarquable, la vigne ne fut jamais divisée depuis 1512 entre différents propriétaires. Le phénomène est tout à fait notable, l'histoire de la propriété viticole en Bourgogne étant presque toujours celle du morcellement d'anciennes grandes propriétés à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. S'agissant de la Romanée-Conti pourtant, les différents actes de propriété successifs décriront toujours la même parcelle de terre ; seul son nom connut quelques modifications.

L'année 1584 marque la scission du clos des Cinq Journaux d'avec le reste des clos appartenant au prieuré de Saint-Vivant. Cette année-là, le couvent céda la vigne à Claude Cousin, membre de la bourgeoisie dijonnaise et sergent général de cette ville, dans le cadre d'un bail à cens perpétuel. La vigne portait alors le nom de « Cros des Cloux » et se trouve décrite dans l'acte du bail comme « une toppe qui souloit être en vigne assise au finage de Vosne au lieu dit Sur le Cros des Cloux contenant environ cinq journaux, emprès le sentier tirant dudit Vosne à Conqueur devers bize (Nord) d'une part, et la grande rue tirant dudit Vosne à la montagne devers vent (Sud) d'autre part, tenant devers soleil levant (Est) sur un autre chemin commun appelé le chemin Depelleaux et devers soleil couchant (Ouest) sur le sieur de la Tournelle, Jean Pacquetet et autres. Item en ce mesme lieu deux ouvrées de vigne aussy en touppes, emprès la tope dessusdicte du coté du bas du commun, le sentier qui va à Concœur entre deux devers vent d'une part, aboutissant devers soleil levant sur ledit chemin despelleaux, devers soleil couchant sur les chapelains de sainte Barbe fondés en l'église saint saturnin » (AN, R3 75). Cette description de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle de la Romanée-Conti montre bien deux pièces de vignes et que celles-ci étaient alors en friche comme l'indique le terme de « toppe », signifiant dans ce contexte « terrain inculte ». En 1584, le montant du cens proposé par le plus haut enchérisseur fut fixé à 20 sous, ce qui représente une somme tout à fait modique. Les enchères ne furent pas disputées : les chanoines ne se cachaient d'ailleurs pas, eux-mêmes, qu'ils bradaient la vigne à cette époque car ils constataient qu'il n'en « tire aucun profit » et qu'il ne s'était même trouvé jusque-là « personne qui les ayt voulu prendre par amodiation à quelque prix que ce soit ».

On retrouve cette vigne aux mains de différents propriétaires en 1604, 1605, 1624 – où elle appartient à Jacques Venot, Conseiller du roi et trésorier de la chambre des comptes de Dijon –, puis en 1631, à Philippe de Croonembourg, d'une famille d'aristocrates de haut rang du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle qui demeurera en possession de la vigne jusqu'à la vente de 1760. Cette famille accompagna la Romanée dans l'un des tournants décisifs de son histoire. C'est en effet sous la gouvernance de Philippe de Croonembourg († 1638) et de ses successeurs, Jacques († 1695), Philippe surtout († 1748) puis André († 1791) que la vigne acquit dans le courant du XVIII<sup>e</sup> la renommée d'excellence

Croix de la Romanée-Conti  
(© Photo R. Guiton)



qui en constitue encore le sceau. C'est d'ailleurs pendant cette période qu'apparaît pour la première fois le nom si connu de Romanée.

Après « l'ère Croonembourg » qui consacra le nom de Romanée, les derniers propriétaires d'Ancien Régime de la vigne furent les princes de Conti à partir de 1760. Tout d'abord Louis-François de Bourbon, qui achète la parcelle en juillet 1760, puis à la mort de ce dernier en 1776 Louis-François-Joseph qui en resta le propriétaire jusqu'à la confiscation de ses biens en faveur de la Nation par la commission des biens nationaux en 1793. L'acquisition de la vigne par la famille Conti, de sang royal et qui donnera donc un prestige sans précédent au vin issu de ce climat, fut bien sûr décisive dans l'histoire de la constitution « des » Romanée(s).

Différents propriétaires se succèdent au début du XIX<sup>e</sup> s., jusqu'à Julien-Jules Ouvrard qui s'installa définitivement à Gilly en 1828 pour gérer son vignoble. Il était à la tête d'un grand domaine comprenant, outre le monopole de la Romanée-Conti, le quasi monopole du Corton Clos-du-Roi, des possessions nombreuses en Chambertin-Clos de Bèze, à Chambolle, à Fixin... Surtout, il était également possesseur du Clos de Vougeot, où il vinifia pendant cinquante ans le vin de la Romanée-Conti dans les caves du château. À sa mort en 1861, ses nièces et neveux héritèrent de ses nombreuses propriétés, et la Romanée-Conti fut vendue aux enchères en 1869 qui aboutirent à son acquisition par Jacques-Marie Duvault-Blochet, une personnalité importante en Bourgogne pour son apport à l'œnologie et à la qualité de la vinification. Les partages successoraux ultérieurs s'efforcèrent de conserver la Romanée-Conti en indivision, associant les familles Gaudin De Villaine et Chambon (puis Leroy), au profit d'une association qui aboutit en 1944, à la constitution de la Société Civile du domaine de la Romanée-Conti, toujours gérante aujourd'hui.

### La fulgurante promotion du XVIII<sup>e</sup> siècle

Dans les derniers siècles du Moyen Âge et en partie au XVI<sup>e</sup> siècle, ce cru était mêlé avec ceux des autres clos du prieuré de Saint-Vivant, avec lesquels il constituait certainement la meilleure cuvée des chanoines de Saint-Vivant. Cependant, en termes de prix ce vin ne se distinguait guère d'autres crus de la Côte, de Dijon à Beaune. En 1571, il se vendait ainsi encore au même prix que le vin de Dijon. Le bail à cens accordé en 1584 à Claude Cousin montre d'ailleurs parfaitement que la vigne ne constituait pas encore le joyau de la Côte à cette époque.

Si Claude Cousin remit la vigne en fonctionnement à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, tout laisse à penser que cette maigre renommée demeura pourtant comme telle jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son nom de Cros des Cloux (autrement dit le Creux des clos) laisse d'ailleurs bien supposer une physionomie particulièrement peu avantageuse pour la vigne, et l'on s'étonne moins que les chanoines de Vergy l'aient retranchée si tôt de l'ensemble des autres clos conservés par eux jusqu'à la Révolution. Leur attention ne devait pas en priorité porter sur la Romanée. Celle-ci

n'apparaît en fait comme climat reconnu pour sa qualité que bien tard dans la documentation historique.

En 1728 encore, Claude Arnoux, dans sa Dissertation sur la situation de la Bourgogne, manuel à l'usage des acheteurs de vin anglais, n'y faisait aucunement allusion à côté de Chambertin et Montrachet. Peu reconnue en 1728, la progression de la Romanée dans la hiérarchie des climats est en revanche fulgurante par la suite. Elle doit bien sur beaucoup au prince de Conti, mais il est certain que ce sont ses prédécesseurs Philippe et André de Croonembourg qui en firent un grand climat à partir des années 1740. En 1754, le parlement de Bourgogne, qui utilisait le vin comme un outil diplomatique acheta ainsi six feuilletes de Romanée au prix de 600 £ chacune, un prix qui la situait au sommet de la hiérarchie des crus, au niveau des meilleures cuvées de Montrachet. Dans son Histoire de la vie privée des Français publiée en 1782, M. Le Grand d'Aussy donne un témoignage tout à fait concordant quant au décollage de la Romanée en tant que climat de qualité sous l'impulsion de Croonembourg :

« Tel vignoble d'ailleurs, après avoir été longtemps réputé médiocre, peut tout-à-coup, par l'industrie de son propriétaire, par des procédés particuliers, par une meilleure méthode de cultivation ou de vendange, devenir plus parfait qu'il était auparavant. On en a mille exemples ; et, pour n'en citer qu'un seul, la Romanée, si fameux depuis une cinquantaine d'années, et dont le feu prince de Conti a voulu acquérir la propriété, ne doit-il pas sa célébrité à un sieur de Cronembourg, Officier Allemand au service de France, qui, ayant épousé l'héritière de ce vignoble, a su le rendre un des premiers de la Bourgogne ? » (M. Le Grand d'Aussy, Histoire de la vie privée des Français, depuis l'origine de la Nation jusqu'à nos jours, vol. 3, Paris, 1782, p. 7-8).

Si le prince de Conti acheta donc déjà un climat de grande valeur en 1760 (ce qui peut expliquer le haut prix de l'achat), l'acquisition royale accentua encore le phénomène : tout le monde souhaita dès lors goûter ce vin devenu intouchable par la voie normale et l'ultra célébrité suivit immédiatement. Plus un ouvrage sur les vins de Bourgogne ne fut dès lors écrit sans en faire mention. La « Romanée », en tant que climat, constitua même une entrée particulière d'une Encyclopédie méthodique publiée en 1788 :

ROMANÉE (la) : climat de la côte de Bourgogne, dans le territoire de Nuits, et à peu de distance de Vosnes : il est fameux par son excellent vin, qui n'entre point dans le commerce, et dont la récolte appartient à M. le prince de Conti.

Seuls les climats de La Tâche et du Saint-Georges eurent droit au même honneur dans cet ouvrage. Le Dictionnaire géographique de l'abbé Expilly, membre de nombreuses académies savantes, indiquait quant à lui en 1768 que parmi les vins de Bourgogne, « Le Montrachet et la Romanée sont deux crus extrêmement bornés. C'est pour cette raison que ces deux sortes de vins sont les premiers et les plus recherchés de toute la Bourgogne ». Signe du succès et du prestige, les propriétaires des parcelles contiguës cherchèrent d'ailleurs à partir de ce moment à s'emparer de l'appellation. Les achats de vins du parlement de Bourgogne évoqués plus haut font ainsi apparaître pour la première fois une cuvée de « Romanée de Saint Vivant » à partir de 1767. Son prix (700 £ la pièce) n'atteignait pas encore celui des Richebourgs, climat plus anciennement reconnu. La « vraie Romanée » devint « Romanée-Conti » dans tous les documents du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, et sa place de leader entre tous les climats perdue depuis lors. Denis Morelot écrivait tout simplement en 1831 que « ce climat fournit sans contredit le meilleur vin de tout le département » et Jules Lavalley exprimait à son sujet en 1855 que « de tous les climats de Vosne, la Romanée-Conti est celui dont la réputation a été la plus éclatante au siècle dernier et au commencement de celui-ci ».

### La mise en valeur du climat : des soins attentifs depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle

La vigne du climat de Romanée-Conti a toujours été placée à la pointe de l'innovation et du soin en terme de viticulture depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est ici le travail des vigneronniers qu'il faut souligner. Elle a d'abord été l'objet, en effet, d'une véritable entreprise de bonification dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle qui par de nombreux amendements en terres a selon toute vraisemblance considérablement enrichi le sol de ce qui n'était auparavant que le « Creux des clos ». Le rapport d'estimation de 1794 mentionne de manière très claire cette entreprise et ses conséquences positives sur la qualité du cru, à partir justement des années 1730-1740 : « ce qui y contribua davantage, ce fut le transport de cent cinquante voitures de terre neuve en gazon, prises sur la montagne, que Croonembourg fit amener et répandre sur cette vigne en 1749, et alors, comme depuis, le produit de cette vigne a été, année commune, d'une pièce de vin par journal » (ADCO, 1 Q 248 : procès verbal de vente des biens de Louis François Joseph Capet dit Bourbon Conty). En 1785 et 1786, le même rapport indique que ce type d'opération fut renouvelé en

*prenant cette fois-ci la terre se situant sous la vigne. Le sieur Saint Aubin, responsable auprès du prince de Conti pour la culture de la vigne, confirme également cette vigilance particulière à nourrir les ceps. En 1774 ainsi, quatre ouvriers « ont travaillé à porter des terres dans la vigne ». En 1778 et 1779, il fit acheter « un ta de tere pour porté dan la romanée » et « pour maitre deden la romané den des place qu'il an manque ». Cette pratique était d'usage courant au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la viticulture de haute qualité.*

*La limitation des rendements de la vigne faisait ainsi également partie de cette politique de soins de qualité. En 1786, le chargé des vins et subsistances de la maison Bourbon-Conti lui indiqua parmi les desiderata du prince, que ce dernier « ne désire point qu'on tire à faire une grande quantité de vin, mais à la qualité. Vous savez que la vigne trop chargée de fruit ne produit qu'un vin médiocre sans qualité. Je vous prie monsieur de dire au vigneron de tailler la vigne en conséquence. Telle sont les dernières volontés de monseigneur, sur cet objet ». De même, le contrat d'engagement du vigneron, Étienne Magnien, signé en 1782, réglait strictement la conduite de la vigne au renouvellement de 12 à 13 provins au maximum par ouvrée, ce qui conduisit à une productivité très faible de la vigne.*

*Le vigneron recevait de plus une autre compensation de 6£ « a condition qu'il ne mettra dans la vigne ni fève-roles, ni aucun légumes » qui faisait de ce climat une des rares parcelles qui ne soient pas complantée de légumineuses sur le territoire de la commune. Notons enfin qu'en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle on laissait le vin de la Romanée vieillir trois ans en tonneau avant même de le déguster, pratique tout à fait remarquable à une époque où le vin de primeur en Bourgogne était toujours très prisé.*

*Toutes ces dispositions étaient très novatrices pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, et cela continuera encore avec la Romanée-Conti du XIX<sup>e</sup> siècle sous les initiatives des deux innovateurs que furent à leur manière Julien-Jules Ouvrard et Jacques Marie Duvault-Bloch. Ouvrard tout d'abord prit en 1858 une mesure radicale pour préserver la qualité et la renommée de son vin : à savoir de céder l'intégralité de sa récolte de Romanée-Conti, de Chambertin et de Clos-Vougeot à la Compagnie des grands vins de Bourgogne. Ce groupe avait été créé en 1858 pour lutter contre les fraudes trop fréquentes au XIX<sup>e</sup> siècle consistant à mêler dans les tonneaux des vins de différents climats, ou à renforcer les vins de Bourgogne avec des vins du midi, et donner au produit le nom du climat le plus réputé. C'est à la même époque que Jules Laval publia son Histoire et statistique des grands vins de la Côte d'Or à travers laquelle il donnait l'une des premières présentations vraiment poussée des climats de la Côte dont il prenait la défense de la diversité.*

*Jacques Marie Duvault-Bloch fit ensuite profiter le climat des techniques les plus neuves à son époque. Ce dernier fut en effet l'un des précurseurs de la réflexion sur le taux de sucre des moûts. Dans son traité de 1869 De la vendange, fruit de nombreuses observations réalisées entre 1822 et 1868 à l'aide de son glucomètre, il finit par se convaincre de la nécessité de vendanger à pleine maturité pour obtenir les meilleurs vins de garde. Remis dans le contexte de l'époque une nouvelle fois, ce traité constitue une avancée certaine en matière de vinification en Bourgogne. Une grande réflexion agitait en effet alors le milieu viticole concernant l'utilité du ban de vendange. Décrété à cette époque par les autorités municipales pour lesquelles il constituait un pouvoir de police essentiel. Duvault-Bloch plaïdait quant à lui pour une prise des vendanges déterminées par la seule maturité du raisin, au-delà des contraintes sociales de la récolte présentes dans la décision des bans de vendanges. Ses observations réussirent par convaincre nombre de propriétaires de vignes prestigieuses et ses vues finirent par l'emporter dans le milieu viticole qui dès lors intégra de plus en plus cette réflexion sur la maturité des fruits.*

*Au début du XX<sup>e</sup> siècle enfin, les soins octroyés à la vigne de la Romanée-Conti permirent de lui faire traverser la crise du phylloxéra avec le plus de succès. Présent à Vosne-Romanée dès l'année 1882, et alors que de nombreux climats furent replantés sur porte-greffes américains dès les années 1890 sur la Côte viticole, les anciens ceps de la Romanée-Conti purent être préservés jusqu'en 1945. Parmi les vignes de prestige de la Côte, la Romanée-Conti a ainsi été la vigne ayant résisté le plus longtemps au phylloxéra.*

D'après Thomas Labbé, 2011, *Les climats de la Romanée-Conti, du Chambertin-Clos de Bèze, du Montrachet et du Corton-Clos du Roi : une histoire croisée entre temps géologique et historique*, Rapport pour l'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, avril 2011.

> Statue de saint Vincent matérialisant la limite communale  
(© Photo A. Doire)



DOSSIER RÉALISÉ  
PAR L'ASSOCIATION POUR L'INSCRIPTION DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE  
EN COLLABORATION AVEC GRAHAL SARL

DESIGN GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE PAR GILLES VILQUIN

– Janvier 2012 –



© Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne / GRAHAL Sarl / L'Ivre d'images Sarl  
– Janvier 2012 –

Photo de couverture : Clos de Vougeot © Jean-Louis Bernuy  
Cartographie : © Sylvain Pitiot et Pierre Poupon, *Atlas des grands vins de Bourgogne*, graphiste : Luc Groffier